

N° 671

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Enregistré à la Présidence du Sénat le 28 mai 2026

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la délégation sénatoriale aux outre-mer (1) sur
la coopération et l'intégration régionales des outre-mer
volet 3 : bassin océan Pacifique,*

Par MM. Christian CAMBON, Guillaume CHEVROLLIER, Mme Solanges NADILLE
et M. Rachid TEMAL,

Sénateurs et Sénatrice.

(1) Cette délégation est composée de : Mme Micheline Jacques, *président* ; Mmes Audrey Bélim, Annick Girardin, Jocelyne Guidez, M. Victorin Lurel, Mme Viviane Malet, M. Akli Mellouli, Mmes Annick Petrus, Marie-Laure Phinera-Horth, M. Teva Rohfritsch, Mme Lana Tetuanui, MM. Pierre-Jean Verzelen, Robert Wienie Xowie, *vice-présidents* ; Mme Marie-Do Aeschlimann, M. Frédéric Buval, Mme Vivette Lopez, M. Georges Naturel, *secrétaires* ; Mme Viviane Artigalas, MM. Olivier Bitz, Christian Cambon, Mme Agnès Canayer, M. Guillaume Chevrollier, Mmes Catherine Conconne, Evelyne Corbière Naminzo, M. Stéphane Demilly, Mme Jacqueline Eustache-Brinio, MM. Philippe Folliot, Stéphane Fouassin, Mikaele Kulimoetoke, Antoine Lefèvre, Alain Milon, Thani Mohamed Soilihi, Mme Solanges Nadille, MM. Saïd Omar Oili, Georges Patient, Jean-Gérard Paumier, Mmes Évelyne Perrot, Évelyne Renaud-Garabedian, MM. Laurent Somon, Rachid Temal, Dominique Théophile, Michaël Weber.

SOMMAIRE

L'ESSENTIEL.....	7
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	15
AVANT PROPOS.....	19
I. DES COLLECTIVITÉS FRANÇAISES DIVERSEMENT INSÉRÉES DANS UN BASSIN PACIFIQUE FOISSONNANT DE COOPÉRATIONS	21
A. DES TERRITOIRES SINGULIERS DANS UN ESPACE OCÉANIQUE À LA FOIS IMMENSE ET FRAGMENTÉ	21
1. <i>La tyrannie des distances : une réalité consubstantielle à l'Océanie</i>	<i>21</i>
a) L'éloignement, une réalité structurelle	21
b) Des conséquences multiples sur la vie des populations	22
c) Un espace gigogne, constitué de sous-ensembles à géométrie variable.....	23
2. <i>Un espace caractérisé par la diversité des statuts, la vulnérabilité et la dépendance aux appuis extérieurs</i>	<i>24</i>
a) Une véritable mosaïque institutionnelle	24
b) La vulnérabilité des petites économies insulaires	26
c) Une exposition forte aux risques naturels et au changement climatique.....	27
d) Des enjeux maritimes intrinsèques	28
3. <i>Trois collectivités aux profils institutionnels et stratégiques distincts</i>	<i>31</i>
a) Des statuts juridiques différents.....	31
b) Des compétences en matière de relations extérieures variables et bornées.....	31
c) Seules représentantes de l'UE dans la région : trois PTOM.....	32
4. <i>Des identités et aires culturelles profondément enracinées</i>	<i>33</i>
a) Une identité océanienne émergente mais non figée	33
b) Une forte dimension culturelle.....	34
c) D'une mer d'îles à l'affirmation de grands États océaniques.....	34
B. UNE ARCHITECTURE DE COOPÉRATION RÉGIONALE COMPLEXE DANS LAQUELLE LA FRANCE CHERCHE À AFFERMIR SA PLACE	38
1. <i>Un foisonnement d'organisations régionales aux mandats superposés</i>	<i>38</i>
a) Un multilatéralisme bien ancré et dense : CPS, FIP, PROE.....	38
b) Des organisations sectorielles dans de nombreux domaines.....	40
c) L'émergence d'une diplomatie océanienne et de sous-ensembles régionaux influents.....	43
2. <i>Le réengagement multidimensionnel de la France.....</i>	<i>45</i>
a) La stratégie indopacifique : une ambition française portée au plus haut niveau..	45
b) Des partenariats régionaux privilégiés : Australie, Nouvelle-Zélande, Japon, Association des nations de l'Asie du Sud-Est.....	46
c) Des mécanismes de sécurité collective : forces militaires et de sécurité	48
d) Une diplomatie mobilisée : le poste régional délocalisé à Nouméa et un réseau diplomatique régional renforcé	49
3. <i>Des collectivités elles-mêmes proactives et bénéficiant d'une reconnaissance régionale.....</i>	<i>50</i>
a) Des compétences diplomatiques davantage reconnues ou admises dans l'espace Pacifique.....	50
b) Des initiatives portées par leurs responsables politiques et mises en œuvre localement : SCRRE, SCOPPD et DAIEP	51

c) Des accords et projets de coopération inter-collectivités et avec les États voisins.....	52
C. MAIS DES EFFETS ENCORE GLOBALEMENT LIMITÉS SUR LES RÉALITÉS DES COLLECTIVITÉS ET DES POPULATIONS.....	54
1. <i>La stratégie indopacifique française : un déficit de méthode, de lisibilité et de moyens</i>	55
a) Une élaboration insuffisamment concertée avec les collectivités d’outre-mer.....	55
b) Un narratif encore trop éloigné du « Pacifique bleu »	56
c) Des moyens sous-calibrés et une chaîne de coordination trop fragile	57
2. <i>Des échanges commerciaux toujours faibles et asymétriques</i>	58
a) Des freins structurels : coût du fret, faiblesse des flux retour et concentration sur quelques <i>hubs</i>	58
b) Des différentiels de coûts entre collectivités françaises et États voisins encore très importants.....	60
c) Des barrières non tarifaires : normes inadaptées et logiques de protection interne	61
3. <i>Un alignement compliqué entre l’État, les collectivités et les partenaires régionaux</i>	62
a) Des tensions et incertitudes autour des enjeux d’autonomie et de souveraineté : la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française	62
b) Le frein statutaire de Wallis-et-Futuna	63
c) Des irritants bilatéraux avec certains partenaires océaniques	64
d) Une parole française encore trop éclatée dans les enceintes régionales	65
4. <i>Une coopération brouillée par la compétition des puissances</i>	66
a) L’activisme chinois et la rivalité sino-américaine.....	66
b) D’inquiétants vecteurs de déstabilisation : narcotrafic, ingérences et désinformation.....	68
c) L’empilement des offres extérieures : un risque de saturation pour les États insulaires du Pacifique	69
II. CHANGER D’APPROCHE ET D’ÉCHELLE : UNE COOPÉRATION RÉGIONALE RÉELLEMENT OCÉANIENNE AVEC ET POUR LES COLLECTIVITÉS DU PACIFIQUE.....	71
A. PASSER D’UNE LOGIQUE TUTÉLAIRE À UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE	71
1. <i>Un État en appui des priorités régionales de ses collectivités</i>	71
a) Affirmer une vision stratégique partagée au niveau de l’État.....	71
b) Renforcer la cohérence du dispositif diplomatique français et européen.....	74
c) Doter Wallis-et-Futuna de la compétence en matière de coopération régionale	80
2. <i>Renforcer l’influence de la France par le rayonnement de ses outre-mer</i>	81
a) Organiser régulièrement des sommets Pacifique-France-UE	81
b) Lutter contre la désinformation et améliorer la communication.....	83
c) Faire la promotion de la francophonie dans le voisinage des territoires français du Pacifique	83
3. <i>Clarifier et rationaliser les financements publics</i>	85
a) Le Fonds Pacifique : augmenter la dotation et éviter le saupoudrage	85
b) L’AFD : un recentrage nécessaire pour un outil plus opérationnel répondant aux besoins des outre-mer	87
c) Pour une architecture financière État + COM + UE cohérente avec des choix stratégiques de développement des collectivités françaises	89
B. FAIRE DE L’EUROPE UN PUISSANT LEVIER DE RAYONNEMENT RÉGIONAL POUR LES PTOM FRANÇAIS	91
1. <i>L’Union européenne : un bailleur de fonds important, mais une visibilité politique trop modeste</i>	91

a) La définition d'une stratégie européenne au service des intérêts communs des États et territoires insulaires	91
b) Des financements 2021-2027 globalement importants, mais difficiles à cartographier.....	93
c) Un meilleur alignement des stratégies européenne et française.....	96
d) La signature de nouveaux partenariats économiques et commerciaux	96
e) De nombreux programmes financés par l'UE en ligne avec l'agenda Blue Pacific 2050.....	97
f) Un impact politique et économique qui reste à prouver	98
2. <i>Des PTOM du Pacifique encore en marge de la stratégie et des politiques européennes dans la région</i>	99
3. <i>Mettre les PTOM au centre de la stratégie européenne : l'opportunité du prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034</i>	101
4. <i>Infléchir les priorités de l'instrument « Europe dans le monde » dans le Pacifique sur celles des PTOM</i>	104
5. <i>Mieux mobiliser les financements européens par les PTOM</i>	107
C. AGIR PLUS MASSIVEMENT SUR LES FACTEURS STRUCTURELS :	
DÉSENCLAVEMENT, SÉCURITÉ ET BIENS COMMUNS RÉGIONAUX	109
1. <i>Le désenclavement, prérequis de toute intégration régionale</i>	109
a) Créer un marché commun des transports aériens	109
b) Développer les liaisons maritimes pour le fret et les passagers	112
c) Accélérer la connectivité numérique	114
2. <i>La sécurité : un levier de coopération régionale pour favoriser le développement</i>	115
a) Surveillance et protection des ZEE : un enjeu souverain de première importance	115
b) Lutte contre le narcotrafic et les dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCP).	117
c) Interventions humanitaires, gestion des crises, sécurité civile	119
3. <i>Le partage de solutions adaptées en faveur des « biens communs » du Pacifique</i>	121
a) L'économie bleue	121
b) L'environnement et l'adaptation au changement climatique	123
c) La recherche et la formation.....	126
d) Le sport et la culture	131
EXAMEN EN DÉLÉGATION	135
LISTE DES PERSONNES ENTENDUES	153
LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES LORS DES DÉPLACEMENTS	155
TABLEAU DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI	163
GLOSSAIRE	167
COMPTES RENDUS DES TRAVAUX DE LA DÉLÉGATION	171

L'ESSENTIEL

COOPÉRATION ET INTÉGRATION RÉGIONALES DES OUTRE-MER DANS LE BASSIN OCÉAN PACIFIQUE

La France est présente dans le Pacifique via trois collectivités ultramarines aux profils distincts. Ces territoires, bien que géographiquement dispersés (22 000 km entre Paris et Wallis-et-Futuna, 4 600 km entre Nouméa et Papeete), représentent les deux tiers de la Zone Économique Exclusive (ZEE) française (11 millions de km²) et constituent les seuls Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) de l'Union européenne dans cet océan.

Ces collectivités partagent les défis structurels des États insulaires de la région : tyrannie des distances, vulnérabilités économiques (dépendance aux importations, cherté de la vie) et climatiques (érosion côtière et montée des eaux), exposition aux risques naturels et compétition géopolitique. Mais ces voisins sont aussi de « *grands États océaniques* » couvrant parmi les plus grandes ZEE du globe.

Achevant **un cycle de trois rapports sur la coopération et l'intégration régionales des territoires ultramarins (bassin Indien en 2024 et bassin Atlantique en 2025)**, la délégation sénatoriale aux outre-mer dresse **un constat mitigé** de l'intégration de ces collectivités dans ce bassin Pacifique qui couvre un tiers de la surface du globe.

À l'issue d'une soixantaine d'auditions et d'un déplacement, elle a pu mesurer les dynamiques régionales en cours et les attentes des collectivités concernées.

Les principales recommandations

parmi les 20 adoptées par la délégation

1. Organiser chaque année un débat au Parlement sur la stratégie extérieure de la France pour les outre-mer, notamment les collectivités du Pacifique, en les y associant au travers d'une consultation préalable versée au débat. (*Recommandation n° 1*)
2. Associer systématiquement les collectivités à l'élaboration des stratégies/partenariats les concernant. (*Recommandation n° 2*)
3. Doter Wallis-et-Futuna de la compétence en matière de coopération régionale, par révision de la loi statutaire de 1961. (*Recommandation n° 6*)
4. Doubler la dotation annuelle du Fonds Pacifique. (*Recommandation n° 9*)
5. Simplifier les financements de l'AFD en créant un mécanisme financier mixant des crédits des programmes budgétaires 123 (outre-mer) et 209 (aide au développement) et en regroupant dans un fonds commun des financements pour la coopération économique régionale (AFD, collectivités et partenaires). (*Recommandation n° 10*)
6. Saisir l'opportunité unique du prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034 pour : obtenir une nouvelle répartition de l'enveloppe allouée aux PTOM plus favorable et juste pour les PTOM hors Groenland, en leur attribuant environ les deux tiers de l'enveloppe contre moins de 50 % actuellement ; porter le montant de cette enveloppe de coopération régionale, à la disposition des PTOM du Pacifique, à 100 millions d'euros contre moins de 35 millions d'euros environ dans la programmation 2021-2027. (*Recommandation n° 11*)
7. Lancer une initiative pour la création d'un Marché commun des transports afin d'améliorer la connectivité aérienne et maritime interinsulaire dans le Pacifique sud, associant les États, les trois collectivités françaises, les compagnies locales et l'Union européenne. (*Recommandation n° 16*)
8. Soutenir les projets environnementaux innovants comme la création de zones maritimes particulièrement vulnérables (ZMPV) en Polynésie française et la scorie de nickel de Nouvelle-Calédonie pour lutter contre l'érosion côtière. (*Recommandation n° 19*)
9. Réformer le programme Erasmus + pour un « Erasmus Pacifique » afin de prioriser les échanges universitaires pour les étudiants des PTOM et attirer les étudiants de la région vers les universités des PTOM. (*Recommandation n° 20*)

I. UN BASSIN MARQUÉ PAR LE DYNAMISME DU MULTILATÉRALISME RÉGIONAL MAIS UNE COOPÉRATION FRANÇAISE EN DEMI-TEINTE

A. Avec ses 3 collectivités, la France dispose de nombreux atouts

	Statut institutionnel	Nombre d'habitants	ZEE (en millions de km ²)
Nouvelle-Calédonie	<i>sui generis</i> (titre XIII de la Constitution)	265 000	1,42
Polynésie française	Collectivité d'outre-mer (art. 74 de la Constitution)	280 000	4,77
Wallis-et-Futuna	Statut législatif de 1961 (art. 74 de la Constitution)	11 600	0,26

Source : Géopolitique de l'Océanie 2026

✓ **Sa présence militaire et sécuritaire** : 1 800 militaires en Nouvelle-Calédonie (FANC), 1 300 en Polynésie (FAPF) qui assurent de nombreuses missions à portée régionale : surveillance des ZEE (50 % du temps en mer), lutte contre la pêche illégale, exercices régionaux (Croix du Sud, Marara), accords FRANZ (France-Australie-Nouvelle-Zélande) pour les catastrophes naturelles. L'Académie du Pacifique à Nouméa forme à la sécurité maritime, au maintien de l'ordre et à la protection civile (500 stagiaires en 2025).

✓ **Une diplomatie active** : avec un réseau renforcé de 7 ambassades (dont Samoa depuis 2025), une ambassadrice et le secrétariat permanent pour le Pacifique délocalisé à Nouméa depuis 2023, et des partenariats clés : Australie (feuille de route 2023), Nouvelle-Zélande (plan conjoint 2018), Japon (dialogue PALM), ASEAN.

✓ **L'insertion des 3 collectivités françaises dans la coopération régionale** : Nouvelle-Calédonie et Polynésie française sont membres à part entière du FIP (depuis 2016), et Wallis-et-Futuna membre associé. Elles sont membres de la CPS (Communauté du Pacifique) et du PROE (Programme Régional Océanien de l'Environnement).

✓ **Une coopération inter-collectivités dynamique** : accords particuliers de coopération entre la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna ; accord-cadre Nouvelle-Calédonie-Polynésie de 2025 ; convention Polynésie-Wallis-et-Futuna (2019 et 2025) ; la fédération des Chambres d'agriculture du Pacifique (FED-CAPP) créée en 2025.

✓ **Des initiatives structurantes** : le câble Tam-Tam (Nouvelle-Calédonie-Vanuatu, 2026) allie connectivité numérique et capteurs sismiques ; le projet Manatua relie la Polynésie française aux Îles Cook par câble sous-marin ; la Route du Corail polynésienne envisage une ligne aérienne régionale vers Fidji-Samoa-Tonga ; les câbles Google (8 câbles depuis Tahiti) peuvent créer demain le *hub* numérique du Pacifique.

B. Pourtant l'intégration des territoires ultramarins dans ce bassin présente un bilan mitigé

✘ **Une coordination État-Collectivités insuffisante** : la stratégie indopacifique garde les séquelles d'une décision élaborée sans concertation préalable et la parole française dans les instances régionales apparaît éclatée : au FIP, la France (partenaire de dialogue) et ses collectivités (membres) défendent parfois des positions non alignées ; Wallis-et-Futuna, sans compétence juridique en relations extérieures, doit passer par l'État pour toute action internationale.

✘ **Des moyens financiers limités et dispersés** : le Fonds Pacifique est en baisse : dotation en baisse (3 M€ dans les « années fastes » → 1,8 M€ en 2025) et s'expose à la critique d'un saupoudrage des projets. L'AFD manque d'instruments dédiés à la coopération régionale et ses outils sont complexes (programmes 123 et 209 mal articulés) dans une région où l'ingénierie fait défaut. L'UE a une faible visibilité politique malgré des financements importants : 750 M€ pour le CFP 2021-2027 (Global Gateway, Initiative Kiwa, Green Blue Alliance). Les PTOM sont peu associés à la stratégie Global Gateway.

✘ **Des freins économiques et logistiques** : ils vont des coûts prohibitifs - fret maritime cher, flux retour insuffisants (les containers repartent vides à 90 %) - aux barrières non tarifaires - normes sanitaires strictes (ex. : biosécurité australienne), protections locales (ex. : quotas en Nouvelle-Calédonie). L'isolement de Wallis-et-Futuna est un handicap majeur : trois vols par semaine vers Nouméa, un vers Fidji, aucune liaison maritime passagers. Il n'existe pas de liaison directe entre les trois collectivités françaises.

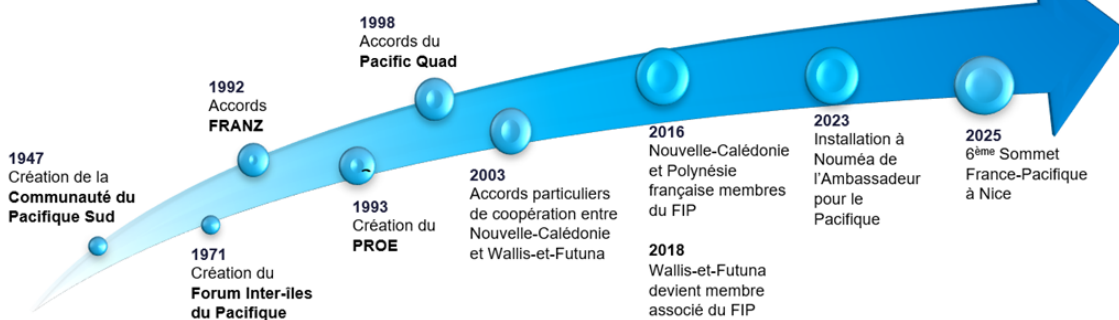
✘ **La concurrence des puissances** : avec l'activisme de la Chine (100 projets « petits mais beaux ») et d'inquiétants vecteurs de déstabilisation : l'explosion du narcotrafic (Polynésie française, zone de transit vers l'Australie mais aussi de consommation) et des campagnes de désinformation (ex. : Azerbaïdjan contre la France en 2024).

✘ **Les défis internes aux collectivités** : ils touchent chaque collectivité, avec en Nouvelle-Calédonie les incertitudes politiques, en Polynésie française le débat entre autonomie et indépendance, et à Wallis-et-Futuna les partisans du *statu quo* institutionnel et le poids des autorités traditionnelles.

Nous sommes à une croisée des chemins sur la question des outre-mer. L'utilisation des territoires pour la mise en œuvre de la politique étrangère ou le rayonnement de la France est au cœur de la stratégie, notamment dans le Pacifique. En même temps, la stratégie de gestion de ces territoires est aussi une stratégie d'autonomisation, dans le respect du principe constitutionnel de l'autodétermination. Nous devons donc jouer en permanence sur ces deux lignes de crête distinctes, qui ne se rejoignent pas, ce qui est complexe.

Source : Mme Véronique Roger-Lacan, ambassadrice pour le Pacifique, représentante permanente de la France auprès de la Communauté du Pacifique et secrétaire permanente pour le Pacifique

Les grands jalons de la coopération régionale dans le Pacifique



II. CHANGER D'APPROCHE ET D'ÉCHELLE : UNE COOPÉRATION RÉGIONALE AVEC ET POUR LES COLLECTIVITÉS DU PACIFIQUE

La France a les atouts pour offrir une alternative fiable aux partenaires régionaux et **faire rayonner les collectivités françaises dans leur voisinage**.

À condition cependant de corriger le déficit de méthode, de lisibilité et de moyens qui grève aujourd'hui **la stratégie indopacifique française**, et **mettre les PTOM au centre de la stratégie et des politiques européennes dans la région**.

Trois axes sont à privilégier :

→ **Construire une relation de confiance entre l'État et les collectivités**, en passant d'une logique tutélaire à un véritable partenariat stratégique



Soutenir les priorités régionales des collectivités : l'État doit adopter une vision stratégique partagée en associant systématiquement les territoires français du Pacifique à l'élaboration de sa politique extérieure dans la région. Cela nécessite une meilleure coordination diplomatique, avec la désignation d'un « Ministre délégué pour le Pacifique », ainsi qu'une évolution statutaire pour doter Wallis-et-Futuna d'une véritable compétence en matière de coopération régionale.

Accroître l'influence française par le rayonnement de ses outre-mer : la France doit s'appuyer sur ses territoires pour affirmer sa présence régionale. Ce rayonnement passe par l'organisation de sommets réguliers réunissant le Pacifique, la France et l'Union européenne, par une lutte active contre la désinformation (notamment face aux ingérences étrangères), et par la promotion de la francophonie à travers la mobilité étudiante et la coopération universitaire régionale.

Clarifier et rationaliser les financements publics : pour être efficace, l'architecture financière (impliquant l'État, les collectivités et l'UE) doit être cohérente avec les stratégies de développement local. Le rapport recommande de doubler la dotation du Fonds Pacifique, d'éviter le saupoudrage, et de créer

un instrument financier spécifique au sein de l'Agence française de développement (AFD) dédié aux projets de coopération régionale.

→ **S'appuyer sur l'Union européenne** : en alignant le programme Global Gateway sur les priorités de la France et des PTOM français, en obtenant un rééquilibrage des enveloppes allouées aux PTOM dans le prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034, et en poursuivant à terme la définition d'une véritable Politique européenne de voisinage ultrapériphérique (PEVu) conçue autour et pour ces territoires.



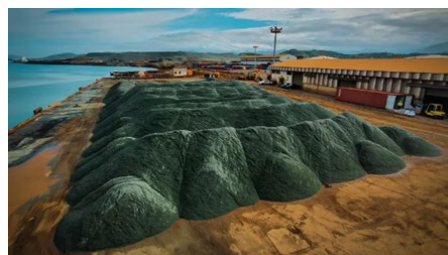
Affirmer le rôle de l'Union européenne comme levier politique et économique : bien que l'UE soit un bailleur de fonds incontournable dans le Pacifique, son influence politique et l'impact économique de ses investissements demeurent insuffisamment visibles. Il est nécessaire d'accroître ce rayonnement en associant l'UE de manière systématique aux sommets politiques régionaux, et en concentrant davantage les financements sur des infrastructures critiques à forte visibilité (comme les ports, la connectivité et l'énergie).

Placer les PTOM au centre de la stratégie européenne : les collectivités françaises, PTOM de l'Union européenne dans le bassin Pacifique, restent encore trop en marge des stratégies européennes. Il est fortement recommandé d'infléchir les priorités des instruments européens pour qu'elles s'alignent sur celles des PTOM, et d'intégrer systématiquement les représentants institutionnels et économiques ultramarins dans les instances de pilotage des programmes européens.

Saisir l'opportunité du prochain cadre financier pluriannuel (2028-2034) : grâce à l'augmentation annoncée des fonds européens alloués aux PTOM (qui approcheraient le milliard d'euros), il faut rééquilibrer la clé de répartition en attribuant environ les deux tiers de l'enveloppe aux PTOM hors Groenland. Il convient d'insister sur la nécessité absolue de préserver les « enveloppes territoriales » dédiées à chaque collectivité, tout en créant une véritable enveloppe de coopération régionale dotée de 100 millions d'euros pour les PTOM du Pacifique.

La scorie de nickel : une ressource au service de la résilience régionale

Sous-produit abondant de la fusion du minerai en Nouvelle-Calédonie (avec 25 millions de tonnes stockées à Nouméa), la scorie de nickel représente une solution environnementale innovante pour lutter contre l'érosion côtière et la montée du niveau de la mer. En remplaçant le sable naturel dans la composition du béton, elle permet de construire des bâtiments, des digues et des quais, évitant ainsi aux territoires de creuser leurs lagons ou de détruire leurs récifs coralliens pour récupérer des agrégats. Face aux défis climatiques, ce matériau est devenu un vecteur prometteur de coopération régionale dans le Pacifique. Un projet impliquant sept États insulaires a été mis en place pour qu'ils puissent bénéficier de cette ressource calédonienne, et les Îles Marshall ont d'ores et déjà signé un contrat pour l'achat de 30 000 tonnes de scories.



©SLN

Organisation	Prérogatives	Date de création	Membres	Place de la France
CPS (<i>Communauté du Pacifique</i>)	Organisation technique et scientifique	1947	27 membres (22 États et territoires insulaires océaniques + 5 États fondateurs dont l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et le Royaume-Uni).	<ul style="list-style-type: none"> • État : Membre fondateur et de plein droit (participe au budget et à la gouvernance globale). • Nouvelle-Calédonie : Membre à part entière. • Polynésie française : Membre à part entière. • Wallis-et-Futuna : Membre à part entière.
FIP (<i>Forum des Îles du Pacifique</i>)	Organisation politique et économique majeure	1971 (Initialement Forum du Pacifique Sud)	18 membres (Principalement des États indépendants ou autonomes d'Océanie).	<ul style="list-style-type: none"> • État : Non-membre. Dispose uniquement du statut de « Partenaire de dialogue » (depuis 1989). • Nouvelle-Calédonie : Membre à part entière (depuis 2016). • Polynésie française : Membre à part entière (depuis 2016). • Wallis-et-Futuna : Membre associé depuis 2018.
PROE (<i>Programme régional océanien de l'environnement</i>)	Autorité régionale en matière d'environnement	1993	26 membres (21 États et territoires insulaires océaniques + 5 États).	<ul style="list-style-type: none"> • État : Membre de plein droit. • Nouvelle-Calédonie : Membre à part entière. • Polynésie française : Membre à part entière. • Wallis-et-Futuna : Membre à part entière.

→ **Agir sur les facteurs structurels** : désenclavement, sécurité maritime, adaptation climatique. Pour renforcer l'intégration nécessaire de ses collectivités du Pacifique, la France doit **agir plus massivement sur les facteurs structurels** du développement, comme le désenclavement aérien, maritime, numérique et commercial, la sécurité et **prioriser les biens communs régionaux** : l'économie bleue, l'adaptation au changement climatique, la formation, ainsi que le sport, la francophonie et la culture.

☑ Désenclaver les territoires pour permettre l'intégration régionale : l'isolement physique et numérique est le principal frein à l'intégration, c'est pourquoi son désenclavement est un prérequis absolu. Il faut agir simultanément sur l'amélioration de la connectivité en créant un marché commun des transports aériens, en développant les liaisons maritimes inter-îles pour le fret et les passagers, et en accélérant les infrastructures de connectivité numérique.

☑ Faire de la sécurité un levier de coopération et de souveraineté : face à l'immensité du bassin Pacifique, la sécurité régionale nécessite une collaboration accrue pour devenir un vecteur de développement. Cela passe par la mutualisation des moyens pour la surveillance et la protection des immenses Zones Économiques Exclusives (ZEE), une lutte régionale renforcée contre le narcotrafic et le pillage des ressources marines (notamment via l'usage des dispositifs de concentration de poissons dérivants), ainsi qu'une coordination étroite pour les interventions humanitaires et la sécurité civile lors des catastrophes.

☑ Partager des solutions en faveur des « biens communs » océaniques : les territoires peuvent s'unir autour des enjeux environnementaux et sociétaux qui forgent l'identité régionale. L'action doit se concentrer sur la structuration de l'économie bleue, l'adaptation primordiale face au changement climatique et à la montée des eaux, mais aussi sur le développement du « *soft power* » par la recherche, la formation étudiante (avec des réseaux universitaires panpacifiques), la culture et le sport.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

I. Construire une relation de confiance État-Collectivités : d'une logique tutélaire à une stratégie partagée

Un État en appui des priorités régionales de ses collectivités

Recommandation n° 1 : Organiser chaque année un débat au Parlement sur la stratégie extérieure de la France pour les outre-mer, notamment les collectivités du Pacifique, en les y associant au travers d'une consultation préalable versée au débat.

Recommandation n° 2 : Associer systématiquement les territoires français du Pacifique à l'élaboration des stratégies, feuilles de route ou partenariats de la France intéressant directement leur environnement régional, le cas échéant en leur permettant de délibérer à titre consultatif.

Recommandation n° 3 : Nommer un « Ministre délégué pour le Pacifique » auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé notamment de coordonner l'action interministérielle et de représenter la France à haut-niveau dans les instances régionales.

Recommandation n° 4 : Formaliser dans chaque collectivité du Pacifique le dispositif de coordination avec l'État sur les orientations et les projets de coopération régionale.

Recommandation n° 5 : Maintenir le siège du secrétariat permanent de la France pour le Pacifique à Nouméa.

Recommandation n° 6 : Doter Wallis-et-Futuna de la compétence en matière de coopération régionale, par révision de la loi statutaire de 1961.

Renforcer l'influence de la France par le rayonnement de ses outre-mer

Recommandation n° 7 : Organiser tous les trois ans un sommet Pacifique-France-Union européenne au niveau des chefs d'État et de gouvernement sur le modèle des sommets France-Océanie.

Recommandation n° 8 : Promouvoir la francophonie en impliquant les territoires français du Pacifique dans les cursus d'apprentissage des langues et la coopération universitaire.

Clarifier et rationaliser les financements nationaux

Recommandation n° 9 : Doubler la dotation annuelle du Fonds Pacifique.

Recommandation n° 10 : Adapter les financements de l'AFD en créant un instrument financier *ad hoc* pour les projets de coopération régionale outre-mer, distinct des programmes budgétaires 123 (outre-mer) et 209 (aide au développement).

II. Faire de l'Europe un puissant levier de rayonnement régional pour les PTOM français

Recommandation n° 11 : Saisir l'opportunité unique du prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034 pour :

- obtenir une nouvelle répartition de l'enveloppe allouée aux PTOM plus favorable et juste pour les PTOM hors Groenland, en leur attribuant environ les deux tiers de l'enveloppe contre moins de 50 % actuellement ;
- préserver impérativement les enveloppes territoriales aux PTOM et fusionner les enveloppes régionale et intrarégionale en une seule enveloppe dite de coopération régionale ;
- porter le montant de cette enveloppe de coopération régionale, à la disposition des PTOM du Pacifique, à 100 millions d'euros contre moins de 35 millions d'euros environ dans la programmation 2021-2027.

Recommandation n° 12 : Infléchir la gouvernance de l'instrument « Europe dans le monde » de l'Union européenne dans le Pacifique sud, afin que les priorités de la France et des PTOM français soient mieux prises en compte, dans la perspective de l'élaboration à terme d'une véritable Politique européenne de voisinage ultrapériphérique (PEVu) conçue autour et pour les PTOM.

Recommandation n° 13 : Proposer le déménagement du siège de la délégation de l'Union européenne pour le Pacifique, actuellement à Suva (Fidji), à Nouméa en Nouvelle-Calédonie.

Recommandation n° 14 : Afin que les PTOM captent au maximum les financements européens :

- garantir que les critères d'éligibilité au Mécanisme pour l'interconnexion pour l'Europe (MIE) et à l'instrument « Europe dans le monde » sont adaptés aux projets d'insertion régionale des PTOM du Pacifique dans les secteurs des transports maritimes ou aériens, du numérique et de l'énergie ;

- faciliter et favoriser la participation des entreprises des PTOM aux appels à projet ;
- relever les taux de cofinancement du MIE pour les RUP et PTOM à 75 %.

III. Agir plus massivement sur les facteurs structurels : désenclavement, sécurité et biens communs régionaux

Recommandation n° 15 : Désenclaver Wallis-et-Futuna :

- par l'aménagement de la piste de Futuna pour l'ATR 42 et la modernisation des systèmes de navigation ;
- en augmentant des fréquences Wallis-Fidji et en négociant entre compagnies régionales (Air Calin, Air Tahiti, Fiji Airways) ;
- en ouvrant la concurrence sur l'axe Wallis-Nouméa.

Recommandation n° 16 : Lancer une initiative pour la création d'un Marché commun des transports afin d'améliorer la connectivité aérienne et maritime interinsulaire dans le Pacifique sud, associant les États, les trois collectivités françaises, les compagnies locales et l'Union européenne.

Recommandation n° 17 : Concentrer les financements européens dans la région (prêts BEI, fonds NDICI, Mécanisme pour l'interconnexion de l'Europe...) sur les projets structurants à forte visibilité, notamment en matière de transports aériens et maritimes, de connectivité numérique et de souveraineté.

Recommandation n° 18 : Lutter, par une coopération sécuritaire régionale renforcée, contre les fléaux du narcotrafic et des dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCP).

Recommandation n° 19 : Soutenir les projets environnementaux innovants comme la création de zones maritimes particulièrement vulnérables (ZMPV) en Polynésie française et la scorie de nickel de Nouvelle-Calédonie pour lutter contre l'érosion côtière.

Recommandation n° 20 : Mettre en place « un Erasmus du Pacifique » afin de développer la mobilité des étudiants, renforcer les échanges universitaires et scientifiques avec les États insulaires du Pacifique.

AVANT PROPOS

Après un premier volet consacré à l'océan Indien, publié en septembre 2024, et un deuxième volet dédié au bassin Atlantique en 2025, la délégation sénatoriale aux outre-mer achève son étude relative à la coopération et l'intégration régionales des outre-mer avec un troisième et dernier volet sur le bassin Pacifique.

Trois collectivités françaises sont concernées : la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna. Elles constituent, ensemble, la présence française dans un océan qui représente à lui seul plus d'un tiers de la surface du globe et concentre des enjeux géopolitiques, économiques et environnementaux d'une importance croissante.

Plus encore peut-être que dans les autres bassins, la tyrannie des distances, la dispersion des archipels et la singularité des statuts institutionnels ont façonné une relation ambivalente entre ces collectivités et leur environnement régional : proches géographiquement de nombreux États et territoires insulaires, elles demeurent pourtant largement tournées vers l'Hexagone pour leurs échanges, leurs financements et leur cadre normatif.

Comme pour les volets précédents, le choix a été fait de concentrer l'analyse sur les enjeux les plus importants pour ce bassin, compte tenu de ses singularités profondes : la vulnérabilité des petits territoires insulaires ; la complexité d'une architecture régionale foisonnante ; et les effets d'une coopération croissante sur le quotidien des populations.

Trois rapporteurs ont été désignés pour conduire ces travaux : **Guillaume Chevrollier (LR-Mayenne)**, **Solanges Nadille (RDPI-Guadeloupe)** et **Rachid Temal (SER-Val-d'Oise)**. **Christian Cambon (LR-Val-de-Marne)** ancien président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, demeurant rapporteur coordonnateur des trois volets.

Ces travaux ont donné lieu à une soixantaine d'auditions, notamment dans le cadre d'un déplacement en Nouvelle-Calédonie et à Wallis, permettant de mesurer sur le terrain la réalité des dynamiques régionales en cours et les attentes des acteurs locaux.

Le présent rapport est articulé autour de deux axes principaux :

- d'une part, mieux comprendre la situation des collectivités françaises dans un bassin Pacifique, foisonnant de coopérations mais traversé par des tensions croissantes - compétition des grandes puissances, vulnérabilité climatique, diversité des statuts -, au sein duquel la France cherche à affermir sa place ;

- d'autre part, changer d'approche et d'échelle pour construire une coopération régionale véritablement pensée *pour* et *avec* les collectivités du Pacifique.

Les rapporteurs formulent 20 recommandations pour accélérer et soutenir cette dynamique autour de trois axes majeurs :

- construire une relation de confiance entre l'État et les collectivités, en passant d'une logique tutélaire à un véritable partenariat stratégique ;

- faire de l'Europe un puissant levier de rayonnement régional pour les PTOM français ;

- agir massivement sur les facteurs structurels, notamment en s'attaquant au désenclavement et en misant sur les biens communs régionaux et le développement économique : souveraineté numérique, gestion des ressources marines, sécurité maritime, filières économiques régionales innovantes.

I. DES COLLECTIVITÉS FRANÇAISES DIVERSEMMENT INSÉRÉES DANS UN BASSIN PACIFIQUE FOISSONNANT DE COOPÉRATIONS

A. DES TERRITOIRES SINGULIERS DANS UN ESPACE OCÉANIQUE À LA FOIS IMMENSE ET FRAGMENTÉ

1. La tyrannie des distances : une réalité consubstantielle à l'Océanie

a) *L'éloignement, une réalité structurelle*

La première caractéristique des collectivités françaises du Pacifique tient à leur extrême éloignement : entre l'Hexagone et les territoires, entre les collectivités elles-mêmes, au sein de chaque collectivité, et vis-à-vis de leurs voisins régionaux. Dans un océan qui couvre environ un tiers de la surface du globe, la distance constitue une donnée structurelle de la vie locale.

L'éloignement à l'Hexagone est considérable. La Nouvelle-Calédonie se situe à environ 17 000 kilomètres de la France hexagonale, tandis que Tahiti, centre administratif et économique de la Polynésie française, est située à environ 15 700 kilomètres de Paris. À 22 000 kilomètres, Wallis-et-Futuna est l'archipel français le plus éloigné de l'Hexagone.

À ceci s'ajoute l'éloignement entre les collectivités françaises elles-mêmes. La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont séparées par environ 4 600 kilomètres. Wallis-et-Futuna se situe à 2 100 kilomètres de la Nouvelle-Calédonie et à 2 800 kilomètres de Tahiti. Le « Pacifique français » ne présente pas une unité géographique mais constitue un ensemble discontinu, réparti entre plusieurs aires du Pacifique Sud.

L'éloignement se retrouve ensuite à l'intérieur même des territoires. La Polynésie française en offre l'exemple le plus frappant : ses 118 îles, dont 76 habitées, sont regroupées en cinq archipels et dispersées sur une superficie grande comme l'Europe, avec une zone économique exclusive (ZEE) de 5,5 millions de km². Les distances entre les îles de la Société, les Tuamotu, les Gambier, les Australes et les Marquises sont un défi interne autant que régional.

La Nouvelle-Calédonie n'y échappe pas. Elle compte plus de 140 îles, avec la Grande Terre qui s'étire sur environ 500 kilomètres, les îles Loyauté, l'île des Pins et les îles attenantes. Sa ZEE s'étend sur 1,3 million de km². Les petites îles de Wallis et de Futuna-Alofi (142 km² de superficie terrestre pour 262 000 km² de ZEE) sont séparées quant à elles par 230 kilomètres formant deux sous-ensembles.

L'éloignement régional est conséquent. La Nouvelle-Calédonie se situe à environ 1 500 kilomètres à l'est de l'Australie ; Wallis est à 370 kilomètres des Samoa et Futuna, et à 280 kilomètres au sud-ouest des Fidji ; Tahiti et ses îles sont situées au cœur d'un triangle équidistant - de l'ordre de 4 000 kilomètres - de la Nouvelle-Zélande (Auckland), Hawaï et l'île de Pâques (et au-delà à 6 000 kilomètres de Los Angeles et 7 900 kilomètres de Santiago du Chili). Chaque collectivité est ainsi ancrée dans un voisinage spécifique, mais à une autre échelle qu'au sens européen du terme.

b) Des conséquences multiples sur la vie des populations

Cette géographie produit des effets très concrets. La première conséquence est le poids des aspects logistiques.

Les collectivités françaises du Pacifique dépendent de chaînes d'approvisionnement longues, coûteuses et sensibles aux ruptures. Le rapport annuel économique 2024 de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) souligne ainsi que, dans le bassin Pacifique, les ports australiens et néo-zélandais restent les mieux connectés, tandis que la Nouvelle-Calédonie et Papeete se distinguent parmi les ports insulaires océaniques, à la différence de Wallis-et-Futuna dont le niveau de connectivité demeure le plus faible.

Cette contrainte vaut en particulier pour le transport aérien. Les compagnies présentes dans les collectivités françaises constituent des atouts, mais elles opèrent dans un environnement où les volumes de passagers sont limités, les distances importantes et les coûts d'exploitation élevés. La connectivité aérienne a été un sujet récurrent au cours des auditions menées. La question n'est donc pas uniquement de relier les territoires à l'Hexagone mais aussi de permettre des mobilités régulières entre les territoires français et leurs voisins océaniques.

La deuxième conséquence est économique. La distance renchérit les approvisionnements, complique l'accès aux services essentiels et limite les possibilités de diversification économique. L'éloignement et la faible densité des flux contribuent directement à la cherté de la vie. En Nouvelle-Calédonie, les prix à la consommation étaient, en 2022, supérieurs de 31 % à ceux de la France métropolitaine ; l'écart atteignait 78 % pour les produits alimentaires. La même enquête de comparaison spatiale des prix¹ évaluait l'écart moyen à 30,8 % pour la Polynésie française. Ces différentiels de prix ne s'expliquent pas uniquement par les coûts de transport, mais ceux-ci pèsent lourdement sur des économies insulaires dépendantes des importations.

La troisième conséquence est d'ordre social. L'éloignement affecte directement l'accès aux soins, à l'enseignement supérieur, à la formation professionnelle, aux opportunités d'emploi.

¹ Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE), Synthèse n° 70, Comparaison spatiale des prix 2022 et Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), Rapport annuel économique 2024, Polynésie française.

Dans les archipels les plus dispersés, la mobilité interne est déjà une contrainte majeure ; la mobilité régionale s’y ajoute comme une difficulté supplémentaire. En Polynésie française, entre 2017 et 2022, un jeune adulte de 18 à 25 ans sur cinq a quitté le territoire, notamment pour poursuivre des études en France hexagonale¹. Ce chiffre rappelle que l’accès à la formation et aux parcours qualifiants reste encore largement orienté vers l’Hexagone, alors même que des coopérations universitaires et professionnelles à l’échelle du Pacifique pourraient contribuer à diversifier les trajectoires.

c) *Un espace gigogne, constitué de sous-ensembles à géométrie variable*

Lorsqu’on traite du bassin Pacifique sous l’angle des collectivités françaises, on utilise couramment le terme d’Océanie, dont l’origine remonte au XIX^{ème} siècle.

Dans son ouvrage *Géopolitique de l’Océanie*, Sarah Mohamed-Gaillard souligne que l’espace qu’il désigne a fait l’objet d’appellations diverses et qu’après la Seconde guerre mondiale, c’est le concept de Pacifique Sud qui s’est imposé, emprunté à la subdivision des commandements américains. C’est ainsi que la première organisation régionale fondée en 1947 fut baptisée Commission du Pacifique Sud (CPS).

Au cours des dernières décennies, une nouvelle acception du terme Océanie est apparue, dépouillée de « ses stigmates coloniaux » et mettant l’accent sur l’unité des océaniens.

Dans leur *Atlas des Îles et États du Pacifique Sud* paru en 1988, les géographes Benoît Antheaume et Joël Bonnemaison présentent le bassin Pacifique comme un « espace gigogne » en distinguant quatre échelles :

- le bassin Pacifique qui englobe l’ensemble de l’océan Pacifique et inclut ses littoraux américains et asiatiques. Cette échelle intègre ainsi les grandes puissances qui bordent cet océan et souligne le basculement économique du monde de l’Atlantique vers le Pacifique qui s’est opéré au cours des années 1980 marquée notamment par la création de l’*Asia-Pacific Economic Cooperation*, ou APEC, pour la coopération économique en 1989 ;

- en son sein, on peut distinguer l’Asie-Pacifique qui inclut les littoraux asiatiques mais exclut la plupart du temps la bordure américaine ;

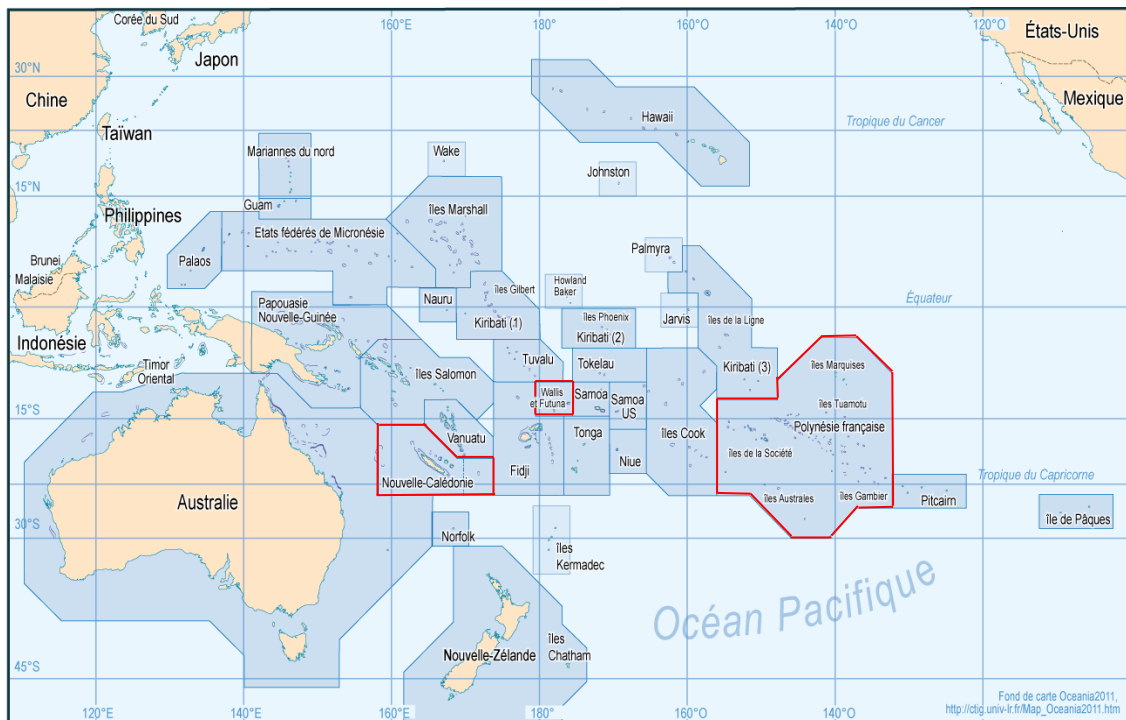
- l’Océanie recouvre quant à elle les îles de Mélanésie, Micronésie et Polynésie. La zone inclut selon les cas l’Australie qui ne se rattache pas aux cultures océaniques mais qui est historiquement la grande puissance de la région ;

- enfin au sein de l’Océanie, un cadrage plus étroit, distingue les îles et des États insulaires du Pacifique Sud.

¹ Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), « En Polynésie française, la population augmente faiblement, de 1 % entre 2017 et 2022 », *Insee Première*, n° 1990, mars 2024.

Dans son ouvrage précité, Sarah Mohamed-Gaillard invite à décentrer le regard sur ces États insulaires pour saisir « *la culture commune qui sous-tend leurs conceptions et pratiques diplomatiques et sécuritaires* », et aborder la complexité de cette Océanie encore largement méconnue. Le glissement sémantique du « Pacifique Sud » vers « l'Indopacifique » ne serait pas neutre : il tend à diluer l'Océanie insulaire dans un ensemble géostratégique dominé par les rivalités de grandes puissances, au risque de marginaliser les enjeux proprement océaniques (climat, souveraineté, identité).

Cette difficulté d'appréhension est loin d'être anecdotique. Elle a par exemple des conséquences sur l'approche du bassin Pacifique dans l'organisation administrative du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. L'Océanie est prise en charge au sein d'une direction très large - la direction de l'Asie et de l'Océanie (DAO) - et d'une sous-direction de l'Océanie plutôt sous dotée.



Luc Vacher, Pascal Brunello, *Fond de carte Oceania2011*, Centre de traitement de l'information géoréférencée (CTIG) de l'Université de la Rochelle, https://ctig.univ-lr.fr/Map_Oceania2011.htm.

2. Un espace caractérisé par la diversité des statuts, la vulnérabilité et la dépendance aux appuis extérieurs

a) Une véritable mosaïque institutionnelle

Le bassin Pacifique forme un espace de souverainetés et d'autonomies graduées très original, où coexistent : des États pleinement indépendants ; des États en libre association ; des collectivités françaises dotées de statuts différenciés ; des territoires américains, néo-zélandais, australiens et britanniques ; des entités dont l'autonomie interne est importante sans pour

autant se traduire par une pleine souveraineté internationale. Cette diversité institutionnelle est l'une des caractéristiques remarquables du régionalisme océanien.

Le Forum des îles du Pacifique (FIP), principale enceinte politique de la région, illustre cette diversité institutionnelle. Il réunit aujourd'hui 18 membres : des États continentaux ou quasi continentaux comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des États insulaires indépendants comme Fidji, Samoa, Tonga, Vanuatu, Kiribati, Nauru ou Tuvalu, mais aussi deux collectivités françaises, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. À cette catégorie de membres s'ajoutent des membres associés, parmi lesquels Wallis-et-Futuna, Guam, les Samoa américaines et Tokelau.

Cette diversité est d'abord celle des États indépendants eux-mêmes.

L'Australie avec ses 26 millions d'habitants, son économie (13^e mondiale), ses immenses ressources naturelles (charbon, fer, gaz naturel), son budget de défense en forte hausse, et la Nouvelle-Zélande (5 millions d'habitants), sont les garants traditionnels de la stabilité dans le Pacifique Sud. Toutes deux membres des *Five Eyes* (réseau de renseignement anglophone avec les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada).

Le Pacifique insulaire comprend des États anciens dans leur souveraineté régionale, comme les Samoa, indépendants depuis 1962, ou les Fidji et les Tonga, indépendants depuis 1970, mais aussi des États dont l'indépendance est plus récente, comme le Vanuatu en 1980, les États fédérés de Micronésie et les Îles Marshall en 1990, ou les Palaos en 1994.

Ces États sont très inégaux par leur taille démographique, leur poids économique et leur capacité administrative. Toutefois, la Papouasie-Nouvelle-Guinée compte plus de 10,6 millions d'habitants et représente un PIB de 31,8 milliards de dollars, quand Tuvalu compte moins de 10 000 habitants pour un PIB d'environ 62 millions de dollars. Entre ces deux extrêmes se situent des États intermédiaires, comme Fidji, avec environ 931 000 habitants et un PIB proche de 6 milliards de dollars, ou le Vanuatu, avec 331 000 habitants et un produit intérieur brut d'environ 1,1 milliard de dollars.

À côté de ces États indépendants, le Pacifique comprend plusieurs États en libre association, dont le statut brouille les catégories classiques. Les Îles Cook et Niue sont des États autonomes en libre association avec la Nouvelle-Zélande. Ils conduisent leurs propres affaires internes et disposent d'une personnalité internationale, tout en conservant un lien constitutionnel et humain fort avec Wellington, notamment par la citoyenneté néo-zélandaise et, selon les cas, par une responsabilité d'assistance en matière de défense, de catastrophes ou d'affaires étrangères. Les États fédérés de Micronésie, les Îles Marshall et les Palaos relèvent d'une autre forme de libre association, organisée par les *Compacts of Free Association* avec les États-Unis, qui encadrent

à la fois l'aide financière, les responsabilités de défense et la relation stratégique avec Washington.

Le bassin compte également de nombreux territoires non indépendants, dont les statuts varient fortement selon la puissance administrante. Les Samoa américaines, Guam et les Îles Mariannes du Nord relèvent de la souveraineté américaine, mais avec des régimes juridiques distincts. Guam, territoire organisé non incorporé des États-Unis, dispose d'un poids stratégique considérable du fait des bases américaines qui en font un point d'appui majeur dans le Pacifique occidental ; les Samoa américaines participent, pour leur part, à plusieurs cadres régionaux tout en conservant une insertion économique très orientée vers les États-Unis. Tokelau demeure un territoire non autonome administré par la Nouvelle-Zélande, tout en disposant d'une autonomie interne croissante. L'île Norfolk relève de l'Australie, tandis que Pitcairn demeure le dernier territoire britannique d'outre-mer dans le Pacifique.

Cette souplesse du régionalisme océanien a permis aux collectivités françaises d'être reconnues au niveau régional sans pour autant entrer dans une grille institutionnelle classique.

b) La vulnérabilité des petites économies insulaires

Par leurs caractéristiques, les collectivités françaises se rapprochent de bien des États et territoires insulaires du Pacifique confrontés à des marchés intérieurs réduits, à des coûts d'importation et d'exportation élevés, à une dépendance forte aux marchés extérieurs et à une exposition accrue aux chocs exogènes. Dans le Pacifique, ces contraintes sont encore accentuées par l'immensité des distances et par la dispersion des populations entre de nombreux archipels.

L'étroitesse des marchés est d'abord démographique. À l'exception de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Fidji, la plupart des États insulaires océaniques disposent d'un marché intérieur très réduit : environ 196 000 habitants aux Samoa, 135 000 à Kiribati, 104 000 aux Tonga, 36 900 aux Îles Marshall, moins de 12 000 à Nauru, moins de 10 000 à Tuvalu et moins de 2 000 à Niue.

Cette faiblesse des marchés intérieurs se double d'une forte dépendance aux importations. Les économies insulaires doivent importer une part importante de leurs biens de consommation, de leurs carburants, de leurs équipements et de leurs intrants productifs. Les fournisseurs dominants varient selon les sous-ensembles régionaux : l'Australie et la Nouvelle-Zélande conservent un rôle important dans le Pacifique Sud, les États-Unis dans les États associés du Pacifique Nord, tandis que la Chine et les *hubs* asiatiques comme Singapour, la Malaisie ou la Corée du Sud occupent une place croissante dans plusieurs chaînes d'approvisionnement. Ainsi, par exemple, la Chine représente 34 % des importations du Vanuatu, 37 % de

celles des Îles Salomon et 29 % de celles de Kiribati ; Singapour fournit 23 % des importations fidjiennes et 58 % de celles des Îles Mariannes du Nord.

À l'inverse, les exportations sont souvent concentrées sur quelques produits, quelques services ou quelques marchés. Plusieurs États insulaires dépendent fortement des produits de la mer, directement ou à travers l'insertion de leurs ressources halieutiques dans des chaînes de transformation asiatiques. Les exportations des États fédérés de Micronésie sont dirigées à 62,4 % vers la Thaïlande, celles de Kiribati à 63,2 %, celles du Vanuatu à 64,9 % et celles de Nauru à 70 %. Cette concentration rend les économies vulnérables aux variations des prix, aux décisions d'accès aux ressources, aux coûts du fret et aux conditions d'achat imposées par les marchés de transformation.

Les collectivités françaises du Pacifique n'échappent pas à ce tropisme insulaire¹. La Nouvelle-Calédonie dispose d'un PIB significatif à l'échelle océanienne, mais ses exportations demeurent fortement liées au nickel et très orientées vers l'Asie. Selon le dernier rapport de la Fondation méditerranéenne d'études stratégiques (FMES), le taux de dépendance aux importations de la Nouvelle-Calédonie est de 75 %, la Polynésie 85 % et Wallis-et-Futuna 95 %².

La faible diversification a une conséquence directe. Elle renforce la dépendance à l'égard d'appuis extérieurs.

c) Une exposition forte aux risques naturels et au changement climatique

Dans le Pacifique insulaire, le changement climatique constitue une réalité concrète et vitale. Cette hiérarchie des priorités a été explicitement consacrée par la Déclaration de Boe, adoptée en 2018 par les dirigeants du FIP, qui affirme que le changement climatique demeure « *la menace la plus grave* » pour les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être des populations du Pacifique.

La même déclaration retient une conception élargie de la sécurité, incluant la sécurité humaine, la sécurité environnementale, la résilience face aux catastrophes et la protection des ressources.

Cette approche correspond à la réalité physique du bassin. Les États et territoires océaniques sont exposés à une combinaison de risques : cyclones tropicaux, submersions marines, montée du niveau de la mer, érosion côtière, sécheresses, stress hydrique, salinisation des sols et des nappes, blanchissement corallien, dégradation des récifs et pressions accrues sur les ressources halieutiques.

¹ Voir les travaux de L'Institute for small markets in law and economics (ISLE) et les Actes du colloque du 4 décembre 2025 consacré à la croissance des économies ultramarines, organisé par la délégation sénatoriale aux outre-mer : https://www.senat.fr/rap/r25-222/r25-222_mono.html.

² Les outre-mer français, des territoires stratégiques, Institut FMES, avril 2026 : <https://fmes-france.org/les-outre-mer-francais-des-territoires-strategiques/>.

La vulnérabilité tient d'abord à la concentration des populations, des équipements et des activités sur les littoraux. La Communauté du Pacifique (CPS) estime que 55 % de la population du Pacifique, hors Papouasie-Nouvelle-Guinée, vit à moins d'un kilomètre de la mer et cette proportion est appelée à croître fortement dans les années à venir. Dans des territoires où les capitales, les ports, les aéroports, les hôpitaux, les centrales électriques, les écoles et les réseaux de communication sont souvent implantés sur des bandes côtières étroites, une submersion, une tempête ou une rupture d'infrastructure peut produire des effets systémiques.

Les collectivités françaises du Pacifique partagent ces menaces, même si leurs profils diffèrent. La Polynésie française est particulièrement concernée par les risques de submersion, d'érosion, de fragilisation des récifs et de perturbation des ressources marines. Les atolls des Tuamotu et des Gambier concentrent des vulnérabilités spécifiques, liées à leur faible altitude, à l'accès à l'eau douce et à la dépendance aux liaisons interinsulaires. Wallis-et-Futuna connaît également des contraintes fortes : l'érosion côtière, la fragilité des infrastructures et la séparation entre Wallis et Futuna rendent les réponses aux crises plus complexes. La Nouvelle-Calédonie, davantage structurée autour d'une grande île, n'est pas épargnée : cyclones, sécheresses, incendies, pressions sur les littoraux et dégradation des écosystèmes affectent directement les populations, les activités agricoles, les ressources en eau et la biodiversité.

Cette exposition place la biodiversité au cœur des enjeux de résilience. Les récifs coralliens, les mangroves, les herbiers marins et les forêts littorales jouent un rôle de protection naturelle contre les houles, les tempêtes et l'érosion. Leur dégradation réduit la capacité des îles à absorber les chocs climatiques. Les catastrophes récentes traduisent cette menace. Les cyclones Pam en 2015 et Harold en 2020 ont marqué les esprits par l'ampleur des destructions causées au Vanuatu, aux Fidji et dans plusieurs États insulaires voisins. Les événements extrêmes liés au niveau marin, historiquement considérés comme rares, pourraient devenir annuels ou plus fréquents dans une partie du Pacifique d'ici 2050.

d) Des enjeux maritimes intrinsèques

La France dispose, dans le Pacifique, de près des deux tiers de sa ZEE totale. La Polynésie française en concentre à elle seule la moitié, auxquels s'ajoutent les espaces maritimes de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna.

Cette situation n'est pas propre aux collectivités françaises. Dans l'ensemble du Pacifique insulaire, de très petits États disposent de domaines maritimes immenses. Kiribati compte une ZEE de plus de 3,4 millions de km² et les Îles Cook 1,83 million de km². Le Pacifique bouleverse les hiérarchies habituelles de puissance : des États démographiquement modestes peuvent

peser fortement dans la gouvernance des ressources marines, tandis que les puissances extérieures doivent composer avec leurs droits souverains.

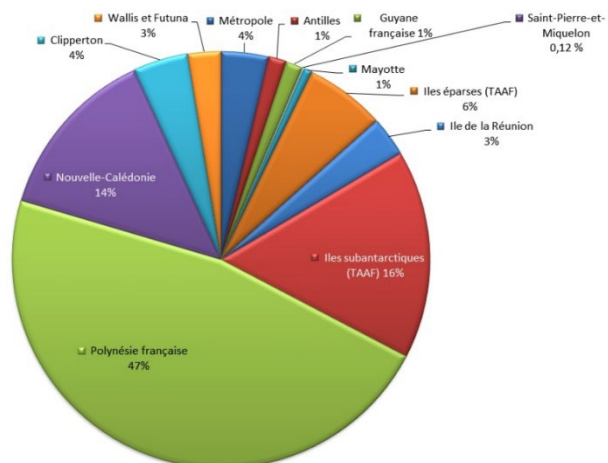
Les enjeux maritimes sont donc centraux dans ce bassin. L'immensité des ZEE rend la surveillance et la protection des espaces marins difficiles, alors même que les pressions augmentent : pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), trafics maritimes, concurrence entre flottes, surveillance des câbles sous-marins, protection des aires marines et sécurité des approvisionnements. Les moyens nécessaires, patrouilleurs, avions de surveillance, satellites, centres de fusion de l'information maritime et échanges de données, dépassent les capacités de nombreux États insulaires. Cette contrainte explique la place des coopérations opérationnelles dans la région.

La question de l'exploitation durable des ressources halieutiques est particulièrement sensible. La Commission des pêches du Pacifique occidental et central (*Western and Central Pacific Fisheries Commission, WCPFC*) supervise la plus grande pêcherie thonière mondiale : la zone qu'elle couvre fournit plus de la moitié des captures mondiales de thon et a atteint, en 2024, environ 3 millions de tonnes.

La gouvernance de ces ressources est donc un enjeu de partage autant que de conservation. Les Parties à l'Accord de Nauru (PNA), qui regroupent les États fédérés de Micronésie, Kiribati, les Îles Marshall, Nauru, Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, Tuvalu ainsi que Tokelau, contrôlent la plus grande pêcherie durable de thon à la senne au monde et ont développé des outils de gestion particulièrement structurants, comme le *Vessel Day Scheme*.

Enfin, les enjeux maritimes sont indissociables du droit de la mer et des rivalités de puissance. Lors de la table ronde consacrée à l'Indopacifique organisée par la délégation aux outre-mer le 24 mars 2026, la dimension maritime a été présentée comme l'un des fondements du discours indopacifique, autour de la liberté de navigation, de la sécurisation des détroits, du respect de la Convention de Montego Bay et du renforcement de la lutte contre la pêche illégale.

Répartition des espaces maritimes français



Source : Office français de la biodiversité (OFB)

3. Trois collectivités aux profils institutionnels et stratégiques distincts

a) Des statuts juridiques différents

Les trois collectivités françaises du Pacifique ne forment pas un ensemble institutionnel homogène.

Suite aux accords de Matignon-Oudinot de 1988 puis à l'accord de Nouméa de 1998, la Nouvelle-Calédonie relève du titre XIII de la Constitution et constitue une collectivité *sui generis*. Son organisation institutionnelle repose sur des institutions propres, un congrès, un gouvernement collégial, un sénat coutumier, des provinces et des conseils coutumiers, dans le cadre d'un processus de transfert progressif de compétences engagé depuis l'accord de Nouméa.

La Polynésie française est une collectivité d'outre-mer dont l'autonomie est régie par l'article 74 de la Constitution. La loi organique du 27 février 2004 la définit comme un « pays d'outre-mer » au sein de la République. Le territoire dispose d'un président, d'un gouvernement, d'une assemblée et de « lois du pays » dans les matières relevant de sa compétence.

Wallis-et-Futuna est régi par la loi statutaire du 29 juillet 1961, qui fait des îles Wallis, Futuna, Alofi et des îlots qui en dépendent un territoire doté de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière. Son organisation combine institutions républicaines, administration de l'État et autorités coutumières. L'existence des trois royaumes coutumiers, Uvea, Alo et Sigave, donne au territoire une physionomie institutionnelle singulière dans l'ensemble français.

Cette diversité des statuts a été soulignée lors des auditions : les outils disponibles ne sont pas les mêmes selon que l'on se situe en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française ou à Wallis-et-Futuna. Les deux premiers territoires disposent d'instruments issus de leurs lois organiques, tandis que Wallis-et-Futuna relève d'un cadre législatif plus étroit.

b) Des compétences en matière de relations extérieures variables et bornées

Les collectivités françaises du Pacifique exercent à des degrés divers des compétences extérieures mais qui restent encadrées.

Concernant la Nouvelle-Calédonie, la loi organique du 19 mars 1999 lui reconnaît d'importantes compétences internes dans des domaines qui ont une portée directe pour l'insertion régionale, notamment le commerce extérieur, le régime douanier, la desserte maritime d'intérêt territorial, la desserte aérienne dans certaines limites, l'exploitation et la conservation des ressources de la zone économique exclusive, l'énergie, la fiscalité, la santé, la formation professionnelle ou encore l'enseignement primaire. Cette répartition des compétences permet au gouvernement calédonien d'intervenir dans de nombreux domaines concrets de coopération régionale : échanges

commerciaux, connectivité, santé, formation, environnement, gestion maritime ou ressources naturelles.

Le statut d'autonomie de la Polynésie française lui ouvre aussi des marges d'action importantes. La loi organique du 27 février 2004 prévoit que les autorités polynésiennes sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'État ou aux communes. Elle permet à la Polynésie française de disposer de représentations auprès d'États, de territoires reconnus par la République française ou d'organismes internationaux du Pacifique. Le président de la Polynésie française peut, dans les domaines de compétence du territoire, négocier des accords avec tout État, territoire ou organisme international, après délibération du conseil des ministres et dans le respect des engagements internationaux de la République. Les autorités de l'État doivent être informées de l'ouverture de la négociation et peuvent s'y opposer dans un délai d'un mois.

Wallis-et-Futuna se trouve dans une situation nettement différente. Les relations extérieures relèvent exclusivement de la compétence de l'État en application de la loi statutaire du 29 juillet 1961. Le préfet, administrateur supérieur, est à ce titre l'unique autorité habilitée à représenter le territoire à l'extérieur et conduire l'action extérieure en lien avec les ministères compétents (Europe et affaires étrangères, outre-mer). En conséquence, le territoire ne dispose pas, en droit, d'une capacité propre de négociation et de signature d'accords internationaux. Mais le déplacement à Wallis et les entretiens ont montré que ce territoire développait néanmoins une diplomatie de proximité particulièrement active et constructive (voir *infra*) grâce à une gestion concertée et pragmatique des dossiers.

Le pouvoir d'action des collectivités est globalement borné à la fois par le respect des engagements internationaux de la France et les compétences régaliennes de l'État.

c) Seules représentantes de l'UE dans la région : trois PTOM

Au-delà de leurs différences institutionnelles, les trois collectivités françaises partagent le même statut européen : celui de pays et territoire d'outre-mer (PTOM) associé à l'Union européenne.

Cette catégorie, prévue par la quatrième partie du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), concerne des territoires non européens entretenant des relations particulières avec certains États membres. L'association vise à promouvoir leur développement économique et social et à établir des relations économiques étroites entre eux et l'Union européenne. Depuis le Brexit, les collectivités françaises sont les seuls PTOM dans le Pacifique.

Ce statut est distinct de celui des régions ultrapériphériques (RUP). Les pays et territoires d'outre-mer ne font pas partie du territoire de l'Union européenne, ni du marché intérieur. Ils ne sont donc pas soumis de plein droit

à l'ensemble du droit de l'Union, mais bénéficiant d'un régime d'association politique, commerciale et financière. Les trois collectivités françaises du Pacifique ne sont pas des territoires de l'Union au sens strict, mais elles constituent, par leur lien avec la France, les seuls points d'ancrage territoriaux de l'Union européenne dans le Pacifique insulaire. Surtout, tous les ressortissants français des 3 PTOM sont des citoyens de l'UE à part entière. Au total, près de 600 000 citoyens européens résident au cœur du Pacifique Sud.

Le statut de pays et territoire d'outre-mer ouvre l'accès à des instruments européens spécifiques. La décision d'association outre-mer, adoptée en 2021, constitue le cadre actuel de coopération entre l'Union européenne et les PTOM pour la période 2021-2027. Elle repose sur une enveloppe globale de 500 millions d'euros, dont 164 millions d'euros pour la coopération bilatérale avec les PTOM hors Groenland, 76 millions d'euros pour la coopération régionale et 15 millions d'euros au sein de cette enveloppe pour la coopération intra-régionale entre PTOM et voisins non PTOM.

4. Des identités et aires culturelles profondément enracinées

a) Une identité océanienne émergente mais non figée

Les grandes aires culturelles - Mélanésie, Polynésie et Micronésie - sont prises en compte par les sociétés océaniques y compris dans les collectivités françaises.

La Nouvelle-Calédonie regarde vers la Mélanésie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ; Wallis-et-Futuna s'inscrit dans un environnement hybride mélanésien et polynésien étant proche de Fidji, des Samoa et de Tonga ; la Polynésie française occupe, quant à elle, une position centrale dans le triangle polynésien.

La Mélanésie couvre la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Fidji, les Îles Salomon, le Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie. Pour la Nouvelle-Calédonie, elle est liée au monde kanak, et explique pourquoi la situation intérieure calédonienne est observée avec attention par les États voisins, notamment du Groupe du fer de lance mélanésien.

La Polynésie constitue un autre espace de référence, qui concerne directement la Polynésie française et Wallis-et-Futuna. Elle s'organise autour de liens linguistiques, religieux, familiaux, coutumiers et migratoires. Les liens historiques entre Wallis et Tonga, Futuna et les Samoa, comme ceux de la Polynésie française avec les autres sociétés polynésiennes, montrent que l'appartenance régionale ne procède pas uniquement des organisations internationales. Elle se nourrit aussi de circulations anciennes, de parentés, de pratiques culturelles, de réseaux religieux et de mémoires partagées.

La Micronésie est moins directement liée aux collectivités françaises, mais elle occupe une place essentielle dans l'équilibre régional. Les États

fédérés de Micronésie, les Îles Marshall, Palaos, Nauru, Kiribati, Guam, les Mariannes du Nord ou encore les territoires associés au monde micronésien participent pleinement aux dynamiques politiques du Forum des îles du Pacifique.

b) Une forte dimension culturelle

Le déplacement de la délégation en Nouvelle-Calédonie et à Wallis en avril 2026 a permis de mesurer le poids de la coutume et des instances traditionnelles.

Les langues, les savoirs liés à la mer, les liens religieux, les circulations familiales et les mémoires partagées ne correspondent pas aux frontières politiques ni à l'importance des diasporas notamment wallisiennes et futuniennes¹.

Cette place de la culture est reconnue au niveau régional. La stratégie culturelle régionale du Pacifique 2022-2032, portée par la CPS, affirme le rôle croissant de la culture dans le développement et retient plusieurs priorités : les cadres de politique culturelle, la protection du patrimoine et des langues, le bien-être culturel, l'innovation culturelle et la production de statistiques culturelles. Cette approche rejoint une conception océanienne du développement qui ne sépare pas strictement économie, environnement, identité et transmission. Dans des sociétés insulaires où la relation à la terre, à la mer et aux ancêtres conserve une forte portée sociale, la culture est aussi un mode d'organisation du collectif.

Cette culture est une composante du fameux *Pacific Way* qui désigne un processus propre aux îles du Pacifique. Ce concept repose sur des principes comme l'inclusivité, la consultation, le consensus, la flexibilité et la recherche de compromis. Il s'agit d'une approche qui s'adapte aux nouveaux contextes tout en restant ancrée dans des valeurs fondamentales de partage, de solidarité, de tolérance et d'anti-individualisme, souvent présentées en opposition aux valeurs occidentales.

Le *Pacific Way* est aussi associé à une certaine vision de la diplomatie Pacifique. S.E. Mme Lynette Wood, ambassadrice d'Australie à Paris, a évoqué devant la délégation la notion de *Pacific time* qui s'apparente à une philosophie du temps non linéaire, dans laquelle la relation personnelle et la recherche du consensus sont essentielles.

c) D'une mer d'îles à l'affirmation de grands États océaniques

Une identité océanienne s'est construite autour des années 1970-1980 à partir d'un rapport commun à l'océan et de l'idée que le Pacifique n'est pas seulement un ensemble d'îles isolées dans un océan immense ; il est aussi un espace de circulation, de ressources, de solidarités et de responsabilités partagées. Cette manière de penser l'Océanie rejoint l'intuition formulée par

¹ On estime cette diaspora à 8 % de la population calédonienne soit environ 20 000 personnes.

l'auteur tongien Epeli Hau'ofa, pour qui il fallait substituer à l'image d'îles lointaines et enclavées celle d'une « mer d'îles », où l'océan relie davantage qu'il ne sépare.

D'où la notion de « *grand État océanique* »¹ qui désigne un État dont le territoire terrestre est modeste, voire minuscule, mais dont la Zone Économique Exclusive (ZEE) est immense, parfois parmi les plus grandes du monde. Cette configuration est quasi exclusive au Pacifique. À titre d'exemple : Kiribati dispose d'une superficie de 800 km² de terres, mais de 3,5 millions de km² de ZEE ; les Îles Marshall : pour 181 km² terrestres, elle compte 2 millions de km² de ZEE. La Polynésie française qui couvre 4 000 km² terrestres peut se prévaloir de 5,5 millions de km² de ZEE.

Mme Sarah Mohamed-Gaillard a souligné devant la délégation l'importance du langage employé à propos des collectivités françaises du Pacifique. Les expressions de « *postes avancés* », de « *porte-avions* », de « *vitrine* » ou de « *relais* » de la France peuvent être perçues comme utilitaristes et inappropriées. Son analyse est une invitation à « *renverser le regard* ».

Clipperton - Un territoire inhabité mais un atout stratégique

L'atoll de Clipperton, aussi nommé île de La Passion, constitue l'atoll corallien le plus isolé de la planète, situé dans le Pacifique nord-oriental à environ 1 300 kilomètres des côtes du Mexique. Ce territoire de seulement 2 km² de terres émergées revêt une importance géostratégique disproportionnée par rapport à sa taille, puisqu'il génère une ZEE de 434 000 km². Cet espace confère à la France une position de puissance riveraine dans cette région du globe, lui permettant de siéger dans les instances internationales de gestion des pêches du Pacifique Est.

Le statut de Clipperton est unique dans l'arsenal juridique français : elle est une propriété domaniale exclusive de l'État. Contrairement aux autres territoires d'outre-mer, elle n'est rattachée à aucune collectivité et n'héberge aucun habitant permanent, ce qui place son administration sous l'autorité directe du Gouvernement. Notre collègue Philippe Folliot, auteur de l'ouvrage *L'île sacrifiée*, dénonce régulièrement ce qu'il qualifie de « *flou administratif et d'abandon régalien* ».

En l'absence de présence humaine permanente, la vaste zone maritime entourant Clipperton est le théâtre d'activités illicites persistantes : pillage des ressources halieutiques par des flottes de pêche étrangères et utilisation de l'atoll comme point de transit pour le narcotrafic transpacifique... Pour contrer ces menaces, Philippe Folliot plaide pour la création d'une station scientifique internationale permanente sur l'île. Ce projet viserait à transformer l'atoll en un laboratoire de recherche sur le climat et la biodiversité, tout en garantissant une présence physique continue capable de dissuader les incursions illégales. Cette proposition a trouvé un écho récent avec les missions militaires comme Passion 25, qui tentent de maintenir une surveillance régulière malgré les contraintes logistiques extrêmes liées à l'éloignement de l'atoll.

¹ Audition de Moetai Brotherson dans le cadre des travaux de la mission d'information du Sénat sur la diplomatie climatique.

Tableau comparatif des États et territoires en Océanie

Géopolitique de l'Océanie, Sarah Mohamed-Gaillard, Le Cavalier Bleu, 2026.

Nom	Situation institutionnelle	Population en 2025
Australie	État indépendant depuis 1901	27 204 000
États fédérés de Micronésie	Indépendance en 1990	113 428
Guam	Territoire organisé non incorporé des États-Unis	168 399
Hawaïï	50 ^e État des États-Unis depuis 1959	1 450 900
Îles Cook	État librement associé à la Nouvelle-Zélande depuis 1965	13 491
Îles Mariannes du Nord	Territoire organisé non incorporé des États-Unis	43 887
Îles Marshall	République indépendante en 1990 et en libre-association avec les États-Unis	36 914
Îles Salomon	Indépendance en 1978	828 857
Fidji	Indépendance en 1970	931 024
Kiribati	Indépendance en 1979	135 509
Nauru	Indépendance en 1968	11 988
Niue	Territoire librement associé à la Nouvelle-Zélande	1 822
Nouvelle-Calédonie	Collectivité française	294 010
Nouvelle-Zélande	État indépendant depuis 1907	5 251 899
Palau	Indépendance en 1994	17 684
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Indépendance en 1975	10 669 942
Pitcairn	Territoire britannique	50
Polynésie française	Collectivité française	282 147
Samoa	Indépendance en 1962	195 979
Samoa américaines	Territoire non organisé et non incorporé des États-Unis	46 389
Tokelau	Territoire autonome de la Nouvelle-Zélande	2 560
Tonga	Indépendance en 1970	103 972
Tuvalu	Indépendance en 1978	9 564
Vanuatu	Indépendance en 1980	331 470
Wallis-et-Futuna	Collectivité française	11 235

Les chiffres sont pour la plupart issus des statistiques de la Communauté du Pacifique (<https://sdd.spc.int/>) à l'exception de l'Australie, Nouvelle-Zélande et Hawaïï qui ne relèvent pas de sa compétence.

Superficie en km ²	Nombre d'îles	ZEE en km ²	Point culminant en mètres
7 741 200	8 222	8 148 250	2 229
702	607	2 996 415	791
541	1	221 504	406
16 649	122	2 474 682	925
237	15	1 830 000	652
457	14	749 268	965
181	29	1 990 530	10
28 230	906	1 553 440	2 335
18 333	332	1 282 980	1324
811	32	3 441 810	81
21	1	308 480	71
259	1	450 000	68
18 576	140	1 422 540	1 628
268 021	600	3 479 752	3 724
444	343	603 978	242
462 840	600	2 492 290	4 509
47	4	836 108	330
3 521	118	4 767 240	2241
2934	10	127 950	1 857
199	5	404 391	966
12	3	319 031	5
749	169	659 558	1 033
26	9	749 790	5
12 281	80	663 251	1 877
142	23	258 269	524

Le nombre d'îles compte les îles peuplées comme des îles ou îlots non peuplés ou peuplés saisonnièrement.

B. UNE ARCHITECTURE DE COOPÉRATION RÉGIONALE COMPLEXE DANS LAQUELLE LA FRANCE CHERCHE À AFFERMIR SA PLACE

1. Un foisonnement d'organisations régionales aux mandats superposés

a) Un multilatéralisme bien ancré et dense : CPS, FIP, PROE

L'architecture régionale du Pacifique repose sur un multilatéralisme ancien, structuré et relativement dense, dont les trois piliers sont la Communauté du Pacifique (CPS), le Forum des îles du Pacifique (FIP) et le Programme régional océanien pour l'environnement (PROE). Ces organisations ne remplissent pas les mêmes fonctions : la première est d'abord technique et scientifique, la deuxième politique et la troisième environnementale.

La Communauté du Pacifique constitue le socle le plus ancien. Créée en 1947 sous le nom de Commission du Pacifique Sud, elle est aujourd'hui la principale organisation scientifique et technique de la région. Elle compte 27 membres, États et territoires, et intervient dans plus de vingt secteurs, notamment la santé publique, les pêches, l'agriculture, les statistiques, la géoscience, la culture, les droits et la gouvernance.

Son siège à Nouméa donne à la Nouvelle-Calédonie une place institutionnelle singulière dans la région¹. Lors de son déplacement, la délégation a visité les magnifiques locaux restaurés en 1995 lors de la 18^e réunion très animée des directeurs des pêches de la CPS (*Heads of Fisheries Meeting*). Il s'agit d'un rendez-vous clé pour la coordination et la stratégie régionale en matière de pêche et d'aquaculture dans le Pacifique. Il couvre notamment les programmes de pêches océaniques et côtières, l'aquaculture, et les initiatives liées à la gestion durable des ressources marines dans le Pacifique.

La délégation sénatoriale a pu s'entretenir avec Dr Paula Vivili, le directeur général qui a pris ses fonctions en novembre 2025, devenant ainsi le premier Tongien à occuper ce poste. L'entretien a porté sur la valeur ajoutée de la participation active des territoires français du Pacifique aux côtés des autres membres insulaires, les partenariats permettant aux financements et aux projets de progresser malgré les entraves (peu de partenariats public-privé, mobilité réduite, dépendance au carburant pour l'électricité dans les îles, recherche de mécanismes de solidarité).

Le Forum des îles du Pacifique (FIP) constitue, quant à lui, le cœur politique du régionalisme océanien. Fondé en 1971, son secrétariat est à Suva. Il regroupe 18 membres, parmi lesquels l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États indépendants du Pacifique, mais aussi la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Wallis-et-Futuna y siège comme membre associé, aux

¹ Communauté du Pacifique (CPS), « About Us » : <https://www.spc.int/about-us>.

côtés de Tokelau, Guam et des Samoa américaines. Le secrétariat du Forum le présente comme la principale organisation politique et économique de la région, travaillant à une vision pacifique de paix, d'harmonie, de sécurité, d'inclusion sociale et de prospérité¹.

Le Sommet annuel des dirigeants du FIP est un moment central dans la région. C'est le seul moment où les chefs d'État et de gouvernement des 18 membres se réunissent en séance plénière pour arrêter les grandes orientations régionales. Les décisions sont prises par consensus et formalisées dans des communiqués, qui orientent ensuite les politiques et initiatives régionales. Le FIP est devenu l'espace où se construisent les priorités politiques communes du Pacifique insulaire, notamment autour du climat, de l'océan, de la sécurité humaine, de la connectivité et de la préservation des ressources. La Stratégie 2050 pour le continent du Pacifique bleu en est aujourd'hui le cadre de référence le plus invoqué.

Le Dialogue post-Forum est une réunion qui se tient immédiatement après le sommet annuel des dirigeants - généralement le lendemain ou le surlendemain - et qui réunit les membres du FIP avec leurs partenaires de dialogue extérieurs. C'est le seul moment institutionnalisé où des puissances non-membres du FIP peuvent s'exprimer devant l'ensemble des dirigeants océaniques. 21 pays sont partenaires du Dialogue post-Forum et un partenaire est dit de développement. La France fait partie de ces 21 partenaires du Dialogue post-Forum - ce qui définit exactement son statut : ni membre, ni absent, mais partenaire de dialogue invité à s'exprimer en marge du sommet.

Pour la première fois en 2025, le FIP n'a pas invité ses « partenaires de dialogue », tels que la Chine, Taïwan, mais aussi la France et les États-Unis. Cette décision - prise lors du sommet de Honiara en septembre 2025 - traduit une volonté affirmée des membres du FIP de délibérer entre eux, hors la présence des puissances extérieures, sur des dossiers qu'ils considèrent comme relevant de la souveraineté océanique.

Les collectivités françaises sont parfois présentes là où la France en tant qu'État ne l'est pas. Quand la France est exclue du post-Forum, ses collectivités y sont quand même représentées. Cet argument va dans le sens de la proposition de la délégation sénatoriale aux outre-mer sur la coopération dans les autres bassins océaniques visant à confier aux outre-mer le rôle de chefs de file de la diplomatie régionale française. Dans le Pacifique, l'argument est encore d'autant plus fort que deux collectivités sur trois disposent de capacités d'action propre.

Le Programme régional océanien pour l'environnement (PROE) complète cette architecture. Créé en 1993, il est établi à Apia, aux Samoa, et réunit 26 membres : 14 États insulaires du Pacifique, 7 territoires et 5 États extérieurs disposant d'un intérêt direct dans la région. Il est chargé de

¹ Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, « The Pacific Islands Forum » : <https://forumsec.org/pacific-islands-forum>.

protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles du Pacifique, avec un mandat couvrant notamment la résilience climatique, la biodiversité, la gouvernance environnementale, la gestion des déchets et la pollution¹.

Il reste que le Pacifique dispose d'une architecture multilatérale plus consolidée qu'on ne le croit parfois depuis l'Hexagone. La CPS offre l'expertise technique, le FIP le cadre politique, le PROE l'armature environnementale. À travers eux, les États et territoires océaniques se sont dotés d'outils collectifs adaptés à leurs vulnérabilités, mais aussi à leurs ambitions.

b) Des organisations sectorielles dans de nombreux domaines

À côté des grandes enceintes politiques et techniques, le régionalisme océanique repose sur une multitude d'organisations sectorielles. Celles-ci couvrent des domaines aussi variés que la pêche, le tourisme, l'enseignement supérieur, l'énergie, les télécommunications, l'aviation civile, la sécurité maritime, les douanes ou encore les statistiques. Cette densité institutionnelle traduit une caractéristique profonde du Pacifique : face à des États et territoires souvent faiblement dotés en moyens administratifs, la coopération régionale passe par la recherche d'une mutualisation des capacités techniques.

La pêche constitue le secteur le plus organisé. La Commission des pêches du Pacifique occidental et central (*Western and Central Pacific Fisheries Commission, WCPFC*) assure la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans l'une des principales zones thonières du monde. Selon ses données, 3 millions de tonnes de thon y ont été capturées en 2024, soit 55 % des captures mondiales, dont 86 % dans les eaux des États côtiers². La WCPFC touche à la souveraineté maritime, aux revenus publics, à l'emploi, à la sécurité alimentaire et aux rapports de force avec les flottes lointaines.

L'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (*Forum Fisheries Agency, FFA*) complète ce dispositif en apportant un appui aux États membres pour la gestion, le contrôle et le développement de leurs ressources hauturières. Elle regroupe 17 membres et indique que le thon représente une ressource d'une valeur annuelle supérieure à 7,1 milliards de dollars. Son action est organisée autour de trois objectifs : gérer les ressources de manière durable, lutter contre la pêche illégale par le contrôle et la surveillance, et développer les filières afin d'en maximiser les retombées économiques et sociales.

Pour les collectivités françaises, cette gouvernance halieutique a une portée directe. La Polynésie française, en particulier, est concernée par les discussions régionales sur les quotas et la gestion durable des ressources. Lors

¹ Programme régional océanique pour l'environnement (PROE), « About Us » : <https://www.sprep.org/about-us>.

² Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC), données 2024 présentées par l'organisation : <https://www.wcpfc.int/>.

de son audition, Mme Anne-Gaëlle Baudouin, directrice générale des outre-mer, a souligné que le thon blanc serait assujéti à des quotas à partir de 2027 et qu'il serait donc important que les territoires concernés et l'État adoptent une position cohérente « dans le cadre de l'organisation régionale qui déterminera ces quotas »¹.

Le tourisme constitue un autre champ structuré de coopération. La *Pacific Tourism Organisation* (SPTO) repose sur une gouvernance associant États, territoires et acteurs privés. Son conseil des ministres du tourisme se réunit annuellement et son conseil d'administration associe des représentants des gouvernements membres ainsi que du secteur privé. Les territoires français en sont tous les trois membres².

L'enseignement supérieur et la formation relèvent également d'une logique régionale. L'Université du Pacifique Sud (*University of the South Pacific*, USP), implantée à Suva et présente dans plusieurs pays insulaires, constitue l'un des principaux exemples de mutualisation des capacités universitaires dans la région. Les collectivités françaises ne relèvent pas de ce système, mais l'Université de la Nouvelle-Calédonie et l'Université de la Polynésie française en sont partenaires.

D'autres organisations et réseaux spécialisés interviennent dans des domaines plus ciblés : sécurité aérienne, infrastructures, énergie, télécommunications, douanes, police, secours en cas de catastrophe, culture ou sport. Leur visibilité politique est moindre que celle du FIP, mais leur utilité pratique peut être considérable. Dans des territoires éloignés, exposés aux catastrophes naturelles et dépendants de quelques infrastructures critiques, la coopération sectorielle permet de partager des standards, de former les administrations, de coordonner des réponses et de limiter l'isolement technique des États et territoires.

Organisation	Domaine / Mandat dominant	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	France (État)
Commission des pêches du Pacifique central et occidental (WCPFC)	Gestion des stocks de thonidés	Territoire participant	Territoire participant	Territoire participant	Membre
Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud (SPRFMO)	Ressources non-thonidés (Pacifique Sud)	Territoire observateur	Territoire observateur	Territoire observateur	Observateur

¹ Audition de Mme Anne-Gaëlle Baudouin, directrice générale des outre-mer, 9 avril 2026.

² *South Pacific Tourism Organisation (SPTO)*, « About Us » : <https://southpacificislands.travel/home/about-us/organisational-structure>.

Organisation	Domaine / Mandat dominant	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	France (État)
Commission interaméricaine du thon tropical (IATTC)	Thonidés (Pacifique Est)	N/A	Représentée par la France	N/A	Membre (via Clipperton)
Agence des pêches du Forum (FFA)	Gestion et police des pêches	Non membre (Coopération via les FANC)	Non membre (Coopération via les FAPF)	N/A	Non membre (Appui militaire maritime)
Organisation des douanes d'Océanie (OCO)	Coopération douanière et sécurité	Membre de plein droit	Membre de plein droit	Membre de plein droit	Non-membre
Organisation du tourisme du Pacifique (SPTO)	Promotion du tourisme régional	Membre de plein droit	Membre de plein droit	Membre de plein droit	Non-membre
Association de l'énergie du Pacifique (PPA)	Coopération entre régies électriques	Membre (via Enercal/EEC)	Membre (via EDT)	Membre (via EEWF)	Non-membre
Association de l'eau et d'assainissement du Pacifique (PWWA)	Gestion de l'eau et assainissement	Membre (via opérateurs locaux)	Membre (via opérateurs locaux)	Membre (via opérateurs locaux)	Non-membre
Association des télécommunications des îles du Pacifique (PITA)	Coopération en télécommunications	Membre (via l'ANFR)	Entreprises membres (via le groupe OPT)	Non-membre	Entreprises associées (ASN, Eutelsat...)
Bureau de la sécurité aérienne du Pacifique (PASO)	Sécurité de l'aviation civile	Non membre (Compétence d'État - DGAC)	Non membre (Compétence d'État - DGAC)	Non membre (Compétence d'État - DGAC)	Dialogue institutionnel
Université du Pacifique Sud (USP)	Enseignement supérieur et recherche	Partenaire (via l'UNC)	Partenaire (via l'UPF)	N/A	Non membre (Partenaire/ Donateur)

c) *L'émergence d'une diplomatie océanienne et de sous-ensembles régionaux influents*

Le régionalisme océanien repose aussi sur une diplomatie propre, portée par les États et territoires insulaires eux-mêmes, qui cherchent à affirmer leurs priorités face aux puissances extérieures. Cette diplomatie océanienne s'exprime notamment à travers le concept déjà évoqué du « *Blue Pacific* », qui présente le Pacifique comme un espace politique, maritime et culturel cohérent. La Stratégie 2050 pour le Pacifique bleu, adossée par les dirigeants du FIP en 2022, retient ainsi sept grands domaines d'action : le leadership politique et le régionalisme, le développement centré sur les populations, la paix et la sécurité, le développement économique et les ressources, le changement climatique et les catastrophes, l'océan et l'environnement, ainsi que la technologie et la connectivité¹.

Comme l'a rappelé Mme Sarah Mohamed-Gaillard, les États insulaires du Pacifique ne se perçoivent pas comme des bénéficiaires d'aide publique au développement ou comme des terrains d'influence pour les grandes puissances. Ils entendent fixer eux-mêmes leurs priorités, notamment en matière climatique, maritime, sanitaire, alimentaire et sécuritaire. Dans un contexte de rivalité croissante entre la Chine et les États-Unis, la formule souvent reprise dans la région, « *amis de tous, ennemis de personne* », traduit une stratégie de maximisation des partenariats, destinée à préserver les marges de manœuvre de petits États très sollicités.

La crise ouverte au sein du FIP en 2021 autour de la représentation micronésienne a rappelé que cette unité océanienne n'était pas acquise une fois pour toutes. Le retrait annoncé de plusieurs États de Micronésie, puis leur réintégration progressive dans la dynamique du Forum, ont montré que la cohésion régionale repose sur des équilibres politiques sensibles. La diplomatie océanienne est donc autant un effort d'unification qu'un exercice permanent de négociation.

Les sous-ensembles régionaux jouent à cet égard un rôle croissant. Le Groupe Fer de Lance mélanésien (GFLM) constitue l'un des plus politiques. Il rassemble notamment Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Salomon, le Vanuatu et, selon une configuration très particulière, le Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) au titre de la Nouvelle-Calédonie. Ce cadre porte une forte dimension politique, liée aux enjeux de souveraineté, de décolonisation et de solidarité mélanésienne. Pour la Nouvelle-Calédonie, il constitue un espace naturel d'insertion régionale, mais aussi un lieu sensible, puisque le territoire n'y est pas représenté par son gouvernement mais par un mouvement politique. Cette situation a été vivement contestée par le président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie actuel, M. Alcide Ponga, lors de son entretien avec la délégation sénatoriale.

¹ FIP, *2050 Strategy for the Blue Pacific Continent*, 2022.

Cette singularité a été soulignée par Mme Véronique Roger-Lacan, ambassadrice pour le Pacifique, représentante permanente de la France auprès de la Communauté du Pacifique et secrétaire permanente pour le Pacifique¹, lors de son audition devant la délégation. Elle a rappelé que la Nouvelle-Calédonie était représentée au Groupe Fer de Lance mélanésien par le FLNKS, une « *construction totalement baroque en termes de droit international public* ». Elle s'est illustrée en mai 2026, à l'occasion du forum économique Voice 2030, organisé à Port-Vila pour promouvoir les opportunités d'investissement et de coopération économique entre le Vanuatu et les entreprises calédoniennes².

Le Groupe des dirigeants polynésiens (PLG) répond à une autre logique. Créé en 2011, il s'appuie sur l'existence d'un espace polynésien traversé par des proximités culturelles, linguistiques, historiques et migratoires. Il associe des États souverains, des États en libre association et des territoires non souverains. La Polynésie française en fait partie depuis l'origine, tandis que Wallis-et-Futuna l'a rejoint en 2017. Ce cadre offre aux deux collectivités françaises un espace d'insertion plus souple que les organisations régionales généralistes, car il repose sur une appartenance culturelle partagée davantage que sur le seul statut politique.

Le PLG organise des sommets dédiés, comme celui annoncé par le président Brotherson du 28 juin au 1^{er} juillet 2026 en Polynésie française.

Ces sous-ensembles ne concurrencent pas nécessairement le FIP. Ils le complètent. Le Groupe Fer de Lance mélanésien permet aux pays mélanésiens de porter des positions communes sur certains sujets politiques ; le Groupe des dirigeants polynésiens valorise les liens entre sociétés polynésiennes ; les cadres micronésiens structurent les priorités d'États dont les enjeux maritimes, sécuritaires et de relation avec les États-Unis sont spécifiques. Le Pacifique fonctionne donc aussi par cercles d'appartenance, coalitions souples et solidarités sous-régionales.

¹ Audition du 18 décembre 2025.

² À l'occasion du forum économique Voice 2030 (*Vanuatu Opportunities for Investment and Caledonian Enterprises*), qui s'est tenu à Port-Vila du 4 au 7 mai 2026, l'invitation officielle adressée par le gouvernement vanuatais à une délégation du FLNKS, menée par Christian Tein, plutôt qu'au gouvernement calédonien a suscité la suspension de tous les travaux entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu relatifs à l'accord de coopération commerciale en cours. Le Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie a dû rappeler que le gouvernement calédonien est la seule institution compétente en matière de politique commerciale et de coopération bilatérale.

Organisation sous-régionale	Objectifs stratégiques et géopolitiques	États et territoires membres principaux	Statut des territoires français
Groupe du Fer de lance mélanésien (MSG / GFLM)	Créé en 1988, il porte une dimension politique et identitaire forte, historiquement centrée sur l'appui à l'autodétermination et la décolonisation en Mélanésie. Il dispose également d'accords de libre-échange interne (MSGTA) et aborde des enjeux de sécurité régionale.	Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Vanuatu, FLNKS.	Nouvelle-Calédonie : Non représentée institutionnellement. Le siège est occupé par le FLNKS (Front de libération nationale kanak et socialiste).
Groupe des dirigeants polynésiens (PLG)	Créé en 2011, ce groupe coordonne les positions du bloc polynésien, particulièrement sur la protection de l'océan, la résilience face au changement climatique et la préservation de la culture et des langues polynésiennes.	Samoa, Tonga, Tuvalu, Îles Cook, Niue, Samoa américaines, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Tokelau.	Polynésie française : Membre de plein droit. Wallis-et-Futuna : Membre de plein droit.
Sommet des présidents micronésiens (MPS)	Bloc politique coordonnant les intérêts des États du Pacifique Nord. Historiquement structuré autour des enjeux de pêche (avec l'accord de Nauru), il est devenu un acteur diplomatique incontournable, exigeant une rotation équitable du pouvoir au sein du FIP.	États fédérés de Micronésie (FSM), Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Palaos.	Aucune présence française (pas de territoires dans cette zone).

2. Le réengagement multidimensionnel de la France

a) La stratégie indopacifique : une ambition française portée au plus haut niveau

Le réengagement français dans le Pacifique s'inscrit d'abord dans le cadre plus large de la stratégie indopacifique. Celle-ci traduit la volonté de faire reconnaître la France comme une puissance résidente de la région, et non comme un acteur extérieur, en s'appuyant sur ses collectivités, sa zone économique exclusive, ses forces de souveraineté, son réseau diplomatique et ses partenariats. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères présente ainsi l'Indopacifique comme une priorité de la politique étrangère française, dans un espace devenu central pour les équilibres économiques, maritimes, climatiques et sécuritaires mondiaux¹.

Cette ambition repose sur une double logique. D'une part, la France entend contribuer à un ordre régional fondé sur le droit international, la liberté de navigation, la protection des espaces maritimes, la lutte contre la pêche illicite et la préservation des biens communs. D'autre part, elle cherche

¹ Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, *La stratégie indopacifique de la France*, Paris, 2025.

à éviter que les États insulaires du Pacifique soient enfermés dans la rivalité sino-américaine, en proposant une voie partenariale, fondée sur la souveraineté des États, le multilatéralisme régional et la coopération concrète. Lors de la table ronde consacrée à l'Indopacifique, la France a ainsi été décrite comme une « *puissance d'équilibre* », mais aussi comme une « *puissance partenariale* », dont le discours porte désormais davantage sur l'action diplomatique que sur les seules capacités militaires¹.

Le Pacifique occupe, dans cette stratégie, une place croissante. La France y dispose de trois collectivités habitées, d'une présence militaire permanente, d'un réseau diplomatique régional, de moyens de surveillance maritime et d'instruments financiers dédiés. Surtout, ses collectivités ne sont plus seulement présentées comme des points d'appui de la puissance française, mais comme des acteurs appelés à porter eux-mêmes une part de cette présence régionale. L'ambition formulée lors du déplacement présidentiel de juillet 2023 est à cet égard significative : il s'agissait, selon l'ambassadrice pour le Pacifique, de « *faire des territoires français du Pacifique des puissances océaniques* » et des leviers d'influence de la France².

L'objectif est de passer d'une stratégie indopacifique largement conçue depuis Paris à une stratégie davantage déclinée dans les bassins et construite avec les territoires.

Cette ambition est également liée à l'évolution du contexte stratégique régional. Les États insulaires du Pacifique font l'objet d'une attention croissante de la part des grandes puissances, qu'il s'agisse de la Chine, des États-Unis, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Japon ou de l'Union européenne. Les partenariats de sécurité, les projets d'infrastructures, les financements climatiques, la connectivité numérique, les ports, les câbles sous-marins et les ressources halieutiques sont devenus des instruments d'influence. Dans ce contexte, la France cherche à valoriser une position singulière : elle est à la fois européenne et insulaire.

b) Des partenariats régionaux privilégiés : Australie, Nouvelle-Zélande, Japon, Association des nations de l'Asie du Sud-Est

La France dispose également de partenariats privilégiés avec plusieurs acteurs structurants de la région. L'Australie et la Nouvelle-Zélande occupent une place particulière : elles sont à la fois des voisins directs des collectivités françaises, des partenaires de sécurité, des bailleurs majeurs et des interlocuteurs incontournables des États insulaires du Pacifique. Pour la France, l'enjeu n'est donc pas seulement de renforcer des relations bilatérales classiques, mais de mieux articuler son action avec celle des deux puissances

¹ Table ronde consacrée à l'Indopacifique, audition de Mme Dana Purcarescu, ambassadrice chargée de l'Indopacifique, 24 mars 2026.

² Audition de Mme Véronique Roger-Lacan, précitée.

qui structurent historiquement l'environnement régional des collectivités françaises.

La relation avec l'Australie a connu une crise majeure après la rupture du contrat des sous-marins et la création de l'alliance Aukus, dont la France a été écartée. Mais le rétablissement du dialogue depuis 2022 a permis de relancer une coopération désormais centrée sur les enjeux concrets du Pacifique : sécurité maritime, climat, infrastructures, recherche, mobilité et formation. La feuille de route bilatérale signée en 2023 donne un cadre à cette relance, tandis que l'ouverture de certains programmes australiens, comme les *Australia Awards*, aux étudiants de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, ou le programme PALM (*Pacific Australia Labour Mobility*)¹ contribue à inscrire les collectivités françaises dans des circulations régionales plus naturelles.

La Nouvelle-Zélande constitue un partenaire plus discret, mais souvent plus proche des « sensibilités » océaniques. Elle concentre l'essentiel de son effort international sur le Pacifique et inscrit son action dans le cadre du *Blue Pacific* défendu par le Forum des îles du Pacifique. Le président de la Polynésie française a ainsi rappelé que la relation avec Wellington s'appuyait sur un plan conjoint de coopération signé en 2018. Le nouveau plan néo-zélandais à destination des territoires français du Pacifique², qui renforce les bourses, les projets associatifs et l'assistance technique, illustre l'intérêt de Wellington pour une coopération directe avec les collectivités françaises.

Le Japon est un partenaire d'une autre nature. Il n'est pas un voisin immédiat des collectivités françaises, mais il joue un rôle croissant dans l'Indopacifique, par ses financements, son dialogue régulier avec les États insulaires et son attachement à la liberté de navigation. La feuille de route 2023-2027 du « partenariat d'exception » franco-japonais, ainsi que le dialogue régulier entre Tokyo et le Forum des îles du Pacifique, offrent à la France un relais utile dans une région où le Japon est perçu comme un partenaire stable, ancien et non dominateur. Par ailleurs, lors du sommet entre le Forum des îles du Pacifique et le Japon organisé à Tokyo en juillet 2024, les autorités japonaises avaient facilité les démarches françaises auprès des dirigeants océaniques présents, dans le contexte des ingérences étrangères visant la Nouvelle-Calédonie³.

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) relève d'un cercle plus large, mais jugé essentiel à l'équilibre indopacifique. La France s'y

¹ Il s'agit du Programme *Australie-Pacifique de mobilité des travailleurs*, qui permet aux travailleurs des îles du Pacifique et du Timor-Oriental de venir occuper des emplois temporaires en Australie, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de la fabrication de produits alimentaires liés à l'agriculture.

² Voir le « *French Pacific Plan 2025-2027* » publié par le ministère des affaires étrangères néo-zélandais : <https://www.mfat.govt.nz/assets/Countries-and-Regions/Pacific/French-Polynesia/Plan-pour-la-Cooperation-internationale-au-developpement-avec-les-Territoires-francais-du-Pacifique-2025-2027.pdf>.

³ Audition de Mme Véronique Roger-Lacan, précitée.

est progressivement insérée, notamment par son adhésion au Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est en 2006 et par le partenariat de développement ASEAN-France. Ce cadre permet de travailler sur des sujets qui intéressent directement le Pacifique, comme la connectivité, la transition énergétique, la sûreté maritime ou la résilience. Le rapprochement entre l'ASEAN et le Forum des îles du Pacifique, formalisé en 2023, renforce aussi indirectement la place de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, membres à part entière du Forum, dans les dialogues entre Asie du Sud-Est et Océanie.

Ces partenariats offrent donc à la France des relais utiles, mais aussi un espace à occuper avec discernement. L'Australie dispose de moyens considérables et d'une posture très volontariste ; la Nouvelle-Zélande privilégie une approche plus modeste et plus attentive aux priorités insulaires ; le Japon apporte une profondeur stratégique et financière ; l'ASEAN permet de relier le Pacifique aux grands équilibres asiatiques.

Pour la France, l'enjeu est de s'appuyer sur ces partenaires sans diluer la spécificité de ses collectivités du Pacifique.

c) Des mécanismes de sécurité collective : forces militaires et de sécurité

Dans un espace marqué à la fois par l'immensité maritime, la fréquence des catastrophes naturelles, la pression sur les ressources halieutiques, les trafics et la compétition des puissances, les moyens militaires et de sécurité constituent un levier central de la présence française.

Cette contribution prend d'abord la forme d'une présence permanente. Les Forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC) et en Polynésie française (FAPF) assurent des missions de protection du territoire, de surveillance maritime, de secours, d'évacuation sanitaire, de lutte contre les trafics et de coopération avec les États voisins.

Elles donnent à la France une capacité d'action concrète dans un bassin où peu d'États insulaires disposent seuls de moyens suffisants pour surveiller leurs espaces maritimes ou répondre rapidement à des crises majeures. Parmi leurs missions, on trouve la surveillance des zones économiques exclusives, la lutte contre la pêche illégale et les exercices régionaux comme Croix du Sud, en Nouvelle-Calédonie, et Marara, en Polynésie française.

La France participe à ces actions aux côtés de ses partenaires du Pacific Quad (France, Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis), mais aussi avec les États insulaires. Les dispositifs d'embarquement d'agents étrangers à bord de bâtiments français permettent notamment de renforcer la capacité de contrôle de ces derniers dans leurs propres eaux. Ces coopérations répondent à une demande régionale forte : elles touchent directement à la souveraineté, aux ressources alimentaires et aux recettes publiques des États océaniques.

La réponse aux catastrophes naturelles constitue un autre champ important de cette coopération. L'accord FRANZ, associant la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, permet de coordonner l'aide civile et militaire aux États et territoires insulaires du Pacifique touchés par des catastrophes naturelles.

Cette dimension sécuritaire contribue à la crédibilité de la France comme acteur régional.

d) Une diplomatie mobilisée : le poste régional délocalisé à Nouméa et un réseau diplomatique régional renforcé

La France a aussi entamé une évolution de son dispositif diplomatique dans le Pacifique. La décision la plus significative a été le déplacement à Nouméa du poste de secrétaire permanent pour le Pacifique et de représentant permanent de la France auprès de la CPS et du PROE. Jusqu'alors basé à Paris, ce dispositif a été repositionné dans la région à la suite du déplacement du Président de la République dans le Pacifique en juillet 2023. Cette relocalisation répond à une évidence géographique et politique : dans un bassin aussi vaste, la diplomatie ne peut être conduite efficacement à distance¹.

Ce choix marque une inflexion importante. Il s'agit de disposer, au plus près des territoires et des organisations régionales, d'un point de coordination capable d'articuler les priorités de l'État, celles des collectivités françaises et celles des partenaires océaniques. L'ambassadrice pour le Pacifique a ainsi présenté sa feuille de route autour de quatre volets :

- la relation avec les territoires ;
- la relation avec les États de la région et les ambassadeurs bilatéraux ;
- la gestion du Fonds Pacifique ;
- les échanges avec les autres envoyés spéciaux pour le Pacifique, notamment chinois, américains, européens, japonais et coréens.

Cette diplomatie régionale s'appuie sur un réseau plus large. Les 6 ambassadeurs bilatéraux couvrent l'ensemble des États indépendants du Pacifique, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande jusqu'aux petits États insulaires. L'ouverture d'une septième ambassade aux Samoa en février 2025, suit cette démarche de renforcement de la présence française dans la région¹.

À ce réseau s'ajoutent de nombreux opérateurs français présents dans la région, notamment l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), et

¹ Voir l'annonce de l'ouverture de l'ambassade par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/presse-et-ressources/decouvrir-et-informer/actualites/samoa-ouverture-de-l-ambassade-de-france>.

surtout l'Agence française de développement (AFD). L'AFD dispose d'une direction régionale à Nouméa, et deux autres à Papeete et Suva (depuis 2024).

La mobilisation diplomatique française est donc réelle, et reste en construction. Comme indiqué par l'ambassadrice, « *le poste diplomatique dispose d'instruments très récents et très évolutifs* ».

3. Des collectivités elles-mêmes proactives et bénéficiant d'une reconnaissance régionale

a) Des compétences diplomatiques davantage reconnues ou admises dans l'espace Pacifique

La présence des collectivités françaises traduit une reconnaissance progressive de leur capacité à agir comme acteurs océaniques, dans un espace régional qui admet plus facilement qu'ailleurs la participation de territoires non souverains aux côtés d'États indépendants.

Cette reconnaissance s'est d'abord construite dans les enceintes techniques. La Communauté du Pacifique, fondée en 1947 sous le nom de Commission du Pacifique Sud et installée à Nouméa dès 1949, a constitué le premier cadre d'insertion des territoires français dans la coopération régionale. Son mandat scientifique et technique, santé publique, pêches, agriculture, statistiques, géosciences, culture, droits, gouvernance, a permis aux collectivités de prendre part à des politiques régionales concrètes sans que la question de la souveraineté soit immédiatement placée au premier plan.

Le basculement le plus important est toutefois intervenu dans le cadre du Forum des îles du Pacifique. La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française en sont d'abord devenues membres associés en 2006, avant d'être admises comme membres à part entière en 2016. Wallis-et-Futuna a obtenu, la même année, le statut de membre associé. Cette évolution est majeure : elle place deux collectivités françaises au sein de l'organisation politique centrale du Pacifique insulaire, alors que l'État n'y dispose, pour sa part, que du statut de partenaire de dialogue.

La Polynésie française illustre particulièrement cet engagement. Le président Moetai Brotherson a rappelé devant la délégation que le Pays participe à de nombreuses organisations régionales, selon des statuts variables : membre à part entière, membre associé, observateur ou représenté par la France. Outre le FIP, il a cité la CPS, l'Organisation du tourisme du Pacifique Sud, le Programme de développement des îles du Pacifique (*Pacific Islands Development Program*, PIDP), le Groupe des dirigeants polynésiens (*Polynesian Leaders Group*, PLG), le Conseil des Jeux du Pacifique, la Commission des pêches du Pacifique occidental et central, l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique, l'Organisation internationale de la

Francophonie (OIF) ou encore le Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique (*Pacific Aviation Safety Office, PASO*)¹.

Cette diversité signifie que l'action régionale des collectivités touche désormais à des secteurs opérationnels : tourisme, pêche, aviation civile, sport, culture, francophonie, environnement, formation et sécurité maritime. Dans le Pacifique, l'influence passe souvent par ces enceintes spécialisées, moins visibles que les sommets politiques mais plus directement utiles aux administrations et aux populations.

La Nouvelle-Calédonie dispose, de son côté, d'un ancrage institutionnel particulier. Elle accueille à Nouméa le siège de la CPS, ce qui lui confère une visibilité régionale que n'ont pas les autres collectivités françaises. Son appartenance au FIP, sa participation à plusieurs cadres techniques et son inscription dans l'espace mélanésien en font un acteur régional important, même si sa situation politique interne pèse sur la perception de sa parole extérieure.

Wallis-et-Futuna suit une trajectoire plus discrète. Le territoire ne dispose pas d'une capacité propre de négociation internationale comparable à celle de la Nouvelle-Calédonie ou de la Polynésie française. Pourtant, il participe à plusieurs cadres reconnus : la CPS et le PROE, dont il est membre à part entière, ainsi que le FIP, où il est membre associé. Son appartenance au Groupe des dirigeants polynésiens confirme également son insertion dans l'espace polynésien.

La trajectoire d'ensemble est donc nette. Les collectivités françaises deviennent progressivement des acteurs reconnus du régionalisme océanien.

b) Des initiatives portées par leurs responsables politiques et mises en œuvre localement : SCRRE, SCOPPD et DAIEP

La montée en puissance régionale des collectivités françaises se traduit par les outils administratifs dédiés mis en place. La délégation a pu apprécier lors des auditions et d'entretiens sur place la qualité des travaux effectués et l'implication très forte des personnels.

En Polynésie française, la Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIEP) constitue le principal outil de pilotage de l'action régionale du Pays. Placée auprès du président de la Polynésie française, elle assure le suivi des relations avec les États, territoires et organisations régionales, coordonne la participation du Pays aux réunions internationales et sert d'interface avec les services de l'État. Le président Moetai Brotherson a rappelé que la DAIEP l'assistait directement dans ses missions, qu'un agent était basé à Paris pour le lien avec l'Union européenne

¹ Pour la liste des organisations sectorielles dont les collectivités sont membres, voir I. B. 1.

et qu'une réunion mensuelle associait ses services à la cellule diplomatique du Haut-commissariat de la République¹.

En Nouvelle-Calédonie, le Service de la coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE) constitue le principal outil administratif du gouvernement pour suivre les relations régionales. Son rôle s'inscrit dans le cadre de la loi organique de 1999, qui permet à la Nouvelle-Calédonie, dans ses domaines de compétence, de négocier des accords avec des États, territoires ou organismes régionaux du Pacifique, sous réserve du respect des engagements internationaux de la République.

Wallis-et-Futuna a progressivement structuré une diplomatie de proximité, appuyée sur le Service de la coordination des politiques publiques et du développement (SCOPPD) commun avec l'État, la Commission de l'intégration régionale de l'Assemblée territoriale et le préfet, administrateur supérieur. Ce fonctionnement permet d'articuler l'expression des priorités territoriales, l'instruction technique des projets et la sécurisation juridique par l'État.

Ces trois exemples révèlent que les collectivités françaises du Pacifique, en parallèle de l'action de l'État, développent leurs propres administrations de coopération, chargés du suivi des priorités sectorielles et des réseaux de partenaires.

c) Des accords et projets de coopération inter-collectivités et avec les États voisins

Fortes de leur légitimité auprès des instances régionales et de leurs services administratifs dédiés, les collectivités françaises du Pacifique développent des accords et projets de coopération, entre elles comme avec leurs voisins océaniques, qui donnent une traduction concrète à leur insertion régionale. Ces démarches prennent des formes diverses : mémoires d'entente, conventions-cadres, conventions sectorielles, déclarations d'intention, accords techniques ou projets portés avec les organisations régionales.

La Polynésie française demeure l'un des territoires les plus actifs dans cette logique. Elle dispose d'un mémoire d'entente avec Pitcairn depuis 2006, d'un plan conjoint de coopération avec la Nouvelle-Zélande depuis 2018, d'un accord avec les îles Cook pour l'exploitation et la maintenance du câble sous-marin Manatua, ainsi que d'un accord-cadre de services aériens signé avec les îles Cook le 4 août 2025. Ces instruments couvrent deux priorités majeures pour les sociétés insulaires : la connectivité numérique et la desserte aérienne².

La Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans une logique comparable avec le projet de câble sous-marin Tamtam. Officiellement lancé à Port-Vila le 18 février 2026, ce câble de 411 kilomètres doit relier Port-Vila, au Vanuatu, à

¹ Audition de M. Moetai Brotherson, précitée.

² *Idem*.

Lifou, en province des Îles Loyauté. Pour le Vanuatu, il sécurise les communications internationales ; pour la Nouvelle-Calédonie, il diversifie les routes numériques, renforce la résilience des réseaux et consolide son rôle de point de connexion régional. Il est très intéressant de souligner que le projet comporte également une dimension scientifique, avec quatre capteurs installés le long de la faille des Nouvelles-Hébrides pour suivre les séismes sous-marins, les risques de tsunami, la montée du niveau de la mer et la température de l'océan.

Dans le cadre de la convention de coopération régionale entre la France, la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu, un appel à projets a été lancé pour 2026¹. Les domaines éligibles sont très concrets : éducation, formation professionnelle, insertion des jeunes, francophonie, santé, développement économique durable, agriculture, eau, assainissement, sécurité civile, gestion des catastrophes naturelles et médias. Le dispositif repose sur un fonds alimenté par le Fonds Pacifique et par des crédits du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, géré avec l'ambassade de France à Port-Vila.

La coopération économique commence également à se structurer au niveau consulaire. La Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI-NC) a signé, le 11 mars 2026 à Auckland, un protocole d'accord avec la French New Zealand Chamber of Commerce and Industry (FNZCCI). L'objectif est de faciliter les relations d'affaires, les investissements croisés, la circulation d'informations économiques et la mise en relation directe des entreprises. Une convention similaire avait déjà été signée avec la Chambre de commerce du Vanuatu en décembre 2025².

La coopération agricole portée par les chambres d'agriculture

Les chambres d'agriculture des collectivités françaises travaillent ensemble. Les trois collectivités du Pacifique - Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna - ont formalisé leur coopération agricole de manière concrète.

La Fédération des Chambres d'agriculture et de la pêche du Pacifique (FED-CAPP), qui regroupe les chambres consulaires de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie et de Wallis-et-Futuna, a été créée en février 2025 à Paris, lors du Salon international de l'Agriculture. Les statuts ont ensuite été déposés en avril à Mata'Utu, qui est devenu le siège de la fédération pour les trois territoires.

Avec la FED-CAPP, les trois chambres entendent parler d'une seule voix vis-à-vis de leurs partenaires de l'Hexagone, d'Europe et de la région Pacifique, mutualiser leurs expériences et connaissances, et poursuivre leur engagement pour la souveraineté alimentaire.

¹ Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, « Lancement de l'appel à projets CCR 2026 », 3 avril 2026 : <https://gouv.nc/actualites/03-04-2026/lancement-de-lappel-projets-ccr-2026>.

² Les Nouvelles Calédoniennes, « La CCI renforce ses liens économiques avec la Nouvelle-Zélande », 20 mars 2026 : <https://www.lnc.nc/article/nouvelle-caledonie/pacifique/nouvelle-zelande/economie/la-cci-renforce-ses-liens-economiques-avec-la-nouvelle-zelande>.

L'ambition est aussi de créer un marché commun entre les trois territoires, qui représentent ensemble un bassin de 550 000 personnes. La Polynésie est citée comme ayant une avance sur certains sujets, notamment son objectif d'atteindre 50 % de produits locaux dans les cantines scolaires d'ici 2030, une ambition que la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna regardent de près.

Les coopérations entre collectivités françaises se sont aussi densifiées. La Polynésie française et Wallis-et-Futuna ont signé une convention-cadre en 2019, complétée en 2025 par deux conventions sectorielles, l'une sur l'économie et la lutte contre la vie chère, l'autre sur le tourisme. Une coopération sanitaire porte également sur la ciguatera, enjeu à la fois environnemental, alimentaire et de santé publique pour les îles du Pacifique.

Avec la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française a conclu un accord-cadre de partenariat le 17 novembre 2025. Les complémentarités sont concrètes : la Polynésie française produit davantage de tubercules, tandis que la Nouvelle-Calédonie dispose d'une filière d'élevage plus développée. La Polynésie importe déjà de la viande calédonienne et des échanges existent entre chambres d'agriculture et de pêche lagonaire.

La formation constitue un autre champ prometteur. La Polynésie française dispose d'un campus des métiers et des qualifications dans l'hôtellerie-restauration et d'un second campus validé sur les métiers de la mer. La Nouvelle-Calédonie dispose également d'un centre des métiers de la mer. L'objectif n'est donc pas de dupliquer les formations, mais de construire un catalogue complémentaire entre territoires, notamment dans le tourisme, la pêche, la maintenance maritime et la sécurité en mer.

Wallis-et-Futuna, malgré un statut plus contraint, a franchi une étape avec la déclaration d'intention signée avec la République des Fidji en novembre 2025. Elle porte sur le désenclavement, le développement économique, l'éducation, la santé et l'agriculture. Ce partenariat répond à une réalité géographique et commerciale : Fidji est l'un des premiers fournisseurs du territoire et constitue son *hub* régional naturel.

Ces exemples montrent que la dynamique d'insertion régionale des collectivités françaises du Pacifique est en marche dans de nombreux domaines : numérique, formation, culture, santé, environnement, économie, sécurité civile et connectivité.

C. MAIS DES EFFETS ENCORE GLOBALEMENT LIMITÉS SUR LES RÉALITÉS DES COLLECTIVITÉS ET DES POPULATIONS

Pour autant, l'évaluation d'ensemble montre que les effets de cette dynamique tardent encore à se traduire au niveau du quotidien des populations de nos collectivités du Pacifique. Les freins sont de plusieurs

ordres et tiennent pour partie à la nature des relations qu'entretiennent l'État et ses collectivités éloignées du Pacifique.

1. La stratégie indopacifique française : un déficit de méthode, de lisibilité et de moyens

a) Une élaboration insuffisamment concertée avec les collectivités d'outre-mer

Depuis 2025, la stratégie indopacifique a officiellement replacé les outre-mer au cœur du discours stratégique français. Mais pour les collectivités concernées, cette centralité ne s'est pas pleinement traduite dans la méthode d'élaboration de la stratégie.

Celle-ci a d'abord été conçue comme une stratégie nationale, portée depuis Paris, dans un espace très vaste allant des côtes orientales de l'Afrique au Pacifique. Ce choix de périmètre a quelque peu dilué les réalités propres de chaque bassin. Or, les enjeux de La Réunion et de Mayotte dans l'océan Indien et ceux de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et Wallis-et-Futuna ne relèvent ni des mêmes échelles, ni des mêmes priorités socio-économiques, ni des mêmes contraintes institutionnelles.

Cette critique n'est pas nouvelle. Dès 2023, le rapport de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat sur la stratégie française pour l'Indopacifique appelait à « dé-centraliser » la conception française de cet espace, à distinguer plusieurs zones opérationnelles, et surtout à renforcer la « cogestion » de la stratégie avec les territoires ultramarins. Il soulignait qu'un dialogue devait intervenir en amont de toute annonce politique concernant l'Indopacifique et l'intégration des collectivités d'outre-mer à son application, afin que leurs autorités puissent être entendues et associées au bon niveau¹.

Les auditions conduites par la délégation confirment ce déficit initial de concertation. La stratégie a pu être perçue, dans les territoires, comme un cadre conçu au-dessus d'eux plus qu'avec eux. L'ambassadrice pour le Pacifique l'a formulé de manière particulièrement nette : à son arrivée, le reproche adressé à l'État était en résumé le suivant : « Vous avez lancé cette stratégie indopacifique. Vous ne nous avez pas consultés, c'est vrai, vous ne nous avez pas associés et donc, pour nous, cela ne veut rien dire »².

Il ne s'agit donc pas seulement d'une question de méthode administrative. Une stratégie qui fait des collectivités les fondements de la présence française, mais qui ne les associe qu'imparfaitement à sa définition, alimente le sentiment qu'elles demeurent considérées comme des points

¹ Sénat, commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Cédric Perrin, Rachid Temal, Hugues Saury, Jacques Le Nay, André Gattolin et Joël Guerriau, *La stratégie française pour l'Indopacifique : des ambitions à la réalité, rapport d'information n° 285, 2022-2023.*

² Audition de Véronique Roger-Lacan du jeudi 18 décembre 2025.

d'appui de la puissance française plutôt que comme des acteurs de plein exercice. Et ceci dans un espace océanien où la légitimité d'un partenaire se mesure aussi à sa capacité d'écoute et son relationnel.

La consultation doit devenir une méthode permanente d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation. À défaut, la stratégie indopacifique risque de conserver un caractère trop descendant : efficace pour afficher une ambition nationale, mais insuffisante pour impliquer les collectivités et constituer un levier à l'insertion régionale.

b) Un narratif encore trop éloigné du « Pacifique bleu »

La stratégie indopacifique française pâtit également d'un problème de contenu. Elle parle de présence, d'équilibre, de souveraineté et de sécurité. Les sociétés océaniques parlent d'abord de climat, d'océan, de ressources, de dignité, de continuité culturelle et de paix.

Nous l'avons vu, le Forum des îles du Pacifique a une autre vision : celle du « Pacifique bleu ». La Stratégie 2050 pour le continent du Pacifique bleu ne se limite pas à la sécurité au sens militaire.

Les auditions conduites par la délégation confirment cette hiérarchie des priorités. La Nouvelle-Zélande, qui concentre l'essentiel de son soutien international sur le Pacifique, inscrit son action dans le cadre de ce « *Blue Pacific* » et encourage la France à se caler sur les priorités définies par les États insulaires eux-mêmes dans la stratégie Pacific 2050. Selon cet État voisin, la crédibilité française ne dépend pas seulement de ses moyens, mais de sa capacité à reprendre les catégories politiques régionales plutôt qu'à projeter les siennes¹.

L'Australie insiste aussi sur l'indépendance de choix des États océaniques. Les projets d'infrastructures, ports, câbles sous-marins, connectivité, ne sont pas seulement des instruments de compétition avec la Chine. Ils sont des moyens de préserver la liberté de décision des États insulaires. L'ambassadrice d'Australie a également rappelé la nécessité de s'adapter au « *Pacific time* », c'est-à-dire à un rythme de négociation où la construction du consensus prime l'affichage rapide de résultats².

Les exemples récents montrent que la sensibilité régionale aux actions des puissances extérieures est vive. Le partenariat de sécurité Australie-Royaume-Uni-États-Unis (Aukus), centré sur les sous-marins à propulsion nucléaire, a suscité des réserves dans plusieurs États du Pacifique, moins en raison de son seul contenu militaire que parce qu'il a semblé décidé sans réelle consultation régionale. Le président des Kiribati, Taneti Maamau, a ainsi reproché à l'Australie un manque de « *courtoisie* » à l'égard de ses

¹ Audition de S.E. Joanna Kempkers, ambassadrice de Nouvelle-Zélande en France, 14 avril 2026.

² Audition de S.E. Lynette Wood, ambassadrice d'Australie en France, 6 mai 2026.

voisins du Pacifique, tandis que le Premier ministre fidjien Sitiveni Rabuka a préféré promouvoir l'idée d'un « océan de paix »¹.

Sarah Mohamed-Gaillard a résumé cette exigence devant la délégation : il faut se garder de penser à la place des États océaniques. Leur petite taille ne doit pas conduire à les définir seulement par leurs vulnérabilités. Le Forum des îles du Pacifique a montré, par exemple, sa capacité à contenir une tentative chinoise d'accord régional de sécurité en revenant à ses fondamentaux : dialogue, consensus et préservation de l'unité océanique².

Cette remarque vaut aussi pour les collectivités françaises. Les expressions de « *poste avancé* », de « *porte-avions* », de « *relais* » ou de « *vitrine* » qui peuvent sembler efficaces à Paris, résonnent autrement dans des territoires marqués par l'histoire coloniale, les essais nucléaires, les débats statutaires et la revendication d'une pleine appartenance océanique.

Pour la délégation, l'enjeu n'est donc pas d'abandonner la stratégie indopacifique, il est de la rendre audible et cohérente auprès des collectivités concernées et au-delà des partenaires du Pacifique.

c) Des moyens sous-calibrés et une chaîne de coordination trop fragile

La stratégie française se heurte également à une limite : l'ambition a été rehaussée, mais les moyens spécifiquement dédiés au Pacifique restent modestes, dispersés et insuffisamment pilotés.

Le Fonds Pacifique en est l'exemple le plus net. Instrument historique de l'insertion régionale des collectivités françaises du Pacifique, il disposait, dans ses « années fastes », de 3 millions d'euros. En 2025, son enveloppe n'était plus que de 1,8 million d'euros. Pour un bassin aussi vaste, marqué par des besoins de mobilité, de connectivité, d'adaptation climatique, de formation, de culture et de sécurité maritime, cette baisse affaiblit l'un des rares outils directement consacrés à la coopération régionale française dans le Pacifique.

L'écart avec les moyens déployés par d'autres acteurs est considérable. Selon les données du *Pacific Aid Map* du Lowy Institute, les financements publics de développement vers le Pacifique représentaient encore 3,6 milliards de dollars américains en 2023, malgré une baisse de 16 %, et l'Australie en assurait 43 %. Le budget australien d'aide au développement pour 2025-2026 atteint 5 milliards de dollars australiens, dont les trois quarts pour l'Indopacifique.

¹ Associated Press, « *Fijian leader hopes Australian submarines powered by US nuclear technology will enhance peace* », 2023. Adoptée en 2025 par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique sous la forme d'une Déclaration pour un « océan de paix », exprime la volonté de ne pas laisser le Pacifique devenir un simple théâtre d'affrontement entre puissances extérieures.

² Audition de Mme Sarah Mohamed-Gaillard, précitée.

De plus, la montée en puissance de la France dans la région reste peu lisible. Elle additionne des instruments différents, portés par des administrations, opérateurs et collectivités dont les calendriers, les compétences et les priorités ne coïncident pas toujours. Véronique Roger-Lacan a ainsi rappelé que la coopération régionale des collectivités autonomes relève d'une zone politiquement sensible : les territoires ont l'initiative dans leurs domaines de compétence, mais leurs actions doivent rester compatibles avec les engagements internationaux de la République. Or le contrôle de l'État est « ténu », davantage diplomatique et politique que juridique.

La coordination interministérielle demeure également incomplète. L'ambassadrice pour le Pacifique est placée à la jonction de deux tutelles, celle du ministère des outre-mer et celle du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Cette double appartenance exige un pilotage resserré. Or elle relève que les coopérations avec les Hauts-commissariats, les forces armées, les opérateurs et les collectivités dépendent encore trop souvent de la qualité des relations interpersonnelles¹.

Cette faiblesse contraste avec les actions des partenaires régionaux. L'Australie insiste sur des projets structurants, ports, câbles sous-marins, infrastructures, capables de garantir l'indépendance de choix des États océaniques. La Nouvelle-Zélande, qui concentre 95 % de son soutien international sur le Pacifique a multiplié par six son aide aux territoires français du Pacifique.

2. Des échanges commerciaux toujours faibles et asymétriques

a) Des freins structurels : coût du fret, faiblesse des flux retour et concentration sur quelques hubs

Les échanges commerciaux des collectivités françaises du Pacifique restent d'abord contraints par une règle simple : dans un espace insulaire, le commerce dépend de la capacité à remplir des navires, dans les deux sens, à fréquence régulière.

Or cette condition est rarement réunie. Les trois collectivités françaises du Pacifique présentent comme les territoires insulaires voisins des économies fortement importatrices : le taux de dépendance aux importations atteint environ 75 % en Nouvelle-Calédonie, 85 % en Polynésie française et 95 % à Wallis-et-Futuna. Il crée des chaînes d'approvisionnement longues, coûteuses et exposées aux ruptures.

Le premier frein tient donc au coût du fret. Dans le Pacifique, les volumes sont faibles, les distances importantes et les marchés dispersés. Les transporteurs privilégient les grandes routes et les ports capables de

¹ Audition de Mme Véronique Roger-Lacan, précitée.

concentrer les flux. Deux collectivités françaises disposent de belles infrastructures portuaires, à Nouméa et à Papeete, mais cette insertion dans certaines lignes internationales ne suffit pas à créer un réseau de proximité.

La deuxième limite est celle des flux retour. Les conteneurs arrivent chargés, mais repartent trop souvent à vide ou insuffisamment remplis. Le problème n'est pas propre au Pacifique, mais il y est aggravé par l'étroitesse des bases productives. Le rapport de la délégation consacré au bassin Atlantique relevait déjà que les ports ultramarins restent souvent en « *bout de ligne* », avec des conteneurs pouvant repartir vides à 90 %¹. Dans le Pacifique, l'équation est comparable, mais avec des distances encore plus fortes et des marchés plus réduits.

La Nouvelle-Calédonie illustre cette asymétrie. Son commerce extérieur demeure largement structuré par le nickel, dont les débouchés se situent principalement en Asie, non dans le voisinage immédiat. La Chine représente la moitié des exportations de la Nouvelle-Calédonie. Cette spécialisation permet de générer des flux importants, mais elle ne nourrit qu'imparfaitement un commerce régional diversifié avec les autres collectivités françaises ou les États insulaires voisins.

La Polynésie française présente un profil différent. Ses exportations reposent davantage sur les produits de la mer, la perle, la vanille et certains produits de niche, tandis que le tourisme relève surtout des services. Mais, pour les biens, la dépendance aux importations demeure forte : la France représente un tiers de la provenance de ses importations. Le résultat est un commerce extérieur encore davantage tourné vers quelques fournisseurs et marchés lointains que vers les voisins océaniques².

Wallis-et-Futuna constitue le cas le plus contraint. Outre le déficit de connectivité maritime, le territoire ne dispose pas d'un tissu productif suffisamment diversifié pour se positionner comme plateforme d'exportation. Ses importations, évaluées à 56,4 millions de dollars en 2024, proviennent principalement de France et des Fidji, à hauteur respectivement de 34 % et 33 %.

La concentration des flux sur quelques *hubs* régionaux limite également l'intégration. On observe l'absence de liaisons directes suffisamment fluides : les marchandises transitent fréquemment par la Nouvelle-Zélande, l'Australie ou les Fidji. Les échanges entre la Nouvelle-Zélande et les collectivités françaises du Pacifique stagnent autour d'un million d'euros par an pour des produits comme les viandes, les fruits, les légumes ou la vanille, et ne montent à environ 15 millions d'euros que lorsque le cours du nickel calédonien est favorable.

¹ Sénat, délégation sénatoriale aux outre-mer, *Coopération et intégration régionales des outre-mer*, volet 2 : bassin océan Atlantique, 6 novembre 2025, n° 113 (2025-2026).

² Les chiffres du commerce proviennent de l'Observatory of Economic Complexity (OEC) : <https://oec.world/en>.

Cette dépendance aux *hubs* accroît la vulnérabilité aux chocs extérieurs. La Banque mondiale souligne, pour les économies insulaires du Pacifique, le poids des coûts de l'énergie, du transport maritime et de l'assurance sur des économies très dépendantes des importations. Elle relevait en 2024 la nécessité d'investir dans les ports, le transport maritime inter-îles et la connectivité numérique pour desserrer ces contraintes structurelles¹.

L'intégration régionale bute donc sur un paradoxe. Les collectivités françaises du Pacifique sont entourées de partenaires avec lesquels elles partagent des enjeux évidents (mobilité, pêche, énergie). Mais les flux restent trop faibles pour créer un marché régional. Les coûts de transport demeurent élevés, les marchandises passent par quelques *hubs*, les exportations sont concentrées sur quelques produits, et les flux retour ne suffisent pas à équilibrer les lignes.

La coopération régionale ne peut donc pas être évaluée seulement à l'aune des accords signés ou des organisations dédiées. Pour les populations, elle reste peu visible tant qu'elle ne réduit pas par exemple le coût des approvisionnements, ne sécurise pas les liaisons et ne permet pas de faire circuler plus facilement des produits.

b) Des différentiels de coûts entre collectivités françaises et États voisins encore très importants

Les faibles échanges régionaux tiennent aussi à un écart structurel de coûts entre les collectivités françaises du Pacifique et leurs voisins océaniques.

Ces territoires appartiennent à la région, mais ils fonctionnent avec des niveaux de salaires, de prix, de protection sociale, de normes et de dépenses publiques qui les distinguent fortement de la plupart des États insulaires voisins.

Ce différentiel constitue à la fois une force et un handicap. Il traduit un niveau de développement, d'équipement et de services publics relativement élevé. Mais il renchérit les coûts de production, limite la compétitivité des biens locaux et complique l'insertion dans des marchés régionaux de petite taille, souvent caractérisés par un pouvoir d'achat plus faible.

On l'a rappelé, le décalage se traduit d'abord dans les prix. En Nouvelle-Calédonie, les prix à la consommation étaient, en 2022, supérieurs de 31 % à ceux de la France hexagonale ; l'écart atteignait 78 % pour les produits alimentaires. En Polynésie française, l'écart moyen avec l'Hexagone était évalué à 30 %. Ces chiffres rappellent que la cherté pèse aussi sur l'intégration régionale : un territoire où l'alimentation, les intrants et les services coûtent beaucoup plus cher produit nécessairement plus cher.

¹ Banque mondiale, *Pacific Economic Update* : <https://www.worldbank.org/en/region/eap/publication/pacific-economic-updates>.

Le poids des importations dans la consommation quotidienne entretient les prix élevés. En 2024, les importations de biens en Polynésie française atteignaient près de 250 milliards de francs CFP, dont 47 % de biens destinés aux ménages et 23 % de biens alimentaires. Cette dépendance fait mécaniquement augmenter les coûts de production et limite la capacité à faire émerger des filières locales compétitives dans l'environnement régional. Les produits polynésiens peuvent trouver des débouchés lorsqu'ils relèvent de marchés de niche, comme la perle, la vanille, certains produits de la mer ou le tourisme haut de gamme. Ils peinent davantage lorsqu'ils doivent affronter une concurrence par les prix.

La même logique vaut pour la Nouvelle-Calédonie. Hors nickel, les marges de développement régional sont limitées. Les coûts salariaux, les charges, les prix de l'énergie, l'étroitesse du marché intérieur et les contraintes logistiques rendent difficile la constitution de filières d'exportation à bas coût vers les États voisins. Le problème n'est donc pas l'absence totale de potentiel, mais la difficulté à construire une offre régionale compétitive en dehors de quelques secteurs précis.

La coopération régionale doit tenir compte de cette réalité : les collectivités françaises du Pacifique ne deviendront pas des économies régionales compétitives par les prix. Leur insertion ne progressera que si elles assument un positionnement de complémentarité, de spécialisation et de services à forte valeur ajoutée. À défaut, le différentiel de coûts continuera de produire le même effet : des échanges politiquement souhaités, mais économiquement trop faibles pour modifier le quotidien des populations.

c) Des barrières non tarifaires : normes inadaptées et logiques de protection interne

Les flux se heurtent aussi à des barrières non tarifaires nombreuses : règles sanitaires et phytosanitaires, procédures douanières, normes techniques, autorisations d'importation, dispositifs de protection de marché et pratiques de distribution. Ces freins pèsent fortement sur la possibilité de faire émerger un véritable marché régional.

Les partenaires régionaux appliquent eux-mêmes des normes très strictes. Par exemple, les règles australiennes de biosécurité sont particulièrement exigeantes et peuvent empêcher certains produits insulaires d'accéder au marché australien. Cette rigueur est compréhensible pour des économies soucieuses de protéger leurs écosystèmes, leur agriculture et leur sécurité sanitaire. Mais elle limite fortement les échanges agricoles et agroalimentaires, y compris entre partenaires proches.

Le blocage peut venir des collectivités elles-mêmes. La protection des productions locales répond à un objectif légitime : éviter qu'un tissu productif fragile ne soit balayé par des importations moins chères. Mais ces protections peuvent aussi entretenir des prix élevés, réduire la concurrence et limiter l'ouverture régionale. En Nouvelle-Calédonie, les protections de marché,

quotas, restrictions d'importation et taxes de régulation, sont au cœur des débats sur la vie chère. En 2025, le gouvernement calédonien a envisagé de mettre fin à certaines protections. La production locale ne représenterait qu'environ 7 % de ce que consomment les Calédoniens, ce qui interroge le coût réel de ces dispositifs pour les consommateurs¹.

La norme, censée protéger, peut devenir un frein à l'intégration. Toutefois, à la différence des RUP, les PTOM ne sont pas obligatoirement soumises aux normes européennes dans leurs échanges régionaux. Reste néanmoins à adapter les référentiels normatifs, encore trop souvent inspirés des normes européennes et nationales.

3. Un alignement compliqué entre l'État, les collectivités et les partenaires régionaux

a) Des tensions et incertitudes autour des enjeux d'autonomie et de souveraineté : la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française

En Nouvelle-Calédonie comme en Polynésie française, les relations extérieures, l'insertion régionale et la représentation dans les organisations océaniques ne sont pas imperméables aux débats sur l'autonomie, la souveraineté et la décolonisation.

La crise de 2024 en Nouvelle-Calédonie a affecté l'image régionale de la France. Pour les partenaires océaniques, cette crise a réactivé une lecture de la question calédonienne comme dossier de décolonisation, suivi de longue date par le Forum des îles du Pacifique, le Groupe Fer de lance mélanésien et l'Organisation des Nations unies.

Sarah Mohamed-Gaillard a rappelé que la perception de la politique extérieure française dans le Pacifique dépend largement de la situation intérieure de ses collectivités. La période des essais nucléaires en Polynésie française et la gestion de la revendication indépendantiste kanak avaient longtemps pénalisé l'action diplomatique française en Océanie. À l'inverse, la fermeture du Centre d'expérimentation du Pacifique et le dialogue ouvert par les accords de Matignon puis de Nouméa avaient permis à la France de redevenir une puissance davantage acceptée dans la région. La crise calédonienne a fragilisé cet acquis².

Le rejet de l'accord de Bougival du 12 juillet 2025 qui prévoyait la création d'un « État de la Nouvelle-Calédonie » au sein de la République française, une nationalité calédonienne et une évolution de la répartition des compétences, notamment en matière de relations internationales, a redonné

¹ *Le Monde*, « Vie chère en Nouvelle-Calédonie : tensions entre producteurs locaux et importateurs autour de la lutte contre l'inflation », 9 juin 2025.

² *Audition de Mme Sarah Mohamed-Gaillard, précitée.*

l'impression d'un processus encore instable auprès des partenaires de la France dans la région.

L'autonomie statutaire de la Polynésie française lui offre une réelle latitude d'action régionale. Depuis 2023, le gouvernement du Pays est dirigé par les indépendantistes du Tavini huiraa tira qui connaît des divisions récentes. La Polynésie française est inscrite depuis 2013 sur la liste de l'Organisation des Nations unies des territoires non autonomes à décoloniser¹.

La mémoire nucléaire ajoute une profondeur historique particulière au cas polynésien. Entre 1966 et 1974, la France a conduit 41 essais nucléaires atmosphériques en Polynésie française, sujet qui continue d'alimenter une demande de reconnaissance, de réparation et de souveraineté².

La coopération régionale dans le Pacifique se déploie donc sous le regard des États voisins, ce qui renforce les enjeux de coordination.

b) Le frein statutaire de Wallis-et-Futuna

La délégation s'est rendue à Wallis-et-Futuna pour mesurer certaines réalités sur lesquelles le sénateur de ce territoire Mikaele Kulimoetoke ne cesse d'appeler l'attention.

Elle a pu constater que Wallis-et-Futuna développe une diplomatie de proximité de plus en plus active. D'un côté, Wallis-et-Futuna apparaît comme un acteur océanien reconnu, inscrit dans l'espace polynésien et membre du Groupe des dirigeants polynésiens. De l'autre, ses démarches doivent être portées, validées ou encadrées par l'État.

Les démarches conduites par Wallis-et-Futuna prennent souvent la forme de déclarations d'intention, de protocoles de coopération ou de dispositifs de participation à des organisations régionales, à défaut d'accords internationaux contraignants directement conclus par la collectivité.

À cet égard, la déclaration d'intention signée avec la République des Fidji en novembre 2025 à Wallis a été saluée à juste titre : elle marque la première coopération structurée du territoire avec un État souverain voisin, mais elle demeure encadrée par l'État. Fidji représente un *hub* régional, à la fois aérien, économique et diplomatique. D'autres pourraient suivre : Samoa constitue un partenaire de proximité, notamment en raison du câble sous-marin Tui-Samoa, qui peut devenir un levier de connectivité et d'échanges.

Mais ces perspectives se heurtent à quatre limites principales :

- l'absence de compétence juridique propre en matière extérieure ;
- une capacité financière autonome insuffisante ;

¹ Voir la liste sur le site des Nations unies : <https://www.un.org/dppa/decolonization/fr/content/UN-at-70>.

² Sébastien Philippe, Sonya Schoenberger et Nabil Ahmed, « Radiation Exposures and Compensation of Victims of French Atmospheric Nuclear Tests in Polynesia », Cornell University, 2021.

- une représentation institutionnelle encore à clarifier ;
- des moyens administratifs limités.

La faiblesse statutaire de Wallis-et-Futuna est donc un facteur handicapant pour ce territoire proactif mais qui doit passer par une chaîne de validation complexe et qui se heurte à un problème de représentation officielle dans les instances régionales dont il est membre. Une clarification dans ce domaine est instamment souhaitée y compris par les membres de l'Assemblée territoriale rencontrés par la délégation en avril dernier.

c) Des irritants bilatéraux avec certains partenaires océaniques

Un contentieux territorial ancien et non réglé à ce jour a été relayé par la presse ces derniers mois. Il concerne les îles Matthew et Hunter¹. Ces deux îlots inhabités, revendiqués par la France au titre de la Nouvelle-Calédonie et par le Vanuatu, constituent l'irritant bilatéral récurrent entre Paris et Port-Vila. Leur superficie terrestre est minime, mais leur enjeu maritime est considérable : 350 000 km² de la zone économique exclusive (ZEE) de la Nouvelle-Calédonie sont ouverts par ces deux îles.

Le différend ne relève pas seulement du droit de la mer mais renvoie aussi à une dimension coutumière et symbolique. Cette affaire bloque la délimitation maritime entre la France et le Vanuatu. Elle crée des incertitudes juridiques sur les activités de pêche, de recherche scientifique et de surveillance maritime. Elle a déjà produit des incidents concrets : en 2004, la marine française a intercepté un palangrier taïwanais-fidjien dont l'armateur se prévalait d'un droit de pêche dans les eaux revendiquées par le Vanuatu. Les discussions engagées entre Paris et Port-Vila sont politiquement sensibles. Le ministère français de l'Europe et des affaires étrangères a d'ailleurs dû préciser encore récemment, à la suite de polémiques, qu'aucun transfert de territoire ni abandon de souveraineté n'était en discussion².

Le différend déborde en outre le seul cadre franco-vanuatais. Il interfère avec d'autres frontières maritimes françaises dans le Pacifique. L'accord de délimitation maritime signé entre la France et les Fidji en 1983 fixe notamment la frontière entre les Fidji, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna ; son tracé est affecté par la question de Matthew et Hunter, même si le traité a été conçu sans préjudice des droits souverains d'éventuels États voisins. Le dossier place ainsi les Fidji dans une position délicate : partenaire important de la France et *hub* régional, mais aussi État mélanésien attentif aux revendications vanuataises et aux équilibres du Groupe du Fer de lance mélanésien.

¹ Également désignées au Vanuatu sous les noms d'Umaenupne et Leka.

² Le Monde, « Une fausse polémique pour accuser Emmanuel Macron de céder des territoires d'outre-mer », 18 décembre 2025.

La relation avec le Vanuatu est également compliquée par la solidarité mélanésienne autour de la Nouvelle-Calédonie. Le siège du GFLM se trouve à Port-Vila et le FLNKS y siège au titre de la Nouvelle-Calédonie.

Cette configuration a des effets diplomatiques directs. Les positions de plusieurs autres États mélanésiens, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Fidji et les Îles Salomon, restent marquées par un soutien historique au mouvement indépendantiste kanak. Ce soutien impose un effort constant d'explication. Comme l'a relevé Véronique Roger-Lacan, les pays membres du FIP « commencent à comprendre » la démarche française, mais un discours militant demeure facile à porter lorsque la France est perçue comme puissance coloniale.

Les Îles Salomon constituent un autre cas sensible. D'une part, Honiara soutient activement les causes mélanésiennes. D'autre part, les Îles Salomon ont opéré depuis 2019 un rapprochement marqué avec Pékin et signé en 2022 un pacte de sécurité avec la Chine, qui a suscité de fortes inquiétudes auprès de la France et de ses alliés.

d) Une parole française encore trop éclatée dans les enceintes régionales

La parole française n'est, nous l'avons vu, pas totalement unifiée. Au FIP, cette situation est particulièrement délicate.

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont membres à part entière, Wallis-et-Futuna est membre associé, tandis que la France n'est que partenaire de dialogue. Cette configuration impose une coordination fine. Or celle-ci reste encore insuffisamment structurée. Véronique Roger-Lacan a rappelé que les différentes entités françaises « *sont censées se coordonner et défendre les mêmes positions, ce qui n'est pas le cas* »¹.

La Polynésie française a elle-même identifié cette « *zone de flottement* ». Il existe certes une coordination bilatérale régulière avec l'État : réunion mensuelle entre ses services, la DAIEP et la cellule diplomatique du Haut-commissariat ; Commission mixte maritime annuelle ; échanges avec les autorités nationales lors de ses déplacements à Paris. Mais, à l'échelle des trois collectivités françaises du Pacifique, le comité directeur du Fonds Pacifique demeure, selon lui, « *le seul vecteur de coordination formalisé* » entre l'État et l'ensemble des collectivités².

Le sentiment est parfois donné que chacun travaille dans son coin. Or, une position française mal coordonnée peut être complètement improductive.

La position n'est pas simple pour les représentants de l'Etat, comme l'a rappelé Mme Véronique Roger-Lacan : « *Nous sommes à une croisée des chemins sur la question des outre-mer. L'utilisation des territoires pour la mise en œuvre de la politique étrangère ou le rayonnement de la France est au cœur de la*

¹ Audition de Mme Véronique Roger-Lacan, précitée.

² Audition de M. Moetai Brotherson, précitée.

stratégie, notamment dans le Pacifique. En même temps, la stratégie de gestion de ces territoires est aussi une stratégie d'autonomisation, dans le respect du principe constitutionnel de l'autodétermination. Nous devons donc jouer en permanence sur ces deux lignes de crête distinctes, qui ne se rejoignent pas, ce qui est complexe ».

L'enjeu est donc de trouver cette ligne de crête et agir davantage pour la concertation. Pour la délégation, il existe un problème de confiance de l'État vis-à-vis des territoires alors que leurs actions peuvent être parfaitement complémentaires sur des objectifs et intérêts communs.

4. Une coopération brouillée par la compétition des puissances

a) L'activisme chinois et la rivalité sino-américaine

Le contexte actuel est propice à la prise de conscience de menaces communes. La coopération régionale dans le Pacifique est actuellement traversée par une rivalité stratégique qui dépasse largement les collectivités françaises. La Chine, les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon et l'Union européenne y déploient des politiques plus visibles, plus concurrentielles et plus directement liées aux enjeux de souveraineté, d'infrastructures, de sécurité maritime et d'accès aux ressources.

La Chine n'est pas un acteur nouveau dans le Pacifique. Mais son action a changé de nature. Elle ne se limite plus à l'aide au développement ou aux infrastructures. Elle touche désormais aux secteurs sensibles : sécurité intérieure, police, ports, câbles, ressources minières, pêche, bâtiments publics, réseaux numériques et diplomatie climatique. L'irruption de la Chine crée des tensions avec les États-Unis et l'Australie et fragilise les États insulaires du Pacifique (EIP), souvent contraints de composer avec plusieurs offres concurrentes.

Les Îles Salomon en sont un exemple emblématique. Après avoir rompu avec Taïwan au profit de Pékin en 2019, l'archipel a signé en 2022 un pacte de sécurité avec la Chine. Cet accord a inquiété l'Australie, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et le Japon, car il pourrait ouvrir la voie à une présence sécuritaire chinoise plus durable dans un espace situé à moins de 2 000 kilomètres de l'Australie. Cette bascule est aussi visible sur le plan économique : la Chine absorbe 58,5 % des exportations salomonaises et fournit 37,4 % de ses importations.

Kiribati a également rétabli ses relations avec Pékin en 2019. La Chine y est devenue le premier fournisseur, avec 28,8 % des importations. Nauru a, à son tour, rompu avec Taïwan en janvier 2024 et rétabli ses relations diplomatiques avec Pékin.

Il ne reste donc plus, dans le Pacifique insulaire, que trois alliés diplomatiques de Taïwan : les Îles Marshall, les Palaos et les Tuvalu. Cette géographie diplomatique mouvante transforme de petits États insulaires en lieu de compétition mondiale.

L'activisme chinois passe aussi par une adaptation de ses instruments. Après une phase de prêts lourds et d'infrastructures visibles, Pékin met davantage en avant des projets plus ciblés. En 2025, la Chine a ainsi annoncé vouloir financer 100 projets « petits mais beaux » dans les États insulaires du Pacifique ayant des relations diplomatiques avec elle, notamment dans les énergies propres, la pêche, l'océan, les infrastructures bas carbone et le tourisme¹. Cette inflexion répond à une double logique : réduire les critiques liées à l'endettement et occuper des secteurs de coopération très proches des priorités du « Pacifique bleu ».

Selon les experts, les EIP arbitrent, négocient, jouent des concurrences et cherchent à maximiser leurs marges de manœuvre. Les dirigeants océaniens savent utiliser l'intérêt des grandes puissances pour obtenir des infrastructures, des financements, des formations et une reconnaissance diplomatique accrue. Mais cette capacité d'arbitrage ne supprime pas les risques. Plusieurs économies sont fortement dépendantes de partenaires extérieurs pour leurs importations, leurs infrastructures ou leur sécurité. Outre les Îles Salomon et Kiribati, le Vanuatu importe 34,4 % de ses biens depuis la Chine. Dans des marchés de très petite taille, ces niveaux de dépendance créent des effets de levier importants, surtout lorsque les mêmes acteurs financent des bâtiments publics, des équipements policiers, des ports ou des projets numériques.

La réaction australienne illustre l'intensité de cette compétition. L'ambassadrice d'Australie a présenté la Chine comme un catalyseur de l'engagement accru de Canberra dans la région depuis quatre ou cinq ans. L'Australie considère qu'elle a une « responsabilité régionale » face à la vulnérabilité des petits États et cherche, avec la Nouvelle-Zélande et le Japon, à financer des projets structurants, ports, câbles sous-marins, infrastructures, permettant de garantir « l'indépendance de choix » des États océaniques.

Cette logique est particulièrement visible dans le domaine sécuritaire. En décembre 2024, l'Australie a annoncé un financement de 190 millions de dollars australiens sur quatre ans pour renforcer la police des Îles Salomon, précisément afin de réduire la dépendance de l'archipel à l'égard de partenaires extérieurs, dans un contexte marqué par le pacte de sécurité signé avec la Chine. La sécurité intérieure, la police et la formation deviennent ainsi des champs de concurrence diplomatique².

Cette compétition offre à la France l'occasion de valoriser une voie singulière, et l'oblige à clarifier ce qui la distingue réellement dans le Pacifique.

¹ Reuters, « China offers Pacific Islands increased support in addressing climate change », 29 mai 2025.

² Reuters, « Australia to boost police support to Solomon Islands amid competition with China », 20 décembre 2024.

b) D'inquiétants vecteurs de déstabilisation : narcotrafic, ingérences et désinformation

La compétition des puissances se combine désormais avec des menaces plus diffuses : narcotrafic, ingérences informationnelles, cyberattaques, prédation des ressources et instrumentalisation des tensions internes. Ces phénomènes aggravent les fragilités politiques, sociales ou économiques propres aux territoires.

Le narcotrafic constitue l'un des signaux les plus préoccupants. Le Pacifique a longtemps été perçu comme une zone de transit, entre les zones de production d'Amérique latine ou d'Asie du Sud-Est et les marchés très rémunérateurs d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Cette lecture est désormais insuffisante : les États insulaires deviennent aussi des lieux de stockage, de redistribution et de consommation. L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC) estime que l'environnement criminel du Pacifique connaît une hausse sans précédent, combinant trafic de drogues, traite des êtres humains, pêche illicite, blanchiment et cybercriminalité¹.

Le phénomène touche directement les collectivités françaises. Moetai Brotherson a décrit la Polynésie française comme une zone située entre l'Amérique, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, « *les deux principaux marchés des narcotrafiquants dans la région* ». Les trafics peuvent emprunter des voiliers, des bateaux de pêche ou des cargos mixtes. Lorsque la Polynésie n'est qu'un espace de transit, les quantités peuvent se chiffrer en tonnes ; lorsqu'elle devient destination finale, les volumes sont davantage exprimés en kilogrammes².

En Polynésie française, l'acheminement par « mules » à l'aéroport reste difficile à mesurer, faute de contrôles systématiques. Les voiliers venus d'Amérique du Sud ou de la côte ouest des États-Unis peuvent également atteindre les Marquises, premières terres rencontrées dans la trajectoire vers le Pacifique central, en se confondant avec une activité touristique ou de plaisance.

Le développement de ces routes est confirmé par les opérations internationales récentes. En 2024, l'opération Orion, conduite par la Colombie avec 62 pays, a saisi 225 tonnes de cocaïne et mis en évidence l'utilisation de semi-submersibles sur de nouvelles routes vers l'Australie. Ces flux traversent un espace océanique immense, difficile à surveiller, où les archipels deviennent autant de points d'appui potentiels.

Les ingérences informationnelles constituent un autre facteur de déstabilisation. La crise calédonienne de 2024 a donné à voir une forme de guerre informationnelle ciblant directement un territoire français du

¹ Voir le rapport *Transnational Organized Crime in the Pacific: Expansion, Challenges and Impact*, UNODC, 2024 :

https://www.unodc.org/roseap/uploads/documents/Publications/2024/TOCTA_Pacific_2024.pdf.

² Audition de M. Moetai Brotherson, précitée.

Pacifique. Viginum a identifié une campagne coordonnée sur les réseaux sociaux, attribuée à des comptes liés à l'Azerbaïdjan, accusant faussement les forces de l'ordre françaises d'avoir tué des manifestants indépendantistes en Nouvelle-Calédonie¹.

L'Azerbaïdjan n'a pas d'intérêt géographique direct en Nouvelle-Calédonie. Son action s'inscrit plutôt dans une stratégie de pression contre la France, dans le contexte des tensions liées à l'Arménie et au Haut-Karabakh. Le Groupe d'initiative de Bakou, qui réunit des militants indépendantistes de plusieurs territoires français, offre un cadre politique à ce discours anticolonial. La vulnérabilité exploitée est donc réelle, même si l'objectif poursuivi dépasse largement le Pacifique.

La coopération régionale est donc brouillée par ces vecteurs de déstabilisation, mais elle en devient aussi plus indispensable.

Les collectivités françaises du Pacifique doivent être intégrées à la vision et l'architecture régionale française de sécurité, de santé publique, de résilience numérique et de lutte contre les trafics.

c) L'empilement des offres extérieures : un risque de saturation pour les États insulaires du Pacifique

On observe une multiplication d'offres concurrentes, parfois redondantes, portées par les partenaires traditionnels ou par de nouveaux acteurs : *Pacific Step-up* australien, *Pacific Reset* puis *Pacific Resilience* néo-zélandais, *Pacific Pledge* américain, *Partners in the Blue Pacific*, stratégie japonaise pour un « Indo-Pacifique libre et ouvert », dialogue PALM entre le Japon et les États insulaires, approche indopacifique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), *Global Gateway* européen. Le Pacifique n'est plus oublié². Il est désormais sur-sollicité.

Cette évolution produit un effet de brouillage. Les mêmes priorités, climat, infrastructures, connectivité, sécurité maritime, santé, formation, sont désormais reprises par presque tous les bailleurs. Pour des administrations souvent réduites, la multiplication des guichets, missions, sommets, plans d'action et conditionnalités peut devenir un coût administratif en soi.

L'Australie demeure l'acteur le plus massif. Elle a fait du Pacifique son environnement prioritaire et assume une « responsabilité régionale ». En 2025, Canberra a annoncé consacrer 2,1 milliards de dollars australiens d'aide au développement au Pacifique, soit environ 75 % de son budget d'aide au développement, dans un contexte de compétition accrue et de désengagement

¹ Voir le rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les politiques publiques face aux opérations d'influences étrangères visant notre vie démocratique, notre économie et les intérêts de la France sur le territoire national et à l'étranger afin de doter notre législation et nos pratiques de moyens d'entraves efficaces pour contrecarrer les actions hostiles à notre souveraineté, n°739 (2023-2024), 23 juillet 2024, de MM. Dominique de Legge et Rachid Temal.

² J. M. G. Le Clézio, Raga. *Approche du continent invisible*.

partiel américain. Cette masse financière donne à l’Australie une capacité d’entraînement sans équivalent, notamment dans les infrastructures, la sécurité, le climat et les mobilités de travail. Mais les autorités françaises soulignent aussi que l’approche australienne peut être perçue comme très volontariste, parfois trop directive, dans une région attachée au consensus et à la souveraineté.

Les États-Unis ont, eux aussi, réinvesti la région. La réouverture de l’ambassade américaine aux Îles Salomon en 2023, après trente ans d’absence, illustre ce retour diplomatique. Le sommet États-Unis-États insulaires du Pacifique de 2022 a été accompagné d’une promesse de plus de 860 millions de dollars de programmes nouveaux ou élargis. Washington développe également ses accords de sécurité maritime, ses dispositifs de *shipriding*, ses coopérations militaires avec Fidji ou la Papouasie-Nouvelle-Guinée et ses relations avec les États librement associés de Micronésie, des Îles Marshall et de Palaos¹.

Le Japon constitue un autre acteur structurant. Son dialogue avec les dirigeants du Pacifique, le *Pacific Islands Leaders Meeting* (PALM), existe depuis 1997 et a tenu sa dixième édition à Tokyo en 2024. Tokyo est perçu comme un partenaire ancien, stable et généralement moins intrusif que d’autres puissances. Son action se concentre sur le climat, la pêche, les infrastructures, la sécurité maritime et la résilience.

À ces offres nationales s’ajoutent les formats de coordination entre partenaires. Les *Partners in the Blue Pacific*, lancés en 2022 par les États-Unis, l’Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni, visent à mieux coordonner les actions des grands partenaires du Pacifique. L’intention est utile : éviter les doublons et répondre plus efficacement aux priorités régionales.

Ce jeu d’influences n’exclut pas les collectivités françaises. Véronique Roger-Lacan l’a mentionné lors de son audition avec une formule très directe : lorsque les jeunes de Wallis-et-Futuna ou de la Nouvelle-Calédonie partent apprendre l’anglais en Australie ou en Nouvelle-Zélande avec des bourses de ces pays, ce sont « *autant de populations que l’Australie et la Nouvelle-Zélande ravissent à l’influence de la France* ».

¹ Voir le communiqué du département d’État américain : <https://2021-2025.state.gov/u-s-pacific-islands-country-summit/>.

II. CHANGER D'APPROCHE ET D'ÉCHELLE : UNE COOPÉRATION RÉGIONALE RÉELLEMENT OCÉANIENNE AVEC ET POUR LES COLLECTIVITÉS DU PACIFIQUE

Le Pacifique est devenu un enjeu majeur de la géopolitique mondiale. La France, présente sur cet océan grâce à ses trois collectivités, et l'Union européenne via leur statut de PTOM, ont les atouts pour offrir un partenariat fiable aux partenaires régionaux et faire rayonner nos outre-mer dans leur voisinage. À condition cependant de changer d'approche et d'échelle.

A. PASSER D'UNE LOGIQUE TUTÉLAIRE À UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE

1. Un État en appui des priorités régionales de ses collectivités

a) *Affirmer une vision stratégique partagée au niveau de l'État*

Actualisée en juillet 2025, la stratégie indopacifique française qui marque le réengagement de la France dans le Pacifique place explicitement les outre-mer au centre du dispositif qui en sont à la fois les acteurs et les bénéficiaires. L'objectif de l'insertion des collectivités françaises dans leur environnement régional est réaffirmé¹. Un objectif qui est partagé par tous les responsables politiques entendus par la délégation.

Le défi aujourd'hui est de rendre plus lisible et cohérente cette stratégie inclusive, d'y associer pleinement les collectivités concernées et de parvenir ensemble à des résultats concrets et mesurables.

La stratégie extérieure de la France relève du domaine réservé du Président de la République. La Constitution du 4 octobre 1958 consacre la prépondérance du président de la République dans la conduite des affaires internationales. Au-delà de ces prérogatives juridiques, c'est la pratique du pouvoir, depuis le général de Gaulle, qui fait de la politique étrangère l'apanage du Président.

Le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères met en œuvre au quotidien la politique définie par l'Élysée, via le réseau diplomatique, sous l'autorité du Premier ministre.

Depuis 2025, la stratégie indopacifique a officiellement replacé les outre-mer au cœur du discours stratégique français. Mais les déclarations successives du Président de la République (« *partenariat de souveraineté* », « *troisième voie* », « *puissance d'équilibre* », « *coalition des indépendants* ») si elles confirment une ambition forte, laissent des zones d'ombre quant au rôle attribué à ces collectivités.

¹ Lettre de mission de Mme l'ambassadrice Véronique Roger-Lacan du 10 mars 2025.

Par ailleurs le déficit initial de concertation a laissé des traces, ainsi que les modalités expéditives utilisées par la suite. Moetai Brotherson a confirmé lors de son audition que la stratégie indopacifique initiale de la France publiée en 2022, comme celle de l'Union européenne, n'a fait l'objet d'aucune consultation spécifique.

S'agissant de la mise à jour de cette stratégie, la Polynésie française a été consultée selon des formes peu satisfaisantes : une première fois fin novembre 2023 par le Secrétariat permanent pour le Pacifique (SPP), par visioconférence et courriels mais « *cette première consultation n'a fait l'objet d'aucune suite* ». Par la suite, dans le prolongement de la visite à Tahiti de l'ambassadeur de France pour l'Indopacifique les 10-11 avril 2025, la Polynésie française a été consultée une seconde fois par courriel du 28 avril 2025 de la cellule diplomatique du Haut-commissariat de la République en Polynésie française, « *pour une réponse avant le 1^{er} mai. Le Pays a fait part de ses observations par retour de courriel le 2 mai. Nombre de ses observations ont été reprises dans la version révisée de la stratégie publiée en juillet 2025* ».

Lors de son audition, l'ambassadrice Dana Purcarescu a fait état de cette frustration des territoires : « *Les territoires eux-mêmes avaient regretté de ne pas être associés à la définition des stratégies – je le comprends. Mon prédécesseur a conduit des consultations, des déplacements sur le terrain et des visioconférences. Nous avons un ambassadeur dans chacun des bassins qui s'occupe spécifiquement de l'intégration régionale et qui a mené des consultations ; pour le Pacifique Sud notamment, c'est la secrétaire permanente qui les a conduites* ».

À Nouméa, la mission de l'ambassadrice de France pour le Pacifique est en principe de participer à la fluidification des relations avec les territoires français du Pacifique dans la conduite de leurs relations extérieures : « *L'action extérieure des collectivités françaises du Pacifique permet de consolider la présence et le rayonnement de la France dans le bassin, de prendre en compte à la fois nos intérêts de politique étrangère et de sécurité dans la zone, ainsi que les intérêts propres de ces collectivités et territoires sur le plan sécuritaire, économique, social ou culturel* ».

Cette mission nécessite beaucoup d'échanges, à l'opposé des procédures expresses relatées par la Polynésie et est « *très consommatrice d'énergie diplomatique* » comme l'a indiqué Mme Véronique Roger-Lacan.

Enfin, si l'ambition du ministère était d'aboutir à des feuilles de route indopacifique pour chacun de nos territoires et collectivités, à ce jour, aucune n'a été formellement adoptée ou publiée sur la stratégie commune.

Pour apporter une première réponse à ce déficit de lisibilité et de concertation, la délégation propose donc de donner une base plus consensuelle et solennelle à la stratégie extérieure de la France pour les outre-mer. Cette stratégie qui englobe la stratégie indopacifique serait une première étape d'information et de concertation.

La délégation suggère que cette stratégie fasse l'objet chaque année d'un débat au Parlement notamment en associant les collectivités du Pacifique au travers d'une consultation préalable versée au débat.

Outre cette consultation en amont, ce débat permettrait d'aborder les moyens budgétaires et militaires en découlant, questions relevant de la représentation nationale.

Recommandation n° 1 : Organiser chaque année un débat au Parlement sur la stratégie extérieure de la France pour les outre-mer, notamment les collectivités du Pacifique, en les y associant au travers d'une consultation préalable versée au débat.

D'une manière générale, les collectivités du Pacifique devraient être systématiquement associées, compte tenu de leurs statuts et des enjeux géopolitiques, à l'élaboration des stratégies, feuilles de route ou partenariats de la France intéressant directement leur environnement régional.

Cette recommandation rejoint le constat dressé dans les deux précédents volets consacrés à la coopération et l'intégration régionale des outre-mer qui appelaient à affirmer et accélérer une diplomatie territoriale prenant appui sur les territoires ultramarins.

La mise en œuvre de cette stratégie indopacifique devait reposer notamment sur une coordination accrue entre l'État et les collectivités, avec la création d'un réseau de « référents outre-mer » appelés aussi « délégués » au sein des postes diplomatiques les plus concernés.

L'idée de créer un réseau de « référents outre-mer » au sein des postes diplomatiques français s'inscrit dans le cadre de la volonté de renforcer la place des territoires ultramarins dans la diplomatie française. Cette initiative a été formalisée et développée notamment à travers la mesure 54 du Comité interministériel des outre-mer (CIOM 2023), qui visait à « *associer les territoires ultramarins à la politique étrangère de la France* ».

La Nouvelle-Calédonie dispose ainsi de délégués auprès des ambassades de France en Australie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Fidji et au Vanuatu. Ces délégués sont des agents du territoire hébergés dans des ambassades françaises - une forme originale de co-diplomatie. Si ce réseau constitue une avancée saluée dans certains postes (à Suva notamment), il s'est révélé difficile à mettre en place. Pour les Calédoniens, la barrière de la langue (faible niveau d'anglais) et la formation restent des défis. Bien que jugés très utiles, les conseillers auprès des ambassades de France dans la région sont inégalement répartis.

Ainsi, la Polynésie française ne dispose pas d'un réseau d'antennes permanentes dans les pays tiers ni d'agents détachés au sein des ambassades de France. Cette collectivité privilégie « *sa participation directe aux travaux des*

organisations régionales, sa représentation dans les délégations françaises, lorsque cela est applicable et ses échanges bilatéraux avec les pays de la région »¹.

Wallis-et-Futuna n'a aucun délégué dans les ambassades.

Pour rapprocher les équipes des territoires ultramarins de la diplomatie française, il est proposé de consolider le réseau des référents outre-mer auprès des ambassades de France et de l'élargir aux représentations de l'Union européenne dans le Pacifique. Il est essentiel de continuer à resserrer ces liens humains qui contribuent aussi à la formation des cadres ultramarins aux arcanes diplomatiques dans la région.

Par ailleurs, les collectivités ultramarines ont exprimé le souhait de renforcer leurs liens avec les instances européennes (qui sont notamment présentes à Suva et Nouméa) pour tirer un meilleur parti de leur statut de PTOM.

Recommandation n° 2 : Associer systématiquement les territoires français du Pacifique à l'élaboration des stratégies, feuilles de route ou partenariats de la France intéressant directement leur environnement régional, le cas échéant en leur permettant de délibérer à titre consultatif.

b) Renforcer la cohérence du dispositif diplomatique français et européen

Pour animer cette stratégie auprès des collectivités et dans la région Pacifique, un portage politique plus incarné est nécessaire. Lors des auditions, il a été souvent déploré que dans les instances multilatérales, notamment dans une instance politique telle que le FIP, la France soit représentée par un fonctionnaire plutôt qu'au niveau ministériel.

Dans les instances régionales du Pacifique Sud, comme le Forum des îles du Pacifique (FIP) ou la Communauté du Pacifique (CPS), l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont représentées par leurs ministres des affaires étrangères ou, selon les réunions, par des ministres délégués (par exemple, ministre du commerce extérieur, de la défense, etc.). Les ambassadeurs accrédités auprès des organisations régionales ou dans les capitales des pays hôtes assistent aux réunions techniques ou préparatoires.

La nomination d'un ministre délégué en charge du Pacifique auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères – ce dernier étant accaparé par les dossiers internationaux faisant la une de l'actualité - permettrait d'incarner la priorité donnée par la France à cette région où on dénombre 16 États indépendants dispersés, avec de très nombreuses réunions bilatérales, régionales ou internationales et des enjeux géopolitiques majeurs... Il faut

¹ Source DIAP (Polynésie française).

souligner à nouveau l'importance des relations interpersonnelles dans cette région.

Il lui reviendrait d'animer l'action des services et opérateurs dans le secteur géographique concerné, de prendre les arbitrages politiques nécessaires, d'impulser et de favoriser les coopérations pour faire progresser les politiques d'intégration régionale des territoires français.

Le rapport sénatorial de 2023 sur l'Indopacifique précité identifiait déjà quatre zones dans l'Indopacifique et proposait la nomination de 4 secrétaires d'État (dont l'un en charge du Pacifique sud englobant les États du Pacifique Sud et les territoires français du Pacifique), considérant que « *la stratégie française pour l'Indopacifique devrait prendre en compte les spécificités du Pacifique Sud, où le dialogue prend une forme particulière dit Pacific Way, qui doit être respecté* ».

Ce portage politique pourrait être l'occasion d'améliorer l'architecture actuelle des services du quai d'Orsay en charge de l'Indopacifique qui manque de lisibilité et de moyens, et la coordination entre des directions très axées sur l'approche par « continent » : la direction d'Afrique s'occupe de l'océan Indien et la direction d'Asie dispose d'une sous-direction Océanie qui compte moins de dix agents.

L'ambassadrice pour l'Indopacifique Dana Purcarescu a admis lors de son audition que « *cette organisation est peut-être complexe, mais il faut reconnaître que nous avons créé une ambassadrice pour l'Indopacifique, dans l'objectif de dépasser ces cloisonnements et de réunir tous ces services, déjà au sein des affaires étrangères, mais aussi dans les autres administrations de l'État. Le travail est en cours* ».

Un ministre délégué pourrait assurer aussi une coordination beaucoup plus étroite entre le ministère de l'Intérieur, le ministère des outre-mer et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Recommandation n° 3 : Nommer un « Ministre délégué pour le Pacifique » auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé notamment de coordonner l'action interministérielle et de représenter la France à haut-niveau dans les instances régionales.

L'architecture diplomatique française repose sur un pilotage diplomatique et interministériel assuré par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, articulé autour d'une autorité (l'ambassadrice pour le Pacifique, également Secrétaire permanente pour le Pacifique et représentante permanente auprès de la Communauté du Pacifique) et d'une structure (le Secrétariat permanent pour le Pacifique), qui garantit la continuité de la représentation, le suivi des agendas régionaux et l'animation du réseau d'opérateurs.

On l'a vu, l'instrument financier dédié est le Fonds Pacifique, inscrit au budget du ministère, dont la vocation est explicitement de concourir à la coopération économique, sociale et culturelle avec les États et territoires de la région et de contribuer à l'insertion régionale de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna, avec une gouvernance formalisée par un comité directeur.

Sur le plan opérationnel, l'instruction des projets est portée par le Secrétariat permanent pour le Pacifique, tandis que la gestion comptable de crédits du Fonds Pacifique est principalement confiée à l'Agence française de développement (AFD), qui intervient plus largement comme opérateur de financement et d'ingénierie dans la zone.

Le réseau français dans le Pacifique dispose de tous les éléments d'une diplomatie efficace mais il fonctionne souvent en « tuyaux d'orgue ». Comme l'a souligné Mme Roger-Lacan, *« nous avons besoin d'une coordination beaucoup plus étroite entre le ministère de l'Intérieur, le ministère des outre-mer et le ministère des affaires étrangères, notamment en termes de moyens. Les conseillers diplomatiques des préfets ou des Hauts-commissaires doivent avoir une feuille de route très claire en matière d'affaires étrangères et intérieures, ainsi que des moyens. »*

L'ambassadrice a eu comme première responsabilité de mettre en place une équipe diplomatique régionale dans le Pacifique. Cette équipe qui complète la tâche des sept ambassadeurs bilatéraux dans la région (Australie, Nouvelle-Zélande, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Vanuatu, Philippines - pour la Micronésie -, et Samoa depuis 2025), a pour objectif de renforcer et rendre plus lisible et plus visible la politique de la France dans le Pacifique Sud.

À Nouméa, les rapporteurs ont pu participer ainsi à une visioconférence réunissant l'ensemble du réseau diplomatique de la région Pacifique le 24 avril autour de l'ambassadrice. Cet échange a permis d'avoir un panorama complet des problématiques de la région : l'attention des États de la région autour de la situation en Nouvelle-Calédonie ce qui nécessite une communication plus adaptée - et en anglais ! -, les grands projets, notamment en Papouasie-Nouvelle-Guinée, avec le verdissement du port de Rabaul, pays où la France n'est plus classée en Europe, mais comme « voisin du Pacifique » dans les documents officiels. L'attention a été aussi attirée sur de nouveaux défis comme la sécurité énergétique, du fait de la forte dépendance aux hydrocarbures, la mobilité étudiante ou le déploiement accéléré de la Chine.

Mais les Hauts-commissaires à Nouméa et Papeete (ou l'administrateur supérieur pour Wallis-et-Futuna) sont aussi les relais locaux du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, en coordination avec les collectivités locales et le comité directeur du Fonds Pacifique. Des conseillers diplomatiques sont placés auprès des préfets Hauts-commissaires et sont jugés très utiles (comme en Polynésie Française avec le projet de câble transpacifique de Google). L'ambassadrice pour le Pacifique n'a pas autorité

hiérarchique sur ces conseillers diplomatiques qui relèvent du ministère de l'Intérieur.

Plusieurs organismes interviennent également dans la mise en œuvre des projets régionaux : outre l'Agence française de développement (AFD) et Expertise France, divers acteurs facilitent les échanges économiques et les financements, sous l'égide de l'État : Business France, CCI, Bpifrance...

Quant aux relations avec les collectivités, elles relèvent de l'empirisme et ne sont pas uniformes. En Polynésie française, l'interlocuteur diplomatique est le Haut-commissaire avec lequel les réunions sont régulières. Comme l'a indiqué le DAIE, s'agissant de coordination avec l'État, les dispositifs de concertation sont les suivants :

- au niveau local, une réunion mensuelle entre la présidence du Pays (cabinet et DAIE) et la cellule diplomatique du Haut-commissariat, complétée au cas par cas par tous les échanges nécessaires permettant d'assurer une information mutuelle sur l'actualité et les sujets internationaux ;

- d'un point de vue sectoriel, la Commission mixte maritime qui réunit une fois par an les acteurs du Pays et de l'État dans le domaine maritime et dont un groupe de travail est consacré à la surveillance et au contrôle des pêches, au regard notamment des travaux des deux organisations régionales de gestion des pêches qui couvrent la ZEE polynésienne (WCPFC et IATTC2) ;

- au niveau régional État-COM du Pacifique, le comité directeur du Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique, dit « Fonds Pacifique ». Son secrétariat est assuré par le Secrétariat permanent pour le Pacifique (SPP) est basé à Nouméa depuis 2023.

À Wallis-et-Futuna, la présence territoriale dans les instances régionales est effective et reconnue, mais elle s'exerce sous couvert de l'État, dans un cadre encore imparfaitement formalisé. Sur le plan administratif, l'État dispose localement du cabinet du préfet, ainsi que du service de la coordination des politiques publiques et du développement (SCOPPD) composé de deux personnes ce qui apparaît sous-dimensionné. À l'échelle régionale et nationale, il s'appuie sur les ambassades de France dans le Pacifique, les représentations françaises au sein des organisations régionales, ainsi que sur les ministères compétents, en particulier le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le ministère des outre-mer.

Afin de remédier à cet état de fait, dans le respect du droit en vigueur, il serait opportun de renforcer l'organisation interne de l'État à Wallis-et-Futuna. Le SCOPPD plaide pour la mise en place d'un conseiller diplomatique placé auprès du préfet, administrateur supérieur.

Selon ce service administratif commun au territoire et à l'État, une telle organisation permettrait d'assurer la continuité de l'action, de garantir sa cohérence et d'en renforcer le suivi opérationnel, tout en prenant pleinement en compte la spécificité institutionnelle du territoire.

En Nouvelle-Calédonie, le Service de la Coopération Régionale et des Relations Extérieures (SCRRE) qui est directement placé sous l'autorité du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie échange directement avec l'équipe diplomatique régionale.

À cet égard, la rencontre du 28 avril 2026 à Nouméa est une illustration de ce travail de coordination autour du président du gouvernement Alcide Ponga. Se sont réunis une délégation d'ambassadeurs de France dans la région (Fidji, Nouvelle-Zélande, Vanuatu, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa), l'ambassadrice de France pour le Pacifique, le conseiller diplomatique du Haut-commissaire et le représentant de la France pour la Communauté du Pacifique (CPS). Cette réunion a été l'occasion de rappeler la place occupée par la Nouvelle-Calédonie dans la zone Pacifique et les grands enjeux actuels de coopération régionale. Le président du gouvernement a dit son attachement à l'intégration régionale de la Nouvelle-Calédonie. « *Il faut être présent parce que la Nouvelle-Calédonie a un rôle à jouer mais elle a aussi à apprendre de ses voisins. On peut s'entraider, accompagner à notre échelle et développer des marchés, mais toujours en visant le bien de nos populations* ».

Pour l'avenir, l'ambassadrice a indiqué travailler avec les ambassadeurs régionaux à un plan d'action spécifique au Pacifique pour la mise en œuvre de la stratégie indopacifique, qui sera coordonné avec les trois territoires français dans le Pacifique.

Il convient en effet que cette concertation soit élargie aux trois collectivités et organisée de façon équitable. La Polynésie française a regretté lors d'une audition qu'aucun représentant de la Polynésie française ne soit invité aux rencontres annuelles des ambassadeurs de France dans la région et qu'aucune de ces réunions ne se soit tenue en Polynésie française ces dernières années (Canberra en 2024 et Nouméa en 2025 et 2026).

De fait, le comité directeur du « Fonds Pacifique », qui se réunit une fois par an constitue à ce jour le seul dispositif formalisé de coordination entre l'État et les collectivités françaises du Pacifique, permettant de définir des orientations communes et de soutenir des projets de coopération régionale.

Recommandation n° 4 : Formaliser dans chaque collectivité du Pacifique le dispositif de coordination avec l'État sur les orientations et les projets de coopération régionale.

Lors du déplacement à Nouméa, deux sujets sensibles ont été abordés.

En premier lieu, le besoin de rapprochement entre les collectivités françaises du Pacifique qui s'est exprimé par la proposition de création d'une Organisation française de l'Océanie (OFO), idée notamment émise par le parti de l'Éveil océanien.

L'intérêt d'une organisation française de l'Océanie serait une structure permanente réunissant les trois collectivités françaises du Pacifique.

Si des contacts bilatéraux existent - accord-cadre Nouvelle-Calédonie - Polynésie, convention Polynésie-Wallis-et-Futuna -, il n'y a pas de « trilogie » institutionnalisée des collectivités françaises du Pacifique.

Une organisation française de l'Océanie co-construite et co-pilotée par les collectivités pourrait être une traduction concrète du principe « avec et pour les collectivités » de la stratégie indopacifique. Elle signalerait aux partenaires régionaux que la France parle d'une seule voix océanienne, portée par ses territoires.

Mais, comme l'ont souligné les ambassadeurs interrogés, il y a un risque de superposition institutionnelle. Une nouvelle organisation ne devrait pas aboutir à ajouter une couche bureaucratique supplémentaire.

En second lieu, la question du transfert du poste d'ambassadrice pour le Pacifique de Nouméa à Suva a été évoquée.

Suva est le siège du Forum des Îles du Pacifique (FIP), organisation politique centrale du Pacifique insulaire, où se jouent les grandes décisions régionales - sécurité, changement climatique, gouvernance. La France y a le statut de partenaire de dialogue, et c'est à Suva que l'on rencontre le secrétariat général du FIP, comme l'a fait la ministre Colonna lors de sa visite en 2023.

La capitale fidjienne accueille une concentration d'organisations régionales et onusiennes. Le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies aux Fidji se situe à Suva, la plupart des banques internationales y ont leur siège social du Pacifique, y compris ANZ et Westpac, de même que la plupart des institutions financières fidjiennes, organisations non gouvernementales et ministères.

Les Fidji sont aussi très actifs dans les négociations climatiques : être présent à Suva, c'est aussi être au cœur de la diplomatie climatique insulaire.

Surtout, la capitale fidjienne est devenue le *hub* aérien de la région. Depuis leurs plateformes aux aéroports internationaux de Nadi et Suva (Nausori), Fiji Airways et Fiji Link desservent 37 destinations dans 14 pays et offrent une connectivité à plus de 900 destinations dans le monde. Fiji Airways relie Suva et Nadi aux grandes métropoles : Auckland, Sydney, Melbourne, Brisbane, Los Angeles, Hong Kong, Vancouver, ainsi qu'aux îles du Pacifique (Port-Vila, Apia, Tarawa, Honiara, Funafuti, Nuku'alofa).

Enfin la délégation de l'UE à Suva est un acteur clé pour les financements du Fonds européen de développement (FED/DAOG) bénéficiant aux PTOM français, et dispose d'une influence régionale propre que la France ne valorise pas suffisamment.

Si Suva offre un accès direct aux organisations politiques clefs (FIP, ONU-Pacifique) et une connectivité aérienne bien supérieure vers l'ensemble de la région, y compris les États les plus isolés, le caractère symbolique d'un déménagement serait assez dommageable pour l'image de la France dans le Pacifique.

Par ailleurs, l'un des quatre volets de la mission diplomatique étant l'intégration de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna dans leur environnement régional, Nouméa incarne physiquement cet ancrage.

Recommandation n° 5 : Maintenir le siège du secrétariat permanent de la France pour le Pacifique à Nouméa.

c) Doter Wallis-et-Futuna de la compétence en matière de coopération régionale

Wallis-et-Futuna ne détient toujours officiellement aucune compétence en matière internationale d'après son statut de 1961. Dans les faits, l'État assure la représentation des îles Wallis et Futuna, mais des élus participent et dirigent aussi souvent la délégation.

Le territoire exprime son souhait de renforcer sa coopération régionale. Cela s'est traduit par l'adhésion en tant que membre associé du FIP, du PLG, membre du *South Pacific Tourism Organisation (SPTO)* et de la *Central Pacific Shipping Commission (CPSC)*, ainsi que par la volonté d'intégrer davantage d'organisations régionales. Parallèlement, on l'a dit, le territoire renforce ses relations avec les autres collectivités françaises du Pacifique.

Longtemps, Wallis-et-Futuna est passé par Nouméa pour exister régionalement mais cette dépendance structurelle vis-à-vis de la Nouvelle-Calédonie paraît d'un autre temps. Signé le 1^{er} décembre 2003, l'accord particulier Nouvelle-Calédonie/Wallis-et-Futuna prévoit notamment que le territoire s'engage à créer les conditions favorables et à trouver, avec l'aide de l'État et de la Nouvelle-Calédonie, les moyens nécessaires à un développement économique harmonieux permettant une formation diplômante, un accès à l'emploi, une couverture sociale et une protection en matière de santé de nature à maintenir les populations de Wallis-et-Futuna sur le territoire. La crise calédonienne de 2024 a accéléré le souhait d'autonomie.

Un partenariat entre Wallis-et-Futuna et la Polynésie française a été officialisé en mai 2025 par la signature de trois accords concernant la lutte contre la vie chère (via une convention sectorielle entre la Direction générale des affaires économiques de Polynésie française et le Service des affaires économiques, du développement et du tourisme de Wallis-et-Futuna), le développement d'un tourisme durable - en valorisant le patrimoine naturel et culturel de Wallis-et-Futuna - et la valorisation des compétences locales, avec

l'objectif de bâtir des politiques publiques adaptées aux réalités insulaires et de renforcer la solidarité régionale.

Une déclaration d'intention signée le 13 novembre 2025 avec les Fidji, premier cadre structuré de coopération bilatérale pour ce territoire, couvre de nombreux domaines allant du désenclavement - amélioration des liaisons aériennes et maritimes (les Fidji sont à seulement 1h30 de vol de Wallis), à la santé (facilitation des évacuations sanitaires vers Nadi (Fidji) et un partenariat stratégique pour la gestion des urgences médicales), aux échanges culturels et sportifs (renforcement des liens entre les populations, notamment pour la jeunesse) et au tourisme (accès à une partie des 600 000 touristes annuels des Fidji, via des projets communs).

Sans remettre en cause l'équilibre issu du statut de 1961, il conviendrait de reconnaître un domaine de compétence en matière de coopération régionale, permettant aux élus de l'Assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna de représenter officiellement ce territoire et de mandater des représentants pour certaines négociations régionales précises (pêche, environnement, tourisme, par exemple).

Cela permettrait de remédier à la situation confuse et erratique actuelle. Wallis-et-Futuna pourrait jouer pleinement de ses atouts (membre associé au FIP, PLG, SPTO et CPSC) pour contribuer à l'influence de la France à laquelle ce territoire est très attaché.

Recommandation n° 6 : Doter Wallis-et-Futuna de la compétence en matière de coopération régionale, par révision de la loi statutaire de 1961.

2. Renforcer l'influence de la France par le rayonnement de ses outre-mer

a) Organiser régulièrement des sommets Pacifique-France-UE

Les sommets France-Océanie existent depuis 2003 et sont l'occasion pour les autorités françaises et les dirigeants des collectivités françaises du Pacifique de se rencontrer au plus haut niveau.

Six sommets France-Océanie se sont tenus depuis 2003, soit en moyenne un tous les 3 ou 4 ans :

- Papeete en 2003 : organisé par le président Jacques Chirac, à Papeete, ce sommet visait notamment à renouer les relations avec les États indépendants du Pacifique Sud marquées par les trente années d'essais nucléaires français en Polynésie française ;

- Paris en 2006 et Nouméa en 2009 ;

- Paris en 2015 : en amont de la COP 21, la France cherchait à mobiliser les pays insulaires, particulièrement vulnérables au changement climatique, dans les négociations climatiques mondiales ;

- en visioconférence le 19 juillet 2021 : le sommet qui devait avoir lieu en 2020, à l'occasion d'un déplacement d'Emmanuel Macron en Polynésie française, a dû être reporté en raison de la crise sanitaire. Les thématiques centrales portaient sur cette crise, le changement climatique et la protection de la biodiversité marine. Le Président y a annoncé notamment la création d'un réseau maritime de garde-côtes dans le Pacifique Sud et des engagements financiers pour l'Initiative Kiwa (adaptation climatique) et les récifs coralliens ;

- Nice le 10 juin 2025 : le 6^e sommet Pacifique-France s'est tenu en présence de hauts responsables du Pacifique et du Président de la République française. Les participants ont notamment réaffirmé la volonté de renforcer la conservation, l'utilisation durable et la gouvernance de la biodiversité marine, tout en assurant un développement économique qui ne nuise pas aux écosystèmes du Pacifique. Le sommet a réaffirmé la volonté de la région de soutenir un processus transparent, solidaire et pacifique en Nouvelle-Calédonie par un dialogue constant.

Avec ce dernier sommet, la France s'est vraiment mise au diapason des territoires du Pacifique en partageant notamment sur des thématiques communes : climat et océans, sécurité maritime (création d'un réseau maritime français du Pacifique Sud, une sorte de réseau de garde-côtes, à partir des territoires français du Pacifique en lien avec les partenaires que sont l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis), financement de la résilience climatique (Initiative Kiwa).

Ce type de sommets sert aussi à coordonner les positions avant les grandes échéances onusiennes (COP, Conférences sur les océans). Le 6^e sommet Pacifique-France s'est tenu en marge de la Conférence des Nations Unies sur les Océans (UNOC 3), ce qui a maximisé son impact diplomatique¹.

Pour des petits États insulaires qui peinent à se faire entendre dans les grandes enceintes mondiales, ces sommets représentent une opportunité symbolique non négligeable.

Recommandation n° 7 : Organiser tous les trois ans un sommet Pacifique-France-Union européenne au niveau des chefs d'État et de gouvernement sur le modèle des sommets France-Océanie.

¹ La COP31 se tiendra à Antalya, en Turquie, du 9 au 20 novembre 2026, avec l'Australie comme présidente des négociations.

b) Lutter contre la désinformation et améliorer la communication

À Nouméa, la réunion des ambassadeurs a mis en exergue la nécessité pour la France d'améliorer fortement sa communication sur ses relations réelles avec ses outre-mer auprès des voisins du Pacifique.

La gestion du retour à l'ordre après les émeutes des mois de mai à septembre 2024 en Nouvelle-Calédonie a été perçue comme une agression française anachronique au cœur de l'Océanie. En dépit des efforts pour diffuser des éléments sur ce qu'était la réalité du terrain calédonien, un narratif colonial caricatural a été largement diffusé, qui vient s'ajouter au discours indépendantiste dans les instances onusiennes concernant la Polynésie française.

Il a été rappelé que le rapport Viginum sur le rôle de l'Azerbaïdjan a été très utile, parce qu'il a été public et publié en anglais. La publication simultanée des documents en français et en anglais - ce qui reste rarement le cas - a été stratégique. En l'occurrence, ce rapport a été publié simultanément dans les deux langues et a été immédiatement diffusé à tous les gouvernements de la région

La vision française est que les ingérences et la désinformation sont un problème pour toute la région. Les Azerbaïdjanais, très actifs dans tous les forums des îles du Pacifique, y déversent beaucoup d'argent.

À cette menace informationnelle des territoires français s'ajoute une vulnérabilité cyber. Lors de la crise calédonienne, une attaque a visé un fournisseur d'accès à Internet en Nouvelle-Calédonie, peu après l'annonce du déplacement du Président de la République. L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a indiqué que celle-ci n'avait pas eu de conséquences durables, mais l'épisode a montré la fragilité d'un territoire insulaire dépendant de quelques infrastructures numériques critiques¹.

La France doit soutenir la coopération en matière de renseignement pour lutter contre la désinformation très active dans le bassin Pacifique, notamment avec ses alliés européens et ses partenaires de défense².

c) Faire la promotion de la francophonie dans le voisinage des territoires français du Pacifique

Bien que la francophonie dans le Pacifique ne compte que 600 000 locuteurs environ, dans un environnement largement anglophone dominé par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, celle-ci doit être un levier d'influence.

On peut noter que la présence francophone océanienne au sein de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) se renforce. Au sein de l'OIF, les États et gouvernements membres en Asie-Pacifique sont le

¹ Audition de Mme Véronique Roger-Lacan, précitée.

² South Pacific Defence Ministers' Meeting (SPDMM).

Cambodge, le Laos, le Vanuatu et le Vietnam (membres de plein droit), la Nouvelle-Calédonie (membre associé), ainsi que la Polynésie, la Corée du Sud et la Thaïlande (membres observateurs).

L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) qui, en décembre 2025, a réuni près de 140 participants de la région Asie-Pacifique pour présenter ses orientations stratégiques 2026-2029.

Le prochain Sommet de la Francophonie en 2026 pourrait être une opportunité de faire rayonner la francophonie océanienne sur la scène internationale. En effet, le Cambodge accueillera en novembre ce sommet à Phnom Penh, qui mettra à l'honneur les francophonies d'Asie et du Pacifique. Ce sommet, qui se tiendra 29 ans après celui organisé au Vietnam en 1997, renforce la visibilité de la francophonie dans la région Asie-Pacifique.

La promotion de la francophonie est à juste titre l'un des axes forts du Fonds Pacifique lié aux échanges culturels : en 2025, le fonds a soutenu le programme de mobilité étudiante de l'Université de Nouvelle-Calédonie pour ses étudiants et ceux de l'Université nationale du Vanuatu, des réunions des universités de la Nouvelle-Calédonie et de Polynésie avec d'autres universités du réseau Pacifique ainsi que la Maison des Francophonies de Port-Vila.

Cependant, le réseau AEFÉ dans le Pacifique est extrêmement limité – quelques établissements homologués en Australie et Nouvelle-Zélande, essentiellement fréquentés par des expatriés francophones, sans vocation régionale affirmée. L'Institut français n'a pas de présence structurée dans les îles du Pacifique Sud.

Les collectivités françaises pourraient donc être les vrais tremplins de la francophonie dans le Pacifique notamment via le réseau universitaire PIURN (*Pacific Island Universities Research Network, ou Réseau de recherche des universités des îles du Pacifique*).

PIURN : un réseau universitaire panpacifique

Le Pacific Islands Universities Research Network (PIURN), fondé en 2013, est un consortium qui rassemble 14 universités membres, dont deux universités françaises : l'Université de Nouvelle-Calédonie et l'Université de Polynésie française. Le PIURN vise à renforcer la coopération universitaire et scientifique dans le Pacifique Sud, à travers des projets de recherche collaborative alignés sur les besoins de la région et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Il met également en valeur **la recherche francophone dans le Pacifique et comble le fossé entre recherche anglophone et francophone** dans la région, en rassemblant les universitaires et en s'engageant en faveur du multilinguisme.

Depuis 10 ans, les universités membres du PIURN travaillent en collaboration par le biais d'appels à propositions financés par l'Université de la Nouvelle-Calédonie et l'Université du Pacifique Sud de Suva. Cette collaboration a permis 14 publications avec plus de 50 étudiants impliqués.

Source : <https://fj.diplomatie.gouv.fr/fr>

L'Université de Nouvelle-Calédonie y est déjà fortement impliquée. Elle a été l'université organisatrice et d'accueil de la première conférence du réseau, qui regroupait les délégations scientifiques et institutionnelles des universités membres - Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fidji, Samoa, Polynésie française - et des invités des grandes universités régionales.

L'Université de la Polynésie française se définit comme « *une université polynésienne, francophone à vocation internationale* », aux fortes spécificités culturelles, mais aussi comme une université « *plus proche des autres modèles académiques de la région Pacifique* » que des établissements d'Hexagone.

Un cursus de licence intégrant une troisième année dans un État partenaire du Pacifique - Vanuatu (bilingue), Fidji (USP), Samoa - est à l'étude. Ce programme est stratégique. Il formerait une génération d'élites calédoniennes réellement immergées dans leur environnement régional, maîtrisant l'anglais par la pratique, et tissant des liens humains durables avec les sociétés voisines. C'est exactement ce que ni les séjours linguistiques courts, ni les formations exportées ne produisent.

Recommandation n° 8 : Promouvoir la francophonie en impliquant les territoires français du Pacifique dans les cursus d'apprentissage des langues et la coopération universitaire.

3. Clarifier et rationaliser les financements publics

Les financements publics disponibles pour la coopération régionale sont fragmentés et insuffisamment coordonnés. Ils doivent être mis en cohérence avec les stratégies de développement des collectivités.

a) Le Fonds Pacifique : augmenter la dotation et éviter le saupoudrage

Le Fonds Pacifique alimenté par des crédits du ministère de l'Europe et des affaires étrangères contribue à financer des projets de coopération régionale. Il est conçu comme un fonds de la France, mis en œuvre par les collectivités françaises du Pacifique, au service des populations océaniques.

Instrument souple et directement mobilisable, le Fonds Pacifique constitue le seul dispositif formalisé de coordination entre l'État et les collectivités. Ses conditions sont un cofinancement obligatoire plafonné à 50 %, et la participation d'un partenaire étranger. Il finance des projets de coopération de proximité et des actions visibles à court terme.

Le Fonds Pacifique en 2025

En 2025, le comité directeur du Fonds Pacifique a octroyé une enveloppe de 1,8 M€ au profit de 43 projets de coopération impliquant au moins une des collectivités françaises en lien avec une dizaine d'États insulaires du Pacifique (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Salomon, Australie, Nouvelle-Zélande, Vanuatu, Fidji, Samoa, Tonga, Hawaï, Palau). Ont ainsi été financés :

- des **collaborations scientifiques** de haut niveau entre les laboratoires français du Pacifique et les autres États insulaires pour améliorer la santé des populations océaniques ; les études à dimension régionale de l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie pour comprendre et mieux lutter contre la prolifération d'agents pathogènes parmi la faune du Pacifique ; recherches menées par le Centre Hospitalier Territorial Gaston-Bourret de Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec l'Australie notamment, pour améliorer le diagnostic du Rhumatisme articulaire aigu (RAA), programme de lutte contre les maladies propagées par le moustique-tigre dirigé par l'Institut Louis-Malardé de Polynésie française en partenariat avec les îles Cook et l'OMS) ;

- des **projets de recherche sur les effets du changement climatique** (collaboration entre l'IRD de Nouvelle-Calédonie et les chercheurs de Palau sur la prolifération microbienne dans les éco-systèmes coralliens du Pacifique ; mise en place d'un système de surveillance des variables environnementales océaniques à bord d'une flotte de navires thoniers afin de comprendre les effets du changement climatique sur les populations de thonidés dans le Pacifique ; programme « FenuAdapt » mené par le Cawthron Institut de Nouvelle-Zélande auprès de trois îles de la Polynésie française et de Tokelau pour identifier des solutions concrètes d'adaptation aux changements climatiques des populations locales) ;

- des mesures pour favoriser une **alimentation saine et durable** pour les populations locales : études menées par l'Institut agronomique de Nouvelle-Calédonie, en lien avec l'université nationale d'Australie, sur la résistance des cultures au stress hydrique et salin afin d'assurer la durabilité et la sécurité alimentaire dans le Pacifique ; expérience menée par une association néo-zélandaise en partenariat avec les services de l'agriculture des trois collectivités françaises en vue de l'implantation d'une parcelle pilote d'avocats résistants aux effets du changement climatique ; promotion par l'IFREMER de l'ostréiculture tropicale en s'appuyant sur les compétences acquises dans le domaine par les trois collectivités françaises, la Nouvelle-Zélande et les équipes de la CPS ;

- **l'assistance humanitaire et de résilience aux catastrophes naturelles** : achat d'une unité d'autonomie en eau potable pour 5 000 personnes dans le cadre des accords FRANZ (France, Australie, Nouvelle-Zélande) ; financement de l'opération « CASTOR » des forces armées françaises basées en Nouvelle-Calédonie au profit des populations vanuataises touchées par le séisme du 17 décembre 2024 ;

- des **échanges culturels et de promotion de la francophonie** dans le programme de mobilité étudiante de la maison des langues de l'Université de Nouvelle-Calédonie entre ses étudiants et ceux de l'Université nationale du Vanuatu notamment ; appui à la 6^e conférence du PIURN rassemblant les universités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française ainsi que les 13 autres universités membres du réseau ; aide à la structuration de la Maison des Francophonies de Port-Vila pour renforcer la francophonie au Vanuatu.

Le Fonds Pacifique offre donc la possibilité de faire émerger des solutions concrètes, souvent innovantes et sans autre possibilité de financement, pour répondre aux défis auxquels sont confrontées les populations d'Océanie.

Ce cadre est apprécié des dirigeants des collectivités. Moetai Brotherson a indiqué : « *Nous apprécions cet outil. Les discussions sont parfois intenses pour faire des arbitrages au sein de la longue liste des projets, mais l'instance doit rester collégiale, orientée vers l'intérêt régional.* » Les projets s'inscrivent clairement dans les grands objectifs poursuivis par les organisations régionales dans le Pacifique (Plan stratégique 2022-2031 de la CPS ou *Blue Pacific 2050* du Forum des Îles du Pacifique).

Mais le nombre de projets (une quarantaine) soulève la question du saupoudrage au détriment d'actions plus ambitieuses. Son niveau financier demeure insuffisant pour soutenir des projets structurants tels que des infrastructures de connectivité à l'échelle régionale, permettant de répondre pleinement à des ambitions de rayonnement. D'où la nécessité d'un rehaussement conséquent de la dotation de ce fonds qui pourrait amorcer une évolution vers des actions moins nombreuses et avec plus d'impact.

Recommandation n° 9 : Doubler la dotation annuelle du Fonds Pacifique.

b) L'AFD : un recentrage nécessaire pour un outil plus opérationnel répondant aux besoins des outre-mer

L'AFD offre *a priori* des perspectives plus structurantes, notamment via la **FICOL (Facilité de financement des collectivités territoriales françaises)**. Mais le dispositif reste complexe à mobiliser, exigeant en ingénierie administrative, et insuffisamment adapté aux spécificités ultramarines. La stratégie « Trois Océans » reste davantage un cadre qu'un véritable levier opérationnel.

La FICOL constitue un levier utile pour renforcer la capacité d'action extérieure des collectivités. Elle présente des avantages concrets : accompagnement au montage de projets ; appui en ingénierie administrative et technique ; financement de ressources humaines dédiées.

Un exemple illustre ce potentiel : le projet FIJISHARE (2020-2023), financé à hauteur de 685 800 € sur un budget total de 1 230 641 €, a permis le transfert de technologies et d'expertises de l'Institut Louis Malardé (Polynésie française) vers le FijiCDC (Fidji) en matière de surveillance des virus transmis par les moustiques.

En pratique, le dispositif présente plusieurs inconvénients :

- la complexité administrative et financière élevée, dissuasive pour les petites collectivités ;

- des exigences d'ingénierie disproportionnées par rapport aux capacités locales de certains territoires partenaires ;

- des inadaptations aux spécificités des collectivités ultramarines, dont les besoins et les contraintes diffèrent significativement des pays de l'aide publique au développement classique.

La stratégie « Trois Océans » de l'AFD devait renforcer les synergies entre les territoires français de l'Atlantique, de l'océan Indien et du Pacifique. Mais sa déclinaison opérationnelle reste à ce stade décevante. Les critiques portent notamment sur :

- l'absence de dispositifs financiers clairement identifiés et fléchés vers cette stratégie ;
- la faible visibilité des projets concrets susceptibles d'en découler ;
- l'articulation insuffisante avec les besoins spécifiques du Pacifique.

Cette stratégie apparaît davantage comme un cadre de positionnement institutionnel que comme un véritable outil de coopération opérationnelle.

Par ailleurs, des tensions ont été observées entre l'AFD et le réseau diplomatique : l'Agence a pu agir de manière insuffisamment coordonnée avec les objectifs de politique étrangère, voire en donnant l'impression d'imposer ses orientations aux postes. Selon l'ambassadrice Véronique Roger-Lacan, « nous avons eu, nous, ambassadeurs, une difficulté avec cette agence qui agit presque en donnant des instructions aux ambassadeurs, alors que cela devrait être l'inverse. C'est la tutelle qui donne des instructions à l'AFD, laquelle agit parfois sans coordination avec les objectifs de politique étrangère. Tout cela est en train de revenir à la normale et nous resserrons les boulons de la coordination ».

La pertinence d'un outil unique pour des réalités aussi hétérogènes que le Mali et la Nouvelle-Calédonie se pose. D'autres opérateurs (comme la Caisse des dépôts et consignations) pourraient être mobilisés pour les territoires français d'outre-mer. Une gouvernance plus territorialisée, portée par un ministre dédié, permettrait sans doute d'établir un rapport plus adapté à l'AFD et à ses priorités d'intervention.

Déjà développée dans les deux précédents volets de la présente étude, la question de l'adaptation des instruments financiers de l'AFD demeure donc entière.

La principale limite pour une intégration simple des outre-mer dans les projets régionaux réside dans la conception même des instruments, puisque l'AFD doit faire appel à des programmes budgétaires différents pour ses interventions dans les outre-mer et dans les territoires étrangers : le programme 123¹ de la mission budgétaire « Outre-mer » pour les premiers, le programme 209² de la mission budgétaire « Aide publique au développement » pour les seconds.

L'assemblage des différents fonds demeure malaisé. Il manque un outil dédié permettant de construire des projets intégrés de coopération régionale, à la différence des fonds européens pour lesquels il existe des outils

¹ Programme 123 « Conditions de vie outre-mer ».

² Programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement ».

dédiés ou adaptés comme les programmes Interreg pour les RUP et les financements NDICI pour les PTOM.

Lorsqu'elle met en place des programmes régionaux dans les bassins océaniques en mobilisant des ressources du programme 209, l'AFD cherche des solutions afin de pouvoir intégrer les départements et territoires ultramarins français dans ces projets, mais cela n'est pas aisé et reste limité. Par exemple, l'initiative Kiwa est abondée via les deux programmes.

L'AFD a engagé des discussions avec les ministères concernés (MOM, MEAE et Bercy) pour trouver une solution. Différents montages ont été étudiés pour mixer plus facilement les programmes, mais aucune solution satisfaisante n'a été trouvée jusqu'à présent.

La création d'un instrument financier dédié à la coopération régionale insulaire, distinct des programmes 209 et 123, doit être rapidement étudiée et adoptée. Des amendements ont déjà été déposés en ce sens lors de l'examen de la dernière loi de finances. Il convient désormais d'aboutir rapidement.

Recommandation n° 10 : Adapter les financements de l'AFD en créant un instrument financier *ad hoc* adapté aux projets de coopération régionale outre-mer, distinct des programmes budgétaires 123 (outre-mer) et 209 (aide au développement).

c) Pour une architecture financière État + COM + UE cohérente avec des choix stratégiques de développement des collectivités françaises

Les financements de la coopération régionale (PacificAus, UE-PTOM, AFD, etc.), les plans de développement nationaux (comme le Plan de relance de la Nouvelle-Calédonie), les aides à l'export et les investissements structurants (ports, câbles sous-marins, énergie) coexistent sans toujours se parler. Il en résulte des redondances (plusieurs bailleurs finançant les mêmes thématiques climatiques) ou au contraire des lacunes (logistique inter-îles, formation professionnelle régionale).

Ce foisonnement constitue une fragilité avec des financements fragmentés et insuffisamment coordonnés entre eux, des cycles de financement courts nuisant à la continuité et à l'impact des actions, et une absence de pilotage clairement identifié pour orchestrer l'ensemble.

Une approche mieux coordonnée permettrait d'utiliser les financements régionaux comme déclencheurs ou compléments d'investissements plus lourds : la coopération régionale prépare le terrain (études, renforcement des capacités), les investissements structurants prennent le relais (infrastructures portuaires, réseaux énergétiques) et les aides à l'export accompagnent l'intégration économique dans la zone...

Surtout, il est indispensable que les fonds soient cohérents avec les stratégies de développement des territoires. Ces financements doivent être

d'avantage orientés vers le soutien économique dans une perspective d'intégration régionale.

Lors de son déplacement à Nouméa la délégation a eu un grand nombre de rendez-vous économiques : avec les organisations patronales et les représentants des aires coutumières, la **Mission interministérielle pour la Nouvelle Calédonie** (MINC) conduite par Amaury Decludt, assisté d'Arnaud Lauzier, secrétaire général adjoint du Haut-commissariat de la République, les représentants de la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle Calédonie (CCI-NC) présidée par David Guyenne, et de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle Calédonie (CMA-NC) présidée par Élisabeth Rivière. Tous ont évoqué des projets majeurs allant du pôle d'excellence de La Tontouta à la création d'une zone technique de maintenance navale en passant par des projets d'économie circulaire (déchets) et divers leviers d'activités pour l'export.

La Polynésie française quant à elle s'est fixée une stratégie en matière de développement économique qui repose sur **quatre piliers : le tourisme, l'autosuffisance alimentaire (agriculture, pêche, perliculture et aquaculture), le numérique et l'audiovisuel, et les énergies renouvelables**. Des cibles à atteindre ont été définies ainsi qu'une gouvernance permettant la coordination des actions et le suivi des indicateurs de réalisation.

Ces quatre priorités offrent des opportunités de développement dans le bassin Pacifique. Le marché touristique de la Polynésie est aujourd'hui couvert majoritairement par les marchés américain et européen, mais la coopération régionale au travers de l'ouverture de liaisons de dessertes sur les grands pays du Pacifique est une opportunité pour le pays de s'ouvrir au marché touristique asiatique.

À l'horizon de 10 ans, la Polynésie française se voit comme un « *hub numérique* » du Pacifique Sud, avec notamment les huit câbles sous-marins de la société Google qui passeront par l'île de Tahiti. La Polynésie française souhaite également faire de la plateforme aéroportuaire de Tahiti-Faa'a un centre régional d'excellence de maintenance des avions de type « ATR ».

L'alignement des financements français et européens disponibles est indispensable pour soutenir ces projets et l'élaboration d'une politique de coopération véritablement tournée vers l'intégration régionale à terme d'une véritable Politique européenne de voisinage ultrapériphérique (PEVu) conçue autour de et pour ces PTOM.

B. FAIRE DE L'EUROPE UN PUISSANT LEVIER DE RAYONNEMENT RÉGIONAL POUR LES PTOM FRANÇAIS

1. L'Union européenne : un bailleur de fonds important, mais une visibilité politique trop modeste

Les deux précédents volets de la présente étude qui étaient respectivement consacrés aux bassins Indien et Atlantique ont mis en lumière l'importance déterminante de l'Union européenne pour financer et soutenir les projets de coopération et d'intégration régionale des outre-mer français. Ils ont aussi souligné les difficultés parfois pour l'UE à concevoir et coordonner son action extérieure vis-à-vis des États tiers de ces bassins régionaux en tenant compte des intérêts des RUP et PTOM. Les outre-mer français ne sont pas encore perçus comme les points d'appui irremplaçables autour desquels la stratégie européenne doit être bâtie.

Dans le bassin Pacifique, le constat demeure assez analogue avec néanmoins trois particularités aux conséquences importantes :

- aucune RUP n'est présente. L'Union européenne n'est représentée qu'au travers de trois PTOM regroupant environ 550 000 citoyens européens ;

- les programmes Interreg, qui sont les principaux outils de financement européen de la coopération régionale, n'existent pas dans le Pacifique. D'autres outils plus modestes doivent être mobilisés ;

- l'éloignement du continent européen et l'intensité de la compétition entre les puissances régionales amoindrissent encore la visibilité de l'Union européenne, auprès des partenaires régionaux, mais aussi des populations.

a) La définition d'une stratégie européenne au service des intérêts communs des États et territoires insulaires

Le 16 septembre 2021, l'Union européenne a adopté sa stratégie pour l'Indopacifique. Cette stratégie est inspirée de la stratégie indopacifique française. Elle donne lieu à des réunions ministérielles UE-Indopacifique. La quatrième et dernière s'est tenue en novembre 2025 à Bruxelles sous la présidence de Kaja Kallas, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

En revanche, il n'y a pas à proprement parler de stratégie européenne dédiée plus particulièrement au Pacifique.

Le cadre de l'action de l'UE dans la région Pacifique est principalement fixé par l'accord de Samoa signé en novembre 2023. Cet accord qui redéfinit les relations entre l'UE et les ex-pays dits ACP comprend un

protocole Pacifique¹ lequel précise les objectifs principaux : partenariat politique (état de droit, gouvernance), croissance économique durable, l’océan, le changement climatique.

En définitive, la stratégie de l’Union européenne dans la région se veut pleinement alignée sur la feuille de route Blue Pacific pour 2050. Elle s’affiche comme un partenaire au service des défis communs et des intérêts collectifs de chaque pays de la région et en soutien de ceux-ci, sans interférer dans le mode de délibération consensuelle propre au Pacifique, et au FIP en particulier.

Le réseau diplomatique de l’UE tend également à s’étoffer.

La délégation de l’Union européenne pour le Pacifique est basée à Suva (Fidji). Elle couvre 13 pays et bientôt 14 avec la Papouasie Nouvelle-Guinée. Relève enfin de son champ les trois PTOM. Un bureau pour les PTOM du Pacifique, rattaché à la délégation de Suva, est installé à Nouméa en Nouvelle-Calédonie. La BEI y a également une représentation pour le Pacifique. Selon Mme Barbara Plinkert, ambassadrice de l’UE pour la région, les réunions de travail sont régulières avec les ambassadeurs de France dans la région, dont l’ambassadrice pour le Pacifique, ainsi qu’avec les quelques autres représentations de pays membres dans la région (notamment l’Allemagne).

À côté de ce réseau de l’UE dans le Pacifique, il convient d’y ajouter naturellement les deux délégations de l’UE en Australie et en Nouvelle-Zélande.

L’Union européenne participe aux rencontres du FIP en sa qualité de partenaire de dialogue, aux côtés de la France, de l’Allemagne, de l’Espagne et de l’Italie. Elle travaille avec la plupart des organisations régionales, politiques ou techniques, le plus souvent en cofinancement de projets.

À titre d’exemple, l’UE cofinance avec l’AFD le programme régional SWAP2² mis en œuvre par le Programme Régional Océanien de l’Environnement (PROE).

De même, l’UE a initié le Programme régional « Commerce et Développement durable du Pacifique » (PAC-TSD)³. Le contrat devrait être

¹ Pays ACP du Pacifique : Fidji, Îles Cook, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

² Le programme SWAP2 vise à améliorer la gestion durable des déchets dans 9 pays et territoires insulaires. Son budget est de 4,3 millions d’euros.

³ Doté de 11 millions d’euros pour tout le Pacifique, ce programme a 4 objectifs à la suite de l’accord de Samoa :

- Élaborer une politique en matière de commerce et de développement durable conforme aux accords régionaux, à l’Accord de Samoa et aux Accords de partenariat économique (APE) ;
- Renforcer et intégrer les chaînes de valeur écologiques/vertes axées vers l’exportation dans le Pacifique grâce à des instruments/mesures commerciaux internationaux ;

signé dans les prochains mois, avec un début d'activités fin 2026/début 2027. Les opérateurs de mise en œuvre seront le Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique et l'International Trade Center (ITC).

En résumé, l'Union européenne est aujourd'hui un partenaire de coopération bien inséré dans l'architecture régionale. Les financements sont son principal levier d'action.

b) Des financements 2021-2027 globalement importants, mais difficiles à cartographier

Le tableau ci-dessous s'efforce de synthétiser les financements européens dans le Pacifique en distinguant selon les instruments financiers (niveau 1) et en précisant pour chacun d'eux les compartiments et enveloppes (niveau 2), les principaux objectifs (niveau 3), les montants et les territoires bénéficiaires (PTOM ou États tiers).

Il faut distinguer 4 types de financements européens dans la région :

- les fonds NDICI Global Europe, principalement au titre de l'initiative Global Gateway, qui financent les aides bilatérales aux États tiers et les aides aux organisations régionales. Les PTOM et RUP y sont aussi éligibles. Ces fonds sont gérés par la Commission européenne ;

- Les financements aux PTOM dans le cadre de la décision d'association (DAO). Ils sont alloués et gérés par les PTOM. Ces financements comprennent des enveloppes dites territoriales (pour des projets situés sur le territoire de chaque PTOM), régionales (projets conjoints aux trois PTOM) et intrarégionale (projets PTOM-États tiers) ;

- les programmes horizontaux de l'Union européenne ouverts aux acteurs économiques et sociaux des PTOM ;

- les financements de la Banque européenne d'investissement (BEI).

Au total, hors effet de levier, les moyens financiers de l'UE orientés vers la région Pacifique au sens élargi pourraient s'élever à près de 1,5 milliards pour la période 2021-2027, en incluant l'ensemble des activités de la BEI. Il faut néanmoins souligner la complexité et la faible lisibilité des financements européens, les instruments et cadres d'action (NDICI, Global Gateway, Team Europe, BEI, DAO) tendant à se superposer. Sur les seuls États insulaires du Pacifique sud, l'ordre de grandeur est plutôt de 750 millions d'euros.

L'Union européenne est un des plus importants bailleurs de fonds avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Chine.

- Améliorer l'accès des biens et services verts du Pacifique aux marchés de l'UE et aux marchés internationaux ;

- Recensement et conception de projets d'investissements durables liés au commerce dans le cadre de l'initiative « Global Gateway » de l'UE.

Niveau 1 : Cadre / Instrument	Niveau 2 : Compartiment / Enveloppe	Niveau 3 : Thématiques et projets phares	Montant alloué sur 2020-2027	Pays et territoires ciblés
<p>1. NDICI – EUROPE DANS LE MONDE</p> <p><i>(Instrument principal d'aide extérieure, budget total Pacifique ~750 M€. Ces fonds sont pour la plupart gérés directement par la Commission européenne).</i></p> <p><i>Ces 750 millions incluent les financements aux PTOM dans le cadre de la DAO (voir infra)</i></p>	<p>A. Paquet d'Investissement « Global Gateway »</p> <p><i>(Budget global : ~300 M€)</i></p>	<p>Océan, Climat et Environnement (inclut le programme <i>Systèmes alimentaires</i> des PTOM).</p>	<p>80,2 M€</p>	<p>Fidji, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna</p>
		<p>Énergie.</p>	<p>53,3 M€</p>	<p>Îles Salomon, Tonga, Papouasie-Nouvelle-Guinée</p>
		<p>Gouvernance</p>	<p>50,9 M€</p>	<p>Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Timor-Oriental</p>
		<p>Infrastructures : Réhabilitation de ports et ponts (ex : Pont de Fiu, Port de Rabaul).</p>	<p>39,7 M€</p>	<p>Îles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Kiribati</p>
		<p>Agriculture : Renforcement des chaînes de valeur (ex : secteur de la noix de coco).</p>	<p>24 M€</p>	<p>Vanuatu, Tuvalu</p>
		<p>Eau et Assainissement</p>	<p>19 M€</p>	<p>Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa</p>
		<p>Spatial et Numérique : ex : programme COPERNICUS.</p>	<p>10 M€</p>	<p>Ensemble de la région Pacifique</p>
	<p>B. Initiatives régionales Océanie & Team Europe</p>	<p>Green Blue Alliance : Transition verte et croissance bleue.</p>	<p>197 M€ (part UE)</p>	<p>18 pays et territoires (incluant les PTOM)</p>
		<p>Programmes sociaux & Droits (Spotlight / EVAWG) : Lutte contre les violences faites aux femmes.</p>	<p>> 84 M€</p>	<p>Pays insulaires et Papouasie-Nouvelle-Guinée</p>
		<p>Initiative Kiwa : Adaptation au changement climatique via des solutions fondées sur la nature.</p>	<p>75 M€ (fonds mutualisés)</p>	<p>États souverains et PTOM</p>
		<p>Gouvernance Océanique et Biodiversité : Partenariat PEUMP (45 M€) et Pacific BioScapes (12 M€).</p>	<p>57 M€</p>	<p>15 pays ACP et membres du PROE (incl. PTOM)</p>

2. DÉCISION D'ASSOCIATION DES PTOM (DAO) <i>(Cadre légal exclusif sécurisant les fonds pour les PTOM. Ces fonds sont gérés par les PTOM, dans le cadre de conventions avec la Commission européenne)</i>	A. Enveloppe régionale PTOM	Coopération inter-PTOM	36 M € <i>(Inclus dans les 80,2 M€ du Global Gateway « Systèmes alimentaires »)</i>	Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna
	B. Enveloppe intrarégionale	Coopération entre les PTOM et les voisins ACP ou non	Environ 2,5 M € <i>(sur une enveloppe totale pour tous les PTOM de 15 M €)</i>	Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna et pays tiers de la région
	C. Enveloppes territoriales Contrats négociés entre l'UE et chaque PTOM pour soutenir une politique publique. Appui budgétaire sectoriel	Appui budgétaire à la transition énergétique	31,9 M €	Nouvelle-Calédonie
		Appui budgétaire au développement durable et raisonné du tourisme	20,4 M €	Wallis-et-Futuna
		Appui budgétaire à la politique de l'eau	31,1 M €	Polynésie française
	3. PROGRAMMES SECTORIELS (INTRA-UE) Exemples : LIFE, BESTLIFE, Horizon Europe, Erasmus+, MIE, FSE+ <i>(Fonds globaux de l'UE accessibles aux acteurs des PTOM, principalement par appel à projets)</i> Montant total pour 2021-2027 non stabilisé (programmation et appels à projet en cours)			9,2 M € <i>7 programmes européens horizontaux sollicités entre 2021-2024 pour 47 projets et 28 bénéficiaires</i>
			2,4 M € <i>entre 2021-2024 pour 27 projets et 20 bénéficiaires</i>	Acteurs locaux de Nouvelle-Calédonie
4. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)	Prêts et capitaux propres	Portefeuille d'investissements (Infrastructures, Énergie)	763 M€ <i>(sur une période non précisée plus longue que 2021-2027)</i>	États et grandes entreprises du Pacifique

c) Un meilleur alignement des stratégies européenne et française

Véronique Roger-Lacan, ambassadrice pour le Pacifique, a relevé la meilleure coordination avec les initiatives et actions de l'UE dans la région. À son niveau, des réunions mensuelles sont organisées avec la délégation de l'UE à Suva, notamment pour que l'UE valorise aussi l'action de la France dans un contexte de désinformation sur la situation en Nouvelle-Calédonie notamment.

Cette coordination vise aussi à aligner autant que possible les priorités thématiques et budgétaires des parties prenantes.

Au niveau de la conception stratégique, la France a largement nourri la rédaction de la stratégie de l'Union européenne pour l'Indopacifique. Pour Marianne Péron-Doise, cette influence française sur la stratégie de l'UE se retrouve notamment « *avec un positionnement très fort sur la diplomatie maritime, les coopérations, mais aussi une offre qui, sans contrebalancer totalement le projet chinois de Belt and Road Initiative, propose une alternative* ».

d) La signature de nouveaux partenariats économiques et commerciaux

Le total des échanges commerciaux entre l'UE et les pays ACP du Pacifique s'élevait à 3,1 milliards d'euros en 2025.

Les relations commerciales de l'UE avec quatre États du Pacifique (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fidji, Samoa et Îles Salomon) sont définies par un accord de partenariat économique (APE).

L'APE avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée est applicable depuis 2011. Le gouvernement des Fidji a commencé à appliquer l'accord en juillet 2014. Le Samoa a adhéré à l'APE le 21 décembre 2018 et les Îles Salomon l'ont fait le 17 mai 2020.

L'adhésion à l'APE Pacifique de l'UE est ouverte aux autres États ACP du Pacifique. Le 27 janvier 2025, le Conseil des ministres de l'UE a adopté une proposition d'adhésion de Nioué, des Tonga et des Tuvalu à l'APE. Les trois États ACP commenceront à appliquer l'accord dix jours après avoir notifié à l'UE l'achèvement de leurs procédures internes d'adoption. Des processus d'adhésion sont également en cours avec les États fédérés de Micronésie, la République des Îles Marshall, le Timor-Leste et Vanuatu.

Si les perspectives d'échanges commerciaux avec la plupart des États parties à l'accord de Samoa demeurent assez réduites en raison de leur taille et de leur tissu économique limité, elles sont en revanche importantes avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

L'UE et l'Australie ont conclu les négociations en vue d'un accord de libre-échange en mars 2026. Cet accord doit supprimer plus de 99 % des droits de douane sur les exportations de l'UE vers l'Australie, améliorer l'accès aux matières premières critiques et renforcer les liens stratégiques avec la région Indopacifique. Il doit maintenant être ratifié. Son Excellence Mme Lynette

Wood, ambassadrice d’Australie en France, a souligné que son pays était particulièrement intéressé par la négociation en cours de son intégration au programme « Horizon Europe ». Les échanges scientifiques avec l’Europe sont stratégiques dans une période où des partenaires historiques de l’Australie sont perçus comme moins fiables.

Cet accord est le dernier en date après la finalisation des négociations sur des accords de libre-échange avec l’Indonésie, en septembre 2025, et avec l’Inde, en janvier 2026.

À la périphérie du Pacifique Sud, l’UE resserre donc la trame de son tissu d’accords commerciaux, ce qui peut ouvrir la voie, à terme, à une plus forte présence des entreprises européennes dans l’environnement proche du Pacifique Sud.

e) De nombreux programmes financés par l’UE en ligne avec l’agenda Blue Pacific 2050

L’Union européenne a aligné ses priorités de financement sur l’agenda Blue Pacific 2050 et les objectifs de développement durable, de lutte et d’adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité (voir tableau *supra*).

Elle est notamment un des bailleurs majeurs de l’Initiative Kiwa portée par la France.

Elle porte aussi de nombreux programmes importants. On citera en particulier la Green Blue Alliance dotée de 197 millions d’euros et qui s’inscrit pleinement dans la stratégie Blue Pacific.

Quelques programmes intéressent d’autres priorités.

Le projet CRIMARIO, rattaché plus directement à la stratégie indopacifique, est une initiative financée par l’UE et lancée en 2015 dans l’océan Indien. Elle a été étendue à toute la zone Indopacifique à partir de 2020.

Elle a pour objectif de renforcer de la coopération internationale en matière de sûreté et de sécurité maritime en améliorant la connaissance du domaine maritime grâce au partage d’informations et au renforcement des capacités de coordination des agences maritimes.

De l’avis des partenaires régionaux, la plateforme de partage d’informations est devenue la référence commune.

Est également en préparation, un programme intrarégional de résilience face aux catastrophes et effets du changement climatique (PIROPS) qui sera mis en œuvre par la Croix-Rouge française. Le programme a pour objectif le renforcement de la résilience des territoires de Nouvelle-Calédonie, de Fidji et du Vanuatu face aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique.

f) Un impact politique et économique qui reste à prouver

Si l'UE est incontestablement un bailleur de fonds majeur, apprécié par les États du Pacifique et qui appuie pleinement les priorités déterminées par le FIP, la traduction politique et économique de cet effort n'est pas encore évidente.

Pour Moetai Brotherson, président de la Polynésie française, l'Union européenne avait politiquement « disparu » de la région il y a quelques années : « *Je me suis rendu compte, de manière brutale, que l'Union européenne avait disparu des radars du Forum, ce que je trouve très dommage, pour l'Union d'abord, mais surtout pour la France, seul État membre à avoir des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) dans le Pacifique* ».

Même constat du côté de la Nouvelle-Calédonie, notamment sur la question des minerais stratégiques. L'Union européenne semblait méconnaître l'atout que pouvait représenter la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de sa stratégie sur les métaux critiques.

La Polynésie et la Nouvelle-Calédonie ont entrepris ces deux dernières années un travail de persuasion à Bruxelles, avec la France, pour réengager l'UE à un niveau plus politique.

Le message commence à faire son chemin. L'an dernier, aux îles Fidji, s'est tenu le tout premier forum d'affaires entre l'Union européenne et le Pacifique, en présence du commissaire européen Jozef Sikela. Une participation systématique aux sommets du FIP est aussi indispensable.

Par ailleurs, le développement économique et les investissements dans des infrastructures à fort impact et visibilité pour les populations et les États bénéficiaires ne peuvent être négligés. Le *soft power* européen qui privilégie à juste titre un accompagnement des priorités du Blue Pacific 2050, se prive néanmoins de visibilité politique en investissant peu ou moins que les autres partenaires régionaux sur les infrastructures critiques : port, aéroport, connectivité, santé. Un réengagement plus économique de l'UE dans le Pacifique est également attendu de la part de l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Quelques projets doivent néanmoins être notés. Dans le cadre de Global Gateway, 39 millions d'euros sont fléchés vers des projets d'infrastructures, notamment la réhabilitation de ports et ponts (ex : pont de Fiu, port de Rabaul, port de Christmas Island au Kiribati). Dans le secteur de l'énergie, plusieurs projets de centrales solaires sont portés, ainsi que la construction de centrales hydroélectriques à Fidji. Enfin, des discussions sont en cours pour un financement UE et BEI en faveur du projet de câble sous-marin entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu.

Enfin, dernière limite à l'influence européenne : l'UE finance mais les entreprises européennes sont peu présentes. Pour l'ambassadrice de l'Union

européenne, Mme Barbara Plinkert, c'est un de ses principaux défis. Des initiatives comme le forum d'affaires UE-Pacifique doivent aider à le relever.

À un niveau politique, l'Union européenne devrait être associée aux sommets France-Océanie ¹.

2. Des PTOM du Pacifique encore en marge de la stratégie et des politiques européennes dans la région

Bien que l'Union européenne ne doive sa présence territoriale dans le Pacifique qu'aux seuls PTOM français, ceux-ci demeurent en définitive des partenaires presque comme les autres. Ils pèsent peu dans la gestion ou les priorités de financements vus ci-dessus. Ils ne sont pas considérés comme les points d'équilibre ou d'appui d'une stratégie européenne qui rayonnerait autour d'eux.

Le cadre principal de la relation UE-PTOM du Pacifique demeure la décision d'association des pays et territoires d'outre-mer et du Groenland à l'Union européenne du 5 octobre 2021². Ce cadre est d'abord bilatéral et consiste principalement en un soutien financier direct.

Ainsi, la stratégie indopacifique de l'Union européenne présentée le 16 septembre 2021 ne cite qu'à une seule occurrence les PTOM et les RUP (de l'océan Indien), en page 1 pour évacuer rapidement le sujet. En octobre 2025, le Conseil a approuvé des conclusions sur la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la coopération dans la région indopacifique. Le constat est identique 4 ans après : les RUP et les PTOM sont encore citées une fois.

Interrogée, la Polynésie française a indiqué n'avoir fait l'objet d'aucune consultation spécifique lors de l'élaboration de la stratégie de l'UE, ni être associée à aucun mécanisme de suivi de sa mise en œuvre.

S'agissant des financements européens, on peut aussi relever le caractère relativement résiduel des financements dédiés spécifiquement à la coopération et l'intégration régionales des PTOM.

En premier lieu, les crédits gérés directement par les trois PTOM et dédiés à la coopération régionale sont très maigres. À la différence des RUP qui disposent de programmes Interreg sur financements FEDER, les PTOM bénéficient de financements beaucoup plus modestes.

Jusqu'à l'actuelle programmation 2021-2027, les PTOM ne se voyaient allouer aucune enveloppe dédiée à la coopération régionale avec leurs voisins. La décision d'association des PTOM, sur financement FED, ne prévoyait qu'une enveloppe dite régionale pour financer la coopération entre les PTOM.

¹ Voir la recommandation n° 7.

² Décision (UE) 2021/1764 du Conseil du 5 octobre 2021 : <https://eur-lex.europa.eu/eli/dec/2021/1764/oj/fra>.

Depuis 2021, la décision d'association prévoit une enveloppe dite intrarégionale. Dotée de 15 millions d'euros pour tous les PTOM (y compris ceux de la Caraïbe), cette enveloppe en réserve environ 2,5 millions pour les trois PTOM du Pacifique.

Ce montant est extrêmement faible en comparaison des programmes Interreg des RUP.

Programme Interreg 2021-2027	Montant (en euros)
Océan Indien	62 200 000
Canal du Mozambique	10 228 700
Amazonie	19 000 000
Caraïbes	67 900 000

L'enveloppe dite régionale de 32 millions d'euros augmente sensiblement les financements au profit de la coopération régionale, mais cette enveloppe est réservée à des projets de coopération entre les PTOM eux-mêmes, à l'exclusion de territoires tiers.

Quant aux enveloppes dites territoriales, qui permettent de financer directement des politiques publiques sur chaque PTOM, elles s'élèvent au total à moins de 85 millions d'euros pour les trois PTOM. Cela reste modeste, comparativement aux fonds structurels alloués aux RUP (plusieurs milliards) ou aux fonds Global Gateway à destination des pays ACP du Pacifique (750 millions).

Par ailleurs, si les montants fléchés vers la région Pacifique au titre du NDICI et de Global Europe sont significatifs (750 millions d'euros pour 2021-2027), l'évaluation des crédits contribuant à la coopération et l'intégration régionales est difficile. Une part importante consiste en des aides bilatérales, même si de nombreux programmes sont éligibles à plusieurs pays. Par ailleurs, les PTOM du Pacifique ne sont pas nécessairement bénéficiaires de ces projets, bien qu'éligibles. Enfin, il ne suffit pas qu'un programme bénéficie à plusieurs pays pour considérer automatiquement qu'il renforce la coopération et l'intégration régionales.

S'agissant du financement BEI, un relatif désengagement a été relevé par la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

La Polynésie a notamment indiqué que les lignes de crédits dédiées aux PTOM au sein de la BEI ont disparu, la décision 2021-2027 ne maintenant que des instruments financiers de droit commun comme InvestEU ou Global Gateway. Depuis 2021, aucun financement n'a été accordé.

Pour mieux impliquer la BEI, la Nouvelle-Calédonie suggère d'organiser une réunion annuelle ou biannuelle avec la BEI afin de présenter les projets des PTOM du Pacifique à la banque.

3. Mettre les PTOM au centre de la stratégie européenne : l'opportunité du prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034

Comme vu *supra*, les PTOM français ne sont pas réellement pensés par l'Union européenne comme des atouts maîtres pour sa stratégie et ses interventions dans le Pacifique. Naturellement, ils renforcent son positionnement et font l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la décision d'association de 2021. Mais le sentiment est que les PTOM demeurent considérés comme un plus certain pour l'Union européenne dans la région, pas comme les centres de gravité de sa stratégie.

Pour infléchir cette situation, le prochain cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour 2028-2034, en cours de négociation, est une opportunité à saisir.

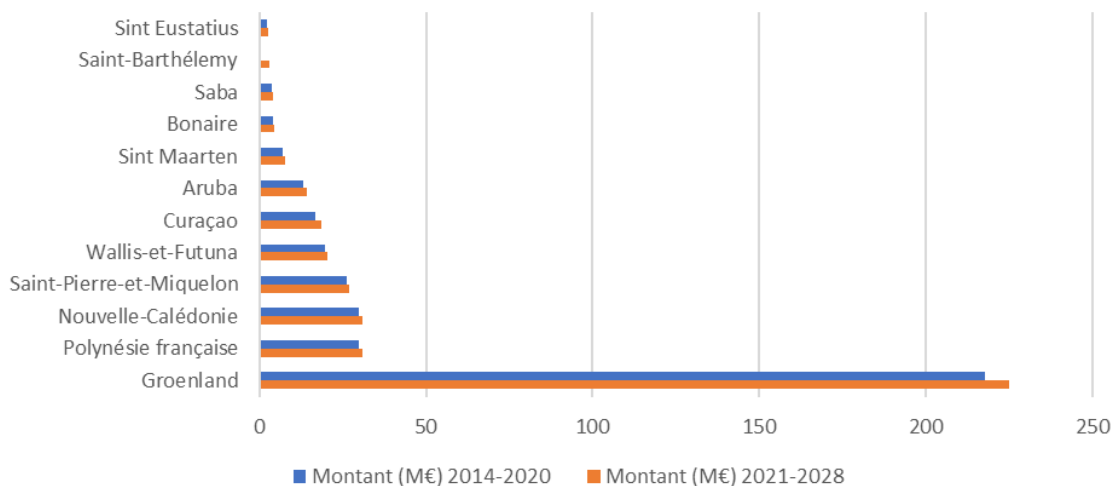
En effet, le projet présenté par la Commission européenne en juillet 2025 fait de nombreux perdants, à commencer par les RUP, mais quelques gagnants, notamment les PTOM.

L'architecture de l'action extérieure de l'Union européenne pour la période 2028-2034, telle que définie dans les propositions de la Commission de juillet et septembre 2025, conçoit une forte augmentation de l'instrument financier dédié aux PTOM. La Commission européenne prévoit en effet un quasi-doublement de l'enveloppe globale qui leur est dédiée, passant de 500 millions d'euros pour la période 2021-2027 à près d'un milliard d'euros pour la période 2028-2034.

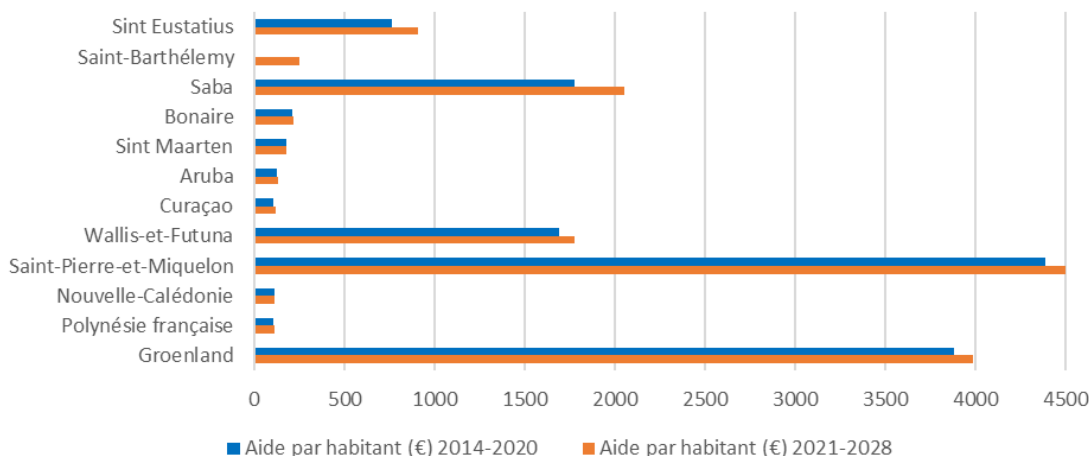
Ce doublement, après une quasi stabilité de l'actuelle période de programmation par rapport à 2014-2020, marque un véritable infléchissement qui s'attache moins à compenser des handicaps structurels, qui est l'approche privilégiée vis-à-vis des RUP, qu'à transformer les PTOM, qualifiés d'« *avant-postes essentiels de l'Union* » par la Décision d'Association Outre-mer (DAO) du 5 octobre 2021, en leviers de la souveraineté européenne. Le doublement des fonds permet de donner plus de corps à cette ambition.

Toutefois, ce doublement annoncé qui bénéficiera aux PTOM du Pacifique ne remet pas en question la clé actuelle de répartition entre les PTOM, très déséquilibrée en faveur du Groenland.

Montant de l'aide européenne par territoire (en millions d'euros)



Montant de l'aide européenne par habitant (en euros)



Source : Délégation sénatoriale aux outre-mer

En effet, le projet de modification de la DAOG propose de continuer d'allouer plus de 50 % de l'enveloppe totale au Groenland. Sur les 1 milliard d'euros prévus, la répartition serait la suivante : 530 millions pour le Groenland, 425 pour les autres PTOM et 45 pour une enveloppe commune réservée à l'assistance technique.

En l'état, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie verraient leurs enveloppes territoriales respectives passer de 31 millions d'euros environ à plus de 60 millions d'euros. L'enveloppe régionale de 32 à 60 millions et l'enveloppe intrarégionale dans le Pacifique de 2,5 à 5.

Le récent rapport de la délégation sur les enjeux pour les outre-mer du prochain CFP¹ regrettait que le doublement de l'enveloppe ne soit pas l'occasion d'un rééquilibrage. Cet effort exceptionnel permettrait pourtant d'augmenter le soutien au Groenland dans les circonstances actuelles, tout en amorçant une reventilation de l'enveloppe.

Nos collègues proposaient de tendre vers une répartition 1/3 Groenland - 2/3 autres PTOM. À la lumière du présent rapport, cette recommandation paraît d'autant plus pertinente qu'elle permettrait d'allouer aux PTOM du Pacifique des moyens significatifs pour conduire et piloter eux-mêmes des actions de coopération. Dans une telle hypothèse, **les enveloppes régionale et intrarégionale à la disposition des PTOM du Pacifique - celles finançant des projets de coopération régionale - pourraient atteindre un montant d'environ 100 millions d'euros.** Ces moyens se rapprocheraient de ceux accordés aux RUP dans le cadre des programmes Interreg.

Si les PTOM du Pacifique se réjouissent du doublement de l'enveloppe globale, ils émettent en revanche de **fortes réserves à propos de la nouvelle architecture proposée pour les enveloppes aux PTOM.**

Selon le projet de la Commission européenne, afin « *d'aligner davantage le partenariat UE-PTOM sur les engagements pris dans le cadre de la stratégie Global Gateway* », il est proposé de fusionner les enveloppes régionale et intrarégionale, voire de les fusionner également avec les enveloppes territoriales.

Cette proposition pose deux problèmes.

Tout d'abord, un problème d'approche très révélateur. En effet, le parti pris est d'aligner la relation avec les PTOM sur la stratégie Global Gateway. Or, si l'Union européenne modifiait véritablement son paradigme, l'analyse devrait être inversée. Les PTOM devant être au cœur de la stratégie européenne dans la région, ce sont leurs intérêts et priorités qui devraient inspirer la stratégie Global Gateway.

Ensuite, il n'est pas acceptable que les enveloppes territoriales puissent être absorbées dans une dotation globale.

Les enveloppes territoriales sont unanimement appréciées par les autorités des PTOM en raison de leur souplesse de gestion, leur caractère programmable et leur capacité de s'aligner sur les politiques publiques sectorielles décidées par les autorités locales.

¹ Rapport n° 426 (2025-2026), du 20 février 2026, de MM. Olivier Bitz, Georges Naturel et Saïd Omar Oili.

Recommandation n° 11 : Saisir l'opportunité unique du prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034 pour :

- obtenir une nouvelle répartition de l'enveloppe allouée aux PTOM plus favorable et juste pour les PTOM hors Groenland, en leur attribuant environ les deux tiers de l'enveloppe contre moins de 50 % actuellement ;

- préserver impérativement les enveloppes territoriales aux PTOM et fusionner les enveloppes régionale et intrarégionale en une seule enveloppe dite de coopération régionale ;

- porter le montant de cette enveloppe de coopération régionale, à la disposition des PTOM du Pacifique, à 100 millions d'euros contre moins de 35 millions d'euros environ dans la programmation 2021-2027.

4. Infléchir les priorités de l'instrument « Europe dans le monde » dans le Pacifique sur celles des PTOM

L'Union européenne, tout en affirmant que les PTOM du Pacifique sont des avant-postes, ne les met pas au centre de sa stratégie. Comme vu *supra*, l'intention première est plutôt celle d'aligner les priorités des PTOM sur celle de Global Gateway, et non l'inverse. Cette remarque peut être étendue à l'instrument « Europe dans le monde » qui inclut Global Gateway et finance l'intégralité de l'action extérieure de l'UE.

Pour Moetai Brotherson, président de la Polynésie française, l'enjeu n'est pas d'opposer les enveloppes territoriales et régionales aux PTOM, mais de les organiser de manière complémentaire et stratégique. Une évolution pertinente consisterait à partir des priorités propres à chaque territoire, financées au titre de l'enveloppe territoriale (eau, énergie, développement économique, transport) pour ensuite les amplifier à l'échelle régionale lorsque cela est pertinent. L'objectif est de capitaliser sur les expériences et capacités existantes des PTOM afin de diffuser des bonnes pratiques, mutualiser les outils et l'ingénierie, et structurer des réponses régionales cohérentes et visibles.

L'enveloppe régionale ou de coopération régionale intervient comme un levier d'amplification, permettant de traiter à une échelle mutualisée des enjeux qui excèdent le cadre strictement territorial.

Cette nouvelle approche stratégique pourrait être encore décuplée si les programmes financés dans le cadre de « Europe dans le monde » s'ouvraient plus nettement aux priorités définies par les PTOM.

Les priorités des PTOM ne sont pas antinomiques de celles de « Europe dans le monde », elles-mêmes très proches de l'agenda Blue Pacific 2050. Toutefois, une attention plus marquée aux enjeux économiques et d'infrastructures est attendue des PTOM, à la fois pour eux-mêmes mais aussi pour l'ensemble du Pacifique.

Cette inflexion doit notamment se traduire par la **présence systématique de représentants des PTOM dans les instances d'orientation, de pilotage et de suivi des programmes relevant de l'instrument « Europe dans le monde »**, dès lors que l'ordre du jour intéresse le Pacifique. Des représentants du monde économique des PTOM devraient aussi être présents, notamment dans le cadre du Global Gateway, au sein de la plateforme consultative de la société civile et des autorités locales qui comprend à ce jour 57 membres¹. Aucun représentant des PTOM n'y figure, ni des RUP au demeurant.

Pourtant, l'enjeu est double. D'une part, comme on vient de le voir, mieux articuler les priorités des PTOM (et RUP) avec l'instrument « Europe dans le monde ». **D'autre part, associer les acteurs économiques des RUP et des PTOM, qui doivent être considérés comme des acteurs économiques européens à part entière, et qui devraient figurer parmi les premiers bénéficiaires des marchés et projets financés par l'Europe dans ces régions.** Le budget considérable du troisième pilier « Europe dans le monde », qui est appelé à encore croître pour la prochaine programmation 2028-2034, doit être un levier de développement et de croissance pour les entreprises des PTOM ou des RUP. « Global Europe » devrait être l'instrument pour élargir leur marché. Les entreprises des PTOM peuvent aussi être les partenaires idéaux pour les entreprises du continent européen recherchant un partenaire implanté dans la région Pacifique.

Plusieurs signaux indiquent néanmoins que l'Union européenne accorde une nouvelle attention aux priorités des PTOM. Les récents déplacements à Bruxelles des présidents de Polynésie française et du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ont sans doute accéléré cette prise de conscience dans le contexte d'une accélération des bouleversements géostratégiques à l'échelle mondiale.

Ainsi, la délégation de l'Union européenne pour le Pacifique a indiqué qu'un soutien TAIEX financier est envisagé pour 2026 afin d'aider la Nouvelle-Calédonie en matière de politique commerciale, notamment dans sa négociation de l'accord commercial avec le Vanuatu et également dans la mise en œuvre du « Marché commun du Pacifique » avec Wallis et Futuna et la Polynésie française.

Le recours à l'instrument TAIEX est aussi symboliquement important. En effet, cet outil est habituellement mobilisé pour renforcer les capacités institutionnelles et des administrations publiques des pays candidats ou du voisinage. Dans cette configuration, le Vanuatu serait considéré comme un partenaire du voisinage du PTOM Nouvelle-Calédonie.

¹ https://international-partnerships.ec.europa.eu/document/download/264bc2a4-7e04-4e64-a4cd-0c37c1860228_en?filename=global-gateway-cso-la-advisory-platform-members-list_en.pdf&prefLang=fr.

Un autre signal est le financement par l'UE de l'organisation et de la prise en charge de la participation du gouvernement calédonien et des parties prenantes au « *EIT RawMaterials Summit* » à Bruxelles du 19 au 21 mai 2026 dans le cadre de la stratégie européenne sur les terres rares.

Par ailleurs, le prochain Business Forum UE-Pacifique pourrait être organisé à Nouméa en septembre 2027.

Enfin, **le récent forum UE-PTOM qui s'est déroulé à Aruba** du 9 au 14 avril 2026 a permis de discuter des grandes priorités identifiées pour la période 2028-2024, parmi lesquelles :

- le renforcement de la connectivité digitale et maritime ;
- le soutien à la transition énergétique et aux infrastructures résilientes ;
- la transformation durable du secteur du nickel (pour la Nouvelle-Calédonie) ;
- ainsi que l'intégration économique régionale des territoires.

Ces priorités reflètent les besoins exprimés par les PTOM, souvent avec une dimension régionale, et les domaines où l'Union européenne peut apporter une réelle valeur ajoutée. Ces priorités ont été discutées à Aruba avec le Commissaire européen Jozef Sikela en charge des Partenariats internationaux afin de leur donner une impulsion politique.

La Nouvelle-Calédonie, avec la Mission interministérielle pour la Nouvelle-Calédonie, a en particulier identifié quelques grands projets structurants (ex : port de Nouméa, aéroport de La Tontouta, câble numérique). L'UE prévoit une mission dans le Pacifique entre octobre et novembre 2026, afin d'évoquer ces projets concrets.

Cette mission devrait notamment permettre :

- d'organiser une Conférence d'investissement (probablement en Polynésie française, mais avec une mission également en Nouvelle-Calédonie) dédiée aux trois PTOM du Pacifique afin de connecter les acteurs locaux avec des partenaires européens, le secteur privé et les institutions financières. La Banque européenne d'Investissement (BEI) pourrait y participer ;
- d'engager un dialogue direct avec les autorités territoriales et les porteurs de projets ;
- d'affiner et prioriser un portefeuille de projets d'investissement potentiels.

Ce pivotement de la stratégie de l'UE dans la région, autour des PTOM, pourrait se traduire à terme par **le déménagement du siège de la délégation de l'UE pour le Pacifique dans un PTOM, par exemple à Nouméa.**

Recommandation n° 12 : Infléchir la gouvernance de l'instrument « Europe dans le monde » de l'Union européenne dans le Pacifique Sud, afin que les priorités de la France et des PTOM français soient mieux prises en compte, dans la perspective de l'élaboration à terme d'une véritable Politique européenne de voisinage ultrapériphérique (PEVu) conçue autour et pour les PTOM.

Recommandation n° 13 : Proposer le déménagement du siège de la délégation de l'Union européenne pour le Pacifique, actuellement à Suva (Fidji), à Nouméa en Nouvelle-Calédonie.

5. Mieux mobiliser les financements européens par les PTOM

Les enveloppes allouées aux PTOM sont dans l'ensemble facilement mobilisables, bien que la programmation ait été l'objet d'une certaine complexification liée à la fin du FED.

La Polynésie relève en particulier :

« - un renforcement des exigences budgétaires et comptables notamment en matière de traçabilité des dépenses, de justification financière et de conformité aux principes budgétaires de l'UE (annualité, universalité, spécialité) ;

- un cadre plus strict en matière de gestion du temps, avec une attention accrue portée aux calendriers d'engagement et de paiement, et un risque plus marqué de perte de crédits en cas de retard d'exécution ;

- une accentuation de la logique de performance, avec un lien plus étroit entre décaissements, résultats et atteinte d'indicateurs ».

Les PTOM plaident pour le maintien de règles aussi souples que possibles pour 2028-2034, période qui devrait voir les enveloppes au moins doublées (voir *supra*).

Outre les enveloppes dédiées aux PTOM, des financements européens majeurs sont ouverts aux PTOM dans le cadre des 2^e (compétitivité, prospérité et sécurité) et 3^e (Europe dans le monde) piliers du futur budget européen.

Au titre de la coopération et l'intégration régionales, l'instrument « Europe dans le monde » offre de nombreuses opportunités pour les PTOM comme vu *supra*. Dans le cadre du 2^e pilier, le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), qui se compose de deux compartiments (Transport et Energie) offre également des perspectives pour le financement, à l'initiative de projets portés par les PTOM, d'infrastructures majeures dans ces secteurs, ainsi que dans celui du numérique. L'importance des financements annoncés (80 milliards d'euros pour 2028-2034 contre 30 milliards pour 2021-2027) ouvre la voie à des financements à la hauteur des coûts des investissements dans un espace océanique immense.

Le rapport précité de la délégation sur les enjeux pour les outre-mer du CFP 2028-2034¹ soulignait que « le MIE constitue un outil particulièrement stratégique pour les outre-mer, dans la mesure où les RUP comme les PTOM y sont éligibles. Concernant les PTOM, cette éligibilité est explicitement confirmée par le règlement (UE) 2021/1153 établissant le MIE pour la période 2021-2027. Celui-ci précise que, conformément à la décision 2013/755/UE, les personnes et entités établies dans les PTOM peuvent bénéficier d'un financement MIE, sous réserve du respect des règles du programme et des dispositions applicables à l'État membre de rattachement. Pour la période 2028-2034 (CEF III), la continuité de l'éligibilité des RUP et des PTOM est confirmée, ce qui ouvre des perspectives importantes de financement pour les projets ultramarins. Néanmoins, les RUP bénéficient de taux de financements préférentiels, contrairement aux PTOM, dont les taux restent standards ».

Autre point de vigilance : la définition des projets éligibles. A priori, les enjeux particuliers des RUP sont pris en compte. Le CFP 2028-2034 mentionne que « La facilité (MIE) donnera un nouvel élan à ces investissements essentiels dans la résilience et la sécurité de l'Europe, notamment en soutenant des projets dans les régions les moins connectées de l'Union, telles que les îles et les régions ultrapériphériques. Elle investira dans les interconnexions et les réseaux transfrontiers, les liaisons de transport transfrontières, les réseaux en mer, les sources d'énergie renouvelables et le stockage des énergies renouvelables, et les infrastructures pour carburants alternatifs ». En revanche, le projet de règlement MIE est très peu disert sur les RUP (sauf pour préciser un taux de cofinancement de 60 %² contre 50 % pour les autres territoires), et pratiquement muet sur les PTOM.

Il convient de veiller à ce que les PTOM bénéficient d'une attention identique.

Recommandation n° 14 : Afin que les PTOM captent au maximum les financements européens :

- garantir que les critères d'éligibilité au Mécanisme pour l'interconnexion pour l'Europe (MIE) et à l'instrument « Europe dans le monde » sont adaptés aux projets d'insertion régionale des PTOM du Pacifique dans les secteurs des transports maritimes ou aériens, du numérique et de l'énergie ;
- faciliter et favoriser la participation des entreprises des PTOM aux appels à projet ;
- relever les taux de cofinancement du MIE pour les RUP et PTOM à 75 %.

¹ Rapport n° 426 (2025-2026) de MM. Olivier Bitz, Georges Naturel et Saïd Omar Oili.

² Contre 70% actuellement.

C. AGIR PLUS MASSIVEMENT SUR LES FACTEURS STRUCTURELS : DÉSENCLAVEMENT, SÉCURITÉ ET BIENS COMMUNS RÉGIONAUX

1. Le désenclavement, prérequis de toute intégration régionale

a) Créer un marché commun des transports aériens

La question de la connectivité, dans toutes ses dimensions (aérienne, maritime, numérique et commerciale), devrait être l'objectif prioritaire de la coopération océanienne.

Lors du déplacement de la délégation dans le Pacifique, les entretiens ont beaucoup tourné autour de ce sujet. Le directeur général de la CPS notamment, Paula Vivili, a regretté que son organisation n'y ait pas apporté de réponse et admis que le « *coût est un défi* ».

Chaque collectivité française tend à développer ses propres projets. En Polynésie, la Route du Corail prévoit la création d'une ligne aérienne au départ de la Polynésie française desservant les îles Cook, Tonga, Samoa et Fidji, sa destination finale. Une étude de faisabilité de cette nouvelle ligne a permis de valider plusieurs prérequis à son lancement : l'existence d'un marché porteur, l'intérêt marqué par plusieurs compagnies aériennes et offices du tourisme, le soutien des autorités de l'aviation civile et de gestion des plateformes aéroportuaires des territoires et États concernés. La compagnie Air Tahiti s'est officiellement positionnée pour opérer cette nouvelle ligne.

Le projet polynésien s'inscrit clairement à l'échelle régionale et englobe le volet économique (maintenance et connectivité numérique).

Moetai Brotherson a confirmé que la Polynésie a signé en octobre 2025 un *Memorandum of Understanding (MoU)*, ou protocole d'entente, avec l'État et la compagnie domestique historique Air Tahiti pour établir sur la plateforme aéroportuaire de Tahiti-Faa'a ce qui doit être à la fois un centre de formation aux métiers de la maintenance aéronautique et un centre de maintenance pour les avions de transport régionaux (ATR) qui, outre la Polynésie française, desservent plusieurs réseaux domestiques dans le Pacifique, en particulier en Nouvelle-Calédonie et aux Fidji. « *Nous entendons ainsi devenir le point focal de ces opérations de maintenance* » a-t-il affirmé, offrant une alternative aux deux grands pôles actuels (Auckland et Singapour).

Le projet s'inscrit dans une stratégie à long terme :

- régionale : permettre à la Polynésie française de mieux s'intégrer dans son environnement Pacifique et de se « *réancrer durablement dans le Grand Pacifique* ». L'accord ouvre la voie à une meilleure connectivité avec Samoa, Tonga et Fidji ;

- économique : faciliter le commerce, l'investissement et les échanges humains, notamment via des circuits touristiques combinant Tahiti et les Îles Cook, ou des connexions depuis l'Australie vers la Polynésie via les Cook ;

- géopolitique : la Polynésie française a pour ambition d'être plus présente dans les organisations régionales au cours des années à venir. Lors du dernier FIP, qui s'est tenu à Honiara dans les îles Salomon en septembre 2025, le président polynésien a proposé que la réunion du FIP en 2031 se tienne pour la première fois en Polynésie française.

La Nouvelle-Calédonie est aussi impliquée dans plusieurs projets majeurs à l'échelle du bassin Pacifique avec le renforcement des liaisons aériennes internationales de la compagnie Aircalin (et la restructuration de la desserte aérienne intérieure).

Même si ce réaménagement se heurte à des difficultés. Lors de son déplacement en avril dernier, la desserte aérienne intérieure était à l'arrêt en raison de blocages des aérodromes de Lifou, Maré, Ouvéa et de l'île des Pins. Un projet de transfert des opérations d'Air Calédonie de l'aérodrome urbain de Nouméa-Magenta vers l'aéroport international de La Tontouta, présenté comme par le gouvernement « *crucial pour la survie économique de la société* », suscite de vives tensions avec les collectifs d'usagers et les autorités coutumières. La compagnie domestique Air Calédonie a depuis été placée en redressement judiciaire.

Il est à noter que Air Calédonie, exploitant également des ATR, propose un centre de maintenance similaire à la Polynésie mais tourné vers la région mélanésienne, à la faveur du transfert de son activité sur la plateforme aéroportuaire de La Tontouta en Nouvelle-Calédonie.

Pourtant force est de constater que Suva reste mieux desservie que Nouméa ou Papeete. La capitale des Fidji est en effet le *hub* régional majeur dans le Pacifique Sud. Elle bénéficie de vols directs et réguliers vers plusieurs destinations du Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande, Samoa, Tonga, etc.) et même au-delà (via Nadi, l'autre aéroport international fidjien). Les tarifs sont souvent plus compétitifs avec une concurrence accrue entre compagnies (Fiji Airways, Virgin Australia, Air New Zealand, etc.), à l'inverse de Nouméa qui dépend principalement d'Aircalin pour ses liaisons internationales, avec des vols moins fréquents et plus chers, vers l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou Wallis-et-Futuna.

Comme l'a souligné la Chambre territoriale des comptes en 2025, la Nouvelle-Calédonie souffre d'un manque de stratégie claire pour sa desserte aérienne et maritime. Les subventions publiques sont mal optimisées, et les infrastructures (aéroports, ports) sont moins développées qu'à Suva, où les investissements sont plus importants pour soutenir le tourisme et le commerce. La Chambre relevait la nécessité d'une stratégie de desserte aérienne du territoire.

Deux autres projets, plus limités mais allant dans le sens de l'intégration régionale, sont défendus par la diplomatie française :

- la création d'un Master en management du transport aérien, sous l'égide de l'école nationale française de l'aviation civile (ENAC), conçu comme un socle commun de formation pour créer de futures synergies régionales. La Direction générale de l'aviation civile de France (DGAC) et l'Autorité de l'aviation civile de Singapour (CAAS) ont annoncé le lancement en 2026 de ce programme dispensé conjointement par l'École nationale de l'aviation civile (ENAC) et l'Académie de l'aviation de Singapour (SAA). Il vise à fournir une formation entièrement gratuite et de haut niveau aux cadres de l'aviation civile des petits États insulaires du Pacifique, contribuant ainsi au développement économique régional et à l'amélioration des normes de l'aviation civile dans la région. Une dizaine d'États et territoires ont désigné des cadres à former : Fidji, Îles Cook, Niue, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Vanuatu, Tuvalu, Polynésie française ;

- l'accès des aéroports des États insulaires du Pacifique Sud à la classification « *Airport Carbon Accreditation* » qui prévoit un accompagnement sur-mesure par la France pour un verdissement des activités aéroportuaires dans le Pacifique. La mise en œuvre de cet accompagnement nécessite au préalable de la part des autorités aéroportuaires d'adresser à l'AFD une requête. Les autorités de Nauru et de Tonga auraient manifesté leur intérêt.

Mais c'est la desserte aérienne de Wallis-et-Futuna en particulier qui reste problématique.

Wallis est reliée trois fois par semaine à la Nouvelle-Calédonie et une fois par semaine à Fidji, sans liaison maritime de passagers. Futuna, distante de 230 kilomètres, est reliée six jours sur sept à Wallis par des Twin Otter à faible capacité (12 à 14 passagers).

Dès que les vents de travers à Futuna dépassent les 10 nœuds, la sécurité des vols n'est plus garantie dans les phases critiques de décollage et d'atterrissage - les vols sont alors annulés et le risque est de se retrouver bloqué à Futuna plusieurs jours. Les déplacements des malades, des étudiants, des professionnels, des administratifs sont périlleux et il faut réserver au moins deux mois à l'avance pour espérer avoir une place. L'isolement de l'archipel contribue à son dépeuplement.

Les leviers de désenclavement existent pourtant selon les études réalisées. Il conviendrait par exemple de :

- moderniser l'aérodrome de Futuna pour accueillir l'ATR 42. De nombreux experts estiment en effet que l'appareil idéal pour desservir Futuna par presque tous les temps est l'ATR 42. Aux Fidji, un ATR 42 se pose sans difficulté à Labasa sur une piste courte comparable à celle de Futuna. Mais pour que la DGAC autorise ce type d'appareil, des aménagements aéroportuaires à Vele sont nécessaires. Ces investissements se heurtent

actuellement à les contraintes foncières et supposeraient une très forte volonté politique ;

- créer une liaison directe Wallis-Fidji plus fréquente. Wallis est à seulement 730 kilomètres de Nandi (Fidji), *hub* régional majeur desservi par Qantas, Fiji Airways, Air New Zealand. Une liaison trois fois par semaine (au lieu d'une) offrirait : un accès aux soins à Suva ; une porte d'entrée vers Auckland et Sydney sans transiter par la Nouvelle-Calédonie ; un désenclavement commercial. Mais ceci suppose que Fiji Airways soit candidate à un projet de DSP¹ et que des droits de trafic sont négociés entre la France et les Fidji ;

- ouvrir la concurrence sur la liaison Wallis-Nouméa. Les élus locaux plaident pour des liaisons ouvertes à plusieurs compagnies afin de briser le monopole actuel. Air Tahiti Nui, dans le cadre de l'accord-cadre Nouvelle-Calédonie-Polynésie française de novembre 2025, pourrait être associée à une desserte élargie, créant une concurrence sur cet axe et potentiellement une liaison directe Wallis-Papeete ;

- instaurer une continuité territoriale renforcée. L'État finance déjà la DSP inter-îles, mais les collectivités hors DROM comme Wallis-et-Futuna ont des dispositifs de continuité territoriale qui relèvent de la compétence propre du territoire. Une réforme alignant Wallis-et-Futuna sur le régime des DROM (obligations de service public encadrées nationalement, avec tarifs sociaux imposés) renforcerait les garanties pour les habitants.

Recommandation n° 15 : Désenclaver Wallis-et-Futuna :

- en aménagement de la piste de Futuna pour l'ATR 42 et la modernisation des systèmes de navigation ;

- en augmentant des fréquences Wallis-Fidji en négociant entre compagnies régionales (Air Calin, Air Tahiti, Fiji Airways) ;

- en ouvrant la concurrence sur l'axe Wallis-Nouméa.

b) Développer les liaisons maritimes pour le fret et les passagers

Les ports ultramarins sont les poumons des territoires insulaires - 90 % des biens de consommation y transitent par la mer, et ce chiffre est encore plus élevé dans les petites îles du Pacifique. Les ports agissent comme des cordons ombilicaux, assurant aussi bien le fret que le trafic croisière et le cabotage.

Le transport maritime en Polynésie française affiche des progrès significatifs : la fréquentation passagers a augmenté de 20 % entre 2015 et 2024, le fret de 4 %. Le gouvernement de Polynésie a prévu un investissement de 20 milliards de francs CFP pour renouveler la flotte entre 2026 et 2028 : cinq navires neufs et un rénové répartis entre les Australes, les Marquises, les

¹ Délégation de service public à mettre en place.

Tuamotu et les Gambier. Le modèle de référence reste l'Aranui, cargo mixte reliant Papeete aux Tuamotu et aux Marquises - le seul navire avec le Saporo à approvisionner ces îles reculées, transportant viande, légumes, matériaux de construction, véhicules et passagers en circuit fermé.

En Nouvelle-Calédonie, le port de Nouméa que la délégation sénatoriale a visité en compagnie du ministre Samuel Hnepeune, chargé des affaires maritimes et des infrastructures maritimes, portuaires et aéroportuaires, de la recherche et de la valorisation des ressources naturelles, de la formation professionnelle, s'étend sur plus de 1 000 hectares et est en pleine modernisation. Pour les liaisons inter-îles, deux bateaux tournent sur un planning mensuel seulement. Et la Nouvelle-Calédonie ne dispose pas de liaison maritime régulière vers les autres collectivités françaises.

Quant à Wallis-et-Futuna, il n'existe pas de liaison maritime entre les deux îles Wallis et Futuna. Le fret arrive par navire cargo une fois par mois environ depuis Nouméa ou Auckland, sans service passagers. Pourtant un rapport gouvernemental sur la desserte recommandait dès 2020 l'affrètement d'un ferry pour les boursiers lors des vacances scolaires, et l'étude de l'achat d'un bateau multi-missions assurant à la fois des missions régaliennes (sauvetage en mer, surveillance des pêches) et le transport de fret entre les deux îles.

Plusieurs possibilités connues d'amélioration existent pourtant :

- créer une ligne de cabotage franco-française entre les trois collectivités. Il n'existe aujourd'hui aucune liaison maritime directe entre Papeete, Nouméa et Wallis. La distance Wallis-Nouméa (2 000 kilomètres) et Wallis-Papeete (2 200 kilomètres) est grande mais parfaitement compatible avec un navire cargo-mixte de type Aranui ;

- intégrer Wallis-et-Futuna dans un circuit régional élargi vers les Fidji, Tonga et Samoa. Wallis est à 730 kilomètres des Fidji et à moins de 500 kilomètres de Tonga. Un navire pourrait desservir la boucle Wallis-Tonga-Samoa-Fidji avec escale mensuelle ;

- développer le port de Wallis en *hub* intermédiaire de transbordement. Wallis occupe une position géographique centrale dans le triangle Fidji-Tonga-Samoa-Nouvelle-Calédonie-Polynésie. Aujourd'hui sous-équipé, son port pourrait être modernisé pour servir de point d'escale aux lignes de cabotage régionales - notamment pour les navires desservant les Fidji depuis Auckland ou Sydney ;

- rationaliser le fret longue distance depuis l'Europe et l'Australie. CMA CGM dessert déjà Papeete et Nouméa sur une ligne hebdomadaire reliant l'Europe à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande via la côte est américaine. Mais Wallis-et-Futuna n'est pas incluse dans ces grandes rotations. Négocier une escale de transbordement à Wallis sur ces lignes - même mensuelle - réduirait considérablement les coûts du fret actuellement acheminé via Nouméa avec des semaines de délai supplémentaire ;

- développer la croisière comme vecteur d'intégration régionale et de revenus. La croisière est un levier économique considéré comme sous-exploité pour les liaisons inter-collectivités.

Les collectivités françaises du Pacifique pâtissent de l'isolement tout comme la majorité des petits États insulaires. L'insertion dans les flux du commerce international est au cœur des enjeux communs de leur développement.

S'appuyant sur les initiatives de ses collectivités du Pacifique, la délégation suggère que la France lance enfin une grande initiative pour un Marché commun des transports afin de mobiliser les acteurs - publics et privés- et les financements afin d'améliorer la connectivité aérienne et maritime interinsulaire dans le Pacifique Sud.

Elle associerait les États volontaires, les trois collectivités françaises, les compagnies locales et l'Union européenne, avec une approche progressive et diplomatique auprès des autorités institutionnelles existantes (FIP, CPS) et serait financée avec notamment des fonds européens.

Recommandation n° 16 : Lancer une initiative pour la création d'un Marché commun des transports afin d'améliorer la connectivité aérienne et maritime interinsulaire dans le Pacifique Sud, associant les États, les trois collectivités françaises, les compagnies locales et l'Union européenne.

c) Accélérer la connectivité numérique

Les câbles sous-marins sont tout aussi essentiels pour compenser l'isolement physique des territoires du Pacifique.

La stratégie indopacifique française prévoit explicitement le renforcement des câbles sous-marins et de leur sécurité, avec la loi de programmation militaire 2024-2030 allouant 13 milliards d'euros aux outre-mer. L'AFD joue un rôle central en cofinçant les projets de câbles sous-marins. Des bailleurs régionaux comme la Banque Asiatique de Développement et l'Union européenne y contribuent aussi.

Plusieurs réalisations illustrent la dynamique déjà en cours :

- en Polynésie française, le câble Honotua (2010) a relié Tahiti au réseau mondial via Hawaï, puis le câble Natitua (2018) a connecté 20 îles supplémentaires des Marquises et des Tuamotu ; Natitua combine deux technologies : câbles sous-marins pour les îles principales, et liaisons satellite pour les îles les plus éloignées ;

- pour Wallis-et-Futuna, le câble Tui Samoa (1 600 kilomètres reliant Fidji à Samoa avec une escale à Wallis-et-Futuna) a ouvert l'accès au très haut débit mais connaît des difficultés. Les défaillances techniques et les perturbations ont freiné son adoption massive et son coût élevé (investissement initial et maintenance) pèse sur le budget territorial ;

- en Nouvelle-Calédonie, le câble Gondwana-2 a permis de sécuriser la connectivité internationale en ajoutant une route vers Fidji, après une dépendance exclusive au câble vers Sydney depuis 2008.

Le câble Tam-Tam, en 2026, inaugure une nouvelle génération en reliant le Vanuatu à la Nouvelle-Calédonie tout en embarquant des capteurs intelligents (technologie SMART) pour la surveillance sismique et environnementale. Ce projet comprend deux composantes : une composante de collecte de données environnementales et d'alerte sismique (« SMART »), et une composante classique de télécommunication (« TELECOM »). La partie SMART est financée par France 2030 à hauteur de 18 M d'euros. La partie telecom est en attente de financements (BEI). Au-delà de l'innovation technologique, le câble Tam-Tam incarne un nouveau modèle de coopération concrète entre acteurs publics et privés.

En Polynésie, Google installe actuellement huit câbles sous-marins au départ de Tahiti faisant du territoire un *hub* d'une connectivité sans précédent entre l'Amérique du Nord et l'Asie. Ils desserviront le Chili, la côte ouest des États-Unis, Guam, Fidji, l'Australie, ce qui positionne la Polynésie dans la région comme un *hub* numérique. Selon Moetai Brotherson, ces nouveaux câbles amèneront 50 fois plus de bande passante que celle disponible actuellement, rendant la Polynésie plus attrayante pour les entreprises et de nouvelles perspectives numériques.

Alors que la Polynésie semble bien partie pour devenir un *hub* mondial, et que la Nouvelle-Calédonie innove, Wallis-et-Futuna lutte encore pour garantir à ses habitants une connexion digne de ce nom.

Recommandation n° 17 : Concentrer les financements européens dans la région (prêts BEI, fonds NDICI, Mécanisme pour l'interconnexion de l'Europe...) sur les projets structurants à forte visibilité, notamment en matière de transports aériens et maritimes, de connectivité numérique et de souveraineté.

2. La sécurité : un levier de coopération régionale pour favoriser le développement

L'exercice par l'État de ses missions régaliennes dans ses collectivités (défense, sécurité) constitue un des atouts majeurs de l'influence française dans la région. Les actions dans ce domaine constituent un levier croissant et efficace de coopération régionale.

a) Surveillance et protection des ZEE : un enjeu souverain de première importance

On l'a vu, les Forces Armées en Polynésie Française (FAPF) et les Forces Armées de Nouvelle-Calédonie (FANC) constituent le pilier militaire de la présence française dans le Pacifique. La présence militaire française dans

la région est significative « même s'il faut la relativiser par rapport à la 7e flotte basée au Japon ou au déploiement des forces australiennes, en coopération très étroite avec les Five Eyes » selon Véronique Roger Lacan.

Avec environ 1 800 personnels en Nouvelle-Calédonie et 1 300 en Polynésie française, elles assurent de nombreuses missions :

- protection de la population, du territoire et des eaux sous juridiction française sur un espace océanique immense (50 % des eaux sous juridiction française pour les seules FAPF) ;

- exercices militaires régionaux (Croix-du-Sud en Nouvelle-Calédonie, Marara en Polynésie française) à fort impact diplomatique ;

- coordination entre les deux forces (échanges hebdomadaires, soutien mutuel en cas de crise, exercices conjoints) ;

- déploiements vers l'Asie-Pacifique (Philippines, Hawaï, Amérique latine) portant la voix de la France au-delà du strict espace océanique.

Ces moyens devraient être renforcés par la future Loi de Programmation Militaire (LPM). Le renforcement capacitaire vise notamment la modernisation des moyens (drones, spatial, data) et l'arrivée attendue d'un A400M d'ici la fin de la décennie renforceront la mobilité et la capacité de projection.

Le commandement pour l'Asie-Pacifique est basé à Tahiti et un réseau d'attachés de défense se déploie dans les États insulaires (notamment à Fidji depuis 2024, non résident pour Kiribati, Samoa, Tonga et Nauru). En Polynésie française, les armées sont aujourd'hui les seules à disposer de moyens hauturiers.

En matière de sécurité régionale, il faut souligner l'importance de la création de l'Académie du Pacifique pour le rayonnement français dans la région.

Académie du Pacifique

Lors de sa visite dans la région en juillet 2023, le Président de la République avait annoncé le lancement d'une Académie du Pacifique, ayant pour mission de dispenser aux États du Pacifique un panel de formations couvrant un large spectre du domaine de la sécurité : protection civile, sûreté maritime, maintien de l'ordre, et défense.

Les premières activités (détachements opérationnels du MINARM aux Fidji, séminaire des garde-côtes à Tahiti) se sont tenues en 2024. Les activités sont centrées à Nouméa, mais l'Académie peut labelliser des formations dispensées ailleurs par nos opérateurs afin de s'articuler au mieux avec d'autres initiatives de nos partenaires comme l'Australie qui a ouvert un centre de coordination de la « Police du Pacifique » à Brisbane, auprès duquel est placé un coopérant français.

Pour 2025, un objectif de 500 stagiaires a été fixé, la programmation 2024 ayant permis de former plus de 300 stagiaires. Les stages sont organisés par les forces

armées en Nouvelle-Calédonie (FANC), les forces armées en Polynésie française (FAPF), les garde-côtes ou les forces de l'ordre et de sécurité positionnés dans nos territoires (police, gendarmerie, sécurité civile). En parallèle, la DCSD mobilise son réseau de coopérants dans la région pour faciliter la participation à ces formations et en développer de nouvelles. Ces derniers sont positionnés à Melbourne (protection civile), Brisbane (*Pacific Policing Initiative*) et aux Fidji (centre de formation aux opérations de maintien de la paix). L'une des priorités identifiées pour l'avenir est d'étendre les formations à la lutte contre les trafics de stupéfiants.

La surveillance et la protection de la ZEE sont assurées par les forces armées dans le cadre de l'Action de l'État en Mer (AEM), dont les forces consacrent la moitié de leur temps en mer à des missions au bénéfice des États de la région.

Celle-ci permet de lutter en particulier contre la pêche illicite. Comme l'ont souligné les auditions, les ZEE françaises sont les seules zones exemptes de pêche illégale chinoise dans le Pacifique Sud. La France est le 2^e contributeur au contrôle des pêches en haute mer au sein de l'organisation régionale WCPFC, après les États-Unis.

Les forces armées françaises effectuent des patrouilles maritimes dans les ZEE du Pacifique pour le compte de l'Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique. Celles-ci permettent de lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN). En vue d'agir en concertation plus étroite avec les États insulaires, la marine nationale travaille à rendre possible l'embarquement d'officiers des autorités locales lors de ces patrouilles (« *shipriding* »).

Le programme européen CRIMARIO III (*Critical Maritime Routes in the Indian Ocean*) complète ce dispositif. Il a été étendu au Pacifique (37 pays partenaires). Ce programme comprend plusieurs volets :

- diffusion du système IORIS (plateforme sécurisée et neutre de communication et de gestion des événements en mer) ;
- renforcement des capacités nationales de partage d'informations maritimes et de la coopération inter-administrations et régionale ;
- l'initiative SHARE.IT, qui vise à développer une solution technologique commune afin de relier les systèmes d'échange d'informations existants, en partenariat avec les centres de fusion de l'information de la région. L'Australie privilégie pour des raisons stratégiques l'utilisation de l'outil américain Sea Vision.

b) *Lutte contre le narcotrafic et les dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCP).*

Lors du déplacement en Nouvelle-Calédonie, une séquence détaillée a été consacrée à la lutte contre le narcotrafic, phénomène en plein essor dans la région.

La Polynésie française en particulier se trouve sur la route de flux de trafics illicites transpacifiques entre le continent américain et l'Océanie. La densité de ce trafic s'est intensifiée récemment et des prises spectaculaires et sans précédent ont été réalisées.

L'« Équipe France » - armées, douanes, gendarmerie, police - constitue la réponse interministérielle à cette menace et montre des résultats en coordonnant les efforts :

- les FAPF disposent des moyens aéromaritimes ; les succès opérationnels de début 2026 illustrent l'efficacité de la coopération renforcée entre services français et partenaires étrangers (États-Unis, Australie) ;

- le Plan de lutte contre le narcotrafic du Haut-commissaire intègre un volet AEM (action de l'État en mer) avec des besoins interministériels supplémentaires en cours de traitement.

Même si des vulnérabilités persistent (contrôles de passagers non systématiques à l'aéroport de Tahiti-Faa'a ; trafic via voiliers difficile à détecter dans les îles Marquises) cette coopération horizontale et régionale donne des résultats et bénéficie à toute la région (Australie, Nouvelle-Zélande, Fidji).

Par ailleurs, aux limites de la ZEE, un véritable pillage des ressources halieutiques est organisée par des pêcheurs venus du sud est asiatique. Le phénomène des Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) dérivants lâchés par les navires de pêche (jusqu'à 700 par campagne pour un senneur chinois) constitue un enjeu à la fois économique (captation indirecte des ressources halieutiques polynésiennes) et environnemental (échouage sur les côtes). La réglementation internationale reste insuffisamment contraignante.

Il serait pertinent que les forces de sécurité françaises contribuent notamment par les moyens de surveillance satellitaire à des solutions au niveau régional.

Les dispositifs de concentration de poisson (DCP) dérivants

Il s'agit de radeaux. Posés sur l'océan, ils offrent une ombre propice sous laquelle se réfugient les petites espèces de poissons, qui attirent ensuite des espèces plus grosses. Schématiquement, les navires de pêche se placent au nord-est. Un senneur chinois peut lâcher jusqu'à 700 DCP dérivants par campagne de pêche. Ces DCP traversent notre ZEE, y captent une partie de la ressource halieutique pour l'amener en dehors, au sud-ouest de cette zone où d'autres navires attendent de la recueillir. C'est une capture indirecte d'une ressource qui échappe ainsi aux armements polynésiens.

L'enjeu est également environnemental. Une proportion non négligeable des DCP dérivants s'échoue en effet sur les côtes de nos îles, qu'ils polluent de leurs plastiques que nous n'avons pas les moyens techniques de collecter ni de traiter.

Le phénomène des DCP dérivants reste difficile à juguler, avec une réglementation internationale insuffisamment contraignante, et rien n'empêche les navires chinois de les utiliser.

L'emploi des dispositifs de concentration de poisson (DCP) dérivants contourne la protection assurée par les forces armées françaises. Comme l'a précisé Moetai Brotherson : *les navires battant pavillon étranger pêchent aux abords de notre ZEE ; les relevés du trafic maritime tracent d'ailleurs de manière tout à fait éloquente les contours de cette dernière. C'est aujourd'hui l'emploi des dispositifs de concentration de poisson (DCP) dérivants qui conduit à nous interroger.*

Il s'agit de radeaux. Posés sur l'océan, ils offrent une ombre propice sous laquelle se réfugient les petites espèces de poissons, qui attirent ensuite des espèces plus grosses. Schématiquement, les navires de pêche se placent au nord-est. Un senneur chinois peut lâcher jusqu'à 700 DCP dérivants par campagne de pêche. Ces DCP traversent notre ZEE, y captent une partie de la ressource halieutique pour l'amener en dehors, au sud-ouest de cette zone où d'autres navires attendent de la recueillir. C'est une capture indirecte d'une ressource qui échappe ainsi aux armements polynésiens ».

L'enjeu est également environnemental. Une proportion non négligeable des DCP dérivants s'échoue en effet sur les côtes de nos îles, qu'ils polluent de leurs plastiques que nous n'avons pas les moyens techniques de collecter ni de traiter.

Le phénomène des DCP dérivants reste difficile à juguler, avec une réglementation internationale insuffisamment contraignante, et rien n'empêche les navires chinois de les utiliser.

Recommandation n° 18 : Lutter, par une coopération sécuritaire régionale renforcée, contre les fléaux du narcotrafic et des dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCP).

c) Interventions humanitaires, gestion des crises, sécurité civile

On rappelle pour mémoire l'accord FRANZ (France, Australie, Nouvelle-Zélande) et les dispositifs ESIWA+ et CRIMARIO III qui structurent la coopération en matière de gestion des crises climatiques et humanitaires.

Par ailleurs, les forces françaises maintiennent une capacité d'intervention humanitaire rapide dans toute la région, illustrée par les exercices annuels Marara (Polynésie, années paires) et Croix-du-Sud (Nouvelle-Calédonie, années impaires).

Sur la cybersécurité, l'Académie du Pacifique (siège à Nouméa) forme les partenaires régionaux. La coordination avec l'USINDOPACOM est facilitée par le fuseau horaire partagé entre Tahiti et Hawaï.

Comme l'a souligné Mme Marianne Péron-Doise, « nous sommes devenus une puissance innovante qui a intégré sa dimension insulaire, tout en conservant son rôle de grande puissance. D'un côté, nous envoyons le porte-avions Charles-de-Gaulle ou des frégates participer à des exercices qui nécessitent des moyens et des plateformes sophistiquées ; de l'autre, nous sommes aussi une nation insulaire qui lutte avec ses voisins contre le changement climatique, protège ses stocks de pêche

– et donc lutte contre la pêche illégale – et fait avancer un certain nombre de traités internationaux contre l’impact du changement climatique sur les océans ».

Grâce à ces actions, la France apparaît comme une puissance partenariale. Le discours et les actions se font au profit des populations et plus uniquement sur nos capacités militaires.

Comme l’a souligné le commandant Gabriel Soubrier, à Nouméa, il existe une forte coopération entre les FANC et les FAPF, ce qui renforce la fiabilité des actions.

Les liens avec le FANC sont constants et se traduisent par des échanges hebdomadaires afin de coordonner les activités, préparer les échéances conjointes notamment internationales et se soutenir mutuellement.

Si chaque force dispose de zones de responsabilités permanentes au sein desquelles elles sont chargées de conduire des opérations et de coopérer avec leurs partenaires, il existe un besoin de coordination interzones et de mise en cohérence de l’action de la France.

Les FANC sont ainsi actives et en « lead » dans le monde océanien ; ses voisins sont proches et disposent de forces de défense. Elles assurent le plus souvent la représentation des deux forces dans les réunions internationales. Le siège de l’Académie du Pacifique à Nouméa correspond à cette situation, ce qui renforce le besoin de coordination et de travail main dans la main avec les FAPF.

En cas d’évènement climatique ou de crise, les FAPF peuvent être amenées à soutenir les FANC, comme cela a par exemple été le cas lors d’un glissement de terrain survenu en PNG en 2024.

Ce soutien mutuel fonctionne dans les deux sens. Les FANC mettent à disposition des moyens pour opérer en zone Asie Pacifique au profit du commandement basé à Tahiti.

À Nouméa, la délégation a aussi participé à une réunion très riche avec l’Ordre de Malte et le dispositif PIROPS au cours de laquelle il a été exposé les dispositifs de premiers secours envisageables pour les réfugiés climatiques, préoccupation croissante de la région.

Ce sujet de la sécurité civile prend en effet de l’ampleur et la France y prend pleinement sa part. Elle a lancé lors de la COP21 en 2015 l’initiative *Climate Risk and Early Warning Systems (CREWS)*. Cette initiative vise à développer les systèmes d’alerte précoce aux catastrophes climatiques dans 74 États vulnérables, en particulier les petits États insulaires en développement dont l’ensemble du Pacifique, en renforçant leurs capacités de prévision hydrométéorologique et les services de gestion des risques. CREWS rassemble à ce jour 9 États contributeurs et plusieurs observateurs dont les États-Unis via USAID. L’objectif initial de CREWS de mobiliser 100 millions USD en faveur d’alerte a été atteint en 2022 (dont 35M USD de contribution française).

Mme Marianne Péron-Doise l'a rappelé : « *Nous répondons à la hausse du niveau de la mer non seulement par une action d'urgence sur le plan humanitaire, mais aussi en participant à des études conjointes pour renforcer la connaissance de nos territoires et de celle de nos voisins. La Nouvelle-Calédonie joue un rôle de plateforme humanitaire en cas d'urgence dans la région. Ce rôle extrêmement important tend à se renforcer, en coopération avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et nos partenaires régionaux* ».

3. Le partage de solutions adaptées en faveur des « biens communs » du Pacifique

La conscience d'une identité océanienne s'exprime dans la notion devenue courante de « **biens communs du Pacifique** ». Elle renvoie principalement à la gestion collective et partagée des **ressources naturelles, culturelles et environnementales par les sociétés insulaires de la région**.

Grâce à ses outre-mer, la France est très sensibilisée à cette approche. Face à des puissances jugées prédatrices ou arrogantes, elle peut se prévaloir d'engagements tangibles : son rôle historique au sein de la CPS, des programmes environnementaux phares (PROE, Kiwa), et des avancées dans le domaine de la protection juridique¹.

Pour renforcer l'efficacité et la visibilité de leurs actions, la France et les collectivités pourraient cibler encore davantage des solutions concrètes pour la préservation des biens communs des populations océaniques.

A la suite de ses auditions et de son déplacement dans le Pacifique la délégation considère que cinq domaines en particulier sont à privilégier : **l'économie bleue ; la formation et la recherche ; le sport, et la culture**.

La France et ses collectivités peuvent jouer un rôle prépondérant car elles disposent d'atouts indéniables : antériorité, outil diplomatique, positionnement au sein de l'Union européenne et des instances internationales.

a) L'économie bleue

Dès 2022, la France a œuvré en faveur d'une diplomatie bleue. Elle a participé à des discussions de haut niveau, notamment dans le cadre de l'ONU. Celles-ci ont abouti cette année à la mise en œuvre du Traité sur la haute mer et à un renforcement des capacités régionales de lutte contre la pêche illégale, un fléau dans la région.

Comme l'a souligné Mme Purcarescu, « *la diplomatie bleue a trouvé un écho au sein de l'Union européenne lorsque cette dernière a publié sa stratégie de coopération indopacifique. On y voit la marque de l'influence française, avec un*

¹ La France souscrit aux conventions internationales (comme la CNUDM) qui qualifient les fonds marins et certaines ressources naturelles de patrimoine commun de l'humanité, renforçant ainsi leur protection collective.

positionnement très fort sur la diplomatie maritime, les coopérations, mais aussi une offre qui, sans contrebalancer le projet chinois de Belt and Road Initiative, propose une alternative ».

La France et ses territoires du Pacifique jouent un rôle actif et complémentaire dans la promotion d'une économie bleue durable, avec un focus sur la gestion scientifique des stocks de poissons, la lutte contre la pêche illégale, et la coopération régionale pour une exploitation équitable et respectueuse des écosystèmes marins.

Parmi les actions françaises récentes pour l'économie bleue on peut citer :

- la feuille de route pour l'économie bleue ultramarine à horizon 2030 : signée en juin 2025 lors de la Conférence des Nations unies sur l'Océan à Nice, cette feuille de route vise à accompagner le développement durable des activités maritimes dans les outre-mer, en alignement avec la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) 2024-2030. Elle inclut des mesures pour la protection des écosystèmes marins, la valorisation des ressources halieutiques, et la coopération régionale avec les États voisins du Pacifique ;

- la création d'aires marines protégées (AMP) : grâce à ses outre-mer, la France a pu s'engager à protéger 100 % de ses récifs coralliens dans le Pacifique (70 % des stations suivies en bon état en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna). L'objectif, très ambitieux, est d'atteindre 15 % de la surface maritime sous protection forte dès 2026, en intégrant les enjeux de biodiversité et de pêche durable.

Concernant la gestion des ressources halieutiques, on peut relever :

- afin d'éviter la surexploitation et à préserver les écosystèmes marins, la France applique des quotas et des plans de gestion pour les espèces menacées (thon rouge, thon obèse), en coordination avec les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) comme la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC) ;

- elle procède à des contrôles renforcés : plus de 3 000 contrôles annuels sont réalisés en outre-mer pour lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN), avec un accent sur la protection des ZEE du Pacifique.

En complément elle soutient la recherche et l'innovation :

- avec le développement de systèmes de suivi des ressources halieutiques en partenariat avec la CPS et les services locaux, pour une gestion basée sur des données scientifiques (évaluation des stocks, impact des changements climatiques) ;

- le soutien à des programmes comme Tech4Islands (technologies pour les îles) et PIURN (recherche universitaire), qui intègrent des solutions pour une pêche durable et une aquaculture raisonnée.

Dans ce domaine, la France pourrait aller plus loin. Au cours des auditions, plusieurs pistes ont été signalées, comme élargir et renforcer les aires marines protégées (AMP) ou renforcer la recherche scientifique afin d'améliorer la connaissance des stocks halieutiques et des impacts du changement climatique (acidification, réchauffement) avec l'IRD et l'Ifremer.

Des exemples ultramarins concrets peuvent être reproduits ou amplifiés comme :

- le modèle de gestion coutumière des lagons par les communautés kanaks de la Nouvelle-Calédonie a permis de préserver des zones de pêche traditionnelles. Ce modèle pourrait être étendu à d'autres territoires, avec un appui juridique et scientifique de l'État ;

- les AMP de Polynésie française : les « rahui » (zones marines gérées par les communautés) pourraient inspirer un réseau plus large d'aires protégées participatives dans le Pacifique.

La création de zones maritimes particulièrement vulnérables (ZMPV), citée par le président Brotherson, devrait être davantage soutenue : *« À la suite de la dernière Conférence des Nations Unies sur l'Océan (Unoc) réunie à Nice en juin 2025 et après avoir créé les aires marines protégées (AMP) les plus vastes au monde, nous entendons instaurer de telles ZMPV pour protéger certaines de nos îles du trafic de navires qui transportent parfois des marchandises dangereuses au large des côtes. Imaginez qu'un pétrolier ne sombre à quelques milles nautiques de l'atoll d'Arutua dont la perliculture est la seule activité économique. »*

Mais il a exprimé un fort regret : *« à ce jour, la seule contribution financière que nous avons reçue pour nous aider à l'instauration des AMP est venue d'une association d'ONG, dont le fonds Bezos pour la Terre et le projet Héritage des océans de Pew et Bertarelli. Son montant était de 15 millions de dollars, soit approximativement 1,5 milliard de francs Pacifique. Force est de constater que l'État n'est pas au rendez-vous, ce qui est quelque peu frustrant après le succès de la dernière Unoc. C'est une invitation que je lance... »*

b) L'environnement et l'adaptation au changement climatique

La préoccupation environnementale est centrale dans la région. Domaines prioritaires dans le Pacifique, l'environnement et l'adaptation au changement climatique font l'objet de très nombreux projets, programmes, initiatives pour lesquels la France a souvent ouvert la voie.

Les projets phare de la France dans le Pacifique visent actuellement à cibler la résilience des écosystèmes et des populations face au changement climatique.

Il s'agit d'un projet phare de la diplomatie climatique française (la France en est le premier contributeur avec 40 M€). En 2026, la France a renforcé son engagement avec une contribution supplémentaire de 14 millions d'euros pour soutenir de nouveaux projets en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

La question de la protection des zones côtières préoccupe particulièrement les archipels. La Polynésie continue à travailler sur les zonages côtiers. Ce combat est commun avec les petits Etats archipélagiques menacés de disparition comme Tuvalu ou Kiribati.

La Polynésie peut être considérée comme précurseur voir modèle dans ce domaine.

Initiatives de la Polynésie française en matière d'adaptation au changement climatique

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de 18 mois, pilotée par la Direction de l'Environnement (DIREN) et financée par l'AFD, est en cours afin de définir une trajectoire d'adaptation multisectorielle, fondée sur l'analyse des politiques publiques existantes, l'identification de solutions adaptées aux contextes insulaires et l'élaboration d'un plan d'actions structuré.

Plusieurs projets financés par la France et l'Union européenne (UE) sont déjà en cours ou récemment achevés sur ce territoire :

- sur la connaissance du risque climatique, le projet CLIPSSA, porté par l'IRD et Météo-France, financé par l'AFD à 2,3 M€, vise à modéliser le climat futur jusqu'à l'horizon 2100 à haute résolution pour la Polynésie française, en intégrant les savoirs locaux et en produisant des données sur l'agriculture et la ressource en eau ;

- le projet ADAPTOM évalue et déploie des solutions fondées sur la nature pour réduire les risques côtiers sur des sites pilotes, avec un appui scientifique et technique aux acteurs locaux ;

- le projet Futurisks, lié à ADAPTOM, améliore la compréhension des aléas météo-marins. Une étude de faisabilité sur un observatoire des effets du changement climatique pour les îles du Pacifique Sud a été rendue en novembre 2024.

Sur l'aménagement du littoral, une stratégie d'aménagement du territoire face au recul du trait de côte est en cours de lancement pour un montant de 80 k€ (AFD), avec pour objectif de caractériser les zones à enjeux et de réfléchir aux mécanismes à mettre en place -indemnisations en cas de relocalisation, réglementation - en intégrant une vision socioéconomique et anthropologique.

Le projet Nu'u Moana, porté par la direction de la construction et de l'aménagement et le ministère du foncier et du logement du Pays, doit permettre une projection de l'évolution du trait de côte pour six atolls des Tuamotu et pour la Pointe Vénus à horizon 30 ans.

Mais pour aller plus loin et être à la hauteur des enjeux, la Polynésie pointe cinq obstacles majeurs : Le manque de données fiables et territorialisées, le manque de ressources humaines et d'ingénierie, le manque de formation et de compétences techniques, un niveau de sensibilisation et d'information des populations encore faible et un financement insuffisant au regard des besoins.

On a rappelé que si les financements de la France et de l'Europe demeurent très en deçà des besoins réels. À l'échelle régionale, le constat est encore plus frappant : le Pacifique ne reçoit que 309 millions de dollars US

annuellement en financement climatique, soit 0,3 % des flux mondiaux, alors que les besoins en adaptation de la région sont estimés à plus d'un milliard de dollars par an. Ce déséquilibre profond est jugé d'autant plus injuste que les États et territoires insulaires du Pacifique contribuent à moins de 0,03% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, tout en étant parmi les premiers à subir les conséquences du dérèglement climatique.

La France, et plus précisément ses territoires du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna), n'a officiellement adhéré au *Pacific Resilience Facility* (PRF) que très récemment, alors que le Forum des Îles du Pacifique (FIP) considère ce mécanisme comme une priorité absolue pour canaliser les financements des bailleurs internationaux vers les besoins locaux en matière de résilience climatique. Concernant l'adaptation au changement climatique, le dispositif *Pacific Resilience Facility* est très attendu. La France a annoncé 2 millions d'euros ; au regard de la contribution des pays voisins, c'est peu. Si l'on veut asseoir l'influence de la France et des PTOM dans le Pacifique, une augmentation de la contribution française serait très appréciée.

Un exemple de coopération régionale innovante et prometteuse concerne aussi la scorie de nickel de la Nouvelle-Calédonie.

La scorie de nickel, sous-produit de la fusion du minerai de nickel et particulièrement abondante en Nouvelle-Calédonie, peut aider à lutter contre l'érosion côtière et la montée du niveau de la mer. Comme la délégation a pu la constater dans le port de Nouméa, elle est utilisée pour l'aménagement de quais ou de digues, remplaçant ainsi le sable naturel dans la composition du béton.

Plusieurs États insulaires du Pacifique (comme les Îles Marshall, Kiribati, Tuvalu, etc.) se sont montrés intéressés par cette solution, et des études régionales sont en cours pour évaluer les conditions d'utilisation et d'export de la scorie, pilotées par le Centre pour l'attractivité du nickel et son environnement (CNRTEC) en Nouvelle-Calédonie. Les Îles Marshall ont déjà signé un contrat pour l'achat de 30 000 tonnes de scorie auprès de la SLN (Société Le Nickel).

L'ambassadrice Véronique Roger-Lacan a confirmé : « *Nous avons été approchés par de nombreux États insulaires qui avaient entendu parler de ce matériau magique existant en quantité astronomique en Nouvelle-Calédonie : la scorie de nickel. Il est aujourd'hui de notoriété publique qu'elle est utilisable pour créer des digues et des remblais. Nous avons ainsi réussi à créer un projet régional avec sept États insulaires qui bénéficieront de la scorie de nickel calédonien* ».

La scorie, dont 25 millions de tonnes sont stockés à Nouméa, au pied de la SLN à Doniambo, présente un avantage certain pour ces pays. « *Pour l'instant, ils creusent leur lagon pour récupérer du sable, où sinon ils explosent leur récif pour écraser le corail et en faire des agrégats* », a expliqué Véronique Roger-Lacan, ambassadrice de France pour le Pacifique, lors d'une conférence de

presse mercredi 6 mai. Ce sable serait ainsi remplacé par la scorie, dont les usages peuvent être multiples. Construction de bâtiment, terrassement, aménagement de quai ou de digue pour lutter contre l'érosion côtière et la montée du niveau de la mer.

Recommandation n° 19 : Soutenir les projets environnementaux innovants comme la création de zones maritimes particulièrement vulnérables (ZMPV) en Polynésie française et la scorie de nickel de Nouvelle-Calédonie pour lutter contre l'érosion côtière.

c) La recherche et la formation

La recherche est incontestablement pour la France et ses collectivités du Pacifique un vecteur d'influence, de coopération et d'intégration.

La délégation a pu échanger avec les représentants du CRESICA en Nouvelle-Calédonie. Depuis 2014, l'enseignement supérieur et la recherche en Nouvelle-Calédonie sont structurés autour de ce consortium (*Consortium de Coopération pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation*). Il coordonne les efforts de 9 organismes¹ de recherche, enseignement supérieur et innovation présents sur le territoire soit 250 personnels participant à 180 projets dans une logique de mutualisation et d'optimisation des moyens et des équipements. De nombreux exemples de cette coordination ont été présentés à délégation à Nouméa.

La plupart des projets sont élaborés ou en partenariat avec les collectivités, entreprises, associations du territoire mais aussi avec certains Etats du Pacifique Sud. Lors de cette rencontre, l'ouvrage « *Nouvelle-Calédonie, un océan de savoirs* », coédité par l'IRD et les presses universitaires de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, a permis d'illustrer l'excellence du travail partenarial sur ce territoire.

Les accords-cadres signés avec la CPS, le PROE et l'USP (*University of the South Pacific*) fondent un cadre institutionnel qui contribue activement au rayonnement de la diplomatie scientifique française et européenne. L'enjeu climatique étant l'un des moteurs de la coopération régionale, les organismes apportent une large contribution et de manière transversale et concrète.

Ainsi le projet de recherche-action Clipssa, porté conjointement par l'AFD, l'IRD et Météo-France, vise à apporter de nouvelles connaissances scientifiques qui sont complétées et confrontées aux savoirs locaux pour contribuer à la formulation de stratégies d'adaptation dans l'usage des

¹ Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), le Centre Hospitalier Territorial (CHT), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC), l'Institut français pour l'exploitation de la mer (Ifremer), l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l'Université de Nouvelle-Calédonie (UNC).

ressources naturelles¹ en livrant des données scientifiques inédites sur le climat futur du Pacifique Sud (d'ici à 2100) sous divers scénarios climatiques du GIEC, dont celui de l'Accord de Paris sur le climat.

L'Université de Polynésie française (UPF) est également l'un des pivots de la recherche régionale. Elle rassemble plus d'une centaine de personnels permanents et la qualité de ses travaux est reconnue au niveau régional. L'action de l'université s'inscrit aussi dans une dynamique partenariale, avec les universités françaises ultramarines (dans le cadre du laboratoire d'excellence Corail), et à une échelle régionale via le réseau des universités du Pacifique insulaire (PIURN). D'autres partenariats sont également développés avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et à l'échelle Asie-Pacifique. De nombreux autres exemples de coopération scientifique (Criobe, labex corail...) impliquant les organismes de recherches renommés (CNRS, IRD, Ifremer...) vont dans le même sens de l'intégration régionale de la collectivité.

PIURN : un réseau universitaire panpacifique

Le *Pacific Islands Universities Research Network* (PIURN), fondé en 2013, est un consortium qui rassemble 14 universités membres, dont deux universités françaises : l'Université de Nouvelle-Calédonie et l'Université de Polynésie française. Le PIURN vise à renforcer la coopération universitaire et scientifique dans le Pacifique Sud, à travers des projets de recherche collaborative alignés sur les besoins de la région et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Il met également en valeur la recherche francophone dans le Pacifique et comble le fossé entre recherche anglophone et francophone dans la région, en rassemblant les universitaires et en s'engageant en faveur du multilinguisme.

Depuis 10 ans, les universités membres du PIURN travaillent en collaboration par le biais d'appels à propositions financés par l'Université de la Nouvelle-Calédonie et l'Université du Pacifique Sud. Cette collaboration a permis 14 publications avec plus de 50 étudiants impliqués.

Source : <https://ff.diplomatie.gouv.fr/fr>

Mais un sujet, la mobilité des étudiants dans le Pacifique, mérite encore davantage d'appuis.

Actuellement cette mobilité repose sur trois piliers complémentaires : les aides des collectivités, les dispositifs de l'État, et les coopérations régionales.

Ainsi la Polynésie a conclu des partenariats éducatifs avec la Nouvelle-Zélande, notamment dans le cadre du PPPE, ainsi que des stages de formation professionnelle avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans le

¹ <https://www.afd.fr/fr/projets-de-recherche/projet-clipssa-simuler-le-climat-lechelle-des-iles-et-integrer-les-savoirs>.

cadre des échanges menés par le Campus des métiers et des qualifications – Hôtellerie & Restauration – du Pacifique.

Les programmes européens financent aussi des mobilités notamment pour accompagner les porteurs de projets. Sur la période 2018-2023, pour la Polynésie, 252 mobilités ont été financées dans le cadre d'Erasmus+.

Mais en l'état actuel, ces dispositifs ne permettent pas encore des échanges régionaux suffisamment développés ni pleinement réciproques.

En effet, les projets impliquant des pays tiers non associés au programme Erasmus+, ne relevant pas de l'article 19 du Règlement (UE) 2021/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant Erasmus+¹, s'inscrivent dans la dimension internationale d'Erasmus+.

La mise en œuvre de cette dimension internationale est conditionnée par l'inscription des actions envisagées dans le cadre des priorités de politique extérieure de l'UE, définies pour chacune des 14 zones régionales dans le *Erasmus+ Multiannual Indicative Programme (MIP)*, qui incluent le Pacifique (Région 8 : Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie – Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Australie, Nouvelle-Zélande).

Néanmoins, sur un budget global d'Erasmus+ de 26 milliards d'euros sur la période 2021-2027, le budget dédié à la dimension internationale de ce programme n'est que de 2,2 milliards d'euros, financés par l'Instrument de Voisinage, de Coopération au Développement et de Coopération Internationale (NDICI) et par l'Instrument d'Aide de Préadhésion (IPA) - pour les pays concernés uniquement.

En outre, le champ d'action de la dimension internationale d'Erasmus+ est beaucoup plus restreint que celui du volet interne du programme. Concernant la mobilité, cette dimension internationale offre deux possibilités :

- un établissement de l'enseignement supérieur ou de enseignement et de la formation professionnels peut dédier 20 % de ses financements au titre de l'« action clé 1 – mobilité (AC1) » à des projets de mobilité en lien avec des pays tiers non associés au programme ;

- un établissement de l'enseignement supérieur peut demander des financements spécifiques dans le cadre de l'action « Mobilité de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure (AC 171) », afin de financer des mobilités sortantes et des mobilités entrantes, sous réserve d'une évaluation qualitative.

¹ Ni de l'article 13 de la proposition de règlement de la Commission européenne du 16 juillet 2025, établissant le programme Erasmus+ pour la période 2028-2034, en cours d'examen par le Parlement européen, qui conserve le même périmètre pour les pays associés au programme.

Tel est par exemple le cas du projet Erasmus+ de l'Université de la Polynésie française avec la Business School de la Victoria University of Wellington (Nouvelle-Zélande) pour une licence professionnelle Hôtellerie-tourisme et pour un master Management et commerce international option tourisme, ou encore avec l'Open University de Saïgon (Vietnam) pour des projets de co-diplômes et avec l'Université Royale de Droit et des Sciences Économiques (URDSE) de Phnom Penh (Cambodge) pour une licence professionnelle¹.

Limitées en raison du faible nombre de bourses disponibles, les mobilités Erasmus+ dans la région Pacifique se heurtent en outre à plusieurs difficultés : l'absence d'avance de fonds – les allocations étant versées lors du bilan intermédiaire et à la fin de la mobilité –, comme le mentionne le Pôle supérieur du Lycée La Mennais de Polynésie française qui propose pour les BTS des mobilités de stage Erasmus+ dans la zone Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande, Îles Cook), ou encore aux coûts de la vie, des visas et de l'hébergement en Australie et en Nouvelle-Zélande qui rendent paradoxalement une mobilité dans la zone Pacifique plus onéreuse que dans l'Union européenne².

Ainsi, les contraintes géographiques et financières spécifiques au Pacifique, combinées à la rigidité du cadre réglementaire européen – notamment le plafond de 20 % pour les mobilités hors Europe – créent des asymétries significatives. L'échange demeure principalement orienté vers l'Europe, au détriment d'un ancrage régional Pacifique qui serait pourtant plus cohérent avec les réalités des territoires.

La délégation souhaite un véritable « Erasmus du Pacifique » dont les contours ont commencé à émerger dans le cadre du « Campus Mobile Pacifique » depuis deux ans et demi.

L'objectif de ce programme est d'affirmer la place de la France dans la région comme partenaire de développement et acteur reconnu d'enseignement supérieur et de recherche de qualité tout en renforçant l'intégration régionale et l'attractivité de nos territoires ultramarins dans le Pacifique.

¹ <https://www.upf.pf/fr/charte-erasmus>.

² <https://www.clm.ddec.pf/wp-content/uploads/2025/07/GUIDE-ERASMUS-PACIFIQUE-2025-2026.pdf>.

Programme « Campus Mobile Pacifique »

Né d'une volonté exprimée par le Président Macron lors de sa visite dans le Pacifique en juillet 2023, le programme Campus Mobile Pacifique est financé par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Il vise à **renforcer les échanges universitaires et scientifiques entre les collectivités françaises du Pacifique et les États insulaires de la région**, en favorisant notamment les liens entre francophones et anglophones.

Ce programme s'appuie sur les deux universités des collectivités françaises du Pacifique : l'Université de Nouvelle-Calédonie (UNC) et l'Université de la Polynésie française (UPF).

Pour 2024, un premier financement a permis la mobilité d'étudiants et de chercheurs vers et depuis l'UNC et l'IRD à Nouméa, des formations d'étudiants du Vanuatu en langue française à l'UNC de Nouméa.

Un second appel à projets a été lancé en juillet 2025 pour financer des projets dans le cadre de l'enveloppe de 130 000 €. Le programme, inauguré lors du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) de la Communauté du Pacifique à Tonga en octobre 2025, a concerné 70 bénéficiaires sur sept projets impliquant, avec la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, les Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Salomon, Samoa, Tonga et le Vanuatu. Parmi ces projets, l'un a par exemple réuni l'Université de Fidji, l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie et l'Institut Louis Malardé sur la recherche médicale sur la surveillance génomique des pathogènes (réseau SEQUOIA) et sur les arbovirus à Fidji (programme REASON). Un autre, doté de 44 000 €, visait à organiser des échanges entre l'université nationale du Vanuatu et l'IRD, cinq chercheurs de l'IRD donnant des cours intensifs à Port-Vila et mettant en place des études de terrain, et 15 étudiants du Vanuatu - issus du diplôme de résilience climatique ou en licence en sciences de l'environnement - effectuant un stage pratique de deux semaines à Nouméa et une formation en français à l'UNC.

Ce programme constitue ainsi un levier concret d'intégration régionale pour la France dans le Pacifique, articulant mobilité étudiante, coopération scientifique et diplomatie linguistique.

Source : MEAE

Saluant les débuts très prometteurs de ce « Campus Mobile Pacifique », Mme Véronique Roger-Lacan a souligné, au cours de son audition par la délégation le jeudi 18 décembre 2025, que : « *c'est la première fois que les territoires français s'ouvrent ainsi à leur environnement régional direct* ».

Ce dispositif très concret vient combler une lacune comme l'a exposé Moetai Brotherson : « *Un Erasmus Pacifique est une excellente idée. La mobilité peut être un facteur de blocage. La Polynésie française dispose d'un système de bourse propre au Pays : les bourses non majorées s'élèvent à environ 500 euros ; dans les secteurs prioritaires, elles peuvent atteindre 1 300 euros. Ces sommes permettent d'assurer le quotidien, mais la mobilité reste un frein. Le plafond Erasmus de 20 % est totalement inadapté aux réalités qui sont les nôtres en matière de déplacement.* »

Ce type d'initiatives est vu favorablement par des États voisins comme l'Australie qui développe ses propres instruments. Comme le programme « *Australia Awards* », originellement dédié aux pays en développement, permet désormais à des étudiants de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie d'étudier en Australie, renforçant ainsi la maîtrise de l'anglais.

Il faut noter que la mobilité professionnelle est également encouragée depuis peu au niveau régional. Le programme australien PALM permet des séjours de travail de 4 à 5 mois en Australie. Initialement axé sur l'agriculture, il s'ouvre aux secteurs de la santé (infirmières, soins aux personnes âgées). Un premier groupe néo-calédonien intégrera le dispositif dès cette année.

Recommandation n° 20 : Mettre en place « un Erasmus du Pacifique » afin de développer la mobilité des étudiants, renforcer les échanges universitaires et scientifiques avec les États insulaires du Pacifique.

d) Le sport et la culture

On l'a dit, le rayonnement français s'appuie sur la vitalité de la francophonie, qui demeure une réalité forte au Vanuatu (un tiers des habitants) et sera mise à l'honneur lors du prochain Sommet de la Francophonie à Phnom Penh en novembre.

Le sport et la culture offrent deux autres perspectives prometteuses pour la coopération et l'intégration régionales de nos collectivités et pour le rayonnement français en général. Ce sont des domaines dans lesquels l'État et les collectivités peuvent œuvrer de concert et de manière complémentaire à l'échelle régionale.

Ces projets doivent venir en complément des actions menées en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie, où de remarquables initiatives existent.

Par exemple, les établissements culturels publics polynésiens - Musée de Tahiti et des Îles, Conservatoire artistique, Centre des métiers d'art, Maison de la culture - développent de riches partenariats avec leurs homologues régionaux : projets scientifiques et artistiques communs, échanges d'expertise et de formation, prêts d'œuvres, participation à des comités scientifiques régionaux... La Polynésie développe aussi des coopérations bilatérales avec Hawaï (accueil des pirogues traditionnelles Hōkule'a et Hikianalia en 2022 et 2025), la Nouvelle-Zélande (signature en août 2025 d'un protocole d'accord entre le New Zealand Maori Arts and Crafts Institute - Te Puia, le Centre des Métiers d'Art et le service de l'artisanat de la Polynésie française), les Îles Cook (Organisation depuis 2025 d'une compétition nationale annuelle de sports traditionnels), la Nouvelle-Calédonie (Échanges d'expertise sur les démarches d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO).

De grandes manifestations sont organisées à l'échelle régionale comme le Festival International du Film documentaire Océanien (FIFO).

Organisé à Papeete (Tahiti) tous les ans depuis 2004, en partenariat avec la Maison de la Culture de Tahiti – Te Fare Tauhiti Nui, le FIFO est devenu un lieu de mémoire, de transmission et de rencontres entre les cultures insulaires océaniques et le reste du monde. Son succès a fait des émules dans l’océan Indien et dans la Caraïbe.

En juin 2028, la Nouvelle-Calédonie accueillera quant à elle le Festival des arts et de la culture du Pacifique (FESTPAC) qui requiert aussi du soutien.

Festival des arts et de la culture du Pacifique (FESTPAC)

Créé en 1972, le FESTPAC est le plus ancien et le plus important événement culturel régional du Pacifique. Il se tient tous les quatre ans dans un pays hôte différent et rassemble, durant deux semaines, les délégations des 27 pays membres de la CPS, ainsi que plusieurs États et territoires invités (Hawaï, Île de Pâques, Taïwan, Îles Norfolk notamment).

Il constitue un espace privilégié de transmission, de reconnaissance mutuelle et de dialogue entre les peuples océaniques, contribuant à la consolidation d’une identité régionale partagée.

Le prochain FESTPAC en juin 2028 se tiendra à Nouméa. Événement régional majeur, il soulève la question de la restauration du site du Centre culturel Djibaou, conçu par Renzo Piano, gravement menacé par des dégradations structurelles liées à leur exposition environnementale depuis près de 30 ans. Le coût des travaux évalué par l’Agence de développement de la culture kanak ADCK détaillé lors de la visite de la délégation le 25 avril 2026 est chiffré à 9 millions d’euros.

Source : DSOM

La mise en place d’une véritable politique de la culture à l’échelle régionale est un sujet émergent face aux influences extérieures et la puissance de diffusion de nouveaux modèles culturels et sociétaux.

Dans ce contexte, la France porte une ambition dans le secteur audiovisuel prenant appui sur le succès du FIFO. Depuis 2025, la France via le fonds Pacifique soutient ainsi le programme *Pacific Echoes*, un programme articulé autour de la préservation des archives et du soutien à la création audiovisuelle océanique.

Annoncé par le Président de la République lors du 6^{ème} sommet Pacifique- France de juin 2025 à Nice et co-construit avec les acteurs du secteur dans les collectivités françaises du Pacifique, il a vocation à être géré par la Communauté du Pacifique (CPS) au bénéfice de l’ensemble des membres de l’organisation. Son double objectif du projet est de protéger le patrimoine audiovisuel océanique via la numérisation d’archives et de lutter contre l’uniformisation des contenus culturels à travers le soutien à la création audiovisuel. La France y contribue à hauteur de 350 000 euros et a sollicité le soutien des principaux bailleurs publics et privés de l’audiovisuel océanique. L’Australie cofinance ce programme à hauteur de 1,5 million de dollars australiens sur trois ans.

L'enjeu apparaît en effet crucial pour des communautés comme celles des îles Salomon ou des Tuvalu, menacées par la montée des eaux, qui ont besoin de préserver et transmettre leur histoire autrement que par l'oralité. Ce programme doit aussi contribuer à l'épanouissement des industries créatives « *dans le Pacifique, pour le Pacifique et par le Pacifique* ».

Lors de son audition, l'ambassadrice a évoqué avec fierté ce programme : « *je suis très fière d'un grand projet sur la promotion d'un programme audiovisuel océanien, avec un premier volet de digitalisation des archives du Pacifique, qui sont en train de disparaître faute de politique culturelle dans ces États. Le deuxième volet est le soutien à la création d'une industrie culturelle et créative océanienne, afin que les tsunamis Netflix, Amazon et TikTok ne soient pas les seules références culturelles des jeunes de nos territoires* ».

Les sports constituent aussi un vecteur puissant de liens entre territoires et de transmission culturelle intergénérationnelle. Cet aspect essentiel a été souligné lors des auditions du président Brotherson comme des ambassadrices d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

Or, plusieurs grands rendez-vous sportifs dans le Pacifique se tiendront au cours des prochaines années. La région Pacifique s'inscrit dans une séquence sportive exceptionnelle : Tahiti 2027, la Coupe du monde de rugby en Australie en 2027, et les JO de Brisbane en 2032. Pour les Jeux du Pacifique, la Polynésie française accueillera plus de 4 000 athlètes et officiels issus de 24 pays, dans 24 disciplines. Plusieurs disciplines feront office d'épreuves qualificatives pour les Jeux Olympiques de Los Angeles 2028.

*

Ces perspectives nombreuses de coopération, avec le concours de la France et de ses collectivités, renforcent le mouvement d'intégration en cours dans cette cette région au cœur de enjeux d'avenir.

C'est en venant en appui des priorités régionales de ses collectivités et en contribuant à leur rayonnement, que la France renforcera son influence dans ce bassin océanique où elle continue à disposer de nombreux atouts.

EXAMEN EN DÉLÉGATION

Mme Micheline Jacques, président. – Nous nous retrouvons ce matin pour l'examen du troisième et dernier volet de notre cycle sur la coopération et l'intégration régionales des outre-mer, initié en 2024.

Après un premier volet consacré à l'océan Indien en 2024 et un deuxième au bassin Atlantique en 2025, nous allons examiner le rapport consacré au bassin Pacifique, le plus vaste des trois océans que nous avons eu à étudier.

Ce rapport a été préparé par nos collègues Guillaume Chevrollier, Solanges Nadille et Rachid Temal, sous la houlette du rapporteur coordonnateur des trois volets, Christian Cambon.

Trois de nos outre-mer sont concernées : la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna. Ils constituent, ensemble, la présence française dans un océan qui représente à lui seul le tiers de la surface du globe et concentre des enjeux géopolitiques, économiques et environnementaux d'une importance majeure.

L'approche que nous avons retenue est une approche par bassin, pour mieux coller aux réalités : chaque outre-mer évolue en effet dans un environnement régional spécifique et les opportunités comme les contraintes de coopération varient d'un espace à l'autre.

Nous sommes guidés par une conviction commune : il y a un intérêt réciproque pour la France et les outre-mer à ce que ces derniers soient davantage intégrés dans leur aire géographique.

Pour les territoires ultramarins, la coopération régionale doit favoriser l'insertion dans l'environnement immédiat et soutenir un développement endogène dans le respect des identités locales, tout en étant un facteur de stabilisation et de sécurité.

Pour la France et l'Union européenne, des outre-mer mieux intégrés renforcent la crédibilité, l'influence et la dynamique de développement à l'échelle du bassin, en particulier *via* les coopérations sectorielles.

Avant de céder la parole à nos rapporteurs, je voudrais souligner l'ampleur du travail qu'ils ont réalisé. Les six mois de travaux préparatoires démarrés en décembre 2025 ont donné lieu à : six réunions plénières, notamment avec une table ronde consacrée à l'Indopacifique et des entretiens avec Mme Véronique Roger-Lacan, ambassadrice pour le Pacifique, représentante permanente de la France auprès de la Communauté du Pacifique et secrétaire permanente pour le Pacifique, ou encore M. Moetai Brotherson, président de la Polynésie française ; sept réunions menées par les rapporteurs, en particulier avec des diplomates comme M. Benoît Guidée, directeur d'Asie et d'Océanie du ministère de l'Europe et des affaires

étrangères, M. Nicolas Baudoin, sous-directeur d'Océanie, les ambassadrices d'Australie et de Nouvelle-Zélande - Mmes Joanna Kempkers et Lynette Wood. Nous avons également fait un déplacement du 15 au 25 avril en Nouvelle-Calédonie et à Wallis où nous avons eu 42 rendez-vous et rencontré quelque 120 personnes.

Le rapport qui en résulte est dense et parfaitement complémentaire avec les précédents volets. C'est au final un travail approfondi et sans précédent pour notre délégation, qui est à mettre à l'honneur de nos trois rapporteurs. Je ne doute pas de l'excellence de leurs propositions sur la base de leur travail.

Pour suivre commodément leur présentation, comme d'habitude plusieurs supports sont disponibles : une note de synthèse du rapport sous la forme d'un *Essentiel*, la liste des recommandations et, pour ceux qui le souhaiteraient, une version provisoire du rapport.

Je vous rappelle enfin qu'une conférence de presse à laquelle vous êtes cordialement conviés est prévue à l'issue de l'examen du rapport, à 11 heures.

Sans plus tarder, je cède à présent la parole à nos rapporteurs. En conclusion, je demanderai à Christian Cambon, s'il le veut bien, de nous faire une synthèse pour tirer le bilan de ce cycle de rapports sur les trois bassins océaniques.

M. Rachid Temal, rapporteur. - Notre rapport, fruit de nos auditions et d'un déplacement sur le terrain, dresse un état des lieux que nous croyons lucide sur la situation et propose des pistes pour renforcer l'intégration géographique de nos outre-mer, qui va de pair, selon nous, avec l'influence française dans le Pacifique. Il s'agit d'ailleurs d'une double intégration : à la fois celle des trois collectivités entre elles, et celle de ces territoires avec l'ensemble de la zone.

Notre volet concerne la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna, des collectivités aux profils institutionnel et stratégique distincts qui relèvent de cette zone que les spécialistes, comme Mme Sarah Mohamed-Gaillard, appellent l'Océanie, terme également retenu par le Quai d'Orsay.

Un point d'abord sur le bassin Pacifique qui devient au XXI^e siècle le nouveau centre de gravité du monde, un espace où se jouent les équilibres économiques, climatiques, maritimes et sécuritaires de la planète.

Avec un tiers de la surface du globe, cet océan concentre en effet 60 % du PIB mondial et 40 % de la population, les principales routes commerciales, des ressources halieutiques et minières essentielles, et des défis climatiques pour des États que je qualifiais auparavant d'« insulaires », menacés par la montée des eaux. En tant que président de la mission d'information sur la diplomatie climatique, je suis convaincu qu'il convient d'inverser la

perspective et parler de très grands États océaniques. C'est l'océan qui fait corps, plutôt que la terre.

Dans ce bassin, la France n'est pas un acteur extérieur : grâce à ses outre-mer, elle est une puissance résidente, avec une présence humaine – environ 600 000 ressortissants –, la deuxième plus grande zone économique exclusive (ZEE) du monde – près de 10 millions de kilomètres carrés, soit 97 % de la ZEE française –, des forces militaires permanentes – Forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC) et Forces armées en Polynésie française (FAPF) –, un ancrage régional ancien *via* la Communauté du Pacifique (CPS) dont le siège est à Nouméa depuis 1947.

Les collectivités françaises y forment un ensemble discontinu.

La Nouvelle-Calédonie, avec 294 000 habitants et 1,3 million de kilomètres carrés de ZEE, a un statut particulier issu des accords de Matignon-Nouméa ; à la suite de ce que nous avons récemment voté, nous espérons qu'elle aura bientôt un statut plus pérenne. Elle est ancrée dans la Mélanésie et un membre à part entière du Forum des îles du Pacifique (FIP).

La Polynésie française, avec 282 000 habitants et 5,5 millions de kilomètres carrés de ZEE, bénéficie d'une autonomie renforcée aux termes de l'article 74 de la Constitution, est membre du FIP, du Groupe des dirigeants polynésiens (PLG) et participe à une quinzaine d'organisations régionales.

Wallis-et-Futuna, avec 11 000 habitants et 262 000 kilomètres carrés de ZEE, est régi par un statut très particulier datant de 1961 : le haut-commissaire a le pouvoir exécutif. Ce territoire est membre associé du FIP et du PLG, mais est sans compétence officielle en matière de relations extérieures. Pourtant, il développe une diplomatie de proximité, comme en témoigne la déclaration d'intention signée avec les îles Fidji en novembre 2025.

Ces trois collectivités partagent un statut européen commun : celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM), qui leur donne accès à des financements européens, de l'ordre de 500 millions d'euros pour la période 2021-2027. Elles sont aussi les seuls points d'ancrage territoriaux de l'Union européenne dans le Pacifique insulaire.

Leurs réalités économiques et géographiques sont contraintes.

L'éloignement est la donnée structurelle de ces territoires. Les distances sont colossales : 17 000 kilomètres entre Paris et Nouméa, et 22 000 kilomètres jusqu'à Wallis-et-Futuna. Il faut y ajouter la dispersion interne : la Polynésie française s'étend sur cinq archipels et 118 îles, la Nouvelle-Calédonie sur plus de 140 îles.

La dépendance aux importations est massive : 75 % pour la Nouvelle-Calédonie, 85 % pour la Polynésie, 95 % pour Wallis-et-Futuna. Naturellement, cette situation renchérit le coût de la vie, de 31 % en Nouvelle-Calédonie et de 30 % en Polynésie française, par rapport à l'Hexagone et limite la compétitivité des produits locaux.

Les conséquences sont hélas identiques à celles des autres bassins : une faible insertion économique, avec des échanges entre collectivités françaises et États voisins qui restent marginaux, freinés par des coûts de fret élevés, des flux retour insuffisants et des barrières non tarifaires telles que les normes sanitaires et douanières. Nous ferons une recommandation sur ce point.

Le paradoxe est que nos collectivités sont bien intégrées dans les instances océaniques : le FIP, la CPS et le PROE (Programme régional océanique pour l'environnement). Leur diplomatie territoriale est très active avec des accords bilatéraux qui se multiplient : je pense à celui sur le câble sous-marin entre la Nouvelle-Calédonie et Vanuatu, à l'accord aéronautique entre la Polynésie française et les Îles Cook, avec des services dédiés. Mais les effets restent globalement limités sur les réalités internes des collectivités et des populations.

Plusieurs obstacles freinent cette intégration.

Ces freins sont d'abord internationaux.

Vous le savez, un différend territorial non résolu concernant les îles Matthew et Hunter, revendiquées par la France, *via* la Nouvelle-Calédonie, et le Vanuatu, bloque la délimitation maritime entre les deux pays.

La coopération dans ce bassin est brouillée par la compétition entre les puissances, avec le retour des empires contrariés. Les essais nucléaires ont laissé des traces. Le Pacifique est devenu un champ de bataille géopolitique où la Chine multiplie les initiatives : dix des quatorze États insulaires reconnaissent désormais Pékin, contre quatre pour Taïwan en 2019 ; en 2025, la Chine a annoncé 100 projets « petits mais beaux » dans les énergies propres, la pêche et le tourisme.

En réaction, les États-Unis et leurs alliés ont fait un retour diplomatique : réouverture de l'ambassade américaine aux Salomon après trente ans d'absence ; alliances militaires comme AUKUS (*Australia, United Kingdom, United States*), qui a coûté cher à notre industrie même si les Australiens se réveillent aujourd'hui avec « la gueule de bois », exercices régionaux comme la Croix du Sud et annonce de 860 millions de dollars promis lors du sommet États-Unis-Îles du Pacifique.

De nouveaux facteurs de déstabilisation émergent : le Pacifique est devenu une zone de transit et de consommation pour le narcotrafic, en particulier la cocaïne en provenance d'Amérique latine. Les prises se comptent par centaines de tonnes dans la région. La désinformation ternit l'image de la France : lors de la crise calédonienne du 13 mai 2024, des comptes liés à l'Azerbaïdjan ont diffusé de fausses informations.

Mais les faiblesses sont aussi internes et propres à la France.

Lors de nos auditions, nous avons identifié un déficit de concertation dans l'élaboration de la stratégie indopacifique française, élaborée en 2022 et

mise à jour en 2025. Nous l'avions dénoncé dans un rapport de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées dès 2023, dont j'étais l'un des corapporteurs avec notamment Hugues Saury et Cédric Perrin. Les territoires concernés n'ont à aucun moment été associés ou informés, ou invités à délibérer sur cette stratégie. Imaginons un instant que l'État déploie une stratégie pour une région de l'Hexagone sans aucune concertation ni délibération préalables ; personne ne trouverait cela acceptable. La stratégie indopacifique doit s'élaborer avec les acteurs locaux.

Nous employons un narratif inadapté : la France parle de « souveraineté », de « sécurité » et d'« équilibre des puissances », quand les Océaniens parlent de « climat », d'« océan », de « résilience » et de « culture » – je pense à la stratégie *Blue Pacific* de la CPS. Lors de notre séjour, nous avons pu observer que le Sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie avait élaboré une « vision kanak de l'océan ». Cela démontre une approche différente.

On constate également une insuffisance de coordination entre l'État et les collectivités, comme l'a souligné notre ambassadrice pour le Pacifique. Je mentionne au passage que, lors de son audition, elle m'a répondu qu'il n'y avait pas d'agences chinoises, ce qui m'a paru surprenant au regard de ce que j'ai pu lire sur la présence de la Chine dans cette zone.

Les moyens financiers sont insuffisants et dispersés. Le budget du Fonds Pacifique, outil clé de notre coopération, était de 1,8 millions d'euros pour 2025, contre 3 millions d'euros quelques années auparavant. À titre de comparaison, l'Australie consacre 3,2 milliards d'euros par an à son aide au développement dans le Pacifique.

Notre conviction est qu'il faut changer de logiciel : une véritable révolution copernicienne est nécessaire pour faire de la coopération régionale un levier d'intégration. Notre rapport formule vingt recommandations articulées autour de trois priorités. La première consiste à passer d'une logique tutélaire à un véritable partenariat stratégique, en « faisant duo ». La deuxième est de faire de l'Europe un puissant levier de rayonnement régional pour les PTOM français ; cette partie a été travaillée par Guillaume Chevrollier. La troisième priorité est d'agir massivement sur les facteurs structurels communs à cette région, point que développera Solanges Nadille.

Il faut que l'État soit un partenaire qui vienne en appui des priorités régionales de ses collectivités, lesquelles doivent être des acteurs de la stratégie française.

Nos principales propositions sont les suivantes.

Organiser un débat parlementaire annuel sur la stratégie extérieure pour les outre-mer : le but est d'associer systématiquement les collectivités à l'élaboration de la stratégie les concernant et de prévoir la consultation préalable des territoires, puis par un débat au Parlement valider les orientations et les moyens. Tel sera l'objet des recommandations n^{os} 1 et 2.

Nommer un ministre délégué pour le Pacifique : l’Australie et la Nouvelle-Zélande envoient leurs ministres des affaires étrangères aux sommets du FIP. La France envoie un fonctionnaire qui, aussi brillant soit-il, n’a pas le même poids face à des États indépendants. Un ministre pourrait circuler en permanence dans la zone et renforcer l’influence de la France. C’est la recommandation n° 3.

Formaliser les dispositifs de coordination État-collectivités : on pourrait, par exemple, créer dans chaque territoire un comité de pilotage État-collectivité sur les questions régionales, sur le modèle du comité directeur du Fonds Pacifique, comme nous le proposons dans la recommandation n° 4.

Doter Wallis-et-Futuna d’une compétence en matière de coopération régionale : dans la recommandation n° 6, il est proposé de réviser la loi de 1961 pour lui permettre de représenter officiellement ses intérêts dans les domaines non régaliens, comme la pêche, l’environnement et le tourisme.

Naturellement, il est nécessaire de mettre les moyens en cohérence avec les ambitions. C’est ce que ma collègue Solanges Nadille va vous exposer à présent.

Mme Solanges Nadille, rapporteure. – Je développerai les recommandations relatives à l’action sur les facteurs structurels communs à cette région.

Rachid Temal l’a dit, dans le bassin Pacifique, la France est présente, mais elle n’est pas assez visible ; elle agit, mais de façon pas assez coordonnée ; elle investit, mais pas toujours là où les besoins sont les plus criants. Pour mettre les moyens en cohérence avec les ambitions, nous proposons de renforcer l’influence de la France par le rayonnement de ses outre-mer, et de clarifier et rationaliser les financements nationaux.

Nous formulons plusieurs recommandations dans ce sens.

Organiser tous les trois ans un sommet Pacifique-France-Union européenne au niveau des chefs d’État et de gouvernement sur le modèle des sommets France-Océanie ; c’est la recommandation n° 7. Les sommets France-Océanie existent depuis 2003 et sont l’occasion pour les autorités françaises et les dirigeants des collectivités françaises du Pacifique de se rencontrer au plus haut niveau. Ce type de sommet sert aussi à coordonner les positions avant les grandes échéances internationales (COP, conférences des Nations unies sur l’océan).

Promouvoir la francophonie en impliquant les territoires français du Pacifique dans les cursus d’apprentissage des langues et la coopération universitaire avec l’Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) à Nouméa et l’Université de la Polynésie française (UPF) à Tahiti très actives au niveau régional *via* le PIURN (*Pacific Islands Universities Research Network*), consortium de recherche régional multilingue. Le prochain Sommet de la Francophonie en novembre 2026 pourrait être une opportunité de faire rayonner la

francophonie océanienne sur la scène internationale. En effet, le Cambodge accueillera ce sommet à Phnom Penh, qui mettra à l'honneur les francophonies d'Asie et du Pacifique. Tel est l'objet de la recommandation n° 8.

Doubler la dotation annuelle du Fonds Pacifique : celui-ci offre la possibilité de faire émerger des solutions concrètes, souvent innovantes et sans autre possibilité de financement, pour répondre aux défis auxquels sont confrontées les populations d'Océanie. Ce cadre est apprécié des dirigeants des collectivités comme l'a indiqué M. Moetai Brotherson. Mais son niveau financier demeure insuffisant pour soutenir des projets structurants tels que des infrastructures de connectivité à l'échelle régionale. C'est la recommandation n° 9.

Adapter les financements de l'Agence française de développement (AFD), dont on connaît les limites : nous proposons de créer un instrument financier *ad hoc* pour les projets de coopération régionale outre-mer, distinct des programmes budgétaires 123 « Conditions de vie outre-mer » et 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement ». Des amendements ont déjà été déposés en ce sens lors de l'examen de la dernière loi de finances. Il convient désormais d'aboutir rapidement. C'est notre recommandation n° 10.

Par ailleurs, il faut agir plus massivement sur les facteurs structurels communs à cette région et que partagent nos collectivités du Pacifique. Le désenclavement est un prérequis pour que nos territoires s'intègrent pleinement à leur environnement régional.

Nous proposons, dans notre recommandation n° 16, de lancer une grande initiative pour la création d'un marché commun des transports afin d'améliorer la connectivité aérienne et maritime interinsulaire dans le Pacifique sud, associant les États, les trois collectivités françaises, les compagnies locales et l'Union européenne.

Lors de notre déplacement dans le Pacifique, les entretiens ont presque tous tourné autour de ce sujet. Le directeur général de la CPS notamment, Paula Vivili, a regretté que son organisation n'y ait pas apporté de réponse et admis que le « coût est un défi ». La question de la connectivité, dans toutes ses dimensions – aérienne, maritime, numérique et commerciale – , devrait être l'objectif prioritaire de la coopération océanienne.

Chaque collectivité française tend à développer ses propres projets. Mais c'est la desserte de Wallis-et-Futuna qui reste la plus problématique. Wallis est reliée trois fois par semaine à la Nouvelle-Calédonie et une fois par semaine à Fidji, sans liaison maritime de passagers. Futuna, distante de 230 kilomètres, est reliée par des Twin Otter à très faible capacité, avec 12 à 14 passagers seulement. Imaginez un territoire français où un vol peut être annulé pendant des jours à cause du vent, où il faut réserver deux mois à l'avance pour espérer une place. Ce territoire, c'est Futuna !

Pourtant, des solutions existent et sont connues : aménager la piste de Futuna pour l'ATR 42 et moderniser les systèmes de navigation ; augmenter

la fréquence Wallis-Fidji, pour une porte d'entrée vers Auckland et Sydney sans transiter par Nouméa. C'est la recommandation n°15 : désenclaver Wallis et Futuna.

Les câbles sous-marins sont tout aussi essentiels pour compenser l'isolement physique des territoires du Pacifique. La stratégie indopacifique française prévoit explicitement le renforcement de ces câbles et de leur sécurité, avec la loi de programmation militaire 2024-2030 allouant 13 milliards d'euros aux outre-mer. L'AFD joue un rôle central en cofinçant les projets de câbles sous-marins. Il faut accélérer pour rendre ces territoires plus attractifs.

Le désenclavement n'est pas qu'une question technique ; c'est une question de souveraineté. Si nous ne connectons pas nos territoires entre eux et avec la région, ce sont d'autres puissances – la Chine ou les États-Unis – qui occuperont cet espace.

C'est pourquoi nous proposons, dans la recommandation n° 17, de concentrer les financements européens dans la région – prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI), fonds NDICI (*Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument*), mécanisme pour l'interconnexion de l'Europe – sur les projets structurants à forte visibilité, notamment en matière de transports aériens et maritimes, de connectivité numérique et de souveraineté.

La sécurité est un second levier de coopération régionale, dont l'efficacité est croissante. L'exercice par l'État de ses missions régaliennes en mer dans ses collectivités territoriales constitue un des atouts de la France, qui se décline selon plusieurs axes.

Le premier est la lutte contre la pêche illégale. Les ZEE françaises sont les seules exemptes de pêche illégale chinoise dans le Pacifique Sud. La France est le deuxième contributeur au contrôle des pêches en haute mer au sein du WCPFC (*Western and Central Pacific Fisheries Commission*). Mais il faut aller plus loin, et lutter contre les trafics. Le narcotrafic explose dans le Pacifique, comme l'a bien montré la commission d'enquête du Sénat sur l'impact du narcotrafic en France et les mesures à prendre pour y remédier. La Polynésie française, située sur les flux transpacifiques, a été le théâtre de prises spectaculaires en 2026, grâce à la coopération renforcée entre les services français et leurs homologues américains et australiens.

Un fléau, moins médiatisé mais dévastateur, est lié aux dispositifs de concentration de poissons (DCP) dérivants. Sur ce sujet, la coopération doit être développée. Un senneur chinois peut lâcher jusqu'à 700 DCP par campagne de pêche. Ces DCP captent indirectement les ressources halieutiques polynésiennes en les amenant hors de notre ZEE. Ils polluent les côtes de nos îles avec des résidus plastiques que les collectivités ou les États n'ont pas les moyens de collecter. D'où notre recommandation n°18 : lutter, par une coopération régionale sécuritaire renforcée, contre les fléaux du

narcotrafic et des DCP. Cela passera par le renforcement des moyens de surveillance satellitaire, l'embarquement d'officiers locaux lors des patrouilles, mais aussi par une réglementation internationale plus contraignante, dont la France pourrait prendre l'initiative.

Notre pays est un acteur clé de la gestion des crises climatiques et humanitaires dans le Pacifique, notamment au travers des accords FRANZ (France, Australie, Nouvelle-Zélande), avec les exercices annuels Marara, en Polynésie française, et Croix du Sud, en Nouvelle-Calédonie, au sein du programme Crimario III (Critical Maritime Routes in the Indo-Pacific), qui rassemble 37 pays et diffuse la plateforme IORIS (*Indo-Pacific Regional Information Sharing*), et avec l'initiative CREWS (*Climate Risk Early Warning System*) lancée lors de la COP21 et qui vise à développer les systèmes d'alerte précoce sur le risque climatique dans 74 États vulnérables.

La Nouvelle-Calédonie peut jouer un rôle de plateforme humanitaire en cas d'urgence dans la région. On nous a présenté en détail les dispositifs de sécurité civile à Nouméa, ainsi que la coordination des services de l'État, l'équipe France : gendarmerie, armée, police, douanes. Nous en sommes très reconnaissants, car ce fut l'occasion d'un débat nourri. Quand la France est sur ce terrain, elle est perçue comme une puissance non pas arrogante, mais partenariale. Nos actions bénéficient aux populations, et pas seulement à nos intérêts militaires.

Enfin, concernant les biens communs du Pacifique - l'océan, la biodiversité, la culture -, la France peut jouer un rôle majeur. Notre recommandation n° 19 est de soutenir les projets environnementaux innovants comme la création de zones maritimes particulièrement vulnérables (ZMPV) en Polynésie française et la filière des scories de nickel de Nouvelle-Calédonie pour lutter contre l'érosion côtière.

La France a en effet une sorte de leadership dans ce domaine depuis la COP21, la Conférence des Nations unies sur l'océan tenue à Nice et le traité sur la haute mer. Par ses outre-mer, elle dispose de modèles qui peuvent être reproduits, comme la gestion coutumière des lagons par les communautés kanak et polynésienne. La scorie de nickel est aussi une solution innovante. Le problème majeur est le financement. Mais comme l'a souligné M. Moetai Brotherson, la seule contribution financière pour les aires marines protégées (AMP) est venue d'ONG. Ainsi, le *Bezos Earth Fund* a apporté 1,5 milliard de francs Pacifique, soit environ 12,5 millions d'euros. Sur cet axe, les financements doivent être au rendez-vous.

Autre priorité, la formation. La mobilité étudiante est encore trop orientée vers l'Europe, au détriment d'un ancrage régional. Le Campus Mobile Pacifique a été lancé en 2023. Il est financé par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et compte 70 bénéficiaires en 2025. C'est une avancée, mais il faut aller plus loin, avec un Erasmus du Pacifique dédié.

Enfin, le sport et la culture sont des vecteurs de coopération et de rayonnement.

Parmi les projets à soutenir, je mentionnerai le festival des arts du Pacifique, un événement culturel régional majeur qui se tiendra en 2028 à Nouméa. Le Centre culturel Tjibaou, conçu par Renzo Piano, nécessite 9 millions d'euros de travaux pour être restauré. Je citerai aussi le programme de préservation des archives audiovisuelles et de soutien à la création océanienne *Pacific Echoes*, conçu sur le modèle du festival international du film documentaire océanien de Papeete. La France y consacre 350 000 euros et l'Australie, 1,5 million de dollars australiens sur trois ans.

Les rendez-vous sportifs ne sont pas à négliger, et ils sont nombreux. Les Jeux du Pacifique 2027 à Tahiti rassembleront plus de 4 000 athlètes et représentants officiels de 24 pays, dans 24 disciplines. La Coupe du monde de rugby 2027 se tiendra en Australie, et les jeux Olympiques et Paralympiques de 2032 auront lieu à Brisbane. Dans ce contexte, l'Europe peut être un puissant levier de rayonnement régional.

M. Guillaume Chevrollier, rapporteur. – Je vais à présent évoquer la question du rôle de l'Union européenne dans le bassin du Pacifique, où les puissances américaine et chinoise sont très présentes.

Les deux précédents volets de la présente étude ont mis en lumière l'importance déterminante de l'Union européenne pour financer et soutenir les projets de coopération et d'intégration régionale. Ils ont aussi souligné les difficultés pour l'Union à concevoir et coordonner son action extérieure vis-à-vis des États tiers de ces bassins régionaux en tenant compte des intérêts des régions ultrapériphériques (RUP) et des PTOM. Les outre-mer français ne sont pas encore perçus comme les points d'appui irremplaçables autour desquels la stratégie européenne doit être bâtie.

Dans le bassin Pacifique, le constat demeure assez analogue, avec néanmoins trois particularités aux conséquences importantes. Premièrement, aucune RUP n'est présente. La question normative est donc moins prégnante. L'Union européenne est représentée uniquement au travers des trois PTOM français, qui comptent environ 550 000 citoyens européens. Deuxièmement, les programmes Interreg, qui sont habituellement les principaux outils de financement européen de la coopération régionale, n'existent pas dans le Pacifique. Troisièmement, l'éloignement du continent européen et l'intensité de la compétition entre les puissances régionales amoindrissent encore la visibilité de l'Union européenne auprès des partenaires régionaux, mais aussi des populations.

Cela posé, force est de constater que l'Union, bien que bailleur de fonds majeur dans le Pacifique, peine encore à reconnaître les PTOM comme les acteurs principaux de sa présence dans le Pacifique ou les territoires à partir desquels construire une politique de coopération et d'influence.

Les financements européens sont importants – près de 1,5 milliards d’euros pour la période 2021-2027 pour l’ensemble de la zone Pacifique –, mais leur impact politique et stratégique reste limité. Ce montant se décompose en plusieurs enveloppes. D’abord, 750 millions d’euros vont au programme *Global Europe* (« L’Europe dans le monde »), à l’Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI) ou à *Global Gateway*, principalement pour des projets liés à l’océan, au climat, aux infrastructures ou à la gouvernance. Ces fonds sont gérés par la Commission européenne. Les financements de la DAO y sont aussi inclus : 85 millions d’euros vont à des enveloppes territoriales pour les trois PTOM français, 32 millions d’euros à la coopération inter-PTOM et 2 à 3 millions d’euros à la coopération entre PTOM et des territoires tiers. Puis, on compte 763 millions d’euros de prêts et investissements de la BEI, mobilisant plus de 5 milliards d’euros d’effet de levier.

Si les montants semblent globalement très importants, la part réellement allouée à des projets de coopération régionale est difficile à cerner précisément. Pis, le montant des crédits alloués aux PTOM pour qu’ils conduisent, pilotent ou soutiennent des projets de coopération régionale, est infime. Alors que les programmes Interreg oscillent entre 20 millions et 70 millions d’euros, l’enveloppe dite intrarégionale pour financer des projets entre les PTOM et des territoires tiers s’élève à 2 ou 3 millions d’euros.

Par ailleurs, les trois PTOM français, bien que bénéficiaires d’une partie de ces financements, y compris le *Global Gateway*, ne sont pas réellement associés à la conception des priorités régionales. Le potentiel des PTOM comme leviers de la souveraineté européenne est sous-exploité.

Enfin, en dépit des financements majeurs de l’Union européenne, ces moyens ne se traduisent pas par une visibilité politique à la hauteur des enjeux. Comme l’a souligné le président de la Polynésie française, l’Union européenne avait politiquement disparu des radars du FIP. Pire encore, les PTOM ne sont ni consultés ni associés à l’élaboration des stratégies européennes, comme celle adoptée en 2021 pour l’Indopacifique, où ils ne sont mentionnés qu’une seule fois, en introduction. Le récent rapport de suivi de cette stratégie ne fait pas mieux. On doit toutefois noter une nouvelle inflexion depuis deux ans, l’Union européenne semblant se réengager dans la région.

Pour changer d’approche, nous formulons plusieurs recommandations. Le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034 représente une opportunité historique pour corriger les lacunes relevées, comme l’ont déjà indiqué nos collègues Olivier Bitz, Saïd Omar Oili et Georges Naturel dans leur récent rapport sur les enjeux pour les outre-mer du prochain cadre financier pluriannuel de l’Union européenne (2028-2034).

La Commission européenne proposant de doubler l’enveloppe dédiée aux PTOM, qui passerait de 500 millions à 1 milliard d’euros pour 2028-2034, c’est l’occasion à saisir pour négocier trois avancées décisives. Premièrement,

une répartition plus juste : les deux tiers de l'enveloppe devraient être alloués aux PTOM hors Groenland, et non moins de 50 %, comme c'est le cas aujourd'hui. Deuxièmement, le maintien des enveloppes territoriales, appréciées pour leur souplesse. Troisièmement, la fusion des enveloppes dites régionales et intrarégionales en une seule, dédiée à la coopération. Cette nouvelle enveloppe de coopération régionale pourrait s'élever, pour les trois PTOM du Pacifique, à 100 millions d'euros, contre 35 millions environ actuellement.

Ces trois points constituent notre recommandation n° 11. Un montant de 100 millions d'euros porterait les crédits européens alloués aux collectivités pour la coopération régionale dans le Pacifique à un niveau équivalent à celui des programmes Interreg. Avec un tel volume de financement, l'enveloppe de coopération régionale serait un véritable levier d'amplification, à la main des territoires, permettant de traiter à une échelle mutualisée des enjeux qui excèdent le cadre strictement territorial.

Un autre axe de progrès serait de mieux intégrer les PTOM dans la gouvernance européenne. Aujourd'hui, ils sont absents ou peu présents dans les instances décisionnelles de l'Union dans le Pacifique, en particulier au sein du programme *Global Gateway*. Pourtant, leur expertise est indispensable pour définir les priorités et leurs entreprises devraient être parmi les premiers bénéficiaires des projets sous financement européen.

Concrètement, nous demandons la présence systématique de représentants des PTOM dans les comités de pilotage ou de suivi des programmes européens intéressant le Pacifique. Nous réclamons aussi une inflexion des priorités actuelles vers les priorités définies par les PTOM de la région. Les priorités des PTOM ne sont pas antinomiques de celles du programme « L'Europe dans le monde », elles-mêmes très proches de la *2050 Strategy for the Blue Pacific Continent*. Toutefois, une attention plus marquée aux enjeux économiques et d'infrastructures est attendue des PTOM, à la fois pour eux-mêmes mais aussi pour l'ensemble du Pacifique. C'est notre recommandation n° 12.

Enfin, les programmes horizontaux, comme le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), également appelé *Connecting Europe Facility* (CEF), dont l'enveloppe va être multipliée par deux, doivent prendre en compte les priorités des PTOM en matière de transport, de connectivité numérique ou d'énergie. Les taux de cofinancement doivent aussi être relevés à 75 % compte tenu de l'ampleur des projets à l'échelle du Pacifique. C'est notre recommandation n° 14.

Ces recommandations permettraient de poser les bases d'une future politique européenne de voisinage ultrapériphérique (PEVu), que les deux précédents rapports ont appelée de leurs vœux.

M. Christian Cambon, rapporteur coordinateur. - Je tiens tout d'abord à féliciter les rapporteurs pour leur excellent travail, qui mériterait

d'être largement diffusé. Cette étude triennale a été conduite par notre délégation sous l'autorité de notre présidente. Le 14 décembre 2023, nous ouvrons le chantier par une première audition sur le volet océan Indien. En ma qualité de rapporteur coordonnateur, j'esquissais alors quelques axes de réflexion pour orienter le début de nos travaux.

Tout d'abord, je relevais le sentiment, exprimé par beaucoup, que les territoires ultramarins français sont encore trop faiblement insérés dans leur environnement régional. Ce constat ne semblait pas faire de doutes, du moins dans le champ de l'économie, mais aussi dans d'autres domaines. Il vient d'être confirmé par mes collègues dans leur présentation. La cause doit en être cherchée dans les relations historiques avec la métropole ; j'utilise à dessein ce terme car c'est bien cette relation de dépendance par rapport à un centre qui est critiquée pour avoir handicapé le développement autonome de ces territoires.

Puis, je posais deux principes à la coopération régionale. Celle-ci ne pouvant être une fin en soi, elle doit présenter un double intérêt. Du point de vue des territoires, elle doit favoriser leur développement endogène et leur rayonnement, dans le respect de leur identité. Du point de vue de la France, des outre-mer intégrés participent directement à l'accroissement de son influence. Il en va de même pour l'Union européenne, au travers des RUP en particulier, mais également des PTOM.

Je relevais aussi que la coopération devait être un facteur de stabilisation et de sécurité. En trois ans, l'insécurité mondiale s'est considérablement développée... De plus en plus, les outre-mer sont exposés à des risques environnementaux, liés à la dégradation du climat, mais aussi géostratégiques. Dans le jeu, bien trouble, des relations internationales, ces territoires, moins bien défendus que la métropole, peuvent être la cible de tentatives de déstabilisation et de jeux d'influences. Les enjeux de police et de sécurité sont aussi croissants face à des réseaux criminels puissants.

Ce rappel fait, quel bilan tirer des trois volets de ce travail considérable ? Au-delà des particularités propres à chaque bassin et sous-bassin, quelques lignes de force se dégagent.

En premier lieu, l'actualité a démontré toute la pertinence de nos travaux. L'enjeu de la coopération et de l'intégration régionales n'a jamais été autant porté politiquement, à la fois par les territoires, mais aussi par l'État. La prise de conscience de cet impératif de l'action publique outre-mer s'est renforcée partout. Le travail de conviction n'est plus à faire. La montée des menaces, les chocs économiques, sanitaires, climatiques, la lutte contre la vie chère... Tout converge pour démontrer la nécessité absolue de coopération régionale.

Par ailleurs, le diagnostic plus général d'un modèle de développement des outre-mer, et des départements et régions d'outre-mer (DROM) en particulier, à bout de souffle invite aussi à imaginer un autre

modèle, beaucoup plus autonome, et découplé de l'Hexagone. Pour cela, il faut s'appuyer sur les forces et atouts des territoires. Dans ce contexte, l'intégration régionale apparaît comme une solution pour élargir les marchés, exporter les savoir-faire, diffuser et affirmer la culture et l'identité de chaque territoire.

En deuxième lieu, si un consensus existe sur les enjeux et les objectifs, nos travaux ont montré les limites persistantes des outils actuels, en dépit des progrès significatifs accomplis depuis quelques années. L'État n'est pas resté figé sur bien des sujets. Son réseau diplomatique s'est étoffé dans l'environnement régional des outre-mer. Des accords en matière de coopération policière ou judiciaire se sont multipliés, notamment face aux narcotrafics. Des conseillers diplomatiques ont été désignés auprès des préfets. Les collectivités ont de plus en plus souvent des agents auprès des ambassades de France dans les États voisins.

Toutefois, les territoires ont toujours le sentiment de ne pas être véritablement le centre de gravité de la politique extérieure de l'État dans leur environnement régional. L'exemple de l'élaboration de la stratégie indopacifique est parlant. Le péché originel peine à être oublié... La politique extérieure de la France n'a pas encore fait sa révolution copernicienne. Au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, il manque une instance plus structurée et visible pour peser au quotidien sur les choix de notre diplomatie nationale et faire émerger une diplomatie territoriale autour des outre-mer et pour eux. En dépit de leur qualité, les ambassadeurs à la coopération régionale ne sont pas une réponse à la hauteur des besoins. Il faut créer un vrai pôle ou une direction de la coopération régionale outre-mer, sous la double tutelle du ministère des outre-mer et du quai d'Orsay.

Il faut aussi revoir les outils financiers, bien sûr, et notamment ceux de l'AFD, comme cela vient d'être exposé. Le bricolage actuel ne peut pas durer. Nous comptons sur le nouveau directeur général Christophe Lecourtier pour revoir le dispositif financier.

En troisième et dernier lieu, j'insisterai sur la dimension européenne de la coopération régionale. L'Union européenne est le bailleur essentiel de la coopération régionale, notamment *via* les programmes Interreg dans les DROM. Elle est aussi l'un des principaux bailleurs de fonds de l'aide au développement et intervient massivement dans de nombreux États voisins des RUP et PTOM, en particulier les États ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), ce qui peut paraître paradoxal.

Toutefois, l'action extérieure de l'Union européenne et la politique de coopération régionale apparaissent mal ou pas articulées. La DG REGIO (direction générale de la politique régionale et urbaine) et la DG INTPA (direction générale des partenariats internationaux) à Bruxelles se parlent à peine. Lors de la visite de Ursula von der Leyen à Sainte-Lucie en 2025 pour le sommet entre l'Union européenne et la Communauté caribéenne (Caricom),

la présidente de la Commission européenne n'a pas cité une seule fois les RUP françaises. Un comble !

Cet exemple illustre bien le chemin à parcourir. À cet égard, le prochain CFP 2028-2034 est à la fois source d'espoir et d'inquiétude. Il y a un espoir pour les PTOM, avec le doublement des enveloppes. Mais il ne faut pas se cacher que la Commission européenne a surtout en tête le Groenland... Il y a une inquiétude pour les RUP, qui semblent promis à une sorte d'effacement budgétaire.

La PEVu que nous appelons de nos vœux doit considérer réellement les RUP et les PTOM comme des territoires à part entière de l'Union européenne, à partir desquels construire une politique de voisinage privilégiée. Elle en est encore loin...

En conclusion, il faut continuer à porter les principales recommandations des trois rapports, notamment en loi de finances, à Bruxelles, mais aussi dans notre assemblée, qui semble plus dynamique sur le sujet que l'Assemblée nationale. Comme le proposent nos rapporteurs dans leur première recommandation, un débat au Sénat devait permettre de sensibiliser tous nos collègues à l'enjeu de la coopération régionale dans les outre-mer, à la fois pour ces territoires, mais aussi pour notre diplomatie et pour la France. J'espère qu'il pourra être organisé au plus tôt, et dans de bonnes conditions.

Je terminerai en remerciant encore les sept rapporteurs, qui ont travaillé sur les trois volets, ainsi que notre présidente, qui a activement soutenu cette étude importante. Ce travail considérable doit être largement diffusé. Les outre-mer sont une vraie chance pour la France !

M. Thani Mohamed Soilihi. - Merci aux rapporteurs pour la qualité de leur travail. Ce rapport est très riche, et nous ne pouvons que l'adopter ! La nomination d'un ministre délégué pour le Pacifique est une bonne idée, mais je crains que les océans Indien et Atlantique n'en réclament un également. Il faudrait donc trois ministres...

M. Christian Cambon, rapporteur coordinateur. - Il y aurait certainement assez de candidats ! (*Sourires.*)

M. Thani Mohamed Soilihi. - En réalité, ce ministre délégué existe déjà, c'est la ministre déléguée chargée de la francophonie, des partenariats internationaux et des Français de l'étranger. Il faut peut-être lui laisser un peu de temps... À ce poste, j'avais programmé trois déplacements dans le Pacifique, mais aucun n'a pu avoir lieu. J'ai pu profiter d'un déplacement en Australie pour organiser une visioconférence. Il est extrêmement difficile d'aller dans ces territoires pour quelques jours. Et quand les ministres changent tous les quatre matins, c'est impossible !

Je suis un fervent partisan de la francophonie, comme de la coopération régionale. Nous devons améliorer l'insertion de nos territoires

d'outre-mer dans leur environnement géographique. Je vous invite, au prochain budget, à voter l'amendement qui tendra à mettre en place un outil financier consistant à mixer les programmes 123 et 209. Je soutiens l'idée d'investissement solidaire ou d'aide publique au développement. Donnons-nous-en les moyens ! On ne peut pas affirmer des choses d'un côté et nous couper les moyens d'agir de l'autre. Le Parlement doit reprendre à son compte les recommandations de cet excellent rapport.

M. Rachid Temal, rapporteur. – Pourquoi un ministre délégué pour le Pacifique et pas pour d'autres zones ? Parce qu'il faut bien commencer quelque part ! D'ailleurs, 60 % du commerce mondial se trouve là, qu'on le veuille ou non. C'est là que se trouve le monde de demain. Avoir un ambassadeur, qui prend la parole après tous les autres lors des réunions internationales, ne nous donne pas le même poids. On ne peut pas être une grande puissance régionale et mondiale et considérer cela comme un problème. Notre ministre, s'il y en avait un, passerait son temps à développer des coopérations sur place. Cela a un vrai sens. Je pense que cela vaut également pour l'Afrique. Un Président de la République qui se rend en Afrique pendant quatre jours en pensant faire une politique africaine, c'est une plaisanterie. Il faut changer les choses.

S'agissant des budgets, retirer 2 milliards d'euros par an a des conséquences. Surtout, notre modèle est au bout du bout. On peut espérer que l'élection présidentielle aborde ce problème.

Enfin, sur la question des transports, notre proposition d'un marché commun suppose d'avoir une doctrine, des moyens et une stratégie. L'Europe s'est faite autour du charbon et de l'acier. Là, le vrai enjeu sera le transport.

M. Teva Rohfritsch. – Je me joins aux remerciements et aux félicitations pour le travail colossal mené. Il est intéressant d'avoir le regard de nos collègues sur notre région du Pacifique, avec des recommandations auxquelles je souscris totalement. Le président Cambon le disait, c'est finalement une autre vision qu'il faut développer : il faut faire une révolution copernicienne. Et nous venons de le voir avec cet échange.

Il y a eu un secrétaire d'État au Pacifique Sud, M. Gaston Flosse, ancien sénateur, qui avait une approche régionale, puisqu'il était basé en Polynésie française. Il ne pouvait pas revenir tous les mercredis pour assister aux conseils des ministres, mais un secrétaire d'État n'est pas convié à chaque séance... Je pense qu'il est opportun d'avoir un responsable de rang ministériel pour faire entendre la voix de la France dans la région. Cela me semble déterminant, car nous ne pouvons pas nous enorgueillir de cette étendue maritime et être fiers de cette présence dans le Pacifique sans être présents. Thani Mohamed Soilihi l'a bien dit : à chaque fois qu'un ministre veut s'y rendre, c'est loin, cher, et politiquement périlleux, surtout en période de remaniement !

Le climat, qui me tient particulièrement à cœur, peut être la colonne vertébrale d'une action diplomatique dans cette région. Nous le voyons bien, Rachid Temal et moi-même, dans le cadre de notre mission d'information sur la diplomatie climatique française à l'épreuve d'un monde en tension.

Il y a dans ce rapport des pistes de travail qui, je l'espère, seront retenues par l'exécutif. L'ensemble des propositions qui sont faites vont dans le sens d'une meilleure intégration régionale.

Le *Bezos Earth Fund* verse 12,5 millions d'euros pour les aires marines protégées. C'est déjà une somme colossale. Et cela nous renvoie à la question des financements, qui est un paradoxe. Nous sommes fiers de notre étendue maritime, mais lorsqu'il s'agit de financer la protection de la ZEE maritime polynésienne, ce sont des ONG, principalement américaines, qui contribuent. Nos finances publiques sont tendues, je le sais, mais nous pourrions redéployer et concentrer nos efforts.

L'Europe doit également revoir sa position sur notre présence. En tant que PTOM, nos statuts d'association diffèrent de ceux des DROM, mais nous avons des citoyens qui disposent du passeport européen et élisent un représentant au Parlement européen. Il serait opportun que l'Union européenne travaille avec nous. Avoir des Polynésiens français qui s'adressent au reste de la région, ce serait une opportunité de rayonnement de la France et de ses valeurs. Nous pouvons avoir plusieurs soleils qui rayonnent dans cette région du Pacifique, et ces soleils peuvent être français si nous le souhaitons.

M. Rachid Temal, rapporteur. – L'ambassadrice quittera ses fonctions en septembre. Que deviendra son poste ? Il est question de le fusionner avec le poste d'ambassadeur aux îles Fidji, mais nous n'avons pas d'information fiable. Il serait bien que notre délégation prenne la question à bras-le-corps et pose la question, officiellement, par courrier, au ministre Barrot.

On nous dit que cette fusion avec le poste d'ambassadeur aux îles Fidji se justifierait par le fait que c'est là que siège le FIP. L'Union européenne y est représentée, mais ce n'est pas un territoire européen ! Il faut mettre nos actions en accord avec nos discours... Certes, le FIP est important, tout comme le sont les distances. Pour autant, il serait bon que notre délégation rédige un courrier officiel pour demander que ce poste d'ambassadeur, essentiel, ne fusionne pas avec un autre. D'une part, la logique ne serait plus la même – car les journées ne font que 24 heures. D'autre part, il serait basé hors de France, ce qui changerait la perspective.

M. Christian Cambon, rapporteur coordinateur. – Quelques réformes pourraient être faites rapidement s'il y avait la volonté politique de les mener. Dans le cadre de la coopération interrégionale, nous avons suggéré que des fonctionnaires représentant ces territoires puissent être en poste dans les pays de la région. Au lieu d'envoyer des fonctionnaires de Paris, on

pourrait désigner des personnalités éminentes locales qui connaîtraient bien les atouts et le contexte locaux. Nous pourrions nommer ces personnes, issues de nos territoires, pour qu'elles représentent, dans les États voisins, non seulement la France, mais aussi les intérêts de leur territoire. C'est une question de gestion de personnel.

Sur la relation avec l'Europe, j'ai été stupéfait par ce que nous a rapporté notre collègue de Guyane. Le droit européen empêche la Guyane de signer des accords de fourniture de pétrole avec le Venezuela, qui est à proximité, et on l'oblige à faire venir le pétrole depuis le Danemark ou l'Écosse ! On se demande comment on en arrive à des règles aussi absurdes. L'Europe est là pour aider au développement, il ne faut pas qu'elle devienne un carcan supplémentaire. Il y a déjà assez de règles difficiles à mettre en œuvre. Il est important de faire bouger les choses, et c'est la diffusion de tels rapports qui doit permettre d'engendrer réflexions et évolutions.

Mme Micheline Jacques, président. – Je suis d'accord, nous allons envoyer un courrier au ministre. Nous avons tous été un peu surpris, et même choqués, d'apprendre cette localisation à Fidji. L'ambassadrice avait balayé nos objections d'un revers de la main, en disant que tout était déjà décidé. Les parlementaires que nous sommes doivent intervenir.

Depuis un an, je travaille à organiser des rencontres économiques entre le secteur privé d'Haïti et les entreprises ultramarines. Cet événement aura lieu du 22 au 26 juin prochain. Vous serez invités à ces rencontres, qui visent à mettre en place des discussions et des échanges en vue d'un travail futur, après la pacification d'Haïti.

Je réitère mes félicitations à tous les rapporteurs.

Les recommandations sont adoptées.

La délégation adopte, à l'unanimité, le rapport d'information et en autorise la publication.

Mme Micheline Jacques, président. – Dès aujourd'hui, nous allons adresser au Président Gérard Larcher un courrier pour demander l'organisation d'un débat sur la coopération et l'intégration régionales des outre-mer qui concernera l'ensemble des trois volets évoqués aujourd'hui.

LISTE DES PERSONNES ENTENDUES

Réunions plénières de la délégation

Jeudi 18 décembre 2025

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

- **Véronique Roger-Lacan**, ambassadrice pour le Pacifique, représentante permanente de la France auprès de la Communauté du Pacifique et Secrétaire permanente pour le Pacifique

Mardi 24 mars 2026

- **Dana Purcarescu**, ambassadrice chargée de l'Indopacifique
- **Marianne Peron-Doise**, co-auteur de *l'Indo-Pacifique, nouveau centre du monde*
- **Sarah Mohamed-Gaillard**, auteur de *Géopolitique de l'Océanie*

Jeudi 7 mai 2026

Présidence de la Polynésie française

- **Moetai Brotherson**, président de la Polynésie française

Auditions rapporteurs de la délégation

Mercredi 25 février 2026

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

- **Benoît Guidée**, directeur d'Asie et d'Océanie

Mardi 31 mars 2026

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

- **Nicolas Baudouin**, sous-directeur Océanie

Mardi 14 avril 2026

Ambassade de Nouvelle-Zélande en France

- **Joanna Kempkers**, ambassadrice
- **Kurt Murphy**, premier Secrétaire

Mercredi 6 mai 2026

Ambassade d'Australie en France

- **Lynette Wood**, ambassadrice
- **Katherine Storey**, première secrétaire

Haut-commissariat de la République en Polynésie française

- **Alexandre Rochatte**, haut-commissaire

Mardi 12 mai 2026

Ambassade de l'UE pour le Pacifique

- **Barbara Plinkert**, ambassadrice

Lundi 18 mai 2026

Agence française de développement

- **Mathieu Discour**, directeur du département « Trois Océans »

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES LORS DES DÉPLACEMENTS

Déplacement en Nouvelle-Calédonie et à Wallis, du 17 au 24 avril 2026

Vendredi 17 avril 2026

Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

- **Jacques Billant**, haut-commissaire
- **Anaïs Aït Mansour**, directrice de cabinet

Rencontre avec les organisations patronales et les représentants des aires coutumières

- **Xavier Benoist**, président de la Fédération des entreprises et industries de Nouvelle-Calédonie (FEINC)
- **Christophe Dauthieux**, président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)
- **Bertrand Courte**, président du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) de Nouvelle-Calédonie

Sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie

- **Ludovic Boula**, président, et les représentants des aires coutumières

Ville de Nouméa

- **Mme Sonia Lagarde**, maire de Nouméa

Samedi 18 avril 2026

Administration supérieure des îles Wallis et Futuna

- **Jean-François de Manheulle**, administrateur supérieur
- **Christophe Coelho**, directeur des services du cabinet

Dimanche 19 avril 2026

Roi de Wallis

- **Takumasiva Aisake Patalione**, Lavelua

Lundi 20 avril 2026

Assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna

- **Paino Vanai**, vice-président
- **Petelo Leleivai**, élu territorial de Futuna
- **Malia Kialiki Lagikula**, présidente de la Commission Condition féminine
- **Lafaele Tukumuli**, président de la Commission Permanente
- **Soane Paulo Mailagi**, président Commission des Finances et du budget

Service de coordination des politiques publiques et du développement (SCOPPD)

- **Soane Patita Kanimoa**, chef du bureau de la coopération régionale et des relations internationales

Mission interministérielle pour la Nouvelle-Calédonie (MINC)

- **Amaury Decludt**, directeur
- **Arnaud Lauzier**, secrétaire général adjoint du Haut-commissariat de la République

Agence française de développement à Nouméa

- **Safia Ibrahim**, directrice régionale Océan Pacifique

Mardi 21 avril 2026

Assemblée de la province Sud de Nouvelle-Calédonie

- **Bastien Vandendyck**, directeur de cabinet de la présidente, Sonia Backès

Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie

- **Jean-Christophe Niautou**, président

Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI-NC)

- **David Guyenne**, président
- **Charles Roger**, directeur général
- **Lamia Stambouli**, secrétaire générale et référente export
- **Rémi Berdoyes**, directeur des aéroports
- **Nicolas Leroux**, élu consulaire et président de la Commission Aéroports
- **Christopher Lorho**, membre consulaire en charge des questions export
- **Guillaume Martineaud**, membre consulaire en charge des questions export
- **Marc Sabatier**, président du Cluster maritime de Nouvelle-Calédonie

Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie (CMA-NC)

- **Élisabeth Rivière**, présidente
- **Cédric Chan Yone**, directeur général
- **Thierry Neuville**, président de la Commission des Affaires Générales
- **Laura-Mary Rivière**, présidente de la Commission de la communication et du rayonnement de l'Artisanat
- **Éric Chevrot**, artisan et rapporteur de la Commission des Affaires Économiques et Sociales
- **Bruno Guyader**, vice-président

Congrès de Nouvelle-Calédonie

- **Veylma Falaeo**, présidente du Congrès et membre du parti de « L'Éveil océanien »
- **Vaimu'a Muliava**, premier vice-président du parti de « L'Éveil Océanien » au Congrès et ancien membre du gouvernement

Conseil économique, social et environnemental (CESE) de la Nouvelle-Calédonie

- **Jean-Louis d'Anglebermes**, président

Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS)

- **Christian Tein**, président du FLNKS et de Cellule de coordination des actions de terrains (CCAT)
- **Johanito Wamytan**, directeur de cabinet

New Caledonia Trade and Invest (NCT&I)

- **Antoine de Palmas**, co-président du cluster NCT&I

Port autonome de Nouvelle-Calédonie (PANC)

- **Samuel Hnepeune**, président
- **Alain Pidjot**, directeur
- **Florent Franchette**, directeur adjoint

Société Le Nickel (SLN)

- **Christophe Leininger**, secrétaire général
- **Dominique Katrawa**, président du conseil d'administration
- **Aurélien Archambeault**, directeur usine
- **Marie Morel**, chef du département communication et relations publiques

Mercredi 22 avril 2026

Bureau PTOM de la délégation UE

- **Céline Ruiz**, cheffe du bureau PTOM
- **Lucas Rodriguez Pirez**, chargé de mission
- **Guillermo Vitale**, programme officer

Centre National de Recherche Technologique sur le « Nickel et son environnement » (CNRTEC)

- **Fabien Trotet**, directeur
- **Didier Ventura**, président

Communauté du Pacifique

- **Paula Vivili**, directeur général
- **Sonia Schütz**, conseillère du directeur général
- **Margaux Le Maout**, conseillère juridique

Entretien avec la plateforme d'intervention régionale pour l'Océan Pacifique Sud (PIROPS) et l'Ordre de Malte

- **Thomas Lebreuil**, directeur de la Croix-Rouge française en Nouvelle-Calédonie et responsable de PIROPS
- **Samia Tan Delage**, consultante
- **Florian Lambert**, responsable logistique et interventions de secours

Entretien avec l'IRD et le CRESICA (Consortium de Coopération pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation en Nouvelle-Calédonie)

- **Anthony Voisine**, Université de la Nouvelle-Calédonie
- **Véronique Berteaux-Lecellier**, CNRS
- **Éric Vidal**, représentant de l'IRD en Nouvelle-Calédonie et dans le Pacifique sud-ouest
- **Thierry Jauffrais**, IFREMER
- **Marc Jouan**, directeur international de l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie
- **Florent Olivier**, CRESICA

Entretien thématique sécurité

- **Stéphanie Ravel**, capitaine de police chargée des relations internationales
- **Marjorie Ghizoli**, commissaire et directrice territoriale de la Police Nationale à Nouméa
- **Sébastien Lesage**, colonel
- **Pierre Salles**, colonel, chef d'état-major des armées
- **Olivier Roitel**, commissaire, chef du bureau de l'Action de l'État en mer de la zone maritime de Nouvelle-Calédonie
- **Cédric Rollet**, directeur des douanes de Nouvelle-Calédonie

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

- **François Sow**, conseiller diplomatique du HCR

Représentation diplomatique pour le Pacifique

- **Megan Bainbridge**, consule générale d'Australie en Nouvelle-Calédonie
- **Mary Thurston**, consule générale de Nouvelle-Zélande
- **Serge-Alain Mahe**, consul général de la République du Vanuatu
- **Yuko Hotta**, consule générale du Japon à Nouméa

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

- **Véronique Roger-Lacan**, ambassadrice pour le Pacifique, représentante permanente de la France auprès de la Communauté du Pacifique et Secrétaire permanente pour le Pacifique
- **Frédéric Roure**, secrétaire permanent adjoint pour le Pacifique
- **Guillaume Josso**, représentant permanent adjoint de la France auprès de la Communauté du Pacifique

Jeudi 23 avril 2026

Assemblée de la Province Sud

- **Milakulo Tukumuli**, vice-président de l'assemblée de la Province Sud, membre du parti « L'Éveil océanien »

Rencontre à La Foa

- **Stevens Kaouda**, maire de La Foa
- **Johnny Shome**, président district de La Foa
- **Ricardo Poiwi**, président de l'aire Xaracuu
- **Jean-Christophe Niautou**, président de la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie
- **Mathieu Naturel**, ingénieur de la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie
- **Romain Veron**, éleveur agriculteur

Réception avec les français de la CPS organisée par :

- **Véronique Roger-Lacan**, ambassadrice pour le Pacifique, représentante permanente de la France auprès de la Communauté du Pacifique et Secrétaire permanente pour le Pacifique.

Vendredi 24 avril 2026

Comité des sages

- **Billy Wapotro**, pasteur, ancien membre du Comité des sages et ancien directeur de l'alliance scolaire de L'Église évangélique
- **Rock Apikaoua**, vicaire général de l'archidiocèse de Nouméa
- **Jean-Pierre Taïeb Aïfa**, maire honoraire
- **Marie-José Michel**, enseignante retraitée

Centre Tjibaou

- **Weniko Ihage**, directeur
- **Représentants de Mickaël Forrest**, ministre du gouvernement de Nouvelle-Calédonie en charge de la culture, de la jeunesse et des sports et vice-président de l'ACDK

Coopération régionale et relations extérieures (SCRRE)

- **Gaston Wadrawane**, chef du service

Fédération des fonctionnaires (FEDE)

- **Steeves Teriitehau**, secrétaire général
- **Johann Poesi**, secrétaire général adjoint
- **Sonia Kabar**, secrétaire générale adjointe
- **Nicolas Labenski**, secrétaire général adjoint

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Alcide Ponga**, président
- **Patrick Maillet**, conseiller du président
- **Samuel Hnepeune**, ministre chargé du suivi des questions liées aux affaires maritimes et aux infrastructures maritimes, portuaires et aéroportuaires

Visioconférence avec les ambassadeurs de la région

- **Jean-Baptiste Jeangene Vilmer**, ambassadeur de France à Port Vila
- **Guillaume Lemoine**, ambassadeur de France aux Samoa
- **Pierre Fournier**, ambassadeur de France en Papouasie-Nouvelle-Guinée
- **Laurence Beau**, ambassadrice de France en Nouvelle-Zélande et aux Îles Cook
- **Guillaume Dabouis**, premier conseiller de l'ambassadeur de France en Australie
- **Benjamin Delannoy**, chargé d'affaires à l'ambassade des Îles Fidji, Kiribati, Nauru, Tonga et Tuvalu

Forces armées de Nouvelle-Calédonie (FANC)

- **Gabriel Soubrier**, commandant supérieur des FANC
- **Véronique Roger-Lacan**, ambassadrice pour le Pacifique, représentante permanente de la France auprès de la Communauté du Pacifique et Secrétaire permanente pour le Pacifique

TABLEAU DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

N°	Objet (formulation synthétique)	Acteurs concernés	Support	Mise en application
1	Organiser chaque année un débat au Parlement sur la stratégie extérieure de la France pour les outre-mer, notamment les collectivités du Pacifique, en les y associant au travers d'une consultation préalable versée au débat.	Sénat	Inscription à l'ordre du jour	2026
2	Associer systématiquement les territoires français du Pacifique à l'élaboration des stratégies, feuilles de route ou partenariats de la France intéressant directement leur environnement régional, le cas échéant en leur permettant de délibérer à titre consultatif.	MEAE Collectivités	Groupe de travail Délibérations des collectivités	2026
3	Nommer un « Ministre délégué pour le Pacifique » auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé notamment de coordonner l'action interministérielle et de représenter la France à haut niveau dans les instances régionales.	Président de la République	Décret	2027
4	Formaliser dans chaque collectivité du Pacifique le dispositif de coordination avec l'État sur les orientations et les projets de coopération régionale.	MEAE Préfecture Collectivités Opérateurs	Circulaire protocole	2027
5	Maintenir le siège du secrétariat permanent de la France pour le Pacifique à Nouméa.	MEAE	Acte réglementaire	2026
6	Doter Wallis-et-Futuna de la compétence en matière de coopération régionale, par révision de la loi statutaire de 1961.	Gouvernement Parlement	Loi	2027
7	Organiser tous les trois ans un sommet Pacifique France-Union européenne au niveau des chefs d'État et de gouvernement sur le modèle des sommets France-Océanie.	MEAE Union européenne États tiers Collectivités	Initiative politique	2027

N°	Objet (formulation synthétique)	Acteurs concernés	Support	Mise en application
8	Promouvoir la francophonie en impliquant les territoires français du Pacifique dans les cursus d'apprentissage des langues et la coopération universitaire.	Institut Français Universités Collectivités	Convention	2027
9	Doublé la dotation annuelle du Fonds Pacifique.	MEAE	Loi de finances	2027
10	Adapter les financements de l'AFD en créant un instrument financier ad hoc pour les projets de coopération régionale outre-mer, distinct des programmes budgétaires 123 (outre-mer) et 209 (aide au développement).	AFD MEAE Parlement	Loi de finances	2027
11	<p>Saisir l'opportunité unique du prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034 pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - obtenir une nouvelle répartition de l'enveloppe allouée aux PTOM plus favorable et juste pour les PTOM hors Groenland, en leur attribuant environ les deux tiers de l'enveloppe contre moins de 50 % actuellement ; - préserver impérativement les enveloppes territoriales aux PTOM et fusionner les enveloppes régionale et intrarégionale en une seule enveloppe dite de coopération régionale ; - porter le montant de cette enveloppe de coopération régionale, à la disposition des PTOM du Pacifique, à 100 millions d'euros contre moins de 35 millions d'euros environ dans la programmation 2021-2027. 	Union européenne Gouvernement	<p>Projet de CFP 2028-2034</p> <p>Révision de la décision d'association UE-PTOM</p>	<p>Négociation fin 2026</p> <p>-</p> <p>2027</p> <p>Mise en œuvre en 2028</p>
12	Infléchir la gouvernance de l'instrument « Europe dans le monde » de l'Union européenne dans le Pacifique sud, afin que les priorités de la France et des PTOM français soient mieux prises en	Union européenne Collectivités Acteurs économiques	Comitologie Européenne Actes délégués	<p>Négociation fin 2026</p> <p>-</p> <p>2027</p>

N°	Objet (formulation synthétique)	Acteurs concernés	Support	Mise en application
	compte, dans la perspective de l'élaboration à terme d'une véritable Politique européenne de voisinage ultrapériphérique (PEVu) conçue autour et pour les PTOM.		Règlement Europe dans le monde	Mise en œuvre en 2028
13	Proposer le déménagement du siège de la délégation de l'Union européenne pour le Pacifique, actuellement à Suva (Fidji), à Nouméa en Nouvelle-Calédonie.	Commission européenne	Décision UE	2032
14	Afin que les PTOM captent au maximum les financements européens : - garantir que les critères d'éligibilité au Mécanisme pour l'interconnexion pour l'Europe (MIE) et à l'instrument « Europe dans le monde » sont adaptés aux projets d'insertion régionale des PTOM du Pacifique dans les secteurs des transports maritimes ou aériens, du numérique et de l'énergie ; - faciliter et favoriser la participation des entreprises des PTOM aux appels à projet ; - relever les taux de cofinancement du MIE pour les RUP et PTOM à 75 %.	Union européenne	Règlement MIE	2028
15	Désenclaver Wallis-et-Futuna : - par l'aménagement de la piste de Futuna pour l'ATR 42 et la modernisation des systèmes de navigation ; - en augmentant des fréquences Wallis-Fidji et en négociant entre compagnies régionales (Air Calin, Air Tahiti, Fiji Airways) ; - en ouvrant la concurrence sur l'axe Wallis-Nouméa.	État Acteurs économiques	Décision ministérielle Convention	2028
16	Lancer une initiative pour la création d'un Marché commun des transports afin d'améliorer la connectivité aérienne et maritime	Union européenne État Collectivités	Initiative politique Accord international	2030

N°	Objet (formulation synthétique)	Acteurs concernés	Support	Mise en application
	interinsulaire dans le Pacifique sud, associant les États, les trois collectivités françaises, les compagnies locales et l'Union européenne.	Compagnies maritimes et aériennes États tiers		
17	Concentrer les financements européens dans la région (prêts BEI, fonds NDICI, Mécanisme pour l'interconnexion de l'Europe...) sur les projets structurants à forte visibilité, notamment en matière de transports aériens et maritimes, de connectivité numérique et de souveraineté.	BEI Commission européenne Collectivités Porteurs de projet	Appel à projets	2028
18	Lutter, par une coopération sécuritaire régionale renforcée, contre les fléaux du narcotrafic et des dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCP).	État	Contrôles Crimario Commission des pêches	2026
19	Soutenir les projets environnementaux innovants comme la création de zones maritimes particulièrement vulnérables (ZMPV) en Polynésie française et la scorie de nickel de Nouvelle-Calédonie pour lutter contre l'érosion côtière.	État Union européenne Collectivités Entreprises	Instrument financier Actes réglementaires	2026
20	Mettre en place « un Erasmus du Pacifique » afin de développer la mobilité des étudiants, renforcer les échanges universitaires et scientifiques avec les États insulaires du Pacifique.	Union européenne	Règlement européen	2028

GLOSSAIRE

- **AFD** : Agence française de développement
- **AME** : Aires marines éducatives
- **AMP** : Aires marines protégées
- **ANSSI** : Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
- **APE** : Accord de partenariat économique
- **ASEAN** : Association des nations de l'Asie du Sud-Est
- **ATR** : Avions de transport régionaux
- **AUF** : Agence Universitaire de la Francophonie
- **AUKUS** : *Australia-United Kingdom-United States*
- **BEI** : Banque européenne d'investissement
- **CAAS** : Autorité de l'aviation civile de Singapour
- **CAPL** : Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire
- **CCAT** : Cellule de coordination des actions de terrains
- **CCI** : Chambre de commerce et d'industrie
- **CESAP** : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
- **CESE** : Conseil économique, social et environnemental
- **CIOM** : Comité interministériel pour les outre-mer
- **CIRAD** : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
- **CMA** : Chambre de métiers et de l'artisanat
- **CMM** : Commission mixte maritime
- **CMQ** : Campus des métiers et des qualifications
- **CNRTEC** : Centre National de Recherche Technologique sur le « Nickel et son environnement »
- **CNRS** : Centre national de la recherche scientifique
- **COI** : Commission de l'océan Indien
- **COMSUP** : Commandant supérieur des forces armées
- **CPME** : Confédération des petites et moyennes entreprises
- **CPS** : Communauté du Pacifique
- **CRESICA** : Consortium de Coopération pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation en Nouvelle Calédonie
- **CREWS** : *Climate Risk and Early Warning Systems*
- **CRGA** : Comité des représentants des gouvernements et administrations
- **CRIMARIO** : *Critical Maritime Routes in the Indian Ocean*

- **DAIEP** : Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique
- **DAO** : Décision d'association outre-mer
- **DCP** : Dispositif de concentration de poisson
- **DGAC** : Direction générale de l'aviation civile de France
- **DGOM** : Direction générale des outre-mer
- **EIP** : États insulaires du Pacifique
- **ENAC** : École nationale française de l'aviation civile
- **ESIWA** : *Enhancing Security Cooperation in and with Asia*
- **FAPF** : Forces Armées en Polynésie Française
- **FANC** : Forces armées de Nouvelle-Calédonie
- **FED** : Fonds européen de développement
- **FED-CAPP** : Fédération des Chambres d'agriculture et de la pêche du Pacifique
- **FEDE** : Fédération des fonctionnaires
- **FEINC** : Fédération des entreprises et industries de Nouvelle-Calédonie
- **FESTPAC** : Festival des arts et de la culture du Pacifique
- **FFA** : Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (*Forum Fisheries Agency*)
- **FICOL** : Facilité de financement des collectivités territoriales
- **FIP** : Forum des îles du Pacifique
- **FLNKS** : Front de libération nationale kanak et socialiste
- **FMES** : Fondation méditerranéenne d'études stratégiques
- **FRANZ** : France Australie Nouvelle-Zélande
- **FSM** : États fédérés de Micronésie
- **GBNC** : Grande brasserie de Nouvelle-Calédonie
- **GFLM** : Groupe Fer de Lance mélanésien
- **IATTC** : Commission interaméricaine du thon tropical (*Inter-American Tropical Tuna Commission*)
- **IEOM** : Institut d'émission d'outre-mer
- **Ifremer** : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- **INALCO** : Institut national des langues et civilisations orientales
- **INN** : pêche illégale, non déclarée et non réglementée
- **IPA** : Instrument d'Aide de Préadhésion
- **IRD** : Institut de recherche pour le développement
- **ITC** : International Trade Center
- **JRCC** : *Joint Rescue Coordination Centre*
- **LPM** : Loi de programmation militaire

- **MEDEF** : Mouvement des entreprises de France
- **MIE** : Mécanisme pour l'interconnexion pour l'Europe
- **MINC** : Mission interministérielle pour la Nouvelle-Calédonie
- **MOU** : *Memorandum of Understanding*
- **MPS** : Sommet des présidents micronésiens
- **NCT&I** : *New Caledonia Trade and Invest*
- **NDICI** : Instrument de Voisinage, de Coopération au Développement et de Coopération Internationale
- **OCO** : Organisation des douanes d'Océanie
- **ODD** : Objectifs de Développement Durable
- **OFB** : Office français de la biodiversité
- **OFO** : Organisation française de l'Océanie
- **OIF** : Organisation internationale de la Francophonie
- **OMS** : Organisation mondiale de la santé
- **ORGP** : Organisations régionales de gestion des pêches
- **PACER** : *Pacific Agreement on Closer Economic Relations*
- **PALM** : *Pacific Islands Leaders Meeting*
- **PANC** : Port autonome de Nouvelle-Calédonie
- **PASO** : Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique (*Pacific Aviation Safety Office*)
- **PEV_u** : Politique européenne de voisinage ultrapériphérique
- **PF** : Polynésie française
- **PIDP** : *Pacific Islands Development Program*
- **PIROPS** : Plateforme d'intervention régionale pour l'Océan Pacifique Sud
- **PLAM** : *Pacific Australia Labour Mobility*
- **PLG** : Groupe des dirigeants polynésiens (*Polynesian Leaders Group*)
- **PITA** : Association des télécommunications des îles du Pacifique
- **PIURN** : *Pacific Islands Universities Research Network*
- **PMR** : Personne à mobilité réduite
- **PNA** : Parties à l'Accord de Nauru
- **PPA** : Association de l'énergie du Pacifique
- **PRF** : *Pacific Resilience Facility*
- **PROE** : Programme régional océanien de l'environnement
- **PROTEGE** : Projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes
- **PTOM** : Pays et territoires d'outre-mer
- **PWWA** : Association de l'eau et d'assainissement du Pacifique
- **QUAD** : *Quadrilateral Security Dialogue*

- **RUP** : Régions ultrapériphériques
- **SAA** : Académie de l'aviation de Singapour
- **SCRRE** : Coopération régionale et relations extérieures
- **SCOPPD** : Service de coordination des politiques publiques et du développement
- **SGAE** : Secrétariat général des affaires européennes
- **SLN** : Société Le Nickel
- **SPP** : Secrétariat permanent pour le Pacifique
- **SPRFMO** : Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud
- **SPTO** : *South Pacific Tourism Organisation*
- **TFUE** : Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
- **UNC** : Université de la Nouvelle-Calédonie
- **UNOC** : Conférence des Nations Unies sur l'Océan
- **UNODC** : Office des Nations unies contre la drogue et le crime
- **URDSE** : Université Royale de Droit et des Sciences Économiques
- **USP** : Université du Pacifique Sud
- **WCPFC** : Commission des pêches du Pacifique occidental et central (*Western and Central Pacific Fisheries Commission*)
- **ZEE** : Zone économique exclusive
- **ZMPV** : Zones maritimes particulièrement vulnérables

COMPTES RENDUS DES TRAVAUX DE LA DÉLÉGATION

Jeudi 18 décembre 2025 : Audition de Véronique ROGER-LACAN,
ambassadrice pour le Pacifique157

Mardi 24 mars 2026 : Table ronde consacrée à l'Indo-Pacifique177

Mardi 24 mars 2026 : Audition de Sarah MOHAMED-GAILLARD197

Jeudi 9 avril 2026 : Audition d'Anne-Gaëlle BAUDOUIN, directrice
générale des outre-mer (DGOM)209

Jeudi 7 mai 2026 : Audition de Moetai BROTHERSON,
président de la Polynésie française221

Jeudi 18 décembre 2025

**Audition de Véronique ROGER-LACAN,
ambassadrice pour le Pacifique**

Mme Micheline Jacques, président de la délégation aux outre-mer. –

Nous entamons ce matin les auditions pour le troisième et dernier volet de notre étude sur l'intégration et la coopération régionales des outre-mer, consacré cette année au bassin Pacifique. Il fait suite à nos deux précédents rapports de 2024 et 2025, qui ont porté respectivement sur le bassin Indien et sur le bassin Atlantique. Pour traiter les défis immenses de ce vaste océan, nous avons désigné trois rapporteurs : Guillaume Chevrollier, Solanges Nadille et Rachid Temal. Christian Cambon assurera comme précédemment la coordination de nos trois volets. Je les remercie tous chaleureusement pour leur implication.

Nous accueillons ce matin Mme Véronique Roger-Lacan, ambassadrice pour le Pacifique, représentante permanente de la France auprès de la Communauté du Pacifique et secrétaire permanente pour le Pacifique. Nous avons le plaisir et l'honneur de la recevoir à l'occasion de sa venue à Paris, car elle est normalement basée à Nouméa.

Madame l'Ambassadrice, nous avons souhaité vous entendre car, comme vos collègues des autres bassins, vous êtes chargée de renforcer la coopération entre les territoires ultramarins et les États voisins. Nous vous remercions d'avoir répondu à notre invitation.

Le Pacifique est devenu un espace hautement stratégique où se jouent de nombreuses rivalités d'influence. Nous nous interrogeons sur l'état des lieux de l'intégration, la stratégie de la France dans cette zone et les moyens dont vous disposez pour la mener. Autrement dit, quel bilan faites-vous de l'intégration régionale des collectivités françaises du Pacifique ? La coopération régionale est-elle un instrument efficace ? Quelle est la gouvernance de cette coopération ? Y a-t-il un pilotage fort autour d'objectifs clairs ? Nous attendons notamment des éclairages sur la stratégie Indopacifique française, dont la co-construction avec les collectivités du Pacifique est fondamentale. Face à ces missions et à ces enjeux, vos moyens et ceux du réseau français dans la région sont-ils suffisants ?

Nous attendons aussi de vous, Madame l'Ambassadrice, des perspectives d'avenir sur des sujets d'actualité comme la connectivité, la lutte contre le réchauffement climatique, ainsi que la lutte contre la vie chère. Notre délégation souhaite se déplacer en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, à une date que nous fixerons en coordination avec nos collègues du Pacifique. Comme à notre habitude, un questionnaire indicatif vous a été transmis afin de guider nos échanges. Je laisserai nos rapporteurs vous questionner après

l'exposé liminaire, puis nos collègues présents poseront leurs questions s'ils le souhaitent. Vous avez la parole, Madame l'Ambassadrice.

Mme Véronique Roger-Lacan, ambassadrice pour le Pacifique, représentante permanente de la France auprès de la Communauté du Pacifique et secrétaire permanente pour le Pacifique. –

Vous évoquiez le bilan de la coopération régionale outre-mer dans le Pacifique. C'est un bilan évidemment contrasté, car les instruments dont disposent les territoires sont les lois organiques pour les deux territoires autonomes – la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française – et la loi pour Wallis-et-Futuna.

Les instruments dont nous disposons, nous diplomates, sont en réalité très récents et très évolutifs. En effet, le poste de secrétaire permanente pour le Pacifique et de représentante permanente de la France auprès de la Communauté du Pacifique et du Programme régional océanien pour l'environnement sont des instruments que je suis en train de créer. Auparavant, le poste était basé à Paris, comme ceux de mes deux collègues pour l'océan Atlantique et l'océan Indien. C'est à la faveur du voyage du président de la République dans le Pacifique en juillet 2023 qu'il a été décidé de déplacer ce dispositif dans la région. C'est une décision heureuse, car la proximité de la diplomatie avec les territoires était, pour le Pacifique, absolument indispensable et n'avait pas été pratiquée de manière très soutenue.

L'état des lieux est donc contrasté avec ces outils. La mise en œuvre est en réalité très politique : dans le domaine de la politique étrangère, les deux lois organiques prévoient un transfert de compétences vers les territoires, qui exercent donc la plupart des compétences, sauf les compétences régaliennes.

Dans le domaine des affaires étrangères et de la coopération régionale, les territoires ont l'initiative, mais doivent en amont se coordonner avec l'État, c'est-à-dire l'informer de leurs souhaits et de la manière dont ils entendent mener des coopérations régionales dans leurs domaines de compétences, comme la fiscalité, l'éducation ou le commerce. En aval, les lois organiques prévoient que toutes ces coopérations régionales doivent se faire dans le cadre des engagements internationaux de la République française. Nous savons que ces compétences sont exercées par des gouvernements élus.

Les élections au Congrès pour la Nouvelle-Calédonie et à l'Assemblée territoriale pour la Polynésie française peuvent porter au pouvoir des autorités qui ne sont pas forcément favorables à l'intégration dans la République française. La coordination est donc une question extrêmement politique. Pour les diplomates, nous nous en tenons à la politique étrangère. Nous avons deux contrôles, en amont et en aval, qui sont en réalité très ténus, car ils ne sont pas assortis d'un contrôle de légalité. Il s'agit donc de négociations diplomatiques et politiques avec les autorités locales pour que

cette coopération régionale s'effectue en coordination avec l'État et dans le cadre des engagements internationaux de la République française.

J'ai, depuis deux ans, un nombre infini d'exemples qui montrent que cela n'est pas chose aisée. S'agissant de Wallis-et-Futuna, la situation devrait être plus cadrée. Elle l'est, mais les souhaits d'autonomie sont de plus en plus clairs, un point dont nous ne nous rendons pas forcément compte à Paris.

La participation de la France et des outre-mer dans les organisations régionales présente aussi un bilan contrasté. La France a fait en sorte que la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie soient membres à part entière du Forum des îles du Pacifique, l'organisation politique faîtière dans le Pacifique, à l'issue de négociations menées de 2011 à 2016. Les trois territoires sont aussi membres à part entière de la Communauté du Pacifique et du Programme régional océanien pour l'environnement.

Nous sommes membres des deux dernières organisations, mais pas du Forum des îles du Pacifique. Puisque les quatre entités représentent la France, nous sommes censés nous coordonner et défendre les mêmes positions, ce qui n'est pas le cas. Nous avons tenté de le faire par plusieurs méthodes, mais le résultat est assez complexe. C'est donc un travail humain, diplomatique et politique très ciselé que nous devons réaliser pour parvenir à des positions communes. Pour le Forum des îles du Pacifique, la situation est encore plus complexe, car l'État en est partenaire de dialogue, tandis que les deux territoires en sont membres à part entière.

Le Forum des îles du Pacifique est une organisation très politique dont l'objectif est la décolonisation, un terme mal compris et appréhendé de manière très schématique par les opinions publiques du Pacifique. On connaît les obstacles et les irritants concernant l'état des relations avec le Vanuatu. Concernant les contestations territoriales, nous avons eu une première discussion il y a trois ou quatre semaines. La presse française se fait l'écho de certaines positions politiques, et je pourrais vous donner des détails sur cette négociation. La feuille de route pour parvenir à la stratégie est fixée par le ministre des outre-mer et le ministre des affaires étrangères. Je suis sous double tutelle : le secrétariat permanent pour le Pacifique est sous la tutelle du ministère des outre-mer et la représentation permanente de la France auprès des organisations régionales est sous celle des affaires étrangères, mais ce sont des champs de compétences très étroitement liés.

Je reviens sur la question du secrétariat permanent pour le Pacifique. C'est une construction institutionnelle qui date de 1985, de l'époque où l'État considérait qu'il devait rehausser son image dans le Pacifique, au moment des essais nucléaires et de l'affaire du Rainbow Warrior. Un Conseil des ministres consacré au Pacifique a donc été créé. En 1986, le poste de secrétaire permanent pour le Pacifique a été institué, puis, en 2004, un instrument appelé le Fonds Pacifique, qui a été doté dans les années fastes de 3 millions d'euros. En 2025, il a bénéficié de 1,8 million d'euros et nous nous battons pour

préserver cet instrument financier, financé sur le budget du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, qui vise à favoriser la coopération régionale et donc l'insertion des territoires dans leur environnement. La difficulté de ce fonds est que, peut-être en raison de l'éloignement, la tutelle exercée par le secrétariat permanent pour le Pacifique sur sa mise en œuvre a sans doute été un peu lâche. Les territoires considèrent que c'est un fonds qui leur appartient puisqu'ils le dirigent – ils sont membres du comité directeur – et ne perçoivent pas la dimension « affaires étrangères », et donc le rayonnement de l'État et des territoires. Ils ont parfois l'impression que c'est un fonds à leur disposition par exemple pour transporter des sportifs.

Pour les Jeux du Pacifique ou pour organiser des colloques, il s'agit d'une négociation permanente pour expliquer que le budget des affaires étrangères doit servir les objectifs de politique étrangère de l'État, en coordination avec les territoires. En tout cas, il ne doit pas aller à leur rencontre. J'ai des exemples d'activités que les territoires souhaitaient faire financer par le fonds Pacifique qui n'étaient pas conformes à nos objectifs.

Concernant ma feuille de route, elle est fixée par les deux ministres. J'ai ensuite un plan d'action en quatre volets. Le premier est la relation avec les territoires, très consommatrice d'énergie politique et diplomatique pour la mise en œuvre de leurs compétences partagées de politique étrangère. Le rôle de l'État doit donc leur être rappelé en permanence. Le deuxième volet concerne la relation avec tous les États de la région et avec mes collègues ambassadeurs bilatéraux. Nous en avons sept qui couvrent l'ensemble des États indépendants du Pacifique, aussi bien l'Australie et la Nouvelle-Zélande que les petits États insulaires. Le troisième volet est la gestion du fonds Pacifique. Enfin, le quatrième porte sur la relation avec tous les autres envoyés spéciaux pour le Pacifique – Chinois, Américains, Union européenne, Japonais, Coréens – pour jauger l'enjeu géostratégique que représente aujourd'hui le Pacifique et les éléments d'influence de nos partenaires.

Concernant l'Union européenne, nous nous coordonnons avec elle lors de réunions mensuelles. Nous essayons de mettre en œuvre des objectifs communs. Dans le Pacifique, l'Union européenne, en réalité, c'est la France. Nous y avons 600 000 ressortissants français, qui sont donc des ressortissants européens, et nous agissons pour que l'Union européenne valorise cette présence et ne se sente pas en porte-à-faux avec la région, qui peut parfois nous décrire comme un pouvoir colonial très soumis aux sirènes de la presse régionale. Nous travaillons cependant très bien à la fixation des priorités thématiques et budgétaires de l'Union européenne, et nous œuvrons avec les territoires pour qu'ils puissent bénéficier des fonds. Nous travaillons de concert : les territoires, l'Union européenne et nous.

S'agissant des moyens, j'ai mentionné les ambassadeurs et les opérateurs classiques : l'Institut de recherche pour le développement, l'IFREMER, le CNRS, le CIRAD. Nous coordonnons nos actions entre nous, ainsi qu'avec l'Agence française de développement (AFD). Un sujet particulier

se pose concernant l'AFD. Nous avons eu, nous, ambassadeurs, une difficulté avec cette agence qui agit presque en donnant des instructions aux ambassadeurs, alors que cela devrait être l'inverse. C'est la tutelle qui donne des instructions à l'AFD, laquelle agit parfois sans coordination avec les objectifs de politique étrangère. Tout cela est en train de revenir à la normale et nous resserrons les boulons de la coordination. Concernant la diplomatie française des outre-mer, le cadre administratif est très important. Il existe des conventions, une sorte de lettre d'intention, entre le ministère de l'Intérieur et le ministère des affaires étrangères. Je considère que tout cela doit être à nouveau beaucoup travaillé. Les coopérations avec les commandants supérieurs des forces armées sur place et les hauts-commissaires dépendent beaucoup de la qualité des relations interpersonnelles. Avec les commandants supérieurs des forces armées, c'est plus aisé, car ils ont aussi une mission de rayonnement et d'influence dans la région, ce qui n'est pas le cas des hauts-commissaires. Ces derniers agissent avec l'objectif d'un préfet, c'est-à-dire le maintien de l'ordre et la sécurité, et n'ont pas forcément à l'esprit l'impact de leurs actions sur l'image de la France à l'étranger, notamment le besoin de communiquer. Pendant la crise, cela a été très compliqué. Nous avons finalement réussi, au milieu de l'insurrection, à coordonner quelques éléments de langage, mais nous retombons maintenant dans une ambiance où chacun travaille pour soi.

Parfois, comme cette partie relations extérieures ne fait pas l'objet de contrôles de légalité, les hauts-commissaires n'ont peut-être pas très envie d'utiliser leur autorité pour insister auprès des autorités locales concernant la conformité de leurs actions. C'est quelque peu compliqué. C'est un travail de négociation et de contact constant. Nous travaillons énormément et, depuis que je suis en poste, en deux ans, nous avons lancé des projets régionaux qui incluent beaucoup les acteurs privés. Mon objectif a été de valoriser les atouts de chaque territoire pour faire rayonner l'État dans la région.

La connectivité aérienne est un énorme problème dans le Pacifique, et pour la Nouvelle-Calédonie en particulier, notamment après les émeutes. Cependant, nous avons dans chaque territoire des compagnies comme Aircalin, Air Calédonie, Air Tahiti Nui, Air Moana ou Air Tahiti. Nous avons donc essayé, et nous y sommes arrivés, de créer des projets régionaux de connectivité aérienne en utilisant ces atouts.

Un autre exemple de coopération régionale concerne la lutte contre le changement climatique, qui se traduit dans le Pacifique par l'érosion côtière et la montée des eaux. Nous avons été approchés par de nombreux États insulaires qui avaient entendu parler de ce matériau magique existant en quantité astronomique en Nouvelle-Calédonie : la scorie de nickel. Il est aujourd'hui de notoriété publique qu'elle est utilisable pour créer des digues et des remblais. Nous avons ainsi réussi à créer un projet régional avec sept États insulaires qui bénéficieront de la scorie de nickel calédonien. Le

président Ponga m'a demandé récemment comment je verrais l'instauration d'une petite taxe sur son exportation. Pourquoi pas, tout cela se regardera.

Enfin, je suis très fière d'un grand projet sur la promotion d'un programme audiovisuel océanien, avec un premier volet de digitalisation des archives du Pacifique, qui sont en train de disparaître faute de politique culturelle dans ces États. Le deuxième volet est le soutien à la création d'une industrie culturelle et créative océanienne, afin que les tsunamis Netflix, Amazon et TikTok ne soient pas les seules références culturelles des jeunes de nos territoires.

Voilà ce que je peux vous dire à grands traits. Je suis à votre disposition pour des questions.

Mme Micheline Jacques. – Merci pour la franchise de vos propos. Sans plus attendre, je vais laisser la parole aux rapporteurs. Je vais commencer par le rapporteur Guillaume Chevrollier.

M. Guillaume Chevrollier, rapporteur. – Madame l'Ambassadrice, merci pour votre intervention qui nous permet de nous immerger dans le Pacifique pour le lancement de notre mission sur la coopération régionale dans ce vaste espace. Vous avez abordé de nombreuses thématiques très diverses concernant votre engagement depuis deux ans dans cette nouvelle mission décentralisée.

Vous avez évoqué un bilan contrasté. Est-il lié au fait qu'il n'y ait pas une stratégie suffisamment claire dans l'Indopacifique, avec des objectifs plus ciblés ? En se concentrant sur un trop grand nombre de sujets, n'arrive-t-on pas à être suffisamment efficace sur les objectifs que l'on se donne ?

Vous avez parlé de la diplomatie et du portage politique. Le contexte politique français, avec la situation des territoires ultramarins dans la zone et l'instabilité gouvernementale, rend-il difficile la mise en œuvre d'une stratégie claire ?

Un point que vous n'avez pas abordé est celui, préoccupant, des ingérences étrangères. Nous parlons de coopération régionale avec les États, mais il y a aussi toutes les interférences de certaines grandes puissances de la zone dans nos territoires, qui perturbent forcément la stratégie nationale.

Vous avez évoqué la défense et la protection de notre zone économique exclusive ; c'est aussi un point de préoccupation extrêmement important et un aspect déficient de notre politique. Pourriez-vous nous en dire quelques mots ?

Vous avez également parlé des souhaits d'autonomie. Il serait intéressant que vous puissiez développer ce point. J'ai noté par ailleurs que vous aviez ciblé la jeunesse et la mobilité au cœur de votre plan d'action. Pouvez-vous nous présenter un bilan sur ces deux orientations ? La jeunesse est une politique publique prioritaire, il s'agit de donner une espérance à la jeunesse de France et, bien sûr, ultramarine. Il y a aussi les questions de

mobilité, sachant que la délégation a travaillé sur la continuité territoriale, qui a mis en lumière les liens entre les territoires ultramarins et l'Hexagone, ainsi que la mobilité au sein d'un même bassin géographique.

Il faut favoriser les mobilités, les parcours professionnels et les ouvertures diverses, qui me semblent extrêmement importants dans le monde d'aujourd'hui.

Mme Micheline Jacques. – Je vais laisser la parole à Solange Nadilles, co-rapporteuse.

Mme Solanges Nadille, rapporteure. – Merci, Madame la Présidente. Madame l'Ambassadrice, je vous remercie de votre venue à Paris et de vos propos liminaires.

Je souhaiterais revenir sur l'Union européenne. Quelle est votre coordination avec celle-ci ? Pour ma part, je fais partie du groupe d'amitié France-Vanuatu/îles du Pacifique et cette coordination est très difficile. J'aimerais donc avoir votre ressenti à ce sujet.

Deuxièmement, vous avez indiqué que la mise en œuvre de la stratégie est très politique. Existe-t-il un décalage avec la réalité du terrain ?

Mme Micheline Jacques, président. – Et enfin, Rachid Temal, rapporteur.

M. Rachid Temal, rapporteur. – Je souhaiterais poser quelques questions dans le prolongement de celles de mes collègues.

Il est toujours bon d'avoir une stratégie. Or, il existe aujourd'hui une stratégie française pour l'Indopacifique, qui définit une zone allant de l'Est des côtes africaines jusqu'à l'Est des côtes américaines. Lorsque l'on se trouve à l'île de La Réunion ou à Wallis-et-Futuna, ce n'est pas le même monde. On peut regrouper tout cela sur une même carte, mais la réalité est plus compliquée. Il existe aussi une stratégie européenne, qui se calque quasiment sur la stratégie française. Au Sénat, nous avons rédigé il y a deux ans un rapport assez critique sur cette stratégie, dont j'ai été l'un des co-rapporteurs. Nous étions critiques, en soulignant d'abord qu'il se pose une question d'espace. Comment articulez-vous cette stratégie française et cette stratégie européenne ? Vous n'êtes d'ailleurs ambassadrice que pour le Pacifique. Il faudrait plutôt distinguer un espace Pacifique et un espace Indien.

Deuxième point : les ambassadeurs n'ont pas le même poids qu'un ministre. Ne pourrait-on pas imaginer, selon votre perception, d'avoir des ministres dédiés à de grandes zones, à l'instar de ce que font d'autres puissances ? En termes de rang, de présence et de poids, ce ne serait pas la même chose, sans vouloir minimiser le rôle d'un ambassadeur. Est-ce que cela pourrait avoir du sens ?

Troisième question, qui me permet de rebondir sur vos propos concernant l'Agence française de développement. J'ai un sujet sur ce point ; je le redis à chaque fois, tout en sachant que je suis minoritaire, mais je continue à le soulever.

J'ai quelque peu de mal à comprendre que l'Agence française de développement, dont le périmètre concerne, de par la loi du 4 août 2021, un certain nombre de pays que nous essayons d'aider dans leur développement, soit le même outil pour des Françaises et des Français. On pourrait imaginer d'autres outils, comme la Caisse des dépôts et consignations. Ce qui est assez étrange, c'est d'avoir le même outil d'utilisation pour le Mali et pour la Nouvelle-Calédonie. S'il y avait un ministre plutôt territorialisé, cela permettrait peut-être d'avoir un rapport un peu différent à l'AFD. C'est plutôt un État dans l'État et, à la fin, plus personne ne sait, si ce n'est l'AFD, qui fait quoi. J'ai deux autres questions. Pourriez-vous dire un mot sur le volet économique ? Et notamment, me réexpliquer quel est le processus lorsqu'un territoire, par exemple la Nouvelle-Calédonie, veut conclure un accord économique avec un autre État ? Entre Paris et le gouvernement sur place, qui fait quoi, qui décide quoi ? Il est vrai que, lorsque vous êtes en Nouvelle-Calédonie, vous êtes à deux heures de vol de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande, et il faut vingt-quatre heures pour venir à Paris. Enfin, un dernier élément sur la partie diplomatique. Pourriez-vous nous dire un mot sur la manière dont nous nous retrouvons un peu pris en étau dans cette zone, entre deux puissances ? C'est une zone où transite aujourd'hui 60 % du commerce international et qui est, au minimum, le centre mondial de demain. Nous sommes pris en étau entre les États-Unis et la Chine dans cette zone, ce que l'on observe bien d'un point de vue diplomatique, militaire et économique. Je voudrais aussi évoquer les ingérences étrangères. Sur ce sujet également, nous avons rédigé un rapport. Nous avons bien vu, encore une fois, à l'occasion du démarrage des émeutes après le 13 mai dernier en Nouvelle-Calédonie que l'ingérence ne crée pas l'événement mais vient surfer sur la vague, fracturer.

Je pense notamment au groupe de Bakou qui, lui aussi, crée une structure et qui affirme : « La France est une puissance néocoloniale. Nous allons donc la chasser. » Vous l'avez constaté en Nouvelle-Calédonie où, par ailleurs, les plateformes comme TikTok ont laissé faire, ce qui pose une autre question. Vous le constatez également en Corse, mais aussi dans d'autres États. Nous voyons donc bien qu'il y a un véritable sujet. Avez-vous des moyens sur ce point ? En France, il y a Viginum. Avez-vous la capacité, en tant qu'ambassadrice, d'alerter ou, en tout cas, d'être appuyée pour pouvoir ensuite démontrer qu'il y a un événement, mais surtout des ingérences qu'il faut aussi condamner et démonter à l'instant T ? Je vous remercie.

Mme Micheline Jacques, président. - Madame l'Ambassadrice, les questions sont très diverses, je vous laisse la parole.

Mme Véronique Roger-Lacan. – Je commencerai par les dernières questions, celles qui portent sur les ingérences et Viginum.

Viginum a rédigé un rapport très utile sur l’Azerbaïdjan. Il a été utile parce qu’il est public et qu’il a également été publié en anglais. La publication simultanée des documents en français et en anglais est stratégique pour nous ; très souvent, nous devons réclamer des versions en anglais. En l’occurrence, ce rapport a été publié simultanément dans les deux langues et nous l’avons immédiatement diffusé à tous les gouvernements de la région, auxquels nous en avons de toute façon déjà parlé.

Au milieu de l’insurrection, en juillet 2024, il y a eu un sommet du Forum des îles du Pacifique avec le Japon, à Tokyo. Nous avons profité de la présence du président de la République à Tokyo pour démarcher tous les chefs d’État et de gouvernement du Pacifique qui s’y trouvaient. Les Japonais nous ont beaucoup aidés, car le Forum des îles du Pacifique est normalement très hermétique. Ils nous ont laissé venir dans l’enceinte du sommet, où nous avons évoqué la question des influences étrangères, notamment celle de l’Azerbaïdjan, dont les chefs d’État et de gouvernement n’étaient pas au courant.

Nos alliés, comme l’Australie et la Nouvelle-Zélande, laissent entendre qu’il s’agissait d’un problème français lié au Karabakh. Nous avons insisté sur le fait que c’était un problème pour toute la région, car nous observons en parallèle la présence de la Turquie, partenaire de dialogue du Forum, mais aussi des Azerbaïdjanais, très actifs dans tous les forums des îles du Pacifique, avec des tombereaux d’argent qui se déversaient. Nous sommes dans une région qui est la plus grande bénéficiaire d’aides publiques au développement du monde et qui est très capricieuse. Leur adage est « amis de tous, ennemis de personne », ce qui signifie : « tout ce que vous voulez, nous prenons, nous recevons ».

Nous avons donc fait comprendre aux Australiens, aux Néo-Zélandais et aux autres qu’il fallait être vigilant et que l’argent avait une odeur. Concernant le niveau de représentation diplomatique, je constate lors de mes déplacements – un par mois – que je suis reçue par les chefs d’État et de gouvernement, qui sont très demandeurs des échanges que nous pouvons avoir.

Sur les ingérences, ils sont maintenant au courant. Le rapport de Viginum et tout ce qui est produit sont très utiles dans la région. La seule chose, c’est que nous savons très bien comment certains États peuvent diffuser une petite affaire par les réseaux sociaux ou la presse. Nous n’agissons pas de cette manière, mais nous connaissons les faiblesses, y compris légales et juridiques, d’un grand nombre d’acteurs.

Nous sommes des acteurs de tous ces dossiers et nous aurions de quoi diffuser un certain nombre d’éléments. Mon impression est que nous ne le faisons pas. Sommes-nous pris en sandwich entre la Chine et les États-Unis ?

Je ne le pense pas. Notre présence militaire est significative, même s'il faut la relativiser par rapport à la 7e flotte basée au Japon ou au déploiement des forces australiennes, en coopération très étroite avec les Five Eyes. Nous sommes très implantés, avec environ 1 800 personnes en Nouvelle-Calédonie et 1 300 en Polynésie française. Les exercices militaires que nous conduisons, comme Croix-du-Sud en Nouvelle-Calédonie et Marara en Polynésie française, ont un impact. Notre travail de surveillance des zones économiques exclusives a des conséquences : ce sont les seules zones exemptes de trafic et de pêche illégaux par la Chine. La zone économique exclusive polynésienne représente 5 millions de kilomètres carrés. À sa frontière sont massés des vaisseaux chinois qui ne pénètrent pas, car ils savent qu'ils se feraient prendre. Les forces armées françaises jouent donc ce rôle. Par ailleurs, la politique chinoise du président Macron, qui est très transactionnelle, a une grande utilité. Elle consiste à dire : « Nous devons travailler ensemble, essayons de travailler ensemble », et, lorsque cela ne fonctionne pas, à se le dire très franchement. En effet, les petits États insulaires trouvent très difficile d'être pris à témoin par la Chine d'un côté, et par l'Australie et les États-Unis de l'autre, qui les incitent à prendre parti. Mon impression est que l'objectif de la Chine, qui s'intensifie à l'approche de 2027, est de réussir son entreprise. Il y avait six États qui reconnaissaient Taïwan dans le Pacifique ; il n'y en a plus que trois.

Le travail des Chinois auprès de Palaos, de Tuvalu et des îles Marshall est extrêmement intense. De ce fait, les Australiens et les Américains multiplient les négociations pour signer des accords de défense et de sécurité avec chacune de ces petites îles. Ils ont été traumatisés par la signature de l'accord entre les îles Salomon et la Chine. Ils ont signé le traité Pukpuk avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée et sont en train de négocier le traité Nakamal avec le Vanuatu. Nous arrivons avec une stratégie claire, même si les outils sont modestes, à la hauteur des budgets qui se réduisent en France dans tous les domaines. Je ne crois pas que nous soyons pris en sandwich entre l'Australie et la Chine. Les outils de souveraineté que nous mettons à la disposition de tous les États insulaires, la coopération économique et la valorisation des atouts que représentent les territoires constituent notre feuille de route. Celle-ci reprend la phrase du président de la République en juillet 2023 : « faire des territoires français du Pacifique des puissances océaniques » et des leviers d'influence de la France. Il est compliqué de le faire avec des gouvernements indépendantistes ; je ne suis pas très assertive sur ce volet de la stratégie. Notre position d'intermédiaires et les atouts que nous avons dans la région font de nous un élément très intéressant pour les États du Pacifique. La stratégie lancée en juillet 2023, avec le déploiement du dispositif diplomatique régional, le sommet Pacifique France organisé en juin dernier en marge de l'UNOC à Nice, ainsi que Bougival, montre que c'est un outil utile que les autorités françaises mettent à la disposition des territoires. C'est une négociation pour mettre en œuvre le principe constitutionnel d'autodétermination.

Les populations des territoires ont le droit à l'autodétermination à n'importe quel moment, pourvu qu'elles l'exercent de manière démocratique, sans violence et sans insurrection. Concernant l'Agence française de développement (AFD), c'est un outil pour l'étranger, mais dans le Pacifique, il était plutôt destiné aux Français. Depuis la stratégie pour le Pacifique de juillet 2023, l'AFD a été en mesure de créer des ponts entre son action pour les territoires et celle pour les États indépendants. C'est récent, nous avançons en marchant, mais les objectifs sont là. Nous sommes en train d'écrire une stratégie pour le Pacifique. Je suis d'accord, la stratégie indopacifique est très conceptuelle et très vaste. Surtout, à mon arrivée, la première chose que j'ai entendue dans le Pacifique était : « Au fond, vous avez lancé cette stratégie indopacifique. Vous ne nous avez pas consultés - c'est vrai -, vous ne nous avez pas associés et donc, pour nous, cela ne veut rien dire. » Pour la révision de la stratégie, j'ai mené des consultations très étroites avec les trois territoires. La stratégie indopacifique révisée fera donc l'objet de plans d'action individuels à négocier et à mettre en œuvre de manière autonome par chaque territoire du Pacifique. Madame la Sénatrice, vous évoquiez la coopération et la coordination avec l'Union européenne. Nous avons des réunions de coordination tous les mois avec la délégation de l'Union européenne basée à Suva, et nous travaillons en permanence sur des objectifs communs avec le bureau de la Commission basé à Nouméa. Vous demandiez quelle est notre stratégie. Je suis désolée, ce sont sans doute mes propos introductifs qui vous ont conduits à conclure que nous n'en avons pas, mais peut-être ai-je trop détaillé la difficulté à articuler la politique des outre-mer, qui est une politique intérieure, et la politique étrangère. Nous avons besoin d'une coordination beaucoup plus étroite entre le ministère de l'Intérieur, le ministère des outre-mer et le ministère des affaires étrangères, notamment en termes de moyens. Les conseillers diplomatiques des préfets ou des hauts-commissaires doivent avoir une feuille de route très claire en matière d'affaires étrangères et intérieures, ainsi que des moyens.

Le ministère des affaires étrangères ne dispose pas de budget pour les logements des conseillers diplomatiques. Je n'ai pas de budget pour mon logement, parce que nous sommes en France. Le ministère de l'Intérieur ne va pas non plus consacrer une partie de son budget au logement du conseiller diplomatique ou de l'ambassadrice. Ce sont là de petits détails. Toutefois, la stratégie est également présente dans ce domaine. Lorsque je parle de relations interpersonnelles, c'est bien de cela qu'il s'agit. Le haut-commissaire en Nouvelle-Calédonie a réalisé que l'ambassade était mal logée et a mis des locaux à sa disposition, mais uniquement parce qu'il y avait un intérêt. Et ce fut son initiative.

Concernant la stratégie, elle est claire, mais le bilan est contrasté. J'ai déjà évoqué les ingérences étrangères. S'agissant du volet défense et de la protection de la ZEE, nous agissons beaucoup sur la lutte contre la pêche illégale. Nous mettons en place des accords de « shipriding » pour permettre l'embarquement d'officiers ou de gardes-côtes des États indépendants du Pacifique à bord des vaisseaux français, ce qui est très efficace.

Je représente l'État au Comité des Nations unies sur la décolonisation, le comité dit C24. Dans ces enceintes, nous sommes la « puissance administrante », j'ai en face de moi les « territoires administrés » et, sur les côtés, les « pétitionnaires ». C'est un ballet assez compliqué à gérer. L'idée est de convaincre l'ONU que la France se conforme à sa Constitution, qui reconnaît le principe d'autodétermination pour chaque territoire, et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations unies.

Un de mes grands objectifs est de faire comprendre qu'autodétermination signifie décolonisation, mais que ni l'une ni l'autre ne signifient automatiquement indépendance. Les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies décrivent quatre solutions possibles : l'indépendance, l'État-association, l'intégration dans un État déjà indépendant ou toute autre solution négociée. Par conséquent, pour les trois territoires du Pacifique, nous sommes dans le cadre de ces résolutions.

L'intégration dans un État déjà indépendant est le cas de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française. L'État-association a été une option proposée à un moment donné par Manuel Valls à Deva. Quant à Bougival, il s'agit de « toute autre solution négociée », et nous y sommes.

Je me suis retrouvée dans des enceintes onusiennes face à des territoires qui tiennent des propos outranciers. La Polynésie française a ainsi prononcé une phrase dont je ne me remettrai jamais, selon laquelle « les autonomistes sont des victimes consentantes de leur bourreau colonialiste ». Ces propos sont inacceptables, au vu des budgets que l'État consacre à la richesse économique de ces territoires et de l'énergie que nous déployons pour faire fonctionner cette notion d'outre-mer, y compris dans le cadre de la politique étrangère. C'est également une insulte aux autonomistes. Ce genre de propos, tenus à l'ONU, sort du cadre de la courtoisie diplomatique et politique. La Polynésie française a proposé d'héberger le séminaire du Comité des Nations unies sur la décolonisation ou d'accueillir un sommet du Forum des îles du Pacifique à Papeete. Or, l'arrivée sur le territoire de délégations étrangères comme le Mali, la Russie ou le Venezuela ne relève pas de la compétence du gouvernement polynésien, mais de celle de l'État. Tout cela doit être coordonné au préalable avec l'État. Voilà le type de liberté que peuvent parfois prendre les autorités locales.

Concernant la mobilité et la jeunesse, le bilan depuis deux ans et demi est positif. À mon arrivée, nous avons créé une sorte d'« Erasmus du Pacifique », et nous en sommes au deuxième appel à projets. Les atouts des territoires incluent les universités, qui sont solides : l'université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) et l'université de la Polynésie française. C'est à partir d'elles que nous mettons en œuvre ce programme, cet « Erasmus du Pacifique », que nous appelons « Campus Mobile Pacifique ». Nous avons créé des programmes de coopération entre l'UNC et les îles Salomon, le Vanuatu ou la Papouasie-Nouvelle-Guinée. C'est un outil très intéressant, car des étudiants calédoniens se rendent dans ces États et des étudiants de ces États viennent à l'université de la Nouvelle-Calédonie. C'est la première fois que les territoires s'ouvrent ainsi à leur environnement régional ; c'est un début et un très grand succès. Par ailleurs, ces voisins de la Nouvelle-Calédonie sont des États du Groupe Fer de Lance mélanésien.

La Nouvelle-Calédonie est représentée au Groupe Fer de Lance mélanésien par le FLNKS. Il s'agit d'une construction totalement baroque en termes de droit international public, car nulle part un territoire n'est représenté par un parti politique. Il faut donc résoudre cette question et faire en sorte que le FLNKS se retire au profit du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, quel qu'il soit. Tout ce que nous pouvons faire pour contribuer au resserrement des liens entre la Nouvelle-Calédonie et son environnement mélanésien pourra aider à normaliser cette situation. Concernant la Polynésie, nous encourageons beaucoup d'échanges. Par exemple, nous incitons les populations de Wallis-et-Futuna qui veulent apprendre l'anglais à se rendre non pas forcément en Australie ou en Nouvelle-Zélande, mais plutôt aux Tonga ou aux îles Cook, où les enseignements sont de qualité. L'anglais de ces petites îles est absolument parfait. Ces populations ont besoin de resserrer les liens avec les autres États insulaires plutôt qu'avec une Australie et une Nouvelle-Zélande qui absorbent tout le travail de qualité que nous pouvons réaliser dans les territoires. À ce propos, il me semble avoir noté une question sur la partie économique et la difficulté à obtenir des accords. C'est un point très compliqué, car ce sont des Français soumis aux mêmes règles que les autres. Par exemple, l'accord de libre-échange qui se négocie avec le Vanuatu risque de prendre encore beaucoup de temps, car le dispositif français est complexe à mettre en œuvre. C'est une véritable réflexion à engager.

Mme Micheline Jacques, président. – Sans plus attendre, je laisse la parole à nos collègues.

Mme Jacqueline Eustache-Brinio. – Je n'ai pas de question, mais je tenais à vous remercier, Madame l'Ambassadrice, pour vos propos à la fois éclairants et réalistes. Nous n'avons pas toujours des interventions aussi honnêtes, qui s'inscrivent dans une stratégie d'avenir pour ces territoires, avec la complexité qui les entoure.

Mme Micheline Jacques, président. - Je donne la parole à Stéphane Demilly.

M. Stéphane Demilly. - J'avais noté trois questions, mais vous y avez déjà répondu partiellement. Je vous remercie pour votre spontanéité et votre pédagogie.

Dans le Pacifique comme dans l'océan Indien, on observe un décalage persistant entre l'ambition diplomatique nationale et la perception locale de l'engagement de l'État. Vous y faisiez allusion en évoquant cette phrase qui vous avait choquée à l'ONU. Avez-vous le sentiment que ce décalage est en train de s'intensifier ?

Deuxièmement, vous avez évoqué le travail des sept ambassadeurs bilatéraux. Existe-t-il des projets spécifiques entre notre communauté du Pacifique et un pays comme l'Australie ou la Chine ?

Enfin, je sais que vous étiez il y a quelques jours à Wallis-et-Futuna pour rencontrer les jeunes, la jeunesse étant un levier d'influence particulièrement important. J'aurais voulu vous entendre un peu plus sur ce fameux projet de campus que vous avez vous-même baptisé « Erasmus du Pacifique ». Quelles sont les grandes étapes planifiées de ce projet interuniversitaire ?

Mme Micheline Jacques, président. - La parole est à Georges Naturel, sénateur de Nouvelle-Calédonie.

M. Georges Naturel. - Madame l'Ambassadrice, il est important de souligner l'importance de notre rapport en termes stratégiques, compte tenu des intervenants à la stratégie.

Une mission d'information est aussi en cours sur le futur cadre financier de l'Union européenne et l'implication de cette dernière dans cette partie du monde. Après le Brexit, l'Europe et la France ont la chance de posséder trois territoires dans cette région. L'Europe doit donc se préoccuper, en termes géopolitiques, de cette partie du monde qui sera, comme vous l'avez dit, essentielle dans les années à venir.

Il y a l'Europe, mais aussi le ministère de l'Intérieur ou le ministère des affaires étrangères et européennes. Je prendrai l'exemple de la convention économique entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu, un pays frère juste à côté de chez nous. Cette situation dure depuis vingt ans, car au Quai d'Orsay, on a du mal à comprendre les manières de fonctionner à l'océanienne. Je le dis brutalement, mais c'est la vérité : à un moment donné, il va falloir avancer.

Vous avez également parlé du haut-commissaire, un élément important. En Nouvelle-Calédonie, le préfet se préoccupe davantage des problématiques intérieures, ce que je peux comprendre avec les événements de l'année dernière, mais cela complexifie parfois les relations extérieures avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou les territoires influents.

C'est là que réside le problème pour les gouvernements, notamment ceux de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie, qui disposent d'un certain nombre de compétences en vertu de leur loi organique. Cependant, un flou persiste dans ce domaine. Cela fait partie d'un des grands débats que nous avons eus sur l'évolution et l'autonomie que peuvent avoir les gouvernements, en l'occurrence celui de la Nouvelle-Calédonie, en matière de relations avec les territoires voisins.

Vous avez vécu deux moments importants. Vous avez travaillé avec un gouvernement présidé par un indépendantiste, M. Mapou, pendant un an - cela fait deux ans que vous êtes en Nouvelle-Calédonie - et, depuis le mois de décembre, avec un président loyaliste. Les approches ne sont pas les mêmes, j'en sais quelque chose. Dites-nous comment vous avez fonctionné avec un gouvernement présidé par un indépendantiste et un gouvernement présidé par un loyaliste. Je ne veux pas aller plus loin, cela nourrirait d'autres questions.

Mme Micheline Jacques, président. - Je terminerai par deux questions. Vous avez évoqué les accords commerciaux et je me demande si, au regard de la situation et de nos travaux, la France n'est pas passée à côté du rayonnement qu'elle aurait dû mettre en place dans chaque bassin, et singulièrement dans le Pacifique, grâce à ses territoires ultramarins.

Je suis assez stupéfaite que nous n'ayons pas porté un regard différent sur ces territoires, alors qu'Alain Peyrefitte disait déjà en 1973 : « Quand la Chine s'éveillera, le monde tremblera ». Nous voyons les ingérences chinoises s'installer dans l'océan Atlantique ; c'est une réalité. Je comprends que de petits territoires sous influence financière changent d'avis et suivent les volontés des grandes puissances. Depuis 2014, à titre personnel, j'alerte sur les ingérences de la pêche illicite dans la mer des Caraïbes. Je suis stupéfaite de voir que les gouvernements successifs n'aient pas vu la possibilité de rayonner d'une autre manière grâce à ces territoires.

C'est tellement vrai que, comme vous l'avez dit, dans la stratégie pour le Pacifique, il n'a pas été jugé utile d'inclure les collectivités qui y vivent. Parallèlement, les territoires ultramarins ne sont pas intégrés dans les signatures d'accords commerciaux, ce qui entraîne des aberrations avec un impact direct sur la vie chère.

J'aurais donc aimé avoir votre avis, tout en sachant que vous avez un devoir de réserve. Je me demande si la France ne doit pas repenser son regard sur les territoires ultramarins et les considérer, comme le disait notre collègue Jean-François Rapin, comme des avant-postes dans chaque océan, singulièrement dans l'océan Pacifique, compte tenu des difficultés qui y émergent.

Ne pourrait-on pas s'appuyer un peu plus sur les territoires, bien que je comprenne que, parfois, pour les gouvernements, il est difficile de travailler avec eux. Peut-être que ce changement de regard pourrait également infléchir un peu le regard de ces populations vers l'État, car cela va dans les deux sens. Vous avez aussi évoqué les scories de nickel. Je sais que dans les cultures, dans la croyance locale, il y a parfois l'attachement à la terre, mais également aux grands fonds marins. J'ai eu l'opportunité de travailler sur l'exploration dans le Pacifique et, souvent, les scientifiques se sont heurtés à des refus d'exploration liés à des croyances. Comment arriver à concilier tout cela dans le cadre d'échanges entre les différents territoires ?

Mme Véronique Roger-Lacan. – Nous sommes à une croisée des chemins sur la question des outre-mer. L'utilisation des territoires pour la mise en œuvre de la politique étrangère ou le rayonnement de la France est au cœur de la stratégie, notamment dans le Pacifique. En même temps, la stratégie de gestion de ces territoires est aussi une stratégie d'autonomisation, dans le respect du principe constitutionnel de l'autodétermination. Nous devons donc jouer en permanence sur ces deux lignes de crête distinctes, qui ne se rejoignent pas, ce qui est complexe. Par ailleurs, notre État a de moins en moins de moyens.

Lorsque vous parlez du rayonnement de la Chine, j'étais par exemple aux Tonga, à une réunion de la Communauté du Pacifique. Le bateau-hôpital chinois l'Arche de la Paix – la Chine en possède quatre, dont deux neufs – était là, flambant neuf, sublime, brillant de toutes les lumières la nuit. On aurait dit une boîte de nuit. Le jour, il recevait 1 000 patients quotidiennement pendant une semaine. Si nous avions les moyens de mettre en œuvre ce type de capacité, notre rayonnement aurait une tout autre dimension. Mais nous n'avons pas ces moyens. Il est donc évident que les Chinois, avec leur navire-hôpital qui sillonne tout le Pacifique avant de se rendre en Amérique latine, marquent un point.

Cela étant, j'insiste : depuis que l'implantation de la représentation diplomatique s'est opérée, en tout cas dans le Pacifique, la situation a changé. Nous avons des territoires qui savent que nous les mettons en relation avec leur environnement régional. À Wallis-et-Futuna, je leur ai dit : « Arrêtez d'aller en Australie et en Nouvelle-Zélande, avec les bourses de ces pays, pour apprendre l'anglais, parce que ce sont autant de populations que l'Australie et la Nouvelle-Zélande ravissent à l'influence de la France. » C'est très clair.

L'objectif de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande est très clair. Nous sommes alliés sur l'Ukraine ou sur Gaza, mais dans le Pacifique, c'est chez eux. On sait très bien que ces deux pays ont financé des radios indépendantistes. Le font-ils encore ? Dans une moindre mesure, mais ils se préparent. Nous sommes là, donc ils travaillent avec nous, mais si jamais nous ne sommes plus là, ils seront tranquilles chez eux. Nous jouons donc en permanence sur plusieurs tableaux ; c'est le rôle de la diplomatie et de l'État. La Charte des Nations unies est une charte décoloniale. On a donc beau dire

que, depuis les lois organiques en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie, il ne s'agit plus de fondements juridiques de colonisation, néanmoins je rappelle cette phrase de Moetai Brotherson que j'ai citée et que je trouve incroyable. Vous êtes les hommes et les femmes politiques, c'est donc vous qui savez comment traiter cette question des outre-mer. C'est cependant une question fondamentale, dont nous ne prenons pas forcément conscience à Paris quand on doit gérer la défense ou l'éducation. C'est une vraie discussion. Il est vrai que nous avons commencé, dans le Pacifique, avec cette nouvelle implantation, à mettre en place petit à petit des programmes qui commencent à percoler et à produire des résultats en matière d'influence.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous quand vous citez « Quand la Chine s'éveillera... » et l'idée que, aujourd'hui, nous aurions tout perdu. Je ne le crois pas. Nous sommes là et reconnus pour ce que nous sommes. En tout cas, dans le Pacifique, nous avons vraiment notre influence, qui pourrait être bien plus vaste si nous avions les moyens des Chinois. Nous avons quand même l'un des plus gros réseaux diplomatiques au monde ; il faut se faire connaître, et nous le faisons. Ce qui manque, et je le répète, c'est une vraie stratégie conjointe entre l'Intérieur, les outre-mer et les affaires étrangères. Les CIOM ne suffisent pas.

C'est toujours une question de moyens et de survie de chaque ministère dans un cadre budgétaire effrayant. Les autonomies sont un élément très important, quelle que soit la coloration politique. Je sais que les autonomistes en Polynésie française trouvent que Bougival est un formidable exemple de ce qui pourrait être réfléchi pour l'avenir de la Polynésie. Ils sont tous – loyalistes, autonomistes et indépendantistes – jaloux de leur autonomie. Notre rôle est de la reconnaître et de la valoriser. Notre rôle est aussi de souhaiter que les territoires soient des éléments multiplicateurs de l'influence de la France dans la zone. L'autonomie est donc très jalousement gardée par les uns et les autres. La différence entre le gouvernement loyaliste et le gouvernement indépendantiste en Nouvelle-Calédonie est extrêmement claire. Le président Mapou utilisé ce qui est écrit dans la loi organique, à savoir que le président du gouvernement est en charge des relations extérieures. Simplement, ils représentent les relations extérieures, mais ce sont des relations extérieures collégiales. Or, lui avait – il le sait très bien, je le dis publiquement – une chaîne de commandement indépendantiste : lui, son directeur de cabinet, son conseiller pour les relations extérieures, le chef du service de la coopération et des relations extérieures, etc. Sa manière de se projeter à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie relevait d'une politique indépendantiste, une politique du FLNKS. Beaucoup disaient : « Non, mais lui, c'est un modéré, un Palika. Roch Wamytan au Congrès, c'est plus compliqué, c'est l'Union calédonienne. ». Dans les faits, ils étaient tout le temps au téléphone ensemble et c'était une stratégie très concertée qui visait, soyons clairs, à faire annuler le troisième référendum. Leur stratégie est de faire invalider à l'ONU et au Forum des îles du Pacifique les résultats du troisième référendum. Nous avons donc réussi à inverser cette tendance. On

ne parle plus de cela, notamment parce que nous avons réalisé tout cet important travail diplomatique.

Monsieur le Sénateur Naturel, vous disiez que nous avons du mal, au Quai d'Orsay, à comprendre la manière de fonctionner à l'océanienne. Or, cette manière est simple : nous avons des textes et nous les appliquons.

Océanie ou pas, nous devons nous en tenir aux textes.

Sur le fait que nous n'ayons pas jugé utile de traiter avec les territoires du Pacifique pour la stratégie indopacifique : certes, en 2017, nous avons commis cette erreur, mais nous sommes revenus sur ce point. Pour la révision de la stratégie indopacifique, nous avons mené des négociations. J'ai été en contact avec les trois territoires quatre ou cinq fois, et nous avons intégré leurs souhaits et ces plans d'action, ce qui est une chose très intéressante.

J'en viens aux sept ambassadeurs. La Chine et l'Australie ont-elles des projets à la Communauté du Pacifique ? L'Australie est membre de cette organisation régionale, et c'est même le plus gros contributeur : elle finance 45 % du budget. Nous sommes les deuxièmes contributeurs, mais loin derrière. La Chine, non. L'Australie tient les Chinois à distance dans les enceintes régionales. C'est pourquoi la Chine multiplie ses influences de manière bilatérale avec le bateau-hôpital, les accords de défense et les coopérations dans le domaine de la police.

Vous mentionnez la perception locale de l'État, c'est-à-dire comment la population locale perçoit l'État.

M. Stéphane Demilly. - Comment percevez-vous la situation actuelle ?

Mme Véronique Roger-Lacan. - La situation est compliquée. De manière générale, nous sommes dans un environnement où les utilisateurs des réseaux sociaux, par exemple, qualifie l'État de « colonisateur ».

Par ailleurs, tout ce travail de fond - nous allons dans les écoles, dans les lycées agricoles, nous favorisons la coopération - finit par porter ses fruits. Mais nous ne le faisons que depuis deux ans. Il était temps de réagir ainsi. C'est ma dernière année, et il faudra que la succession agisse encore de manière énergique.

Mme Micheline Jacques, président. - Je vais laisser la parole à notre co-rapporteur, Rachid Temal.

M. Rachid Temal. - Madame l'Ambassadrice, j'entends vos propos, mais je suis, sur certains points, en désaccord. Concernant la stratégie dite « la France, puissance d'équilibre », vous l'évoquez au début de votre intervention, puis, lorsque l'on observe les investissements de la Chine, votre analyse devient plus subtile, mais nous en parlerons à un autre moment.

L'histoire de l'accord commercial avec le Vanuatu est essentielle. Cela fait vingt ans. La difficulté est la suivante : comment vouloir que les habitants de n'importe quel département ou région comprennent que tout cela traîne depuis vingt ans pour des sujets qui leur paraissent très lointains ? Vous dites, à juste titre, qu'il a fallu attendre 2023 pour que l'ambassadrice en charge du Pacifique soit installée dans le Pacifique. C'est une bonne chose, et il serait souhaitable qu'il en soit de même pour tous les autres. Mais cela se produit en 2023. Si l'on prend l'exemple de cet accord commercial, qui représente un avantage pour les habitants car il concerne leur proximité, on constate qu'un certain nombre de règles et de normes – très utiles dans l'Hexagone, mais très décalées en Nouvelle-Calédonie – prennent le pas sur le reste. Vingt ans plus tard, nous en sommes toujours au même point. C'est à ce moment-là que les gens se disent : « Comment cela fonctionne-t-il ? ». C'est là que se pose la question de l'autonomie et du rapport à sa région.

Si j'entends tout ce que vous nous dites, je maintiens qu'il y a de véritables enjeux. Nous l'avons même constaté sur les questions militaires. Nos deux principales bases sont Brest et Toulon. Nous appelons de nos vœux depuis très longtemps que le Pacifique dispose également de cette capacité. Or, il a fallu attendre la loi de programmation militaire 2024-2030 pour allouer de nouveaux moyens matériels à cette zone. Voilà la situation : oui aux intentions, mais la réalité est que, pour les populations, cela peut parfois paraître lointain.

Il faut, comme vous l'avez dit, trouver une ligne de crête et agir davantage. Il y a aussi un problème de confiance de l'État vis-à-vis de ces territoires, de leur population et de leurs dirigeants, sur cette capacité à agir de concert. Car actuellement, le sentiment est que, au mieux, chacun travaille dans son coin, et la situation est parfois complexe.

Il s'agit d'une remarque, voire d'une question. Cette histoire commerciale est symptomatique de notre situation, au-delà d'autres questions qui seront posées sur les statuts des différents territoires.

Mme Micheline Jacques, président. – Nous allons clore cette audition.

Je relève des avancées au niveau de la coopération régionale dans le bassin Pacifique, mais aussi la complexité de la relation avec l'Hexagone, avec le besoin de davantage d'autonomie. Il y a peut-être aussi un problème de confiance. L'humain joue un rôle important sur le terrain ; la vision que l'on a depuis l'Hexagone des territoires ultramarins vient parfois d'une méconnaissance de ce qui s'y passe.

Je vous rejoins sur les moyens de la Chine. Peut-être aurions-nous pu avoir une autre stratégie. Comme le disait le rapporteur Rachid Temal, la délégation a travaillé sur l'adaptation des modes d'action de l'État au sein des territoires ultramarins. Dans la zone Pacifique, il n'y avait qu'un bateau militaire pour toute la Polynésie. Lorsque ce bateau devait partir vérifier au niveau de Clipperton s'il n'y avait pas d'ingérence de pêche illégale, la Polynésie était privée de moyens pendant près d'une semaine. Il est donc vrai qu'il n'y a pas eu d'anticipation, à mon sens, pour développer des bases militaires plus conséquentes dans ces zones.

C'est néanmoins une bonne chose qu'il y ait une prise en compte de ces problématiques. Il y a de la confiance à renouer. Vous avez évoqué l'« Erasmus Pacifique » : c'est une demande qui est également faite, car évoquer les bourses soulève aussi une question de financement. Quand l'AFD investit 200 millions en Chine, ce qui a fait l'objet de beaucoup de débats, ces 200 millions auraient peut-être pu être mieux investis au Vanuatu ou dans de petits États indépendants, en tenant compte des relations spécifiques avec la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie.

Faire de nos territoires des têtes de pont, telles pourraient être l'ambition. J'espère que votre remplaçant ou remplaçante poursuivra dans la voie que vous avez tracée. Madame l'Ambassadrice, cette audition était très enrichissante et nous vous en remercions.

Mardi 24 mars 2026

Table ronde consacrée à l'Indo-Pacifique

Mme Micheline Jacques, président. – Madame l'ambassadrice, nous vous remercions d'avoir répondu à l'invitation de la délégation sénatoriale aux outre-mer. Nous comptons sur vous pour partager votre expertise sur un espace qui concentre aujourd'hui des enjeux majeurs pour la France et ses collectivités.

Le Pacifique est devenu un théâtre stratégique central, marqué par des rivalités croissantes entre les grandes puissances, des défis environnementaux sans précédent et des transformations géopolitiques rapides. Votre approche, qui replace les États insulaires océaniques au cœur de l'analyse, éclaire une dimension parfois sous-estimée.

Bien que nouvellement nommée, vous disposez de nombreuses relations dans la zone : vous pourrez donc nous dresser un état des lieux sur la qualité de ces relations, sur celles qu'il faut approfondir et sur celles qui méritent une attention particulière.

Je vais laisser la parole à mon collègue Rachid Temal, que je remercie d'avoir accepté d'être rapporteur de cette mission, lui qui est très attaché à l'Indo-Pacifique.

M. Rachid Temal, rapporteur. – Nous avons en effet le plaisir d'accueillir Mme Dana Purcarescu, ambassadrice chargée de l'Indo-Pacifique, dont la mission recouvre précisément la stratégie Indo-Pacifique.

Nous avons également convié Mme Marianne Péron-Doise, co-autrice, avec Mme Valérie Niquet, de l'ouvrage *L'Indo-Pacifique, nouveau centre du monde*.

Je m'intéresse beaucoup à cette région, qui représente le Nouveau Monde. Celle-ci représente déjà 60 % des flux économiques mondiaux et certains de nos compatriotes y vivent. C'est aussi le nouveau terrain d'affrontement entre les États-Unis et la Chine. L'Europe devient la grande banlieue de cette zone devenue centrale. Comment articuler notre rôle avec ce Nouveau Monde ?

Ma famille est originaire de Kabylie, dont l'histoire est liée à celle de la Nouvelle-Calédonie. La prise de possession de l'Algérie par la France se termine vers 1870-1871, avec la révolte menée par le cheikh El Mokrani. Les rebelles ont été capturés par la France et emmenés en bateau jusqu'en Nouvelle-Calédonie, où ils se sont retrouvés avec les Communards, notamment Louise Michel.

En tant que vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, et rapporteur de la commission d'enquête

sénatoriale sur les politiques publiques face aux opérations d'influences étrangères, je sais à quel point l'Indo-Pacifique joue un rôle important dans le monde.

Comme convenu, un questionnaire indicatif vous a été transmis afin de guider nos échanges. Je laisserai nos collègues vous questionner après votre exposé liminaire. Puis nos autres collègues poseront à leur tour leurs questions s'ils le souhaitent.

Mme Dana Purcarescu, ambassadrice chargée de l'Indo-Pacifique. –

Je n'occupe pas ces fonctions depuis très longtemps et plaide pour votre indulgence, d'autant que vous êtes de grands spécialistes de nos outre-mer, ce que je ne suis pas. En tant que diplomate, je suis plutôt une spécialiste du reste du monde.

Je suis très honorée d'être parmi vous. Votre invitation représente une forme de récompense de l'effort que nous avons accompli pour inscrire les aspirations et les besoins de nos collectivités ultramarines dans cette stratégie, qui est avant tout une stratégie de politique étrangère. Nous espérons que c'est aussi un guide d'interprétation du monde à l'usage de tous nos concitoyens et, en particulier, des élus de la République.

Voilà quelques années, en rédigeant la première stratégie Indo-Pacifique, nous avons eu une intuition intéressante. C'est un véritable changement que de considérer des espaces de manière transversale. Les administrations, vous le savez, fonctionnent en silos, en compartiments, en structures plutôt pyramidales. La stratégie Indo-Pacifique relève d'une ambition transversale qui essaie d'échapper aux territoires pour traiter des espaces sans frontières politiques, comme les espaces maritimes, l'espace extra-atmosphérique et le fond des océans, parfois moins connu que ce dernier. C'est un véritable effort de l'administration que de se doter d'instruments pour alimenter les politiques publiques.

On retrouve deux éléments dans les stratégies : d'abord, l'analyse et le décodage du monde tel qu'il évolue ; ensuite, des éléments sur lesquels pourront s'appuyer les politiques publiques au bénéfice de nos compatriotes. Mme le président l'a rappelé : depuis la publication de la première stratégie, l'espace Indo-Pacifique n'a fait que concentrer toujours davantage de défis, alors que les défis stratégiques et la compétition géopolitique ne faisaient que s'accroître. Nous avons aussi vu se développer un phénomène que la France, qui défend partout le multilatéralisme, déplore.

Nous constatons en effet une certaine érosion du multilatéralisme et le retour d'instruments de force et de coercition dans les relations internationales, comme en témoignent les guerres commerciales, entre autres. Alors que la première version de la stratégie avait une visée avant tout explicative, la mise à jour de juillet 2025 confirme l'importance stratégique de l'espace Indo-Pacifique pour nos politiques publiques.

Elle réaffirme également la singularité de la stratégie française. La plupart des pays considèrent l'Indo-Pacifique comme la somme de leurs relations bilatérales avec les acteurs de la zone. Notre approche est différente, non seulement parce que nous disposons d'une propre identité Indo-Pacifique, mais aussi parce que nous assumons dans cet espace des enjeux de souveraineté, ce qui change complètement la donne. L'Indo-Pacifique n'est pas une option pour nous, c'est le quotidien de l'action publique.

La singularité de la vision française réside dans son approche partenariale et sa volonté de dialogue. La France parle à tout le monde, même si le dialogue est parfois plus approfondi ou plus exigeant avec certains qu'avec d'autres. Notre approche incarne la volonté d'autonomie stratégique que la France a toujours promue ; nous rejetons les logiques de blocs et revendiquons de ne pas nous aligner et de choisir nos alliances. Nous avons la chance d'avoir expérimenté ces concepts depuis plus de soixante ans, et nous savons ce que cela représente au vu des défis et des responsabilités qui en découlent.

L'autre spécificité de la nouvelle version de la stratégie Indo-Pacifique est la place qu'y occupent nos collectivités ultramarines. Ces dernières étaient bien sûr déjà mentionnées dans les stratégies précédentes. Elles deviennent désormais un axe de travail à part entière, afin de valoriser leur rôle dans la mise en œuvre de la stratégie, mais aussi d'en faire des bénéficiaires directes. L'intention est de leur faire profiter directement de notre connaissance du fonctionnement de la communauté internationale. Cette approche s'incarne dans l'objectif de développer des partenariats stratégiques, des partenariats de souveraineté, avec tous les pays et territoires de la région. Un partenariat de souveraineté est à la fois une méthode de travail et un ensemble d'instruments concrets de coopération opérationnelle, de développement de capacités et de soutien à la résilience face aux menaces, notamment les menaces hybrides, qui prennent une place beaucoup plus importante.

Enfin, la nouvelle version de la stratégie réaffirme notre volonté de soutenir le multilatéralisme, nettement plus menacé aujourd'hui ; cela implique de travailler avec toutes les organisations régionales présentes dans cet espace. Nous réaffirmons aussi notre engagement européen, puisque la France a été l'un des acteurs majeurs de la rédaction de la stratégie de l'Union européenne dans l'Indo-Pacifique, et nous entendons bien être l'un des acteurs importants de son déploiement.

M. Rachid Temal, rapporteur. – Merci, madame l'ambassadrice.

Madame Péron-Doise, je vous laisse la parole.

Mme Marianne Péron-Doise. – Valérie Niquet et moi-même suivons l'évolution des équilibres stratégiques en Asie depuis plusieurs années. Elle a travaillé dans un *think tank*, tandis que j'ai longtemps exercé mes fonctions au sein du ministère des armées. J'ai ainsi pu identifier plusieurs phases dans la

définition de la présence de la France en Indo-Pacifique, lesquelles ont contribué à affirmer les contours de son identité et de ses ambitions.

Au départ, notre position sur l'Indo-Pacifique, exprimée par le Président de la République dans un discours que nous connaissons tous ici, était marquée par la participation de la France à l'architecture de sécurité régionale et par le soutien à de grands programmes d'armement. Cet axe sécuritaire, diplomatico-militaire, lié à des intérêts industriels et commerciaux, a d'abord été perçu assez négativement. Il a donc fallu politiser davantage ce discours en mettant en avant les apports très divers que la France pouvait offrir à l'ensemble de l'Indo-Pacifique ; nous avons dû inscrire notre présence en fonction d'ambitions et d'objectifs renouvelés.

Affirmer la présence française comme légitime du fait de sa qualité d'État résident, de ses territoires et de sa population, est un discours qui paraissait évident de notre point de vue, mais qui n'était pas perçu comme tel par nos voisins. L'Inde, par exemple, ce grand voisin avec qui nous avons pourtant des relations assez proches, nous a longtemps perçus dans l'océan Indien comme la survivance d'une présence coloniale historique. Ce passif a été difficile à surmonter. Toutefois, la position de la France sur l'Indo-Pacifique a été élaborée concomitamment à la prise de conscience de certains acteurs de l'importance que revêt cette zone stratégique. La France n'a eu qu'à modeler son discours, en ajoutant son souhait de participer à l'animation et à la dynamique de cette zone.

Les tensions qui commençaient à se dessiner ne pouvaient plus être ignorées. La relation sino-américaine et surtout la dimension maritime de l'Indo-Pacifique ont fait émerger un nouveau discours sur la nécessité de préserver la navigation, de sécuriser les détroits et de bâtir un ensemble régional fondé sur la règle de droit et le multilatéralisme, à commencer par le respect de la Convention de Montego Bay sur le droit de la mer. Sa zone économique exclusive (ZEE) et son statut de puissance maritime ont permis à la France de prendre position. En luttant contre la piraterie, la Marine nationale a participé à la sécurisation de la zone. La France a coopéré avec d'autres puissances maritimes afin de préserver la liberté de navigation et le respect du droit de la mer.

Dès 2022, la France a œuvré en faveur d'une diplomatie bleue. Elle a participé à des discussions de haut niveau, notamment dans le cadre de l'ONU. Celles-ci ont abouti cette année à la mise en œuvre du Traité sur la haute mer et à un renforcement des capacités régionales de lutte contre la pêche illégale, un fléau dans la région. La diplomatie bleue a trouvé un écho au sein de l'Union européenne lorsque cette dernière a publié sa stratégie de coopération Indo-pacifique. On y voit la marque de l'influence française, avec un positionnement très fort sur la diplomatie maritime, les coopérations, mais aussi une offre qui, sans contrebalancer totalement le projet chinois de *Belt and Road Initiative*, propose une alternative.

Nous connaissons le cheminement compliqué de la stratégie française après la signature de l'accord Aukus (*Australia-United Kingdom-United States*) le 15 septembre 2021 ; la France a subitement perdu son pilier australien dans le Pacifique Sud. Il faut restaurer la confiance, mais aussi peut-être prendre conscience que le discours Indo-Pacifique, élaboré depuis Paris, doit revêtir un caractère régional, grâce à l'apport de nos territoires et de leurs voisins insulaires.

Dans l'océan Indien, les enjeux de sécurité de nos territoires de Mayotte et de La Réunion sont très proches de ceux de Maurice ou des Seychelles. De même, nos territoires du Pacifique Sud – notamment la Polynésie française, compte tenu du rôle de son président dans la mise en œuvre du Traité sur la haute mer et les aires marines protégées –, jouent un rôle essentiel, sans oublier notre fonction de porte-parole des petits États insulaires en développement qui souhaitent protéger leurs espaces maritimes. La France les aide et renforce leurs capacités, ce qui est une dimension très importante de la nouvelle stratégie de 2025.

Ainsi, nous sommes devenus une puissance innovante qui a intégré sa dimension insulaire, tout en conservant son rôle de grande puissance. D'un côté, nous envoyons le porte-avions Charles-de-Gaulle ou des frégates participer à des exercices qui nécessitent des moyens et des plateformes sophistiquées ; de l'autre, nous sommes aussi une nation insulaire qui lutte avec ses voisins contre le changement climatique, protège ses stocks de pêche – et donc lutte contre la pêche illégale – et fait avancer un certain nombre de traités internationaux contre l'impact du changement climatique sur les océans.

L'exploration minière des fonds marins fait l'objet de nombreux débats. La France a écouté la voix de la Polynésie française et plaide désormais pour un moratoire, le temps d'analyser l'impact de telles activités.

La France, puissance d'équilibre et puissance responsable, est devenue une puissance partenariale ; c'est très important. Notre discours porte sur notre action diplomatique – et plus uniquement sur nos capacités militaires. Cela dit, ces dernières sont importantes, tant la zone est un théâtre instable – elle le devient d'ailleurs de plus en plus. Dans ce contexte, la France est un partenaire fiable. Sa position va à l'encontre des discours et des actes de certains de nos grands partenaires qui nuisent à la stabilité internationale et à celle de l'Indo-Pacifique.

Mme Micheline Jacques, président. – Les financements sont le nerf de la guerre.

En 2021, lors de la présidence française de l'Union européenne, la stratégie *Global Gateway* a été lancée pour favoriser le développement des pays partenaires émergents. Elle fait de l'Union européenne, à travers ses territoires ultramarins, les pays et territoires d'outre-mer (PTOM), des porte-avions symboliques de la France et de l'Union européenne dans ce bassin.

Les territoires ultramarins sont-ils en mesure de mettre en œuvre cette stratégie ? Le cas échéant, avec quel partenaire privilégié pourrait-on envisager de telles relations ?

Mme Dana Purcarescu. – C'est une excellente question, d'autant que nous préparons actuellement le futur cadre financier pluriannuel ; vous avez d'ailleurs reçu récemment le secrétaire général des affaires européennes. Mon collègue vous a bien précisé le changement de nomenclature en cours. Lorsque j'entends parler de changement, je me pose la question : y a-t-il une occasion à saisir ?

Pour nos territoires, l'occasion est très belle, mais elle suppose un petit effort. En effet, dans la nouvelle nomenclature, les fonds ne sont plus garantis ni fléchés comme avant. Il va donc falloir se battre pour les obtenir et faire ce que nous ne savons pas très bien faire en France : répondre à des appels d'offres, poser des projets sur la table et aller chercher le financement projet par projet. Nous préférons, en raison de notre tradition administrative centralisatrice, disposer de garanties qui tombent en bloc. Or le fonctionnement des fonds européens est quelque peu différent.

Les institutions européennes apprécient particulièrement les projets présentés en coopération, notamment entre plusieurs territoires, mais aussi plusieurs pays ; ce sont ceux qui ont le plus de chances de réussir. Si nous apprenons à proposer des projets qui répondent à ces critères quelque peu standardisés, nous avons toutes nos chances.

Cela suppose un gros travail, car nous ne le faisons pas avant ; le plus grand piège est toujours de dire que l'on n'a jamais fait les choses comme cela. Il faut donc apprendre très vite. Il peut être compliqué de juger la loyauté ou la capacité de partenaires que l'on ne connaît pas forcément. Il ne faut pas hésiter à demander le soutien, l'aide et la compétence des collègues de l'administration qui disposent déjà de cette expérience. Nos opérateurs publics et nos universités, notamment, ont appris à solliciter des crédits européens.

Le savoir-faire et la compétence technique pour préparer un projet afin qu'il ait le plus de chances de cheminer dans le circuit européen existent déjà. Mais cela suppose de mener un travail collaboratif, et que nous fonctionnions en « équipe France ». Il faut simplement créer des équipes projet et aller chercher les financements partout où ils se trouvent. Dans cette perspective, nos collectivités ultramarines sont très bien placées, car elles ont des spécificités. Leur projet ne sera donc pas générique. Un projet présenté en Europe continentale ressemble plus ou moins aux autres, car les paramètres sont les mêmes. Faisons de la spécificité de nos territoires ultramarins une force pour expérimenter de nouvelles actions. Les institutions européennes apprécient l'expérimentation et le travail collaboratif.

J'en viens aux thématiques envisageables. Selon moi, la recherche est le point de départ de toute action. Nous n'avons jamais assez d'argent pour la

recherche. En outre, c'est un sujet très consensuel, qui ne donne pas lieu à des divisions politiques. Nous avons besoin de la recherche fondamentale pour lutter contre le changement climatique, pour préserver la biodiversité et pour avancer sur certains enjeux de santé.

Les investissements en faveur des infrastructures doivent porter sur des projets structurants, utiles dans la durée. Il faut se pencher sur les infrastructures de sécurité maritime. Mme Marianne Péron-Doise a mentionné la lutte contre la pêche illégale ; sur ce point, nous avons un potentiel de développement, car les besoins sont très grands. Ce sont par essence des projets collaboratifs et coopératifs. Tout ce qui relève de la connaissance du domaine maritime est donc un terrain à investir.

Les câbles sous-marins sont des infrastructures très sophistiquées - donc très fragiles et vulnérables. Ils font l'objet d'une concurrence de plus en plus exacerbée. Il faut donc s'emparer de ce sujet le plus tôt possible pour devenir un acteur fondateur dans ce domaine. Je vois là de nombreuses occasions de développement pour plusieurs de nos territoires ultramarins.

Pour compenser les effets du changement climatique, il faut construire autrement. À cet égard, les savoirs ancestraux et locaux sont parfois de bons points de départ pour penser de nouveaux modes de construction et de nouvelles structures urbaines - l'Indo-Pacifique est un lieu de croissance urbaine. Nous pouvons être un petit partenaire qui apporte énormément pour aider à la résolution de ces grands problèmes. J'ai en tête cette technologie de climatisation développée en Polynésie française, qui utilise l'eau de mer. C'est extrêmement précieux. Pour faire connaître ces technologies, nous avons besoin d'un relais très fort des administrations, notamment de nos représentations auprès de l'Union européenne. Nous les percevons comme modestes, car elles se situent à l'échelle de nos infrastructures et de nos territoires, mais elles ont un potentiel d'application énorme. Il existe un chemin pour placer l'expérience de nos territoires au cœur de notre action, et pour mieux les insérer dans les circuits des financements de l'Union européenne, en pleine transformation.

Mme Marianne Péron-Doise. - Je serai beaucoup moins prolix que Mme l'ambassadrice, car je n'ai pas une vision aussi fine de ces enjeux.

L'Indo-Pacifique est un espace très vaste. Nous devons répondre aux besoins de connectivité ; cela passe par des infrastructures portuaires, maritimes, aériennes, mais aussi numériques.

Le programme *Belt and Road Initiative* développé par la Chine à partir de 2013 répondait à un besoin réel. Mais les constructions chinoises n'étaient pas suffisamment durables ; en outre, la présence de la main-d'œuvre chinoise posait problème parfois. Nos partenaires régionaux qui avaient choisi la Chine ont mesuré à leurs dépens les conséquences de leur décision, sans parler du piège de la dette contractée auprès de ce pays.

Une aide répondant à des besoins réels et identifiés et respectant des critères de transparence s'imposait. À cet égard, la stratégie *Global Gateway* était un outil bien pensé, même si elle ne présentait pas la même ampleur financière que le projet chinois. En plus de cette stratégie, l'Union européenne a développé d'autres projets, tels que le programme ESIWA (*Enhancing Security Cooperation in and with Asia*), développé avec nos partenaires allemands : celui-ci renforce les capacités de certains de nos partenaires en matière de cybersécurité, de lutte contre le terrorisme et de sécurité maritime ; nos territoires en bénéficient également.

Je pense aussi au programme CRIMARIO (*Critical Maritime Routes in the Indian Ocean*). Ce programme de renforcement des capacités maritimes a permis de renforcer les moyens de surveillance en mer, qui sont absolument essentiels pour ce grand espace maritime que constitue l'Indo-Pacifique ; la Marine nationale y joue d'ailleurs un rôle capital.

Les besoins en matière de police maritime sont importants. Or tous nos partenaires n'ont pas les moyens de disposer de marines efficaces. Nos territoires peuvent les aider à se former dans ce domaine.

Il faut lutter contre la pêche illégale, mais aussi développer une meilleure connaissance de l'océan. Là encore, les actions de nos opérateurs spécialisés tels que l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) ou l'Institut de recherche pour le développement (IRD) peuvent essaimer des territoires français de la zone Indo-Pacifique vers leurs voisins.

Mme Vivette Lopez. – Merci pour toutes ces informations, mesdames.

Quels sont les domaines dans lesquels les territoires français du Pacifique pourraient renforcer la coopération avec leurs voisins et s'inscrire à la fois dans la stratégie *Blue Pacific* et dans la stratégie française pour l'Indo-Pacifique ?

Comment est perçue la rivalité entre la Chine et les États-Unis ?

Enfin, quel est le territoire français du Pacifique qui fait le plus preuve de dynamisme économique et qui a le meilleur potentiel d'insertion économique ?

Vous avez beaucoup parlé du domaine maritime et évoqué de nombreux projets. Êtes-vous écoutées, entendues, suivies ? Que faudrait-il faire pour que ces projets puissent enfin prendre corps ?

Mme Dana Purcarescu. – Merci pour votre question et pour votre bienveillance.

Je ne peux pas encore dire si je suis écoutée, car je suis en fonction depuis peu. Si j'en juge par mon parcours, je me battraï jusqu'à ce que l'on m'entende.

Concernant le dynamisme économique, je ne ferai pas un concours de beauté entre nos territoires, car je ne les connais pas assez. Ce sont des économies assez spécialisées, peu diversifiées, et donc vulnérables. La distance est aussi un élément de vulnérabilité. Je préfère regarder le potentiel. On échappe à la logique des contraintes géographiques quand on regarde les enjeux.

La transition numérique peut se faire n'importe où sur la planète. On peut donc être acteur de cette transition et de cette innovation porteuse de croissance, quelle que soit notre position géographique. Cela passe évidemment par l'éducation, le financement de la recherche et l'organisation des écosystèmes technologiques. J'ai eu grand plaisir à voir que la première capitale de la French Tech dans les collectivités ultramarines était La Réunion, et j'ose espérer que ce n'est qu'un début. Nous devons nourrir ces écosystèmes, car ce sont les sources de la croissance de demain : avec ces technologies, nous ne sommes pas prisonniers d'un territoire.

La deuxième thématique importante de coopération, tant pour l'insertion économique régionale que dans l'écosystème mondial, est la transition énergétique. Nous avons des choses à apporter au monde : nous avons acquis des connaissances en matière de réseaux énergétiques résilients ou de recherche sur les énergies futures, notamment.

Je place la recherche avant tout, car si nous avons les solutions aux défis qui se présentent devant nous, nous n'aurions plus qu'à les financer. Il nous reste beaucoup à découvrir. Pour mieux travailler et parvenir à un résultat, nous avons une marge de progrès importante. L'administration a son rôle à jouer ; je pense notamment aux tutelles des organismes de recherche. Nous devons renforcer la cohérence et la visibilité de nos actions. Lors de ma prise de fonctions, j'ai été frappée de découvrir que nous faisons beaucoup ; toutefois, les acteurs travaillent en silo, sans concertation entre eux.

M. Rachid Temal, rapporteur. – C'est très français.

Mme Dana Purcarescu. – La marge de progrès est d'autant plus importante que, comme le mentionnait Mme le président, nos ressources ne sont pas infinies. Quand on n'a pas beaucoup d'argent, il faut avoir des idées. L'amélioration de nos processus et de nos méthodes de travail est la source de notre productivité future. En la matière, nous pouvons faire mieux, notamment grâce à un renforcement de la coordination interministérielle. Mais chaque ministère doit accepter de ne pas être toujours la priorité du jour et de laisser parfois briller d'autres acteurs. Tous doivent accepter cette mission collective. L'administration doit jouer ce rôle de mise en cohérence et de meilleure diffusion de nos actions. Cela m'a également frappée : nos stratégies et nos instruments sont insuffisamment connus, particulièrement dans les collectivités ultramarines. Les acteurs ont des idées générales sur nos actions, et ils s'en accommodent. Plus nous donnerons de la visibilité à ces dispositifs, plus nous en faciliterons l'accès au plus grand nombre.

Lors de mes entretiens de prise de fonction, j'ai retenu un conseil qui revenait régulièrement. On parle toujours de ce que l'on peut faire pour nos territoires depuis la France continentale. Mais c'est une vision quelque peu paternaliste, si je peux me permettre. Je voudrais que l'on regarde aussi comment les territoires peuvent faire des choses intéressantes et nous montrer la voie. Je pense à nos entreprises ultramarines, assez peu connues et soutenues pour leur faciliter l'accès au marché économique, même dans leur région.

J'ai donc frappé à la porte des opérateurs, tels que Business France, qui fait partie de la Team France Export – au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, nous n'avons pas beaucoup d'argent, mais nous avons des adresses. J'ai constaté que les territoires ultramarins pouvaient bénéficier de dispositifs pour développer leur activité à l'export depuis la fin de l'année 2024 – c'est à se demander pourquoi nous avons attendu aussi longtemps pour le faire.

Désormais, nos entrepreneurs savent que la Team France Export est à leurs côtés. C'est peut-être un petit pas, un simple exemple, mais c'est ainsi que nous devrions fonctionner : l'administration peut accompagner les territoires en identifiant les bonnes pratiques et en proposant des solutions, en cas de besoin.

Mme Marianne Péron-Doise. – La rivalité sino-états-unienne inquiète dans la région, car elle est parvenue quasiment au stade de la confrontation. Tout cela a des conséquences directes : l'augmentation des budgets militaires, la modernisation d'équipements très coûteux et une compétition pour la possession d'outils militaires de plus en plus sophistiqués.

Cette rivalité de puissance exerce une pression à laquelle un certain nombre de pays, notamment nos partenaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean), aimeraient pouvoir échapper, car ils ne veulent pas être obligés de choisir. Toute leur subtilité diplomatique consiste à tenir à distance l'inévitable partenaire chinois, qui était là bien avant les États-Unis et qui, si vous me permettez cette prévision hasardeuse, restera peut-être là après leur départ. Le temps de l'Asie n'est peut-être pas le temps de l'Indo-Pacifique.

Il est compliqué d'ignorer certaines alliances dont nous ne faisons pas partie *stricto sensu*. Nous ne sommes pas membres du Quad (*Quadrilateral Security Dialogue*) – ce dialogue qui rassemble l'Inde, les États-Unis, l'Australie et le Japon –, mais, en tant que puissance maritime, nous participons occasionnellement à ses exercices. Bien sûr, nous avons été assez brutalement écartés de l'alliance Aukus, qui a annulé un contrat de sous-marins et surtout un partenariat industriel, diplomatique et politique majeur. Cette alliance repose sur un rapprochement entre plusieurs

puissances anglo-saxonnes faisant partie du regroupement *Five Eyes*. On peut se sentir marginalisés, à l'instar de ce que vivent certains de nos partenaires.

La rivalité sino-états-unienne est très marquée depuis le deuxième mandat de Donald Trump. Nous en voyons les effets : le recours à l'arme commerciale a beaucoup inquiété certains de nos partenaires en Asie du Sud-Est, ainsi que nos territoires, qui ont subi de nouvelles taxes.

Notre discours vise précisément à échapper à cette rivalité, en refusant cette logique de blocs. Cela passe notamment par des partenariats que nous proposons à nos partenaires. Il s'agit donc de proposer une offre différente, non pas engageante, mais inclusive. Ce discours inclusif est la marque de la stratégie Indo-Pacifique de la France et de celle de l'Union européenne. Cependant, la réalité des rapports de force dans la région ne nous échappe pas et peut, à juste titre, nous inquiéter, mais nous nous y préparons.

Ce n'est pas pour rien que nous envoyons régulièrement le porte-avions *Charles-de-Gaulle* ou que nous avons mis en place des missions de projection de puissance avec notre armée de l'air. Ce n'est pas pour rien non plus que l'un de nos sous-marins nucléaires d'attaque a effectué une longue et très discrète traversée de la zone ; nous souhaitons montrer que nous disposons de capacités et que, en cas de conflit de haute intensité, nous serions présents et ferions preuve de loyauté envers nos alliés.

À l'instar de leurs voisins, nos territoires du Pacifique Sud sont eux aussi touchés par cette rivalité sino-états-unienne, même si celle-ci ne s'exprime pas d'une façon aussi militaire. La Chine renforce sa présence dans la région, notamment sur le plan économique, mais aussi grâce aux coopérations policières, qui peuvent inquiéter : la Chine risque de prendre la main sur les polices locales, ce qui ne serait pas sans poser problème dans la lutte contre les trafics de drogue ou la pêche illégale - la flotte de pêche chinoise est extrêmement active dans la zone.

La déclaration de Boe a tracé les lignes de la doctrine dite du « Pacifique bleu », qui donne la priorité au changement climatique, notamment à la lutte contre l'érosion du trait de côte.

Nous répondons à la hausse du niveau de la mer non seulement par une action d'urgence sur le plan humanitaire, mais aussi en participant à des études conjointes pour renforcer la connaissance de nos territoires et de celle de nos voisins. La Nouvelle-Calédonie joue un rôle de plateforme humanitaire en cas d'urgence dans la région. Ce rôle extrêmement important tend à se renforcer, en coopération avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et nos partenaires régionaux. À différentes échelles, nous avons les moyens de répondre aux préoccupations de la région et d'apporter notre contribution pour tenter de réduire cette anxiété régionale face à la rivalité croissante entre Pékin et Washington.

M. Rachid Temal, rapporteur. - Ma première question porte sur le périmètre de la zone Indo-Pacifique. Plusieurs écoles s'affrontent : la plus

large, qui va des côtes est de l'Afrique aux côtes ouest du continent américain, et une autre qui considère que celle-ci se limite à un triangle à partir de l'Inde. Quelle option retenez-vous ?

Les collectivités territoriales n'avaient pas été associées à la définition de la première stratégie Indo-Pacifique. Comment le sont-elles dorénavant ?

Cette question est liée à celle des moyens. À l'occasion de l'examen de la précédente loi de programmation militaire (LPM), nous avons constaté une défaillance de nos capacités militaires, ce qui a nécessité d'ajouter des moyens pour moderniser nos frégates – surtout lorsqu'on les compare avec ceux de la Chine.

Je m'interroge également sur la double intégration. D'une part, l'intégration régionale, et, d'autre part, l'intégration entre nos territoires. En Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française ou à Wallis-et-Futuna, on a le sentiment qu'il n'existe pas de marché commun ou même de dispositifs visant à faciliter les échanges. Des discussions sont en cours, pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

Enfin, j'ai toujours trouvé le concept de puissance d'équilibre assez singulier. En effet, je considère que nous ne sommes pas à équidistance de la Chine et des États-Unis.

J'en viens à la Nouvelle-Calédonie. Comment les membres du Forum des îles du Pacifique ou de l'Asean perçoivent-ils le processus de décolonisation en cours, qui rencontre quelques difficultés ces derniers temps ?

Ma troisième question porte sur l'insularité. Nous devons faire notre révolution copernicienne : il faut voir l'océan comme un lien entre les îles et non plus les îles comme des entités isolées. Or chaque direction du Quai d'Orsay correspond à un continent : un océan s'intègre moins bien dans cette logique. Or c'est l'océan qui unit, et non l'inverse.

Quid des enjeux énergétiques ?

Vous évoquez à juste titre le droit international, mais celui-ci est mis à mal par de nombreux pays. C'est notamment le cas de la Chine, qui considère que le droit international actuel est celui des gagnants de 1945, en somme le monde occidental, et qui veut en sortir pour créer un nouveau système de valeurs – cela rejoint le débat sur les Brics, le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud.

L'administration américaine, quant à elle, considère que son propre droit prime le droit international, comme en témoigne la création du Conseil de la paix. Comment tout cela peut-il se traduire localement ? Que peut apporter la France sur ce point ?

Enfin, j'en viens à mon cheval de bataille : comment, lorsqu'on est un Français habitant à Cayenne ou à Nouméa, peut-on comprendre que l'Agence

française de développement (AFD) soit le même outil intervenant à la fois dans nos outre-mer et à Bamako ? Nos concitoyens peuvent légitimement se dire que l'on ne les considère pas comme des Français à part entière !

Mme Marianne Péron-Doise. – Je serai brève, des réponses ayant déjà été plus ou moins apportées aux questions soulevées.

L'idée de la France comme puissance d'équilibre a vécu. Nous ne pouvons donner corps à cette critique d'une France au centre de tout, arrogante, qui prétendrait jouer un rôle de balancier entre la Chine et les États-Unis. Nous nous efforçons de définir une politique chinoise en relation avec l'Union européenne. La Chine, de compétiteur stratégique, est devenue un rival systémique. Notre positionnement est très clair, même si nous restons inclusifs et souhaitons coopérer sur certains dossiers, comme nous avons pu le faire pour le Traité sur la haute mer.

De même, notre loyauté d'allié et notre partenariat très particulier avec les États-Unis font que nous ne pouvons pas nous positionner en véritable arbitre. La France se présente comme un partenaire fiable, qui respecte les souverainetés et propose une autre façon de voir le monde, mais qui refuse de choisir entre deux camps, à l'instar de l'Asean, des pays du Pacifique Sud et d'un certain nombre de nos partenaires. C'est une position crédible, qui renforce notre discours Indo-Pacifique et celui de l'Union européenne. Nous sommes donc extrêmement cohérents.

Le discours de la France, puissance d'innovation et force responsable, trouve un écho dans la région. Le procès en arrogance ou en positionnement singulier que l'on nous intente souvent est derrière nous.

Reste que le droit international est malmené à la fois par la Chine et par les États-Unis. Or notre discours porte sur la nécessité d'un multilatéralisme efficace passant par les organisations régionales. L'intégration de La Réunion – Mayotte reste à part, malheureusement – me semble très réussie au sein de la Commission de l'océan Indien (COI), où nous sommes membres de droit alors que d'autres se disputent un statut d'observateur. Nous décidons d'un certain nombre de dispositions avec nos collègues de Madagascar, des Comores, de Maurice et des Seychelles.

Concernant le Forum des îles du Pacifique, le statut d'autonomie très singulier de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie n'est pas assez connu dans une région où existe une multitude de statuts, comme celui des États fédérés de Micronésie vis-à-vis des États-Unis. Le fait d'avoir un parlement, un congrès, un président qui peut décider de signer des accords commerciaux, en cohérence avec la politique étrangère française, est un atout, comme nous l'avons vu avec plus ou moins de bonheur pour l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie. Nous devrions faire un effort vis-à-vis de Wallis-et-Futuna, territoire qui se sent un peu relégué et physiquement à l'écart, au moins autant que l'îlot de Clipperton. Nos citoyens s'y sentent peut-être un peu oubliés. Un effort de notre part est sans doute nécessaire pour

que nos voisins du Forum des îles du Pacifique considèrent différemment la France et son action vis-à-vis de ses territoires.

Enfin, les accords de Bougival, ce n'est pas rien ! L'idée d'une double nationalité kanake et française est très ambitieuse. Nous ne sommes pas non plus clairement informés des réalités de la vie politique et des acteurs politiques en Nouvelle-Calédonie. Nous entendons beaucoup parler du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS), mais les familles politiques sont fragmentées : certains considèrent qu'il faudrait peut-être être pragmatique, continuer à dialoguer et avancer. Nous avons peut-être une vision excessivement polarisée du monde politique de Nouvelle-Calédonie. Un effort de communication s'impose pour montrer que nous ne sommes pas toujours sur le banc des accusés en tant que puissance coloniale.

Certaines situations sont tout à fait étonnantes. Nous voyons par exemple que des États mélanésien - Papouasie-Nouvelle-Guinée, Vanuatu, Fidji - soutiennent le FLNKS. Il ne faut pas avoir honte d'aller expliquer la situation. Les pays membres du Forum des îles du Pacifique commencent à comprendre, même s'il est très facile d'avoir un discours militant.

L'AFD est un acteur qui dispose d'un budget, qui peut prendre un certain nombre d'initiatives et qui m'apparaît, vu de l'extérieur, comme un État dans l'État. Les relations avec les partenaires devraient peut-être évoluer, mais je ne m'aventurerai pas plus sur ce sujet.

Mme Dana Purcarescu. - Dans la stratégie publiée en 2025, nous avons bien précisé que le périmètre retenu allait des côtes orientales de l'Afrique jusque dans le Pacifique - dans le Pacifique, nous nous limitons à nos eaux territoriales, sans nous étendre jusqu'à la côte occidentale des Amériques. C'est un choix arbitraire, qui correspond à l'une des versions les plus larges qui soient. D'autres ont fait des choix plus sectoriels pour de nombreuses raisons, y compris purement administratives, car réunir trois régions complique les choses.

Le Quai d'Orsay est organisé en directions : la direction d'Afrique s'occupe de l'océan Indien et la direction d'Asie dispose d'une sous-direction Océanie. Cette organisation est peut-être complexe, mais il faut reconnaître que nous avons créé une ambassadrice pour l'Indo-Pacifique, dans l'objectif de dépasser ces cloisonnements et de réunir tous ces services, déjà au sein des affaires étrangères, mais aussi dans les autres administrations de l'État. Le travail est en cours.

Des postes de référents outre-mer ont été créés dans toutes les ambassades situées dans les zones où nous avons des territoires ultramarins. C'est nouveau. Auparavant, nous nous posions des questions uniquement dans notre secteur ; nous élargissons donc, nous décroisonnons. Est-ce parfait ? Non, mais nous avons commencé ce travail. La dynamique est plutôt intéressante : nous appréhendons la transversalité et la maritimisation de l'action de l'État.

Les territoires eux-mêmes avaient regretté de ne pas être associés à la définition des stratégies – je le comprends. Mon prédécesseur a conduit des consultations, des déplacements sur le terrain et des visioconférences. Nous avons un ambassadeur dans chacun des bassins qui s'occupe spécifiquement de l'intégration régionale et qui a mené des consultations ; pour le Pacifique Sud notamment, c'est la secrétaire permanente qui les a conduites.

L'ambition est d'aboutir à des feuilles de route Indo-Pacifiques pour chacun de nos territoires et collectivités.

M. Rachid Temal, rapporteur. – Il serait impensable que les collectivités territoriales de France continentale ne soient pas consultées lors de l'élaboration de tel ou tel schéma. Nous devons veiller à ce que cela soit aussi le cas pour nos territoires ultramarins. On aurait très bien pu demander au Congrès de la Nouvelle-Calédonie, par exemple, d'être associé, de délibérer sur ces stratégies. Je reconnais votre travail, ce n'est pas une critique à votre égard, mais c'est là une limite du système.

Mme Dana Purcarescu. – Je comprends vos remarques, mais certains efforts ont été faits, notamment par mon prédécesseur.

M. Rachid Temal, rapporteur. – Nous ne savons même pas quand auront lieu les élections en Nouvelle-Calédonie. La décision sera peut-être même prise un mois avant. Si nous agissions ainsi dans n'importe quelle région de France continentale, il y aurait le feu ! Nos concitoyens ressentent une forme de « deux poids, deux mesures », et pas dans le bon sens.

Mme Dana Purcarescu. – Je ne suis pas certaine que ma direction d'origine ait consulté nos concitoyens sur la stratégie Indo-Pacifique.

M. Rachid Temal, rapporteur. – Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Mme Dana Purcarescu. – J'essaie de privilégier l'écoute. Bien sûr, tout un chacun peut poser des questions et exprimer des attentes par rapport à la manière dont les administrations déploient la politique. Mais ma responsabilité s'arrête là. Ce n'est pas moi qui fais la politique ; j'administre, monsieur le sénateur.

Sur la question des moyens, je vous renvoie un peu facilement la balle : c'est vous qui votez notre budget.

M. Rachid Temal, rapporteur. – Oui, sur la base des propositions des ministres. Or, à ce stade, nous sommes très limités dans notre capacité à les modifier. Je vous renvoie donc la balle. Ce n'est pas moi qui opère la réduction des budgets du Quai d'Orsay depuis quelques années. Malheureusement, nous faisons ce que nous pouvons.

Mme Dana Purcarescu. – Mon ministère vit depuis vingt-cinq ans sous la menace de la réduction de son budget. En tant qu'administration, nous faisons avec ce que l'on nous donne. Sur le terrain, l'action publique s'exprime avec des moyens qui peuvent toujours être améliorés.

Notre modèle se soucie des territoires et vise à préserver l'intégrité de notre domaine maritime et de notre zone économique exclusive. Nous sommes présents dans nos territoires, ce que tous les États n'ont pas les moyens de faire. Bien sûr, nous pouvons progresser, nous améliorer et nous renforcer. La loi de programmation militaire (LPM) votée il y a quelques mois prévoit plusieurs renouvellements de programmes et des montées en compétences. Est-ce trop tard ? Peut-être. On peut toujours mieux faire, mais il faut bien commencer quelque part et mesurer les progrès accomplis.

Je ne serai pas aussi sévère que ma voisine dans son constat dressé sur le concept de puissance d'équilibres. Le Président de la République met au pluriel le terme « équilibre » : ce n'est pas un seul équilibre, ni une troisième voie, mais une volonté d'avoir le choix, de se doter de la capacité d'avoir une appréciation autonome des enjeux. Nous ne jouons pas clairement dans le duopole, qui pourrait d'ailleurs devenir un condominium. Nous ne pouvons pas jouer à ce niveau-là, mais nous agissons partout ailleurs, car la concentration des oppositions n'élimine pas l'existence, les ambitions et les attentes du reste du monde.

Les politiques de partenariat que nous proposons visent à jouer un rôle de levier, à faire entendre les besoins de tous les autres, car le monde ne s'arrête pas à deux puissances. Au quotidien, nos concitoyens ont besoin de politiques publiques. C'est ce que la France apporte : une façon d'occuper un espace géopolitique.

Vous avez utilisé le mot juste, monsieur le sénateur : il faut des solutions et de la solidarité. C'est ce que nous proposons avec notre stratégie. Nous subissons tous les décisions des acteurs mondiaux qui ont la capacité d'affecter notre quotidien. Mais nous avons aussi la possibilité, grâce à nos idées et à notre mobilisation, de trouver ensemble des solutions qui répondent à nos besoins spécifiques. Seuls – et c'est encore plus vrai pour de petits États insulaires –, nous ne pourrions pas exister au niveau mondial. La seule façon d'y parvenir, c'est le partenariat, c'est de faire les choses ensemble. Ce n'est donc pas parfait, mais cela progresse.

Je reviens très rapidement sur l'AFD, qui, à l'origine, est une banque de développement.

M. Rachid Temal, rapporteur. – Mais pas une agence.

M. Christian Cambon, rapporteur coordonnateur. – C'est bien là le problème.

Mme Dana Purcarescu. – L'AFD est un outil, un guichet. Que nos territoires ultramarins puissent utiliser ses instruments en cas de différence de développement ne me choque pas.

La question des proportions relève ensuite du débat politique. Les autorités de tutelle exercent leur contrôle ; d'ailleurs, certains de vos collègues siègent dans les conseils d'administration.

L'ampleur des besoins en matière de développement a transformé l'AFD en paquebot. Mais n'oublions pas que l'important est de définir des politiques publiques, puis de trouver les instruments pour les mettre en œuvre. Ce n'est pas l'institution qui fait sa politique ; elle fait la politique qu'on lui laisse faire.

M. Rachid Temal, rapporteur. – L'AFD mène sa propre politique.

Mme Dana Purcarescu. – Les autorités de tutelle sont présentes. Si elles s'exprimaient au maximum de leur potentiel, si tout le monde jouait le jeu... Quand les autorités de tutelle sont multiples, c'est le bonheur pour l'opérateur, car elles passent leur temps à discuter entre elles pendant que l'opérateur, lui, avance.

Pensons « instruments utiles », sans arrière-pensées. Regardons également les résultats. Si j'étais vous, je jugerais sur les résultats. Moi, élue de la République, je demanderais aux administrations de me transmettre et de justifier les résultats des opérateurs.

M. Rachid Temal, rapporteur. – J'ai été co-rapporteur de la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. Celle-ci courait jusqu'en 2025 – il est vrai que nous ne sommes qu'en 2026... Après que la loi a été votée, le Président de la République a décidé seul de certaines modifications.

Nous avons demandé une commission d'évaluation. Celle-ci a été mise en place quatre ans après l'adoption de la loi, à tel point que c'est l'administration elle-même qui s'auto-évalue.

Je pourrais continuer à l'envi sur l'AFD – tout en y étant favorable, contrairement à d'autres. Mais soyons honnêtes : c'est une banque. Il faut distinguer le développement international des actions destinées à nos territoires ultramarins : ce n'est pas la même chose.

Dans notre pays, le ministre de la coopération est le directeur de l'AFD – et personne d'autre. Nous l'invitons tous les ans à s'exprimer devant notre commission des affaires étrangères – je parle sous le contrôle du président Christian Cambon. Tous les ans, nous avons droit au même numéro de claquettes. Certes, nous avons défini des politiques publiques, mais les critères retenus par l'opérateur chargé de les mettre en œuvre correspondent non pas au nombre d'arbres plantés, mais à des considérations liées à son statut de banque. Je ne l'accuse de rien ; je souligne simplement que l'outil n'est pas adapté à la politique que nous souhaitons mener.

M. Christian Cambon, rapporteur coordonnateur. – Je reviens sur l'AFD, un sujet qui passionne depuis des années notre commission des affaires étrangères et de la défense.

L'intégration du poste « outre-mer » à l'intérieur de l'AFD a présenté un intérêt purement statistique, puisqu'elle faisait grossir l'enveloppe globale de l'opérateur ; cela était utile lorsque les pays développés étaient en

concurrence pour savoir lequel contribuait le plus à l'aide au développement - nous y avons même intégré les écolages et d'autres postes de dépense, ce qui n'était pas conforme aux critères de l'OCDE.

Comme l'a dit Rachid Temal, l'AFD souffre d'une forme d'ambivalence, puisqu'elle est à la fois une banque de développement - ce dont nous avons absolument besoin - et le bras séculier de l'État pour aider les pays les plus en difficulté. Ce ne sont pas les mêmes métiers, mais c'est le même organisme. On nous a expliqué que l'un aidait à financer l'autre : les prêts consentis à des pays comme la Chine, l'Indonésie, la Colombie ou le Mexique permettaient, par leur rentabilité, de financer l'aide au développement.

Nous ne sommes pas des gens très intelligents, nous avons donc besoin de choses claires. Nous aurions aimé que l'aide au développement, singulièrement celle destinée aux pays les plus pauvres, soit encore plus individualisée par rapport aux activités de banque de développement de l'AFD. De même, il nous semble que les actions relevant de l'aide aux outre-mer soient individualisées soit au sein d'un organisme dédié, soit par le biais de comptes plus clairs, ce qui faciliterait notre action de contrôle.

En effet, les parlementaires sont là pour évaluer et pour contrôler. Si, tel Jean-Baptiste dans le désert, nous crions pour la mise en place de cette commission d'évaluation, ce n'est pas pour mettre en cause l'administration, mais parce que nous voulons rendre service. Vous l'avez dit vous-même, madame l'ambassadrice, vous faites avec l'argent dont vous disposez. Nous l'avons bien compris, surtout dans un secteur où l'aide au développement supporte le gros de l'effort de la contraction budgétaire du ministère. Par conséquent, moins nous avons d'argent, plus nous sommes chargés de vérifier si cet argent est utilisé efficacement. Notre objectif est le même, que ce soit l'administration qui met en œuvre ou le Parlement qui contrôle. Nous avons les mêmes préoccupations.

Une observation s'impose au sujet de l'intégration dans le cadre interrégional. Les mots veulent dire ce qu'ils veulent dire. Je n'ai jamais parlé de la France comme puissance de l'Indo-Pacifique, car, sur place, on voit bien que nous ne sommes pas une puissance. Si nous l'étions, nous aurions non pas deux ports de guerre, mais trois : Brest, Toulon et Nouméa. Avec notre sympathique patrouilleur et notre Puma mis en service en 1955, nous faisons des choses merveilleuses. Lorsque j'ai rencontré nos amis australiens et néo-zélandais, ils nous ont dit : « Restez, surtout, restez et développez-vous. »

La France peut jouer un rôle dans cette région du monde. Cependant, dans ce domaine comme dans bien d'autres, nous ne mettons pas toujours les moyens à la hauteur de nos ambitions. Avoir des ambitions - et cela passe par un renforcement de notre présence avec nos ambassadeurs - est une bonne chose, mais nous pourrions aller plus loin. Comme nous ne le pouvons pas, je

plaide pour que nous associions parfois nos efforts au niveau européen – même si pour nombre de pays européens, tout cela semble très lointain.

Nos intérêts sont désormais mondialisés. La moindre crise mondiale à des milliers de kilomètres a immédiatement – j’allais presque dire, instantanément – des répercussions. Regardez ce qui se passe au Moyen-Orient : les répercussions sur le prix de l’essence sont immédiates. Cette mondialisation raccourcit et rétrécit les distances. Comme nous ne pouvons plus prévoir autant de moyens que nous le souhaiterions, peut-être faut-il mettre en place des coopérations. Cela vaut aussi pour l’AFD. Je me souviens du temps où, à Bamako, lorsque nous étions encore *persona grata*, notre pays mettait en œuvre vingt-huit politiques de développement dans ce pays.

Comme toujours, ces politiques répondent à la logique du verre à moitié vide ou à moitié plein. Avec les moyens dont vous disposez, vous faites au mieux. Je suis convaincu que nous pouvons faire beaucoup mieux. Nous devrions mieux connaître mutuellement la réalité de nos territoires respectifs. Dans des temps anciens, une très belle initiative permettait à chaque parlementaire entrant en fonction d’effectuer un déplacement en outre-mer. En effet, on peut parler des outre-mer nuit et jour sans jamais y avoir mis les pieds ou alors, comme nombre de Français, y avoir séjourné sous le soleil et les palmiers. Or la réalité est tout autre. Quand on voit les absurdités que nous avons souvent signalées ici, comme la Guyane obligée d’acheter du pétrole en Norvège alors qu’elle en a au Venezuela, parce que des règles européennes l’imposent... Tout cela est absurde ! Il y aurait donc moyen d’être plus efficace.

Dans l’Indo-Pacifique, la Chine représente un véritable danger géostratégique. Le pays examinait avec la plus grande attention les résultats des référendums successifs en Nouvelle-Calédonie pour voir si ceux-ci pouvaient être exploités dans son intérêt. Nous devons tenir notre place, si nous faisons le choix d’être présents dans l’Indo-Pacifique.

Nous avons souvent plaidé pour que nos territoires ultramarins soient plus autonomes ; cela serait une bonne chose pour eux-mêmes et pour agir au sein de leur environnement géostratégique. Les autorités légalement élues de ces territoires sont tout à fait capables de développer elles-mêmes des relations avec leurs voisins, sans être nécessairement contraintes d’en passer par Paris. Ces priorités ont été suggérées par certains de nos collègues issus des départements d’outre-mer.

Il y a des progrès à faire, une meilleure connaissance mutuelle à acquérir et des barrières bureaucratiques et administratives à abattre pour faciliter les choses. On a souvent parlé de l’octroi de mer. Tout un ensemble de règles mériterait d’être revisité, ce qui permettrait peut-être d’apporter un peu d’apaisement.

On ne peut pas se servir uniquement des outre-mer comme d’une réserve de voix lors des élections. Je rejoins Micheline Jacques : les outre-mer

sont une chance pour la France. Nous devons les mettre en valeur, non pas pour nous, mais pour les territoires eux-mêmes. Nous avons de nombreux atouts que nous ne mettons pas assez en exergue. Le rôle joué par l'ambassadrice est évidemment très important, c'est un lien permanent.

M. Rachid Temal, rapporteur. – Cette intervention s'apparentait plus à une déclaration qu'à une question. Il me reste, madame l'ambassadrice et madame Péron-Doise, à vous remercier pour votre venue et pour la qualité de nos échanges.

Mme Micheline Jacques, président. – J'ai été très sensible aux propos de madame l'ambassadrice sur la nécessité de valoriser le potentiel des territoires ultramarins. Je déplore souvent ce que j'appelle un manque de culture des outre-mer dans tous les ministères. Les territoires ultramarins ne sont pas suffisamment sollicités : on leur impose des politiques qui ne leur sont pas adaptées. Je suis ravie de constater que les choses commencent à changer.

Notre délégation travaille sur le futur cadre financier pluriannuel de l'Union européenne. Hormis La Réunion, les territoires ultramarins ne savent pas mobiliser suffisamment les fonds européens. Pourquoi ne pas modifier les statuts de l'AFD ? L'agence pourrait ainsi accompagner les territoires dans le montage des dossiers auprès de l'Union européenne. Elle pourrait aussi assurer le préfinancement de ces projets, qui leur fait grandement défaut, ce qui les empêche de mobiliser ces fonds.

En outre, le nouveau cadre financier pluriannuel m'inquiète, car les crédits destinés aux territoires ultramarins ne sont pas sanctuarisés. Je crains que ceux-ci ne puissent être fondus dans l'ensemble des crédits, compte tenu des difficultés que nous connaissons sur le territoire hexagonal.

Mardi 24 mars 2026

**Audition de Sarah MOHAMED-GAILLARD,
auteur de *Géopolitique de l'Océanie***

Mme Micheline Jacques, président. – Mes chers collègues, nous poursuivons nos travaux sur l'intégration et la coopération régionales dans le bassin Pacifique avec l'audition de Mme Sarah Mohamed-Gaillard, maîtresse de conférences en histoire contemporaine à l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco) et auteure d'un ouvrage récent sur la *Géopolitique de l'Océanie*, une région dont les dynamiques restent encore trop méconnues.

Madame, nous vous remercions vivement d'avoir répondu à l'invitation de la délégation sénatoriale aux outre-mer et de partager avec nous votre expertise sur un espace qui concentre des enjeux majeurs pour la France et ses collectivités d'outre-mer. Le Pacifique est, en effet, devenu un théâtre stratégique central, marqué par des rivalités croissantes entre grandes puissances, des défis environnementaux sans précédent et des transformations géopolitiques rapides. Votre approche, qui replace les États insulaires océaniques au cœur de l'analyse, éclaire une dimension souvent sous-estimée : celle de leur rôle actif dans les équilibres régionaux, voire internationaux.

Les interrogations de notre délégation portent en particulier sur deux axes : d'une part, l'intégration de nos territoires ultramarins dans cet espace complexe, où la France doit concilier souveraineté, coopération régionale et respect des aspirations locales ; et, d'autre part, la stratégie de notre pays face aux ambitions chinoises et, notamment, américaines, ainsi qu'aux défis posés par la gestion des ressources marines, la montée des tensions géopolitiques et les attentes des populations insulaires.

Je vous rappelle que, pour la rédaction du rapport d'information intitulé *Coopération et intégration régionales des outre-mer - volet 3 : bassin Pacifique*, nous avons désigné trois rapporteurs : Guillaume Chevrollier, sénateur de la Mayenne, Solanges Nadille, sénatrice de la Guadeloupe, et Rachid Temal, sénateur du Val-d'Oise.

Mme Sarah Mohamed-Gaillard, maîtresse de conférences en histoire contemporaine à l'Institut national des langues et civilisations orientales. – En tant qu'historienne des relations internationales, j'étudie depuis près de vingt-cinq ans la politique de la France en Océanie. Certaines questions du questionnaire qui m'a été transmis sont d'ordre économique, aussi, je ne suis sans doute pas la mieux placée pour y répondre.

Dans les outre-mer en général et dans les collectivités du Pacifique spécifiquement, la France se trouve devant un défi complexe : transformer sa

relation aux territoires en question, dont elle vante le potentiel géopolitique, dans un contexte budgétaire extrêmement contraint et sur fond d'enjeux de souveraineté de grande actualité. Les États insulaires du Pacifique s'interrogent eux-mêmes sur leur avenir. Les parlementaires ont appelé de leurs vœux, au travers de plusieurs rapports, une révolution copernicienne : tenir compte des intérêts propres des outre-mer et de leur environnement, en adoptant leur point de vue.

Les pratiques doivent s'aligner sur les discours pour placer concrètement ces territoires au cœur des stratégies nationales, d'où mon insistance sur l'importance politique du langage employé au sujet des collectivités françaises du Pacifique. L'expression de « postes avancés », la mention des « porte-avions » pour la Nouvelle-Calédonie et les termes de « vitrine » ou de « relais » de la France, utilisés pour marquer l'importance du rôle des outre-mer dans la stratégie Indo-Pacifique, ont une résonance assez utilitariste, voire laissent entendre quelques relents impériaux. Ils ne résonnent donc pas de façon anodine dans des territoires souvent minorés par les discours et les débats politiques nationaux.

En outre, la « colonialité du pouvoir » – j'entends par là la continuité entre le passé colonial et les formes présentes du pouvoir – est un sujet politique et social d'actualité sur place. Même s'il ne s'agit pas de limiter la lecture des enjeux contemporains de ces archipels à la seule histoire coloniale, la compréhension des rapports de force qui les traversent, économiques, politiques, sociaux, voire communautaires, impose de considérer cette question, tant les relations à l'État demeurent centrales dans les jeux politiques locaux. Les singularités historiques des outre-mer ne doivent pas être sous-estimées, ces espaces relevant du territoire national tout en ayant une valeur ajoutée.

La dimension diplomatique de la politique intérieure de la France dans ses collectivités du Pacifique me paraît importante. L'Histoire témoigne d'une telle articulation : les séquences de tensions entre l'État et une ou plusieurs de ces collectivités écornent inévitablement l'image de notre pays dans la région et affaiblissent sa politique étrangère. Rappelons les contestations suscitées par le Centre d'expérimentation du Pacifique et, plus récemment, les répercussions diplomatiques induites par le positionnement de la France face à la situation en Nouvelle-Calédonie.

À rebours de la stratégie de la France énoncée en 2018, il me paraît indispensable de penser l'Indo-Pacifique au travers de co-constructions : considérons ces collectivités comme des acteurs et des partenaires, non comme de simples vitrines ou projections de la France. La reformulation de la stratégie en 2025 a tenu compte de l'enjeu d'une plus grande articulation de cette dernière avec les outre-mer, même si cela contraint la politique intérieure de notre pays sur place. Néanmoins, elle a été édictée dans le contexte de tensions en Nouvelle-Calédonie et d'un gouvernement indépendantiste en Polynésie

française, qui développe une stratégie active pour promouvoir les intérêts propres de cet archipel sur la scène régionale et internationale.

Dans les entretiens que j'ai pu mener avec eux, la plupart des préfets ayant été en poste dans les outre-mer, notamment en Nouvelle-Calédonie, ont souligné la dimension diplomatique de leur fonction. Cette spécificité impose davantage de fluidité entre les ministères de l'intérieur, des affaires étrangères et des outre-mer. Comme en attestent les archives, cet enjeu est récurrent depuis le début des années 1980 ; de grandes réunions manifestent régulièrement une volonté d'articuler davantage l'action des hauts-commissariats dans chaque territoire avec celle des ambassades de France dans la région et de mieux lier autorités politique et militaire. De fait, quand ils font face à une situation difficile, les outre-mer demandent le renforcement de la concertation ministérielle pour définir une ligne d'action commune. Ce besoin n'est pris en compte qu'en réaction aux événements. Nous gagnerions à travailler davantage en amont.

Le rôle diplomatique des collectivités du Pacifique impose de poursuivre la réflexion sur la souveraineté, y compris dans les territoires qui jouissent d'un fort niveau d'autonomie concernant leurs relations à leur environnement régional. Il faut, en corollaire, repenser les réflexes jacobins. Plus largement, la question est celle de la confiance de notre pays en ses collectivités.

Il est indispensable de ne pas restreindre l'approche de ces territoires aux seuls intérêts nationaux et stratégiques de la France. L'Histoire l'a montré : à chaque fois que le débat sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie échappe à cette dernière, soit parce qu'il devient un sujet de clivage politique dans l'Hexagone, soit parce que sa dimension stratégique prévaut sur les enjeux locaux, la situation intérieure de l'archipel en pâtit, au détriment des populations, ce qui alimente un ressentiment.

En outre, il est indispensable de comprendre les manières de faire de la politique et de la diplomatie en Océanie : primauté du dialogue et du consensus, nécessaire adéquation entre les discours et les actions. Ces points de vigilance s'imposent à l'ensemble des puissances historiquement investies dans la région, si elles souhaitent être audibles et soutenues par des États et des territoires insulaires dont le vis-à-vis diplomatique se diversifie : ils ont davantage de partenaires avec lesquels traiter. La France me semble particulièrement attendue, notamment par l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

M. Rachid Temal, rapporteur. – Premièrement, comment pouvons-nous associer davantage les collectivités territoriales de la région à la stratégie de la France dans l'Indo-Pacifique ? Malgré nos rapports et contrairement à ce que nous aurions fait avec n'importe quelle collectivité métropolitaine, nous ne les avons ni associées à l'élaboration du document ni invitées à voter sur le sujet.

Deuxièmement, comment la France peut-elle concilier le processus de décolonisation dans lequel elle s'est engagée et sa volonté de maintenir sa présence ?

Troisièmement, est-il encore pertinent en 2026 d'avoir des hauts-commissaires, du fait des valeurs que veut défendre notre pays ?

Quatrièmement, plutôt que « puissance d'équilibre » ou « de solution », le concept de « puissance de développement des souverainetés » ne serait-il pas plus pertinent ? En effet, un certain nombre de ces États ont besoin de renforcer leur face au choc sino-américain.

Mme Sarah Mohamed-Gaillard. – La façon dont est perçue la politique extérieure de notre pays dépend largement de la situation intérieure des collectivités françaises. La période des essais nucléaires et de la gestion de la revendication d'indépendance kanake a été extrêmement difficile : ces deux dossiers ont plombé l'action diplomatique de la France en Océanie, car ils étaient, pour les États insulaires, des signes du caractère colonial de notre pays. À partir du moment où Paris a annoncé la fermeture du Centre d'expérimentation du Pacifique et où un dialogue apaisé a été ouvert en Nouvelle-Calédonie avec les accords de Matignon, nous sommes devenus une puissance relativement acceptée, voire recherchée dans la zone.

Toutefois, la situation actuelle, extrêmement tendue, en Nouvelle-Calédonie redonne l'image d'une France qui est non pas « du », mais « dans » le Pacifique, pour reprendre une distinction importante faite par une ancienne consule australienne à Nouméa, Denise Fischer. Les collectivités françaises de la région pourraient permettre à la France d'« océaniser » sa diplomatie et sa présence sécuritaire et stratégique dans la zone, à la condition qu'elle se comporte comme une nation résidente de cet espace, respectueuse des valeurs de la région.

Ce n'est pas parce qu'il y a eu relativement peu de coups d'éclat de la part des États insulaires au regard des événements survenus en Nouvelle-Calédonie il y a deux ans que le sujet ne leur paraît pas d'actualité. Le Forum des îles du Pacifique, qui se réunit chaque année, soulève systématiquement la question de ce territoire. Ces motions ne sont pas forcément vindicatives, mais elles montrent que le sujet reste pour eux un point d'attention. Tant que les relations ne s'apaiseront pas, tant au sein de la Nouvelle-Calédonie qu'entre ce territoire et la France, notre pays apparaîtra comme extérieur à la zone, cherchant à s'imposer par la verticalité de sa politique.

Le retour de réflexes en matière de souveraineté s'explique ainsi. Pour reprendre un élément de langage des États insulaires d'Océanie dans les années 1970 et 1980, le territoire national français est considéré comme se situant en Europe et non outre-mer. Même si les revendications d'indépendance sont un peu moins vives à l'heure actuelle, la question de la

souveraineté me semble primordiale dans la région. Je pense notamment à celle des États insulaires, trop souvent qualifiés de « petits États ».

Dans un panorama international qui se diversifie, ces pays prouvent, dans un contexte postcolonial à ne pas négliger, que la politique étrangère peut être une façon de s'autonomiser, de s'affirmer et de ne pas simplement être suivistes : leur diplomatie n'est pas nécessairement alignée sur les Occidentaux ou sur la Chine, promouvant un narratif qui leur est propre, celui de « Pacifique bleu ». On peut évidemment discuter de la réalité de ce positionnement et de la capacité à le tenir sur le long terme, mais l'enjeu de souveraineté est fort. Cela questionne nécessairement la France quand la situation se tend dans l'un de ses territoires.

Je ne sais que répondre en ce qui concerne les hauts-commissaires. Si la présence d'un préfet semble logique, il est tout à fait possible d'imaginer également une représentation du Quai d'Orsay sur place. Cela a déjà été proposé pour d'autres bassins. Dès lors que ces collectivités font de la France un État frontalier d'un nombre important d'États insulaires, il semblerait normal que les concertations diplomatiques ne se concentrent pas à Paris.

Il est compliqué de tenir la ligne de crête entre le processus de décolonisation induisant la reconnaissance d'une souveraineté locale et la volonté de maintenir une présence. Des biais existent : un certain nombre d'États insulaires sont maîtres de leur destinée tout en restant liés à une grande puissance pour leur sécurité. La demande doit toutefois venir de ces territoires. Ainsi, les habitants de Tuvalu ont la possibilité de s'installer en Australie grâce à certaines clauses d'un traité conclu entre les deux États, car l'archipel est dans une situation écologique dramatique. En échange, Tuvalu doit aligner sa politique étrangère sur l'Australie, ce qui a fait grincer beaucoup de dents en Océanie, car c'est une atteinte à la souveraineté.

Des solutions restent à inventer. Faire des collectivités des partenaires actifs de la France, plutôt que des réceptacles, pourrait être une piste.

M. Akli Mellouli. – Puisque vous parlez d'intégration régionale, quels sont les limites et les atouts du cadre de coopération actuel ?

Mme Sarah Mohamed-Gaillard. – Je ne suis pas complètement d'accord avec l'expression d'« intégration régionale », même si elle peut être employée pour évoquer la place de ces collectivités au sein de la Communauté du Pacifique (CPS), du programme régional océanien de l'environnement (PROE) et, pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, du Forum des îles du Pacifique. Je parlerais plutôt de « coopération », terme moins ambitieux et peut-être plus proche de la réalité.

En effet, des efforts de coopération – ils sont essentiellement d'ordre politique, car la coopération économique est freinée par le fait que nos collectivités comptent essentiellement des PME – sont développés depuis une trentaine d'années, mais, même si les améliorations sont probantes, leurs résultats restent assez limités et fragiles. Nous ne sommes qu'au début du

processus. La coopération régionale dépend de la volonté des acteurs locaux, de l'impulsion donnée par Paris et de la réception que les États insulaires réservent à ces initiatives.

Par ailleurs, le fait que la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française soient membres à part entière du Forum des îles du Pacifique fait courir le risque que ces gouvernements développent des discours qui ne soient pas complètement alignés sur celui du Quai d'Orsay, source potentielle de tensions. Sans doute la situation est-elle parfois compliquée à gérer pour les autorités de notre pays, mais leur manière de réagir est importante : si les États insulaires ont le sentiment que les collectivités françaises se font taper sur les doigts, les efforts accomplis pour permettre à ces territoires d'exprimer leur propre voix au sein de cette instance régionale seront démolis.

M. Christian Cambon. – J'adhère tout à fait, comme l'ensemble de la délégation, à l'idée de donner plus d'autonomie à une diplomatie des outre-mer, du fait de la particularité de la situation de chacun de ces territoires.

La question de la souveraineté est prégnante pour les petits États. La recherche d'une diplomatie régionale ne traduit-elle pas leur volonté de se fédérer face à un voisin très envahissant, à savoir la Chine ? Je pense à ce qu'ont connu les îles Salomon et Fidji et un certain nombre de micro-États. La France pourrait aider ces efforts.

Par ailleurs, la difficulté en Nouvelle-Calédonie ne tient-elle pas au fait que ce territoire juxtapose deux communautés, situation unique ? Le problème est d'autant plus difficile à résoudre que les Européens, tout en ne représentant qu'environ 25 % de la population, tiennent une bonne part de l'administration et du pouvoir économique.

Il faut à la fois assurer une présence française forte et mieux unifier tous ces petits territoires. De nombreuses coopérations existent, par exemple entre l'île de La Réunion et Madagascar, mais, en Nouvelle-Calédonie, la question de la décolonisation vient systématiquement s'ajouter au débat.

Mme Sarah Mohamed-Gaillard. – En réalité, ces États s'unifient très bien eux-mêmes : il faut se garder de penser pour eux. Au-delà de sa stratégie élaborée, qu'elle applique avec des moyens humains, financiers et matériels considérables, la Chine est devenue un acteur de premier plan dans le Pacifique en profitant des faux pas en matière de communication que peuvent commettre les États occidentaux, « puissances historiques » dans la région. Je ne vise pas uniquement la France. Évoquons l'Australie, qui a délégué une partie de l'organisation de la COP31 à la Turquie : les États insulaires se sont sentis insultés et minorés, se trouvant marginalisés.

Dynamique, le Forum des îles du Pacifique est une enceinte politique de premier plan dans la région, même s'il réunit de petits États avec de faibles moyens. Toutefois, nous pouvons décider de ne pas simplement les définir par ce qu'ils ne sont pas : nous n'apprécierions pas... Ils ne sont pas de grands

États continentaux, des puissances diplomatiques, économiques ou démographiques, et seuls trois d'entre eux ont des armées, mais faisons l'effort de les envisager de la façon dont eux-mêmes se perçoivent et, sans oublier leur vulnérabilité, en considérant leurs atouts.

Le Forum des îles du Pacifique a, par exemple, témoigné d'une grande force diplomatique lors de la tournée du ministre chinois des affaires étrangères, organisée à un moment qui pouvait sembler opportun : l'Australie était en pleine élection et les États de Micronésie avaient quitté temporairement l'instance. Quoi de mieux que de pousser à ce moment-là un projet d'accord de sécurité régional ? Les États membres du Forum ont réussi à arrêter cette ambition qui aurait pu faire éclater le régionalisme océanien – ils ont réussi à ne pas froisser des États comme les îles Salomon, proches de la Chine – en revenant à leurs fondamentaux communs : dialoguer jusqu'à trouver un consensus, lequel doit primer la majorité. Cela montre la capacité de réaction des diplomaties de ces États insulaires. La question est de savoir combien de temps ils pourront tenir.

Aussi, les puissances historiques ont un rôle d'accompagnement à jouer, et non d'injonction. Par exemple, un certain nombre de décisions de l'Australie sont mal perçues et qualifiées de néocoloniales ou de paternalistes par les États membres du Forum. En 2019, le Premier ministre de ce pays est arrivé dans l'instance avec une enveloppe formidable pour aider les États insulaires à faire face au changement climatique. Ces derniers ont refusé le chèque : à quoi leur servira-t-il si leur voisin continue à extraire du charbon sur son sol et à ouvrir des usines fonctionnant avec cette source d'énergie ? Il est important de se montrer cohérent à l'égard d'États pour qui le respect de la parole donnée a de la valeur.

La meilleure façon d'aider à vitaliser le régionalisme océanien est d'être à l'écoute des besoins de ces États et non de ceux des grandes puissances investies dans la zone, d'autant que ces besoins sont connus : climat, souveraineté sur les mers, gestion des ressources maritimes, santé... La problématique est complexe pour la France, dont les moyens sont contraints, face à une Chine qui peut envoyer un navire-hôpital dans la zone tout en investissant dans des infrastructures de grande ampleur.

D'après nos interlocuteurs, il faudrait davantage cibler les aides et les projets soutenus par des fonds français ou européens pour répondre réellement aux besoins des insulaires, en se penchant sur certaines opportunités : métiers liés à la mer, à la marine ou à la gestion des patrouilleurs... En effet, la liste des projets actuellement soutenus est importante, mais elle donne une impression de saupoudrage, là où la Chine construit une piscine olympique pour les Jeux du Pacifique.

M. Christian Cambon. – L'Agence française de développement (AFD), qui a les moyens d'apporter son aide, joue-t-elle ce rôle à l'égard de ces États voisins ?

Mme Sarah Mohamed-Gaillard. – Ces dernières années, l’AFD a fait des efforts pour développer de nombreux projets ciblés répondant aux besoins des insulaires, au Vanuatu par exemple. Certains pourraient être soutenus par la Communauté du Pacifique elle-même, enceinte régionale non pas politique, mais dédiée à la vie concrète des insulaires. Valoriser davantage l’action de cette instance et le rôle que les collectivités ou la France y jouent pourrait être fructueux en matière d’image.

M. Rachid Temal, rapporteur. – Faudrait-il faire de la Nouvelle-Calédonie un État associé pour démontrer au sein du Forum des îles du Pacifique que nous sommes bien « du » et non pas seulement « dans » le Pacifique ? Par ailleurs, l’intégration régionale des territoires français entre eux ne pourrait-elle pas être bénéfique ? La politique étant souvent une affaire de symboles, il serait d’ailleurs intéressant que des ambassadeurs de France dans les États insulaires soient issus de territoires comme la Nouvelle-Calédonie ou la Polynésie.

Lors de la rédaction du rapport d’information intitulé *La stratégie française pour l’Indopacifique : des ambitions à la réalité*, j’entendais souvent être évoqué l’exemple de l’accord commercial bloqué depuis des années entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu. En effet, la signature de celui-ci requiert l’accord de Paris. Le Sénat avait proposé de donner à la Nouvelle-Calédonie la possibilité de signer de telles ententes ; au minimum, il convient d’éviter le blocage en s’entendant en amont des négociations.

Mme Sarah Mohamed-Gaillard. – De telles situations ont lieu régulièrement, d’où le besoin de fluidité entre les ministères. Certaines sont étonnantes : tel État demande à un représentant de la France d’obtenir un appareil de radiologie qui n’est plus utilisé, l’information remonte, passe par plusieurs ministères, puis l’accord redescend dix-huit mois plus tard, mais Taïwan, le Japon ou la Corée ont été plus rapides : le matériel a été fourni. Le passage par Paris fait perdre beaucoup de temps. Cela s’explique par l’Histoire : au XIX^e siècle, régler un problème mettait trente-six mois, sans compter le transport par bateau, du fait des échanges de lettres entre le ministère des colonies et le Quai d’Orsay.

Pour agir plus efficacement, il faut donner davantage de liberté aux collectivités locales concernant la signature d’accords avec leurs voisins ou affecter en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française des fonctionnaires pour accélérer les processus. Aussi, l’idée de disposer d’ambassadeurs en Océanie me semble tout à fait pertinente. En outre, pour reconnaître une certaine compétence à ces collectivités en matière de souveraineté et montrer leur importance, il faut former des hauts fonctionnaires et des diplomates issus de ces territoires, non pas nécessairement pour agir sur place, mais pour représenter la France dans le monde. Cette démarche avait été entreprise par M. Chirac lorsqu’il avait nommé dans son gouvernement Gaston Flosse secrétaire d’État chargé de la représentation de la France dans le Pacifique Sud. En effet, les liens interpersonnels et une culture commune aident.

La forme d'État associé fonctionne tout à fait dans le Pacifique. Les îles Cook en sont un, associé à la Nouvelle-Zélande, et personne en Océanie ne les qualifiera de dépendance coloniale. Toutefois, ce statut est plombé côté français par l'Histoire, car il sonne comme l'« indépendance-association » préconisée pour la Nouvelle-Calédonie par le plan Pisani de 1985, élaborée de façon verticale par Paris et rappelant des événements tragiques.

Donner à la Nouvelle-Calédonie la forme d'un État associé aurait été une bonne idée avant les référendums, mais la situation est telle, désormais, qu'il s'agit de renouer le dialogue. Monsieur Cambon, vous mentionniez le déséquilibre évident entre les communautés. Les observateurs de l'actualité de la Nouvelle-Calédonie ont reconnu que le récent éclatement de violence avait été inédit dans sa puissance, mais il ne les a pas particulièrement étonnés.

Une donnée de l'histoire politique de la Nouvelle-Calédonie est incontournable : il faut prendre en compte la volonté des Kanaks, indépendantistes – certains votent plus par adhésion identitaire que par une réelle volonté de rupture avec notre pays – ou non. Avant les référendums, les indépendantistes parlaient d'une souveraineté partagée avec la France, car ils envisageaient de mettre fin à l'asymétrie coloniale commencée en 1853 en reprenant leur souveraineté puis en faisant le choix de s'allier volontairement avec la France. Le déficit de confiance, qui ne peut être résorbé du fait des blocages économiques et politiques locaux entre communautés, explique peut-être que cette idée n'ait pas fonctionné : une fois la souveraineté recouvrée, pourquoi la Nouvelle-Calédonie ne s'allierait-elle pas avec la Chine plutôt qu'avec la France ?

Il n'est pas possible d'élaborer un accord sans convier le peuple kanak à la table des négociations ou sans prendre en compte ses demandes, quel que soit son poids démographique, car il est autochtone. L'État se situe donc sur une ligne de crête entre les non-indépendantistes et les indépendantistes. La force des accords passés a été de considérer que la Nouvelle-Calédonie ne devait pas être un sujet de débat politique entre les partis métropolitains. À partir du moment où l'impartialité de l'État a reçu des coups de canif, nous revenons au point de départ : il faut reconstruire la confiance, qui avait été difficile à obtenir de part et d'autre.

Un historien néo-zélandais parle de « spectre de la violence » : dans les sociétés coloniales comme la Nouvelle-Calédonie, les communautés se construisent l'une contre l'autre depuis des générations, aussi, la peur de l'autre se transmet. Il est très compliqué de la dépasser.

M. Christian Cambon. – Les accords de Bougival représentent-ils, selon vous, une solution ?

Mme Sarah Mohamed-Gaillard. – Un certain nombre d'éléments négociés ces derniers mois auraient pu faire consensus avant le troisième référendum. Ce dernier a une validité légale, mais, symboliquement et politiquement, il n'a pas de sens, une partie importante de la population

autochtone ne s'étant pas prononcée. À l'époque, presque tous les acteurs dialoguaient, mais la situation actuelle est mal engagée depuis ce passage en force de l'État : la position d'arbitre impartial a volé en éclats pour une partie de la population kanake.

Comme nous le constatons souvent au sujet des outre-mer, la France réagit seulement à l'événement, au lieu d'anticiper suffisamment les tensions. Il faudrait être proactif plutôt que jouer au pompier, car, une fois que le feu est allumé, il est difficile à contenir. De fait, ces territoires sont oubliés : si les événements de 2024 en Nouvelle-Calédonie avaient eu lieu sur le territoire métropolitain, il en serait encore question toutes les semaines aux journaux télévisés, tant les conséquences, sociales et économiques, et le traumatisme sont forts ! Pourtant, la Nouvelle-Calédonie figure seulement dans les actualités lorsqu'une délégation s'y rend ou que des discussions ont lieu au Parlement. Cette position marginale fait que ce territoire n'est pas une priorité pour la population française moyenne.

Mme Micheline Jacques, président. – J'ai toujours dit que le problème calédonien était un problème national situé en outre-mer. C'est la raison pour laquelle le président du Sénat porte un attachement spécifique à ce territoire. Il faut être conscient que l'État n'a pas été impartial, entraînant une rupture de confiance.

Mme Sarah Mohamed-Gaillard. – J'ai lu avec intérêt le *volet 1 : bassin océan Indien* et le *volet 2 : bassin océan Atlantique* du rapport parlementaire sur la *Coopération et intégration régionales des outre-mer*. Un certain nombre de chercheurs en histoire politique et des outre-mer s'étonnent que vos recommandations ne soient pas toujours suivies d'effet.

M. Rachid Temal, rapporteur. – La séparation des pouvoirs l'explique : notre Parlement étant rationalisé, il faudrait que les gouvernements nous entendent.

Mme Sarah Mohamed-Gaillard. – En dehors des lois, une mobilisation des élus ne serait-elle pas possible pour faire pression, à partir du moment où les outre-mer sont présentés comme centraux dans la stratégie Indo-Pacifique ?

M. Rachid Temal, rapporteur. – Si vous avez des propositions à nous faire, nous sommes preneurs.

Mme Micheline Jacques, président. – Nos rapports commencent à être de plus en plus suivis, notamment par le ministère des outre-mer. Par le passé, un certain nombre de mesures ont été reprises par le comité interministériel pour les outre-mer (Ciom) et dans certains projets de loi. Je pense notamment au projet de loi de lutte contre la vie chère dans les outre-mer. C'est un travail de longue haleine. Par exemple, *Le BTP outre-mer au pied du mur normatif : Faire d'un obstacle un atout* date de 2017, mais, donnant suite à une recommandation de ce rapport d'information de la délégation, les Assises de la construction durable d'outre-mer ne se sont tenues qu'en 2024.

Je conclurai en précisant que la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande coopèrent en matière de tests sur les matériaux de construction. Cette coopération devrait servir d'exemple.

Jeudi 9 avril 2026

**Audition d'Anne-Gaëlle BAUDOUIN,
directrice générale des outre-mer (DGOM)**

Mme Micheline Jacques, président. – Chers collègues, nous avons l'honneur de recevoir pour la première fois Mme Anne-Gaëlle Baudouin, directrice générale des outre-mer, qui a succédé à M. Olivier Jacob en décembre 2025, lequel a été nommé Conseiller Outre-mer auprès du Président de la République. Nous vous souhaitons, madame la directrice, une pleine réussite dans vos nouvelles fonctions où les défis sont nombreux. Nous sommes particulièrement heureux d'échanger ce matin sur votre feuille de route et vos priorités, ainsi que sur les thématiques de nos rapports récents ou en cours.

Je rappelle que nous avons publié en février un rapport sur le prochain cadre financier pluriannuel de l'Union européenne. Nos rapporteurs, MM. Olivier Bitz, Georges Naturel et Saïd Omar Oili, ont alerté sur l'impact désastreux qu'aurait pour nos régions ultrapériphériques la mise en œuvre du budget 2028-2034 proposé par la Commission européenne. Nous restons mobilisés et très préoccupés par les négociations. Nous avons noté que lors des déplacements de la ministre des outre-mer à Ténérife et à Bruxelles, nos analyses ont été largement partagées. Nous attendons de savoir comment l'État gère ce dossier capital.

Concernant la coopération et l'intégration régionales dans le bassin Pacifique, thème de notre rapport en cours, nous savons que vous revenez d'un déplacement en Polynésie française. Votre regard sur les perspectives concrètes d'une meilleure intégration de nos collectivités dans leur environnement régional nous intéresse vivement. Avec nos rapporteurs, M. Guillaume Chevrollier, Mme Solanges Nadille et M. Rachid Temal, nous nous rendrons du 15 au 25 avril en Nouvelle-Calédonie et à Wallis pour tenir un grand nombre d'entretiens articulés autour du développement de nos territoires.

Nous menons aussi une étude ambitieuse sur les filières économiques d'avenir, qui sont nombreuses et visent à valoriser les atouts de nos territoires dans tous les domaines : agriculture, pêche, énergie, artisanat ou encore nouvelles technologies. Nos rapporteuses sont Mmes Annick Girardin, Vivette Lopez, Marie-Laure Phinera-Horth et Lana Tetuanui. Leurs conclusions sont déjà très attendues.

Je ne serai pas plus longue afin de laisser du temps pour les échanges. Je vous cède la parole pour votre propos liminaire, puis nos collègues vous poseront leurs questions. Vous avez la parole, madame la directrice.

Mme Anne-Gaëlle Baudouin, directrice générale des outre-mer (DGOM). – C’est avec une certaine émotion que j’interviens devant vous. J’ai pris mes fonctions il y a un peu plus de trois mois – j’ai arrêté de compter, ce qui est bon signe. Avec l’ensemble de mes équipes, nous sommes très mobilisés sur les enjeux ultramarins dans le cadre de la feuille de route qui nous est donnée par le Gouvernement et, singulièrement, par la ministre en charge des outre-mer.

En guise de propos liminaire, je dirai que l’objectif est de pouvoir échanger sur les discussions en cours autour du prochain budget européen, même s’il est toujours délicat pour l’administration de prendre des positions définitives. Par définition, nous sommes dans le cadre d’une négociation et les choses évoluent.

Quelques éléments d’abord sur ma feuille de route. Mes priorités, qui s’inscrivent dans la continuité de celles de mes prédécesseurs, tournent autour de la nécessité de faire vivre le « réflexe outre-mer » dans l’ensemble des politiques publiques. Ce réflexe est-il suffisamment pris en compte ? En tant que directrice générale des outre-mer, il me semble qu’il ne l’est pas assez. Nous pouvons regarder le verre à moitié plein, avec les progrès réalisés, ou le verre à moitié vide, avec tout ce qu’il reste à faire. C’est évidemment pour moi une priorité importante de faire exister et de mobiliser l’ensemble des politiques publiques. Mon tour de piste des ministères montre une prise en compte assez inégale : il y a des éléments qui donnent de l’espoir, où les outre-mer sont véritablement pris en compte, et d’autres où le chemin à parcourir est sans doute plus important.

Au-delà de ce sujet transversal, parmi les priorités figure bien sûr l’investissement dans la jeunesse ultramarine. La ministre a souhaité faire de la jeunesse ultramarine une priorité, notamment en ce qui concerne la formation, l’accès à l’emploi et la lutte contre les fragilités structurelles, comme l’illettrisme et le manque de mobilité. Je songe aux dispositifs d’accompagnement spécifiques qui caractérisent les politiques ultramarines, comme le SMA ou les actions menées en matière de continuité territoriale via Ladom.

La priorité est également accordée au soutien du développement économique des territoires et à la poursuite de l’action en faveur de la lutte contre la vie chère. Dans les prochains jours, la ministre mettra en place des groupes de travail pour enrichir les réflexions déjà engagées à l’occasion du dernier projet de loi. Le souci est d’accompagner l’ensemble des transitions économiques, énergétiques et numériques.

Le sujet de l’accès au financement des entreprises est également présent. La DGOM travaille activement, en lien avec la Banque des Territoires, à la création d’un fonds visant à faciliter l’accès des startups ultramarines au financement bancaire, ce qui correspond à un réel besoin. J’espère que nous pourrons, avec la Banque des Territoires et l’ensemble des partenaires, boucler le tour de table financier le plus rapidement possible.

Parmi les priorités figure également l'accompagnement de l'évolution des trajectoires institutionnelles des différents territoires, avec un travail engagé à l'initiative du Président de la République à la suite de sa rencontre avec les responsables de ces territoires en septembre 2025. Des groupes de travail sont donc en cours, notamment avec la Guadeloupe, ce qui répond au besoin de faire évoluer les choses. Une réflexion est menée, y compris sur le cadre constitutionnel et son évolution, la fusion des articles 73 et 74, et d'autres évolutions. Il y a donc à la fois une réflexion à l'échelle des territoires eux-mêmes et une réflexion plus globale.

Enfin, parmi ces priorités, de façon plus immédiate et en lien avec l'actualité, figurent les enjeux européens, sur lesquels nous allons revenir, puisque, comme vous l'avez rappelé, des propositions.

Le récent déplacement de la ministre à Bruxelles sur cette thématique et les propositions actuellement sur la table nous inquiètent quant à la prise en compte effective des RUP. Un travail interministériel est engagé à ce sujet, en liaison avec la Commission, à la fois sur le nouveau cadre financier pluriannuel et sur la simplification autour de l'omnibus RUP, une priorité forte pour la DGOM, sur laquelle les travaux sont engagés depuis près d'un an. L'enjeu est donc européen mais la mobilisation est plus spécifique sur certains territoires, notamment à Mayotte, avec la mise en œuvre des engagements et des objectifs inscrits dans la loi de programmation votée l'été dernier.

Monsieur le président Thani Mohamed Soilihi, vous avez installé le comité de suivi et nous sommes très mobilisés sur les différents axes de la stratégie quinquennale qui a été arrêtée. En 2025, le sujet de la convergence sociale est particulièrement attendu sur le territoire et pleinement d'actualité.

Enfin, il y a la Nouvelle-Calédonie, avec la mise en œuvre du plan de soutien économique au territoire. L'actualité, sous l'égide du Premier ministre, est la préparation des élections provinciales et des évolutions institutionnelles. Voilà très rapidement quelques éléments sur la présentation de ma feuille de route.

Mme Micheline Jacques, président. - La parole est à Mme Annick Petrus.

Mme Annick Petrus. - Je souhaiterais vous interroger sur une problématique cruciale de mon territoire, celle de l'hôtellerie.

Saint-Martin est un territoire dont l'économie est étroitement liée au secteur touristique, qui constitue la première source de revenus de l'île et le principal moteur de son activité économique et de l'emploi. Dans ce contexte, l'offre hôtelière est absolument déterminante pour son développement. Neuf ans après l'épisode climatique dévastateur, nous n'avons toujours pas reconstitué notre capacité hôtelière d'avant le cyclone, ce qui pèse directement sur notre attractivité et notre compétitivité.

Parallèlement, nous observons une évolution très nette de l'autre côté de l'île, à Saint Martin. La partie néerlandaise connaît une montée en gamme rapide de son offre hôtelière avec l'arrivée de projets structurants, adossés à de grandes marques internationales comme le Secrets St. Martin, le Marriott St. Martin Beach Resort and Spa ou le Sonesta Ocean Point Resort. Ces projets traduisent une stratégie claire : structurer une offre haut de gamme, intégrée, capable d'attirer une clientèle internationale à forte valeur ajoutée.

Cette montée en gamme repose sur des facteurs bien identifiés : lisibilité du cadre d'investissement, rapidité des procédures, capacité à mobiliser les opérateurs internationaux et structuration de projets de grande taille. À l'inverse, côté français, l'offre demeure plus diffuse, insuffisamment structurée pour capter ces flux. Le risque n'est pas une concurrence extérieure, il est aujourd'hui intra-île. Ce décalage se creuse.

Dans ce contexte, la rénovation et la montée en gamme de notre parc hôtelier sont centrales. Les dispositifs de défiscalisation constituent en théorie un levier puissant, mais dans les faits, plusieurs limites apparaissent : la complexité et les délais d'instruction, mais aussi, et c'est un point essentiel, le niveau même du taux de défiscalisation. Les taux applicables ne permettent pas toujours de boucler les plans de financement des opérations hôtelières lourdes, en particulier dans un contexte de coûts de construction élevés et de contraintes assurantielles fortes dans les outre-mer.

Même avec la défiscalisation, le reste à financer demeure trop important pour déclencher certains investissements. Nos concurrents directs offrent un environnement plus lisible, plus rapide et souvent plus incitatif pour les investisseurs internationaux. Je rappelle également qu'à Saint-Martin, les dossiers ne peuvent être instruits localement que jusqu'à 250 000 euros, au-delà desquels ils relèvent de Bpifrance, ce qui ralentit encore les projets d'envergure. Est-il envisagé de faire évoluer les dispositifs de défiscalisation applicables à l'hôtellerie outre-mer, notamment en réévaluant les taux pour les opérations de rénovation lourdes, en simplifiant les procédures et en adaptant les seuils d'instruction pour permettre l'émergence de projets structurants ? Le sujet n'est pas de changer de modèle ; il s'agit de permettre au modèle français d'exister à la bonne échelle. Faute de quoi, le risque est clair : voir les flux touristiques à forte valeur ajoutée se concentrer durablement de l'autre côté de l'île, faute d'une offre hôtelière française capable de soutenir la comparaison. Chaque territoire est unique, il est temps d'adapter nos outils.

M. Georges Naturel. – Je vais d'abord aborder des sujets généraux, avant d'intervenir plus particulièrement sur mon territoire.

Pour rebondir sur les propos de ma collègue, il y a effectivement le sujet de l'octroi de mer. Je souhaite ne pas me retrouver, avant la discussion budgétaire, dans la même situation que l'année dernière. Des réflexions sont-elles en cours sur l'évolution de l'octroi de mer ? Il est important que nous

soyons informés le plus tôt possible de l'évolution envisagée par Bercy ou par vos services dans le cadre du budget 2027. Pour des sujets comme le tourisme, nous devons disposer de ces éléments bien en amont.

Deuxièmement, nous avons produit un rapport sur le futur cadre financier pluriannuel européen et ses problématiques, pour les régions ultrapériphériques (RUP), et pour les pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Nous savons qu'en 2028, le système va évoluer : l'Europe mettra une enveloppe à la disposition des États membres. Ce sera donc un problème franco-français pour les RUP. L'inquiétude de tous, au-delà de l'évolution du POSEI et d'autres dispositifs, est que les RUP se retrouveront en concurrence avec trois régions de l'Hexagone. Les négociations qui se tiennent d'ici la fin de l'année pour obtenir le montant de l'enveloppe sont importantes, mais ce qui me préoccupe surtout, c'est la suite. Comment allons-nous nous organiser pour répartir ces crédits ? C'est une vraie question.

On peut ensuite parler des PTOM, sujet moins criant aujourd'hui que celui des RUP. Il existe néanmoins, car nous savons que l'enveloppe va être doublée - c'est du moins ce qui nous est annoncé - et que le Groenland en prendra 50 %, ce qui est déjà le cas. Nous avons demandé si la France et l'Europe ont vraiment envie de s'intéresser aux pays et territoires d'outre-mer.

Je m'intéresse en particulier aux trois territoires du Pacifique, sujet que nous abordons la semaine prochaine dans le cadre de notre rapport sur la coopération régionale. Une réunion se tient à Aruba, prochainement, sur les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) et leur financement par l'Europe. Nous verrons bien ce qui en ressortira ; peut-être pourrez-vous nous donner des informations. Pour le Pacifique, il faut absolument une coordination entre nos trois territoires sur les demandes, notamment en matière d'investissement. C'est ce que j'ai défendu lors des auditions des présidents des gouvernements de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie, ainsi que lors de mes échanges avec Wallis-et-Futuna.

Il y a aussi ce que j'appelle « le serpent de mer du CIOM », dont vous n'avez pas parlé. Dans les mesures, les pays et territoires d'outre-mer ne sont pas directement concernés ; nous avons donc l'impression de ne pas y être associés. Je ne sais pas où en est ce comité aujourd'hui, ni comment il évolue. Notre demande est que la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, qui sont des territoires à statut particulier, bénéficient d'un dispositif plus spécifique.

Enfin, le sujet de la jeunesse me préoccupe. Vous avez évoqué la mobilité, qui est un élément important, et j'aimerais savoir quelles orientations vous envisagez, s'agissant du financement des préparations Cadres Avenir ou des dispositifs visant à former nos jeunes et à les faire revenir sur le territoire. En Nouvelle-Calédonie, par exemple, ce dispositif, qui aurait dû se terminer l'année dernière, a été prolongé. Un bilan de son fonctionnement a-t-il été

réalisé pour savoir s'il est efficace. J'aimerais donc savoir où en est sur ce dispositif Cadres Avenir.

Mme Micheline Jacques, président. - La parole est à Annick Girardin, puis ce sera le tour de notre collègue Thani Mohamed Soilihi.

Mme Annick Girardin. - J'ai deux questions rapides : l'une est un combat et l'autre, une mission qui nous a été confiée. La présidente a rappelé le rapport en cours de la délégation aux outre-mer sur les filières d'avenir dans les territoires ultramarins, qui aborde les sujets liés à l'innovation et à l'exportation. Comment les outre-mer peuvent-ils avoir un poids économique plus important qu'aujourd'hui, notamment au regard du pourcentage de personnes travaillant dans les secteurs public et privé ?

Sur cette question du développement économique, nous avons des outils et des partenaires. Concernant les outils, mon collègue a évoqué la Ladom et la LODEOM, j'ajouterai la défiscalisation. Ces outils sont aujourd'hui questionnés par le ministère, par Bercy et par notre assemblée. Il faut donc, à mon sens, que nous soyons au rendez-vous de juillet pour présenter nos propositions. Cependant, ces outils ne sont pas exclusifs d'un développement économique mieux soutenu au niveau des territoires ultramarins. Vous avez parlé de la Banque des territoires et d'un fonds spécifique. Pouvez-vous nous en dire plus ? Pourriez-vous également nous produire un bilan du travail réalisé par Bpifrance, la Banque des territoires et l'AFD en matière d'accompagnement du développement économique ? Nous en avons besoin pour étayer nos travaux. Il faut donc des outils et des partenaires alignés pour répondre aux besoins de développement économique des territoires ultramarins.

Ma deuxième question porte sur le combat de la souveraineté. Comment pouvons-nous définir ensemble la souveraineté française dans nos bassins maritimes et nos territoires ultramarins ? Et qu'est-ce que cela signifie en matière d'infrastructures souveraines ? Le combat, pour moi, est de dire que chaque territoire ultramarin doit, en matière d'infrastructures souveraines - aéroport, port, câble numérique, navires -, être au rendez-vous du défi que la France a à relever dans tous ses bassins.

C'est un combat qui va prendre énormément de temps, mais une définition sur laquelle un travail est à mener avec les parlementaires, ainsi qu'une évaluation des infrastructures et des projets sur les territoires.

M. Thani Mohamed Soilihi. - Je ne reviendrai pas sur le comité de suivi de la loi Mayotte, dont nous venons d'engager les travaux. Disons-nous les choses clairement : il ne faudrait pas qu'à la date butoir, nous constatons que les 4 milliards d'euros promis ne sont pas consommés, alors que l'île a des besoins d'autant plus importants qu'elle a été frappée par un cyclone.

J'ai une question générale et transversale : comment s'assurer que le développement des filières économiques d'avenir dans nos territoires bénéficie pleinement aux populations locales, notamment en matière

d'emploi, de formation et de montée en compétences ? Il en va de même pour la transition énergétique.

Concernant la jeunesse, j'ai bien noté l'une des priorités de la ministre des outre-mer : l'investissement dans les jeunes ultramarines. À ce titre, nous avons des outils qui font leurs preuves, comme le SMA, Ladom ou les missions locales, qui font un travail formidable. Comment faire en sorte que ces outils soient encore plus efficaces ? Il y a un travail de mutualisation et de coordination des efforts à mener. Que le SMA puisse coordonner ses efforts avec la mission locale, voilà des pistes à explorer.

Ma question recouvre donc cette nécessité de coordination et de mutualisation des efforts entre les différents outils qui interviennent dans nos territoires et qui, unanimement, sont reconnus pour la qualité de leur travail.

Mme Vivette Lopez. – Je souhaite rebondir sur ce que vient de dire notre collègue Thani Mohamed Soilihi.

Il me semble, à force d'entendre parler de ces sujets, qu'il y a un nombre excessif de structures qui gèrent les problèmes et les projets, mais sans se coordonner, ce qui entraîne beaucoup de retard. D'ailleurs, avant votre arrivée, nous avons auditionné les présidents spécialisés dans l'innovation et la haute technologie. Le sujet qui est revenu le plus souvent était celui des difficultés qu'ils rencontrent avec les outils institutionnels. Les procédures prennent trop de temps et il y a beaucoup de retard dans l'obtention et le paiement des aides. Un manque de connaissance des territoires ultramarins et un manque de formation des agents ont été évoqués.

Dans ce contexte, la DGOM ne pourrait-elle pas promouvoir un instrument financier spécifique, dédié exclusivement aux outre-mer, afin qu'une seule structure centralise les dispositifs ?

Ma deuxième question concerne les filières d'avenir de nos outre-mer. Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les filières que la DGOM accompagne pour valoriser les atouts de ces territoires et nous parler plus spécifiquement de l'économie bleue ?

Mme Micheline Jacques, président. – Je vais laisser Mme la directrice répondre à toutes ces questions et à ces interventions.

Mme Anne-Gaëlle Baudouin. – De nombreux sujets ont été abordés ; je commencerai par les questions européennes, qui relèvent de l'actualité immédiate. Vous avez évoqué le sommet d'Aruba, que je rejoindrai samedi et qui a débuté aujourd'hui par la rencontre entre l'Union européenne et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM).

Je partage le constat consensuel de la difficulté que nous avons à faire exister le « réflexe RUP » au sein de l'Union européenne. C'est un objectif de le faire vivre, mais force est de constater que nous en sommes loin. Nous devons, y compris au sein des services nationaux comme la Représentation permanente à Bruxelles, développer la prise de conscience des besoins des

régions ultrapériphériques (RUP) et déployer une véritable stratégie en la matière. Cela s'inscrit dans un contexte européen où la France est le seul pays à avoir à la fois des RUP et des PTOM, ce qui limite nos relais. Le besoin de muscler notre intervention, en termes d'organisation interne à l'État, me semble donc clair. Au sein de la direction générale des outre-mer (DGOM), des mesures ont été prises, avec la création d'un bureau dédié et la mise à disposition d'une personne de la direction qui travaille aujourd'hui au sein de la Commission.

Le deuxième élément concerne l'omnibus RUP, l'un des objectifs fixés au Comité interministériel des outre-mer (CIOM) de 2023, qui s'inscrit dans le cadre de la volonté de la Commission de simplifier les normes européennes. Le Président de la République a demandé à la Présidente de la Commission qu'un omnibus soit consacré aux RUP. Fin 2025, nous avons transmis avec le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) des propositions soit 32 mesures, articulées en quatre thématiques. Celles-ci ont été complétées en début d'année par des éléments de contexte et les critères socio-économiques justifiant ces simplifications. Le tout est aujourd'hui en cours d'instruction.

Ce sujet est étudié par les différentes directions sectorielles de la Commission et fait l'objet d'échanges permanents avec nos services. Nous sommes en attente d'une proposition législative annoncée avant la fin du premier semestre. C'est un sujet extrêmement important. Au-delà de l'omnibus RUP, il faut faire vivre une mécanique pour que la problématique des RUP soit anticipée et mieux prise en compte, comme c'est le cas pour les textes nationaux.

Concernant la négociation du cadre financier européen 2028-2034, les constats sont partagés. Vous avez évoqué les risques, monsieur le sénateur : désormais, parmi les régions les moins développées figurent 3 régions françaises au-delà des RUP, ce qui fait craindre un risque fort de dilution de l'intervention au profit de nos territoires. S'y ajoutent, dans les propositions, la disparition de l'allocation spécifique RUP ainsi que la bonification pour l'assistance technique. Tout cela fait donc partie des sujets qui sont défendus. Nous pouvons aussi évoquer le POSEL, un sujet de préoccupation très important et partagé à l'échelle interministérielle. Les propositions ont été posées et défendues par la ministre récemment lors de ses rencontres avec les différents commissaires, notamment le commissaire Raffaele Fitto. La France sera évidemment attendue au Parlement et au Conseil pour faire avancer ces sujets. S'agissant des PTOM, vous avez rappelé que les propositions de la Commission incluent le doublement de l'enveloppe, avec le maintien de la part de 50 % déjà dévolue au Groenland. L'un de nos objectifs est la protection des enveloppes territoriales de chacun des PTOM, une préoccupation partagée par l'ensemble des territoires. Nous avons le souci, y compris dans la préparation du sommet d'Aruba, qui vient de commencer, de consolider et de coordonner la position des différents territoires pour être plus forts dans le dialogue avec l'Union européenne. Un comité des PTOM aura lieu dimanche

prochain. Ce sommet doit être l'occasion pour la Commission de labelliser ou d'identifier un certain nombre de projets structurants. Il a été demandé à chaque territoire de faire remonter ces projets, et dix-sept ont été identifiés pour bénéficier d'un soutien de l'Union, selon des formes qui restent à définir.

L'objectif du sommet d'Aruba sera, je l'espère, de finaliser les discussions autour de ces projets et du soutien à leur apporter, mais aussi de préparer la discussion pour la prochaine génération. Il s'agira de préserver les enveloppes territoriales et de garantir l'accès des territoires aux appels à projets thématiques pilotés par la Commission. On constate aujourd'hui des difficultés d'accès à l'ingénierie et un manque de structuration, qui entravent l'accès à ces appels à projets.

Différentes hypothèses sont à l'étude pour améliorer la capacité des territoires à y accéder, et nous aurons l'occasion de les évoquer à Aruba. On peut imaginer des appels à projets dédiés ; c'est un sujet auquel nous travaillons en interministériel, mais qui ne constitue pas encore une proposition française. Il faut également accompagner les territoires, les mettre en réseau et identifier des moyens de soutien et d'ingénierie pour que cet accès soit amélioré.

Concernant l'organisation d'un Comité interministériel des outre-mer (CIOM), ce n'est pas encore à l'agenda gouvernemental. Le souhait du Gouvernement est de s'assurer que les objectifs déjà fixés lors des précédents exercices soient tenus et suivis, plutôt que de redéfinir de nouvelles feuilles de route. Sur les messages passés autour de la LODEOM et de la défiscalisation, notamment au vu de l'expérience de l'année passée, le souhait du Gouvernement et de la ministre est de pouvoir aborder la discussion sur ces sujets. De l'aveu même des partenaires, et comme vous l'avez évoqué, madame la sénatrice, la complexité de ces dispositifs et les conséquences de certains choix soulèvent des interrogations. Il est relativement consensuel de constater que ces outils sont à la fois des leviers puissants et des dispositifs complexes, qui posent des problèmes, y compris en termes de développement de la fraude et de manque de lisibilité. Une remise à plat est donc légitime. Pour autant, elle doit se faire dans un cadre qui permette à l'ensemble des partenaires, notamment socioprofessionnels, de s'exprimer et de faire des propositions. C'est la volonté du Gouvernement et de la ministre. Il avait été indiqué que, dans la perspective de la future loi de finances pour 2027, des groupes de travail seraient conduits à l'initiative du Gouvernement.

Il y a aussi une mission en cours à l'initiative du Sénat sur ce sujet, qui procède actuellement à des auditions. Une lettre de mission a été signée, permettant d'engager ces réflexions sur l'évolution de la LODEOM, avec l'objectif d'identifier à la fois des propositions de court terme, qui pourraient être prises en compte dès 2027, et des propositions plus structurantes, qui s'inscriraient dans une réforme plus globale, si le cadre politique le permet. Le souhait du Gouvernement et de la ministre est de faire en sorte que le temps

de la concertation, du dialogue et de la prise en compte des facteurs influant sur la situation des différentes filières soit suffisant et organisé.

Sur les sujets de la jeunesse et de la mobilité, nous partageons les mêmes objectifs, monsieur le sénateur. Il s'agit de mieux articuler les outils spécifiques ultramarins que sont le SMA et Ledom avec l'ensemble des dispositifs de droit commun. C'est le balancier que nous connaissons bien dans les politiques ultramarines, entre ce qui doit relever des outils spécifiques et la mobilisation des politiques de droit commun. Cela rejoint la question que vous posez, madame la sénatrice, sur l'identification d'outils spécifiques en matière de financement de l'innovation. Dans le Plan jeunesse que la ministre nous a demandé d'élaborer, l'articulation entre les outils spécifiques et les outils de droit commun est au premier rang des priorités. Nous avons aussi le souci de tirer les conséquences du bilan sur le dispositif Cadres Avenir, afin de voir comment il pourrait se développer encore et sur d'autres territoires. Cette question mérite d'être regardée dans un contexte budgétaire difficile pour l'ensemble des services de l'État, qui nous oblige tous à être sélectifs et exigeants dans l'utilisation des crédits publics.

J'ai bien noté, madame la sénatrice, votre interpellation pour Saint-Martin. La ministre des outre-mer était sur le territoire il y a quelques semaines. Ce que vous indiquez renvoie, dans le champ de l'action économique, à notre souci de bâtir une véritable feuille de route économique pour l'ensemble des territoires ultramarins. Cela signifie la définition de cadres stratégiques qui sont d'abord et avant tout à la main des territoires, naturellement, mais avec le soutien de l'État. Cette feuille de route économique inclut des outils.

J'ai bien entendu la demande de Mme la sénatrice Girardin sur le bilan de l'action de la BPI, en particulier en outre-mer. Je n'ai pas assisté à la table ronde précédente qui, m'a-t-on dit, était très riche, et cela m'intéresse d'avoir cette vision-là. Dans le cadre de la feuille de route, nous avons identifié un certain nombre de segments qui nécessitent soit de prolonger l'action déjà engagée en termes de mobilisation des outils de droit commun - que ce soit en matière d'ingénierie à travers le FOM et l'AFD, ou à travers la Banque des Territoires -, soit de créer les outils qui manquent aujourd'hui. C'est l'idée du fonds, dont j'espère que le tour de table pourra être bouclé dans les prochains mois pour accompagner l'ensemble des startups, car ce sujet remonte de façon importante dans tous les outre-mer.

Concernant l'économie bleue, vous avez évoqué les filières d'avenir. Je reviens d'un déplacement d'une semaine en Polynésie française, centré sur les politiques maritimes. L'objectif, à l'initiative du Secrétaire général à la Mer, était de dresser un bilan de la mobilisation mise en œuvre à la suite du sommet des Nations unies pour les océans, l'UNOC, qui s'est tenu à Nice en juin 2025 et où la Polynésie française a été au premier rang. C'est un véritable enjeu, puisque ce territoire représente la moitié de l'espace maritime français, avec des enjeux de protection de la biodiversité, de souveraineté et des enjeux

stratégiques. Nous nous sommes déplacés autour de cette thématique et avons signé un protocole avec le gouvernement de la Polynésie française portant sur un partenariat en matière de recherche et de surveillance des zones maritimes. Cela rejoint les sujets d'économie bleue et de soutien à toutes les filières professionnelles liées, notamment les pêcheurs. Ce déplacement m'a également permis de mieux mesurer la nécessité de trouver un équilibre entre cet impératif de protection et les besoins des acteurs économiques, dans un contexte où le thon blanc sera assujéti à des quotas à partir de début 2027. Il sera donc important que les territoires concernés – la Polynésie en particulier – et l'État coordonnent leurs actions et adoptent une position cohérente dans le cadre de l'organisation régionale qui déterminera ces quotas.

Mme Micheline Jacques, président. – Merci pour tous ces éclairages.

Dans le cadre de nos travaux, la semaine dernière, nous avons auditionné le CRIOBE, le CIRAD, le BGRM, l'IFREMER et le CNRS. J'ai noté leur demande insistante sur l'importance de défendre le cadre financier pluriannuel européen, car ce sont des organismes qui assurent des missions de service public de l'État, mais qui fonctionnent aussi avec d'autres fonds.

J'ai été surprise de l'importance des financements européens. Il faudrait que les organismes concernés fassent remonter leurs informations à vos services pour que vous puissiez mesurer l'importance de ces fonds, non seulement pour les territoires, mais aussi pour l'accompagnement des services de l'État dans leurs missions.

Nous avons souvent déploré le manque de culture des outre-mer. À titre personnel, lors d'une audition de M. Stéphane Séjourné, quand je lui ai parlé de RUP et de PTOM, j'ai eu le sentiment qu'il découvrait de nouvelles planètes dans le système solaire. C'est une réalité à laquelle nous sommes confrontés. La délégation s'est déplacée à Bruxelles et a constaté, au niveau des services de l'Union européenne que nous avons rencontrés, qu'ils ne connaissent pas ces territoires.

Dans le cadre de vos fonctions interministérielles, ne pourrait-on pas, au niveau du ministère des outre-mer et singulièrement de la DGOM, mettre l'accent sur une meilleure compréhension des territoires ultramarins et leurs liens avec l'Union européenne et avec les affaires étrangères, pour améliorer la situation ? Dans les accords commerciaux, les territoires ultramarins ne sont pas pris en compte. Pour avoir de la crevette de Madagascar ou des citrons du Brésil, nous devons passer par Rungis. Il faut essayer d'agir, puisqu'on parle aussi de lutte contre la vie chère. Nous avons besoin dans ces territoires de plus de différenciation, de plus d'adaptation normative aux réalités et de plus de coopération.

Vous avez évoqué le sommet d'Aruba pour les PTOM, mais il y a aussi un besoin et des demandes au niveau des RUP. La France pourrait jouer un rôle de tête de pont. Lors d'une audition précédente, on nous a dit qu'il était

parfois plus facile d'obtenir des fonds et des financements de pays asiatiques que de notre propre pays. Il faut un peu de pragmatisme. Et pareillement, j'ai eu l'opportunité de rencontrer des représentants de l'Union européenne au sujet des projets *Global Gateway* dans la Caraïbe. Basés à la Barbade, ils sont dépités par le manque de projets proposés dans ces territoires, alors qu'il y a énormément à faire. Il faudrait donc passer par des startups et des rencontres bilatérales entre les entreprises ultramarines et celles du bassin océanique proche, afin de faire émerger les besoins communs et guider l'Union européenne vers des appels à projets efficaces.

Je sais que vous êtes très motivé par cette mission et vous pourrez compter sur les travaux de la délégation, qui produit de nombreux rapports très éclairants. Nous trouvons dommage que, après certains rapports datant par exemple de 2017 – je pense à celui sur les normes dans le BTP, dont Vivette Lopez a été rapporteure –, nous ne nous soyons toujours pas saisis de ces sujets plusieurs années plus tard. Cela avance trop lentement. Compte tenu de l'évolution du monde, nous restons convaincus, au sein de cette délégation, que les territoires ultramarins ne sont pas des problèmes, mais aussi des forces d'innovation. Si l'on mise sur cette jeunesse, sur la libération des énergies et sur l'aide à l'entrepreneuriat, nous réduirons beaucoup les autres problèmes sociétaux que nous rencontrons dans nos territoires. Telles sont les attentes de la délégation, partagées par tous les collègues, ultramarins ou non. Je vous réitère mes vœux de travail fructueux et vous savez que vous pourrez compter sur nous. Nous sommes là pour vous conseiller.

Mme Anne-Gaëlle Baudouin. – Merci beaucoup, madame la présidente. Vous pouvez compter sur mon engagement. Je partage votre préoccupation de mener des actions de façon très concrète et de croire dans nos territoires ultramarins. C'est aussi la conviction de la ministre.

Ce sont des territoires sur lesquels se jouent notre souveraineté et notre avenir, qui connaissent parfois un certain nombre de difficultés et de préoccupations, d'ailleurs partagées à l'échelle hexagonale. Nous sommes évidemment complètement mobilisés.

Jeudi 7 mai 2026

**Audition de Moetai BROTHERTON,
président de la Polynésie française**

Mme Micheline Jacques, président. – Dans la suite de nos auditions en vue de l'élaboration de notre rapport sur l'intégration et la coopération régionales dans le bassin Pacifique, nous vous accueillons, monsieur le président Brotherton, en votre qualité de président de la Polynésie française.

Pour traiter les défis immenses de ce vaste océan, nous avons désigné trois rapporteurs : Guillaume Chevrollier, sénateur de la Mayenne ; Solanges Nadille, sénatrice de la Guadeloupe ; Rachid Temal, sénateur du Val-d'Oise.

Christian Cambon, qui a été président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, assure comme précédemment la coordination des trois volets de notre étude.

Je les remercie tous très chaleureusement pour leur implication.

Nous avons souhaité vous entendre, car le Pacifique est devenu un espace hautement stratégique, où se jouent de nombreuses rivalités d'influence. Nous nous interrogeons sur l'état des lieux de l'intégration de nos collectivités du Pacifique, et de la Polynésie en particulier.

Quel est actuellement le panorama général de la coopération régionale entre votre territoire et son environnement dans le bassin Pacifique ?

Comment s'opère la coordination entre vos services et ceux de l'État en matière de coopération régionale ? Comment cela se traduit-il au sein des grandes organisations régionales océaniques ?

Les instruments financiers actuels – Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique, dit Fonds Pacifique, Agence française de développement (AFD), financements européens – sont-ils adaptés aux besoins réels de votre territoire et à vos ambitions de rayonnement régional ?

Je vous précise que notre délégation s'est déplacée dernièrement en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, en coordination avec nos collègues du Pacifique.

M. Moetai Brotherton, président de la Polynésie française. – La Polynésie française est un territoire grand comme l'Europe qui s'inscrit au barycentre du Pacifique. Il s'agit d'une collectivité à statut particulier ; elle est dotée, un peu à l'instar de la Nouvelle-Calédonie, d'un statut d'autonomie, qui nous offre une certaine latitude d'action, notamment en termes de rayonnement et de coopération régionale.

À ce titre, nous sommes membres de plusieurs organisations. Pour certaines, nous sommes membres à part entière ; pour d'autres, nous sommes

membres associés ; pour d'autres, enfin, nous sommes membres observateurs ou représentés par l'État, par la France.

La plus importante de ces organisations est le Forum des îles du Pacifique (FIP). La Communauté du Pacifique (CPS) est également un organe qui compte ; le SPTO (*South Pacific Tourism Organisation*) tout autant, puisque le tourisme est un secteur essentiel pour la Polynésie. Je citerai aussi le PIDP (*Pacific Islands Development Program*), programme des États-Unis basé à Hawaï et le groupe des dirigeants polynésiens (PLG, pour *Polynesian Leaders Group*), au sein du Forum. Ajoutons le Conseil des Jeux du Pacifique, dont nous sommes membres fondateurs 1964, puisque les prochains Jeux de 2027 se dérouleront ici.

Nous sommes membre associé de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Cesap), ainsi que de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC, pour *Western and Central Pacific Fisheries Commission*). En effet, deux organisations supervisent les pêches dans notre région : une à l'ouest, dont nous sommes membres, et une à l'est, dont la France est membre et nous représente.

En tant que membre observateur, nous siégeons au sein de l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (FFA, pour *Forum Fisheries Agency*), qui est basée aux îles Salomon. Depuis deux ans maintenant nous sommes membres de l'Organisation internationale de la francophonie, ce qui nous permet d'avoir une communauté au-delà des drapeaux. C'est un atout. Nous sommes également invités au Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique (PASO, pour *Pacific Aviation Safety Office*). Enfin, sous couvert de la France, nous participons au Comité régional du Pacifique occidental de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et à la Commission interaméricaine du thon tropical (IATTC, pour *Inter-American Tropical Tuna Commission*), qui représente la partie est des agences de gestion des pêches de thon.

Nous sommes parties à un certain nombre d'accords, qui sont de plusieurs types. Nous avons d'abord des *Memorandum of Understanding*, des mémoires d'entente : je pense à celui qui existe depuis 2006 entre la Polynésie française et les îles Pitcairn. S'ajoute le plan conjoint de coopération entre la Polynésie française et la Nouvelle-Zélande, en cours depuis 2018.

Nous avons également des conventions de coopération entre territoires français du Pacifique : c'est le cas avec Wallis-et-Futuna. Une convention-cadre a été signée en 2019 ; s'y ajoutent deux conventions sectorielles : l'une autour du secteur de l'économie et pour la lutte contre la vie chère, la deuxième pour l'accompagnement du développement du tourisme à Wallis-et-Futuna. Ces deux conventions sectorielles ont été signées en 2025.

Ensuite, nous avons l'accord-cadre de partenariat avec la Nouvelle-Calédonie. Il a été conclu le 17 novembre 2025. Nous travaillons déjà sur des conventions sectorielles dans plusieurs domaines.

Un accord entre notre gouvernement et celui des îles Cook concerne l'exploitation et la maintenance du système de câble sous-marin lié au projet Manatua, projet qui date de 2017. Cette convention a été signée à Paris en avril 2017. Enfin, plus récemment, un accord-cadre de services aériens entre la Polynésie française et les îles Cook a été signé, le 4 août 2025.

Mme Micheline Jacques, président. – Lors de notre déplacement en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna, nous avons fait face à des problèmes de mobilité. Les prochains Jeux du Pacifique seront organisés en Polynésie française. Comment s'organisent les connexions entre vos territoires ? Wallis dépend d'une seule compagnie aérienne, les prix des billets sont très élevés. Quelle est la situation en Polynésie française ?

M. Moetai Brotherson, président de la Polynésie française. – Il existe plusieurs voies d'accès pour rejoindre les Jeux en Polynésie française : nous avons 2 vols hebdomadaires depuis Hawaï, 4 vols hebdomadaires depuis la Nouvelle-Zélande ou la côte ouest des États-Unis, par exemple depuis San Francisco. Notre compagnie nationale Air Tahiti Nui dessert la Nouvelle-Zélande et la côte ouest, notamment Los Angeles. Air France dessert également la Polynésie française depuis Los Angeles.

En matière de connectivité, il n'est pas critique de venir en Polynésie française. Cependant, partir d'un pays est parfois difficile. Le départ du chemin est le plus complexe ; c'est le cas pour Palau : les voyageurs devront passer par Guam, puis Hawaï, pour rejoindre ensuite la Polynésie française. Si le début du chemin peut être difficile, les voies d'accès à la Polynésie française pour les Jeux ne sont pas fragiles.

Mme Micheline Jacques, président. – La délégation souhaitait se rendre au Vanuatu, mais nous avons compris que cela était impossible dans le temps qui nous était imparti pour notre déplacement.

En matière d'accords commerciaux, que pensez-vous d'une sorte de groupement économique entre la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et la Polynésie française dans le cadre d'échanges avec de plus grands marchés, comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou les États-Unis ?

M. Moetai Brotherson, président de la Polynésie française. – Cela serait déjà bien que l'on puisse échanger entre nous. La Polynésie française produit beaucoup plus de tubercules que la Nouvelle-Calédonie, qui, elle, fait beaucoup plus d'élevage. L'accord sectoriel en cours de discussion vient de ce constat. Nous avons des échanges entre nos deux chambres de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL). Nous importons déjà de la viande calédonienne, ce qui est très positif. Nous pouvons envisager d'exporter en Nouvelle-Calédonie des tubercules qui y sont plus difficilement cultivables.

Je mets entre parenthèses Wallis-et-Futuna, en raison de la faiblesse de son tissu économique et de sa faible connectivité. Je ne pense pas que Wallis puisse se positionner comme centre de production et d'export, mais sa population pourrait bénéficier d'un certain nombre de produits importés.

Mme Micheline Jacques, président. – Quelles autres filières stratégiques pourraient être développées ? Je pense à l'économie bleue, à la connectivité, au tourisme, à l'énergie.

M. Moetai Brotherson, président de la Polynésie française. – Il y a beaucoup à faire. Nous avons un campus des métiers et des qualifications (CMQ) de la restauration et de l'hôtellerie, ce qui nourrit des échanges avec les autres territoires. Un deuxième CMQ a été validé, sur les métiers de la mer. Comme en Nouvelle-Calédonie, nous avons un centre des métiers de la mer : nous voulons éviter les redondances et développer un catalogue de formation complémentaire. Il faut développer ce genre de coopération.

En matière de tourisme, nous sommes dans un esprit d'ouverture et de coopération. La Polynésie française est en avance dans ce domaine, et des délégations viennent découvrir nos pratiques. Tout n'est pas transposable. Les cultures et le foncier sont différents, mais nous pouvons partager nos bonnes pratiques avec les deux autres collectivités.

Mme Micheline Jacques, président. – L'Ambassadrice d'Australie à Paris nous a parlé de bourses ouvertes aux étudiants du Pacifique. Ces bourses restent limitées : trois pour la Nouvelle-Calédonie et environ trois pour la Polynésie française.

Se pose la question de la distance avec l'Hexagone. A été évoquée l'idée d'ouvrir les fonds Erasmus aux territoires proches de la zone océanique. La Polynésie est française et fait donc partie du bloc européen. Que pensez-vous de cette idée d'envoyer les étudiants dans des zones plus accessibles ? Concernant les coûts des formations, serait-il envisageable de passer des accords entre la France et l'Australie pour que les étudiants puissent étudier sans avoir à se rendre dans l'Hexagone ou dans des pays européens ?

M. Moetai Brotherson, président de la Polynésie française. – Un Erasmus du Pacifique est une excellente idée. La mobilité peut être un facteur de blocage. La Polynésie française a un système de bourses propre au Pays. Les bourses non majorées sont de 500 euros environ. Dans les secteurs prioritaires, les bourses peuvent aller jusqu'à 1 300 euros. Ces sommes permettent d'assurer le quotidien, mais la mobilité reste un frein. Le plafond Erasmus de 20 % est totalement inadapté aux réalités qui sont les nôtres en matière de déplacements.

Mme Jacqueline Eustache-Brinio. – Mes questions concernent l'organisation de la coopération régionale. Quels sont les dispositifs de coordination entre vos services et l'État ? Comment cela se traduit-il au sein des grandes organisations régionales ? Quels sont les moyens humains et matériels spécifiquement alloués à votre politique régionale ? Enfin, pensez-vous que les instruments financiers – Fonds Pacifique, AFD, financements européens – soient adaptés à vos besoins réels ? Que pourrions-nous améliorer ?

M. Moetai Brotherson, président de la Polynésie française. – Nous organisons notre coopération selon les dispositions de la loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française. La Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIEP) vient m'assister dans mes missions. Un agent de la DAIEP est basé à Paris pour faire le lien avec l'Union européenne – les emails, c'est bien, mais rencontrer les gens, c'est mieux.

Nous tenons une réunion mensuelle entre mes services, la DAIEP et la cellule diplomatique du Haut-commissariat de la République française en Polynésie française, représentée par M. François Goldblatt.

D'un point de vue sectoriel, la Commission mixte maritime (CMM) réunit une fois par an les acteurs du Pays et de l'État sur les sujets maritimes, avec un groupe de travail sur le contrôle des pêches.

Au niveau régional, le comité directeur du Fonds Pacifique est le seul vecteur de coordination formalisé entre l'État et l'ensemble des collectivités du Pacifique. Le secrétariat est basé à Nouméa depuis 2023.

Le sommet France-Océanie, qui réunit la France, les collectivités et les États du Pacifique, se réunit tous les trois ans : c'est le cadre politique de plus haut niveau. En 2025, il s'est tenu à Nice.

Chaque fois que je me déplace à Paris, *via* les audiences que je sollicite auprès du Président de la République et des différents ministres, je peux ainsi faire de la coordination.

Voilà le panorama de nos dispositifs de coordination.

Au sein des organisations régionales, je dirai qu'il a une zone de flottement. Suivant notre statut, la coordination avec l'État peut être différente. Par exemple, le Forum des Îles du Pacifique est très attaché au fait que les échanges soient réservés aux membres du Forum. Nous avons donc, avant le Forum, des échanges avec le haut-commissaire, pour savoir quels sont les sujets que la France souhaiterait aborder. Nous ne sommes pas toujours d'accord, et je vais au Forum avant tout pour porter la voix des Polynésiens.

Sur les moyens financiers, le Fonds Pacifique est un instrument souple, facilement mobilisable, qui permet de financer des projets concrets d'action régionale selon le principe du cofinancement. La contribution du Fonds n'excède pas 50 % du total du projet. Nous apprécions cet outil. Les discussions sont parfois intenses pour faire des arbitrages au sein de la longue liste des projets, mais l'instance doit rester collégiale, orientée vers l'intérêt régional.

L'AFD, même si elle est un peu chahutée depuis quelque temps, est un bel outil – je tiens à le souligner. Concernant ses financements, la Ficol (Facilité de financement des collectivités territoriales) permet d'accompagner les projets et de fournir une aide en ingénierie et en ressources humaines. C'est un levier utile pour renforcer notre capacité d'action. Je prendrai l'exemple

des projets sur les maladies à moustiques à Fidji – de tels projets sont très importants, et les financements AFD sont très appréciés. Le dispositif reste complexe à mobiliser et il demande beaucoup d'ingénierie administrative et financière.

Nous bénéficions aussi de l'initiative multi-bailleurs dite Kiwa, qui s'intéresse à la remédiation écologique. Il s'agit d'utiliser la nature et ses ressources pour augmenter la résilience.

L'AFD a adopté la stratégie « Trois Océans », pour établir des synergies entre les océans Pacifique, Atlantique et Indien. Cependant, cette stratégie est difficile à décliner. Je déplore une faiblesse dans l'identification des dispositifs financiers. On peine aussi à distinguer l'aspect concret des projets. L'articulation avec les besoins spécifiques du Pacifique reste insuffisante. Cette stratégie est plus un cadre qu'un véritable levier opérationnel de coopération.

Concernant les financements européens, nous disposons historiquement de politiques sectorielles et de schémas directeurs dans les secteurs clefs de notre développement économique. Ces financements européens sont cohérents, car ils sont alignés sur des politiques territoriales. Ils s'inscrivent dans les politiques sectorielles existantes, ce qui est appréciable. Je pense au projet Protege (Projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes), qui a permis de faire beaucoup de choses en matière de politique de l'eau, de lutte contre les espèces envahissantes, et qui permet de gérer le site classé à l'Unesco de Marae Taputapuatea sur l'île de Raiatea. Ce projet Protege nous a aussi permis de développer une approche intégrée des questions alimentaires.

Ces financements européens font l'objet d'un potentiel changement de paradigme, ce qui nous préoccupe. Nous ne voudrions pas que ces dispositifs deviennent moins accessibles. Il faut continuer à tenir compte des politiques sectorielles définies par les territoires eux-mêmes.

Mme Évelyne Renaud-Garabedian. – La Polynésie française présente de forts écarts de développement entre Tahiti – qui concentre l'essentiel des fonctions administratives, des activités économiques, des infrastructures et des connexions internationales – et les archipels les plus éloignés. Ces archipels dépendent fortement des liaisons avec Tahiti, les coûts de transport sont élevés, les capacités logistiques sont inégales. Tous les flux et activités touristiques transitent par Tahiti, renforçant la centralisation économique du territoire. Comment faire pour que l'ouverture régionale bénéficie réellement à tous les archipels ?

M. Moetai Brotherson, président de la Polynésie française. – Ma réponse ne va pas plaire à Bercy. Notre territoire est grand comme l'Europe : voyager du nord au sud, c'est faire un vol Stockholm-Sicile ; d'est en ouest, c'est un Roumanie-Portugal. Or 70 % de la population est concentrée à Tahiti, c'est le fruit de notre histoire, notamment du Centre d'expérimentation du

Pacifique installé à Papeete. Les archipels se sont donc dépeuplés. Ainsi, 70 % de l'activité économique se trouve à Tahiti.

Toutefois, l'archipel des îles Sous-le-Vent concentre la majeure partie du tourisme, avec l'île de Bora-Bora – 80 % des 44 % de touristes Nord-Américains que nous accueillons se rendent dans cette île. Une partie de l'activité économique existe donc dans cette zone. Avec les îles du Vent, c'est l'un des archipels les moins déséquilibrés. Nous avons donc des dispositifs pour rééquilibrer les choses.

Vous me demandez comment l'État pourrait nous aider. Il se trouve qu'il existe un instrument, le troisième instrument financier, destiné à financer les infrastructures portuaires, aéroportuaires ou routières ; or c'est le seul instrument conventionnel qui n'a pas été indexé sur le coût de la vie. Il a été instauré en 2011, et nous avons donc perdu 40 % de notre capacité de réalisation. Une solution simple serait donc d'indexer le troisième instrument financier sur le coût de la vie, avec, au passage, un rattrapage depuis 2011.

Depuis le début de son mandat en 2023, l'exécutif polynésien s'attache pour sa part à plusieurs types d'actions.

Sur le plan touristique, d'abord, nous essayons de rééquilibrer la distribution du tourisme dans le Pays. Nous favorisons l'investissement touristique non pas seulement dans de grands complexes hôteliers, mais dans la petite et moyenne hôtellerie et dans l'hébergement chez l'habitant. Dès 2024, nous avons engagé une réforme des mécanismes d'aides directes consacrées à cette petite et moyenne hôtellerie, le montant des aides étant proportionnel à l'importance de l'éloignement par rapport à Tahiti.

Nous venons par ailleurs de voter ce que nous appelons la « TVA des archipels ». Son taux est de 1 %. Elle ne s'applique qu'aux archipels les plus éloignés, pour y encourager les investissements et en soutenir le développement économique. L'archipel des Îles-sous-le-Vent n'en bénéficie pas, son niveau de développement ne différant guère de celui de Tahiti du fait de l'attrait touristique qu'il suscite de longue date. En revanche, les îles Australes, les Tuamotu, les Gambier et les Marquises entrent dans le champ d'application du dispositif.

Nous essayons aussi, et autant que faire se peut sur un territoire aussi vaste et avec une dispersion aussi importante de la population, d'assurer partout un niveau équivalent de services publics. C'est très difficile. Dans le secteur de la santé, par exemple, nous ne pouvons évidemment pas faire fonctionner un hôpital dans chacune des quelque 76 îles habitées sur les 118 que compte la Polynésie ; seules 46 d'entre elles, d'ailleurs, disposent d'un aéroport.

Pourtant, cet effort est essentiel si nous voulons peupler ou repeupler les archipels. Les Marquisiens sont par exemple plus nombreux sur l'île de Tahiti que dans leur propre archipel. Pour que ceux qui résident à Tahiti aient envie de retourner aux Marquises, il leur faut avoir l'assurance que leurs

enfants y bénéficieront d'une éducation équivalente à celle dont ils jouissent à Tahiti, de même que la garantie de trouver un système de santé conforme aux standards de notre époque. Tout cela est onéreux. Nous nous efforçons de dégager les solutions les plus adaptées, telles que la télémédecine ou le télé-enseignement.

Cette dernière remarque rejoint un autre sujet, celui de la connectivité numérique. Elle est particulièrement complexe et coûteuse à assurer en Polynésie française, et, à titre de comparaison, bien davantage qu'en Calédonie. Nous avons pour notre part un océan à traverser, ce qui nous contraint à l'utilisation de solutions spécifiques.

La même remarque prévaut en matière de connectivité aérienne domestique. Nous recourons dans ce domaine à une délégation de service public, car nos destinations les plus éloignées et les moins habitées sont structurellement déficitaires. Cette délégation de service public nous coûte environ 1,2 milliard de francs Pacifique par an. Mais sans elle, Air Tahiti, la compagnie aérienne délégataire, arrêterait purement et simplement de desservir pas moins de 43 destinations.

En Polynésie française, nous disposons aujourd'hui d'un port international et d'un aéroport international. Les deux ont en leur temps été construits à Tahiti pour les besoins du Centre d'expérimentation du Pacifique. Nous avons le projet d'ouvrir un second aéroport international à Nuku Hiva, dans l'archipel des Marquises.

Ce projet est complexe. Il suppose de la part de l'État, s'agissant d'un aéroport international, la duplication de tous les services régaliens, c'est-à-dire des moyens tant humains que financiers. Pour l'heure, nous ne percevons pas de ce côté un enthousiasme débordant. Du nôtre, nous avons demandé une étude à un cabinet de consultants, afin qu'il examine la faisabilité de trois options : celle d'un aéroport international proprement dit, celle d'un aéroport régional et celle d'un aéroport domestique amélioré qui rééquilibrerait notre réseau de desserte domestique existant. Les conclusions de cette étude nous ont été remises et il est prévu que nous effectuions en juin prochain un déplacement aux Marquises pour y consulter leurs habitants. Il n'est en effet pas question d'opter pour l'une ou l'autre des possibilités sans leur approbation.

De notre point de vue, un tel projet tend à contribuer au rééquilibrage de l'économie de notre territoire et à sa meilleure participation à la coopération régionale.

Mme Micheline Jacques, président. - Notre collègue Guillaume Chevrollier, rapporteur sur ce sujet de la coopération et de l'intégration régionales des outre-mer, vous prie de bien vouloir excuser son absence ce matin. Il n'en suit pas moins à distance notre échange et vous adresse ses salutations après votre rencontre, l'été dernier, à la communauté de communes Hava'i Raiatea en compagnie de notre collègue Lana Tetuanui.

Il souhaite vous interroger sur les actions de coopération régionale à renforcer dans le domaine de l'adaptation au changement climatique. Il sollicite par ailleurs votre avis sur la coopération régionale relative aux questions de défense et de protection de la zone économique exclusive (ZEE), et notamment en ce qui concerne la pêche illégale et le narcotrafic. Enfin, il salue vos propos sur l'importance, dans le bassin Pacifique, de la francophonie comme outil de coopération et de défense de la diversité culturelle.

M. Moetai Brotherson, président de la Polynésie française. – Je lui exprime à mon tour mes salutations.

La question du narcotrafic relève du domaine régalien. Elle implique la coopération des différentes polices de la région et fait également intervenir, quoique dans une moindre mesure, les services de renseignement ainsi que les douanes. Cette coopération fonctionne plutôt bien.

La question revêt en Polynésie française deux aspects.

D'un côté, nous apparaissions comme une simple zone de transit de ce trafic pour différents types de navires – bateaux à voile, bateaux de pêche, cargos mixtes –, du fait de notre position géographique entre, d'une part, l'Amérique, et, d'une part, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les deux principaux marchés des narcotrafiquants dans la région. Tantôt nous les laissons passer pour permettre aux forces de l'ordre des pays destinataires de les arraisonner, tantôt l'arraisonnement intervient dans notre ZEE ou ses abords.

D'un autre côté, nous sommes nous-mêmes destinataires des drogues. Les volumes ne sont dans ce cas plus les mêmes : nous passons de plusieurs tonnes à des quantités exprimées en kilogrammes.

Ces drogues nous sont souvent acheminées par des « mules » qui arrivent à l'aéroport. C'est pour nous un sujet de préoccupation. Certes, l'existence d'un unique aéroport en modère la complexité ; cependant, faute de moyens humains et matériels suffisants, les contrôles de passagers ne sont pas systématiques et restent exercés de manière aléatoire. Il s'avère difficile de savoir combien de mules réussissent à passer pour une que l'on interpelle de temps à autre.

Des voiliers déchargent également des produits stupéfiants dans nos îles. Quand ils viennent d'Amérique du Sud ou de la côte ouest des États-Unis, les premières terres qu'ils abordent sont celles des Marquises. Ce trafic, qui peut se confondre avec une activité de tourisme ou de loisir, semble plus difficile à détecter.

La surveillance de la ZEE relève également du régalien. Elle est assurée par les forces armées placées sous l'autorité du Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française (Comsup-PF), actuellement le contre-amiral Guillaume Pinget, au travers de ce que nous appelons le JRCC (*Joint Rescue Coordination Centre*). Si nous nous en tenons aux rapports du JRCC

- et il n'existe aucune raison de douter de leur exactitude -, il semble que cette surveillance soit efficace et qu'il n'y ait pas de pêche illégale dans notre ZEE. De mémoire, le dernier arraisonnement, celui d'un navire espagnol aux Marquises, remonte à 2012.

En revanche, les navires battant pavillon étranger pêchent aux abords de notre ZEE ; les relevés du trafic maritime tracent d'ailleurs de manière tout à fait éloquente les contours de cette dernière. C'est aujourd'hui l'emploi des dispositifs de concentration de poisson (DCP) dérivants qui conduit à nous interroger.

Il s'agit de radeaux. Posés sur l'océan, ils offrent une ombre propice sous laquelle se réfugient les petites espèces de poissons, qui attirent ensuite des espèces plus grosses. Schématiquement, les navires de pêche se placent au nord-est. Un senneur chinois peut lâcher jusqu'à 700 DCP dérivants par campagne de pêche. Ces DCP traversent notre ZEE, y captent une partie de la ressource halieutique pour l'amener en dehors, au sud-ouest de cette zone où d'autres navires attendent de la recueillir. C'est une capture indirecte d'une ressource qui échappe ainsi aux armements polynésiens.

L'enjeu est également environnemental. Une proportion non négligeable des DCP dérivants s'échoue en effet sur les côtes de nos îles, qu'ils polluent de leurs plastiques que nous n'avons pas les moyens techniques de collecter ni de traiter.

Le phénomène des DCP dérivants reste difficile à juguler, avec une réglementation internationale insuffisamment contraignante, et rien n'empêche les navires chinois de les utiliser.

J'en viens à un sujet connexe, celui de la création de zones maritimes particulièrement vulnérables (ZMPV). À la suite de la dernière Conférence des Nations Unies sur l'Océan (Unoc) réunie à Nice en juin 2025 et après avoir créé les aires marines protégées (AMP) les plus vastes au monde, nous entendons instaurer de telles ZMPV pour protéger certaines de nos îles du trafic de navires qui transportent parfois des marchandises dangereuses au large des côtes. Imaginez qu'un pétrolier ne sombre à quelques milles nautiques de l'atoll d'Arutua dont la perliculture est la seule activité économique...

M. Thani Mohamed Soilihi. - Parmi les différents leviers institutionnels, internationaux, financiers, que vous avez évoqués, lesquels tant la France que l'Union européenne pourraient-elles renforcer afin que la Polynésie française accentue encore son rôle dans cette zone géographique immense qui est la sienne ?

Par ailleurs, estimez-vous disposer d'une marge de manœuvre diplomatique suffisante pour développer des partenariats régionaux, notamment au regard de celle, bien plus restreinte, des départements d'outre-mer ?

Enfin, comment envisagez-vous, pour les années à venir, le rôle de la Polynésie française au sein des organisations internationales, spécialement en matière de francophonie ainsi que dans la continuité de l'Unoc de l'an passé où, extrêmement présente, la Polynésie a été un atout considérable pour la France ? Des suites ont-elles d'ailleurs été données à ce sommet de Nice, au cours duquel des engagements avaient été pris ?

M. Moetai Brotherson, président de la Polynésie française. – Les annonces du sommet de Nice ont été suivies d'effets. Nous avons installé nos AMP. La totalité de notre ZEE, soit près de 5 millions de km², est désormais une AMP de classe 6 ; 1,1 million de km² relèvent même des classes 1 et 2, le plus haut niveau de protection, et correspondent ainsi à des zones de réserve intégrale (*no-take*) où les prélèvements sont interdits : l'une de ces zones est située à l'ouest des îles de la Société, une autre aux Gambier, une troisième aux îles Australes, une quatrième pourrait voir le jour aux Marquises – la discussion se poursuit, car l'équilibre entre développement économique, modèle de pêche durable et impératifs de préservation de l'environnement est toujours délicat à trouver.

J'exprimerai néanmoins un regret : à ce jour, la seule contribution financière que nous avons reçue pour nous aider à l'instauration des AMP est venue d'une association d'ONG, dont le fonds Bezos pour la Terre et le projet Héritage des océans de Pew et Bertarelli. Son montant était de 15 millions de dollars, soit approximativement 1,5 milliard de francs Pacifique. Force est de constater que l'État n'est pas au rendez-vous, ce qui est quelque peu frustrant après le succès de la dernière Unoc. C'est une invitation que je lance...

En dehors des AMP hauturières, se pose aussi la question de la protection des zones côtières de nos archipels. Nous continuons donc à travailler sur les zonages côtiers, de même que nous travaillons à la mise en place d'aires marines éducatives (AME) – avec pour objectif d'en avoir au moins une pour chacune de nos 48 communes de plein exercice – et que nous faisons vivre le concept, hérité de nos ancêtres, du *rahui* polynésien, forme de « jachère spatio-temporelle » à l'efficacité éprouvée, dont mon île natale de Huahine donne un exemple avec une baie qui a retrouvé la richesse de sa vie marine après l'avoir perdue.

Vous m'interrogez sur les leviers à faire prévaloir. Peut-être convient-il de distinguer entre efficacité et facilité de mise en œuvre, car le dispositif le plus efficace n'est pas nécessairement le plus aisé à mettre en œuvre ou à modifier. Le plus simple reste de s'appuyer sur le franc Pacifique. C'est en effet un outil souple et bien identifié par les différents pays de la région, qui en ont compris le mode de fonctionnement. L'abonder serait un excellent signal à leur adresser.

Sur la manière d'imaginer le rôle de la Polynésie française dans son environnement régional, par exemple à échéance de dix ans, l'indépendantiste que je suis sera tenté de vous apporter une réponse très particulière... Mais si

nous devons alors toujours être une collectivité autonome de la République française, notre rôle et notre place auront tout de même vraisemblablement évolué. La principale raison en tient à nos ambitions propres.

Dès notre prise de fonctions en 2023, Google a pris contact avec nous. Cette entreprise installe actuellement huit câbles sous-marins au départ de Tahiti. Ils desserviront le Chili, la côte ouest des États-Unis, Guam, Fidji, l'Australie, ce qui nous positionne dans la région comme un *hub* numérique. Nos homologues calédoniens sont d'ailleurs assez frustrés d'avoir manqué leur part du marché avec Google, qui leur avait aussi adressé des propositions en vue d'étendre son réseau à leur territoire *via* des épissures, ou interconnexions entre câbles.

Nos ambitions concernent par ailleurs le domaine de l'aéronautique. Assurément, un second aéroport situé dans l'île de Nuku Hiva nous positionnerait très différemment dans la région et nous ouvrirait de nouvelles perspectives. Nous ne serions alors plus qu'à deux heures ou deux heures et demie de vol d'Hawaï avec un moyen-porteur.

Toujours dans le domaine de l'aéronautique, nous avons signé en octobre 2025 un *Memorandum of Understanding* (MoU), ou protocole d'entente, avec l'État et notre compagnie domestique historique Air Tahiti pour établir sur la plateforme aéroportuaire de Tahiti-Faa'a ce qui doit être à la fois un centre de formation aux métiers de la maintenance aéronautique et un centre de maintenance pour les avions de transport régionaux (ATR) – une grande réussite européenne – qui, outre la Polynésie française, desservent plusieurs réseaux domestiques dans le Pacifique, en particulier en Calédonie et à Fidji. Nous entendons ainsi devenir le point focal de ces opérations de maintenance.

Indépendamment du caractère contingent de son évolution statutaire, la Polynésie française, vous le voyez, a pour ambition d'être plus présente dans les organisations régionales au cours des années à venir. Lors du dernier FIP, qui s'est tenu à Honiara dans les îles Salomon en septembre 2025, j'ai d'ailleurs proposé que le Forum se tienne pour la première fois en Polynésie française en 2031. Du point de vue diplomatique, ce n'est pas neutre, non plus que l'organisation en 2027 sur notre territoire des jeux du Pacifique.

M. Jean-Gérard Paumier. – Je suis sensible à votre message très positif. Quand nous parlons des outre-mer, nous entendons beaucoup de lamentations, ce qui, aujourd'hui, n'est pas le cas.

J'ai trois questions. Quels sont vos souhaits prioritaires en matière de coopération et d'intégration régionales ?

Quels sont les principaux freins à cette intégration régionale ? La liberté locale est-elle insuffisante, y a-t-il trop de normes, trop de règles, qui viendraient par exemple de Bercy ?

L'Union européenne a-t-elle suffisamment conscience de l'importance géopolitique stratégique de la Polynésie pour la France comme pour l'Union ?

L'Union comprend-elle qu'elle doit mener une action spécifique à l'égard de la Polynésie française, sans l'inscrire dans les programmes classiques destinés aux pays membres ?

M. Moetai Brotherson, président de la Polynésie française. – L'Union européenne est un sujet que nous avons beaucoup étudié ces deux dernières années. Je me suis rendu compte, de manière brutale, que l'Union européenne avait disparu des radars du Forum, ce que je trouve très dommage, pour l'Union d'abord, mais surtout pour la France, seul État membre à avoir des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) dans le Pacifique.

J'ai entamé des discussions avec l'État et je me suis rendu à Bruxelles, où j'ai rencontré le commissaire aux partenariats internationaux, M. Jozef Sikela, et le commissaire à la pêche et aux océans, M. Costas Kadis. J'ai adressé à tous deux le même message : il faut que l'Union européenne revienne dans le Pacifique. Il y va de l'intérêt de l'Union comme de celui de la Polynésie.

Le message a été entendu. L'an dernier, aux îles Fidji, s'est tenu le tout premier forum d'affaires entre l'Union européenne et le Pacifique ; M. Jozef Sikela s'est déplacé et ce fut un franc succès. Néanmoins il y a eu un souci entre les partenaires du dialogue : pour ne fâcher personne, ni la Chine ni Taiwan n'ont été reçus, ce qui de fait nous a privés du retour de l'Union européenne au cœur du Forum.

La prise de conscience au sein de l'Union européenne s'est faite. Le doublement des enveloppes destinées aux PTOM semble avoir été décidé. Même s'il est lié à une convoitise récemment exprimée sur un PTOM plus proche de vous que de nous, à savoir le Groenland, ce doublement nous intéresse. Encore faut-il qu'il se matérialise dans des enveloppes accessibles. Oui, l'Union européenne a pris conscience qu'elle doit revenir dans le Pacifique. C'est une bonne chose.

Concernant les priorités, nous souhaiterions un peu plus d'enthousiasme pour le deuxième aéroport aux îles Marquises.

Les échanges entre la France et la Polynésie sont parfois compliqués, mais cela est le prix à payer pour que ces accords soient sécurisés. Nous devons faire les choses dans les règles de l'art, pour ne pas contrevenir à d'autres accords ou conventions bilatérales.

Concernant l'adaptation au changement climatique, le dispositif *Pacific Resilience Facility* est très attendu. La France a annoncé 2 millions d'euros ; au regard de la contribution des pays voisins, c'est peu. Si l'on veut asseoir l'influence de la France et des PTOM dans le Pacifique, une augmentation de la contribution française serait très appréciée.

Mme Évelyne Renaud-Garabedian. – Le secteur hôtelier polynésien reste structuré autour de très grands groupes. Quels sont les leviers à activer pour voir émerger de petits propriétaires et exploitants locaux, afin que la richesse créée bénéficie davantage à l'économie locale ?

M. Moetai Brotherson, président de la Polynésie française. – Depuis trois ans, nous battons toujours nos records. Mais restons modestes : il est de 281 000 touristes ; la Bretagne en accueille 5 millions par an ! Notre objectif est de 600 000 touristes au maximum, ou du moins l'équivalent économique. Notre tourisme est de longue durée - 14 jours en moyenne - avec un niveau de vie très élevé. Nos touristes restent longtemps et dépensent beaucoup.

La croisière se développe, elle représente 25 % des entrées et est en constante augmentation. De nouveaux bateaux et nouvelles lignes vont s'installer, ce secteur va grandir. Nous privilégions une croisière à taille humaine ; les îles flottantes nous intéressent peu. Nous visons des unités entre 150 et au maximum 600 clefs. Ce secteur est très intéressant, car il représente des nuitées instantanées : un développement hôtelier classique prend entre cinq et sept ans.

Votre question est plus de savoir comment favoriser le circuit court. Nous avons des pensions de famille. Les Airbnb se sont développés de manière continue et importante, venant grever une partie du parc locatif pour les Polynésiens ; toutefois, nous avons ainsi pu accueillir le surplus de touristes.

Il est très difficile de développer des infrastructures cinq étoiles dans les petits archipels. Ainsi, nous essayons de décliner comme stratégie touristique l'idée que le Pays ne viendra pas imposer un modèle unique. Si Napuka ne veut pas d'hôtel cinq étoiles, il n'y en aura pas, et il n'y aura que des hébergements chez l'habitant.

Pour développer la petite et moyenne hôtellerie, qui est le circuit le plus efficient pour faire tourner l'économie locale, nous avons modifié les dispositifs d'aides, notamment en matière d'énergies renouvelables ou d'accès PMR (personne à mobilité réduite). Nous avons également modifié les règles du foncier. Le bail réel locatif, qui dissocie le foncier et le bâti, nous aidera à mettre du foncier à disposition pour de tels projets.

Mme Micheline Jacques, président. – L'Ambassadrice d'Australie à Paris a évoqué l'accord de libre-échange signé entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le FIP en 2017. Que pensez-vous de cet accord ? Est-ce une opportunité pour la Polynésie française ?

Par ailleurs, concernant les financements européens, êtes-vous associés au choix des projets financés dans le cadre du *Global Gateway* ? Je pense par exemple aux questions de connectivité et de transport.

Enfin, lors de notre déplacement en Nouvelle-Calédonie, nous avons découvert que le siège de l'Union européenne est installé à Suva, aux îles Fidji, et qu'il existe un projet de déplacement de l'ambassade française du Pacifique à Fidji. Je trouve cela surprenant. Il serait plus judicieux de garder cette ambassade dans un des territoires français du Pacifique.

M. Moetai Brotherson, président de la Polynésie française. – Sauf erreur de ma part, c'est le bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique, situé à Nouméa, qui rejoindrait Suva, capitale des Fidji, où se trouve déjà la délégation de l'Union européenne pour le Pacifique.

Mme Micheline Jacques, président. – C'est exactement cela. L'Ambassadrice de France pour le Pacifique nous a aussi annoncé qu'il était question qu'elle-même soit basée à Suva.

M. Moetai Brotherson, président de la Polynésie française. – C'est difficile à concevoir, je vous avoue ma perplexité.

L'initiative d'un accord PACER (*Pacific Agreement on Closer Economic Relations*) Plus avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande a été diversement accueillie au sein des membres du FIP. Certains d'entre eux se sont dits non intéressés. Pour notre part, nous avons reçu en janvier dernier les conclusions d'une étude, financée par l'Australie, sur l'opportunité de l'intégration éventuelle de la Polynésie française au dispositif PACER Plus. Avant toute décision, nous entendons mener nous-mêmes une étude afin de vérifier, avec notre propre perspective, s'il existe ou non un intérêt réel à ce que la Polynésie intègre le dispositif. Ce travail est en cours.

Mme Micheline Jacques, président. – Et sur la stratégie européenne *Global Gateway* ?

M. Moetai Brotherson, président de la Polynésie française. – Elle ne correspond, à ce jour, qu'à l'évolution envisagée des dispositifs de l'Union européenne dans le Pacifique. Ni le format ni le périmètre exact n'en sont encore arrêtés. L'idée semble être d'aboutir à un instrument unique, avec une forme d'agrégation des différents fonds structurels. Pour nous, toute la question reste de savoir comment nous y accéderons.

Mme Micheline Jacques, président. – Ce dispositif se fonde sur des appels à projets de l'Union européenne. Je souhaitais savoir, d'une part, si la Polynésie française avait été consultée sur les types d'appels à projets qu'il serait intéressant de lancer – mais ce n'est visiblement pas le cas –, d'autre part, s'il ne serait pas plus judicieux de diriger les financements disponibles vers des projets relevant de la coopération, notamment dans les domaines de la connectivité internet et du transport, qui pourraient bénéficier tant aux États étrangers qu'aux PTOM de la zone.

M. Moetai Brotherson, président de la Polynésie française. – Notre avis est qu'il faut absolument préserver les enveloppes territoriales programmables. La logique d'appels à projets pilotés par l'Union européenne ne s'alignera en effet pas nécessairement sur nos propres schémas de développement.

Mme Micheline Jacques, président. – Merci de cette audition riche et passionnante. Il est encourageant de voir que vous portez une véritable vision pour votre territoire et que vous vous employez à la concrétiser.

